This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

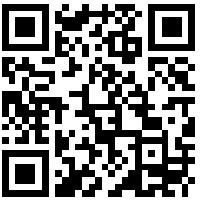

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Mémoires

Académie de Vaucluse

Digitized by Google

J914
1097

Library of

Princeton University.

Theodore F. Sanxay Fund

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

TOME VII. — ANNÉE 1888

AVIGNON
SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-EDITEURS
13, rue Bouquerie, 13

1888

Digitized by Google

0914
.1097
1.ser., t. 7
(1888)

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801

BUREAU EN 1888

MM.

SAGNIER A, président.
TORCAPEL, vice-président.
ROCHETIN L., vice-président.
BAYLE G., O. I. ✪, secrétaire-général.
VALLENTIN R., secrétaire.
CHANTRON, trésorier.
NICOLAS H., bibliothécaire-archiviste.
MANIVET P., bibliothécaire-adjoint.

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER, épigraphiste, à Lyon.
Mgr l'ARCHEVEQUE d'Avignon.
BOURGOINT-LAGRANGE, membre de la Société des Gens de lettres, à Bordeaux.
DELOYE, ✱, conservateur du Musée, à Avignon.
DUHAMEL, ✱, O. I. ✪, archiviste du département de Vaucluse.
FABRE, ✱, docteur ès-sciences, à Sérignan.
Mgr FUZET, évêque de la Réunion.
le GÉNÉRAL de division, à Avignon.
GUILLAUME, statuaire, à Paris.
le MAIRE d'Avignon.
MISTRAL, ✱, *capoulié* du félibrige, à Maillane.
MORTILLET (de), père, à Paris.
PONTMARTIN (de), publiciste, aux Angles.
le PRÉFET de Vaucluse.
le PRÉSIDENT du Conseil général.
REVOIL, ✱, O., inspecteur des monuments historiques, à Nîmes.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABRIC Maurice, négociant, à Avignon.
ACHARD Félix, avocat, à Avignon.
ADHÉMAR (d'), propriétaire, à Avignon.
ANTONY-RÉAL, négociant, à Orange.
APPY, conseiller général, à Bonnieux.
ARMAND, avoué, à Avignon.
ARMAND, sculpteur, à Avignon.
ARNAUD de FABRE, docteur en médecine, à Avignon.
ARNAUD Alfred, à Avignon.
ARNAUD, notaire, à Arles.
ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
AUTRAN, pasteur protestant, à Avignon.
AVIAS Irénée, à Avignon.
BACOURT (Fourier, comte de), à Sorgues.
BARBEYRASSY, ancien directeur des domaines, à Avignon.
BARRÈS, O. I. P., bibliothécaire, à Carpentras.
BARUÉ, propriétaire, à Monteux.
BAYLE, O. I. P., sous-bibliothécaire au Musée Calvet, à Avignon.
BAZE Octave, à Avignon.
BENOIT, O. A., président du tribunal civil, à Avignon.
BERTRAND Ferdinand, à Cavaillon.
BIRET, serrurier, à Avignon.
BONNARD Julien, négociant, à Avignon.
BONNET, professeur de musique, à Avignon.
BONNET, ex-conseiller de Préfecture, à Avignon.
BONNET Léon, avocat, à Avignon.
BOUTIN, chef de section, à Avignon.
BOURGES, professeur de dessin au lycée d'Avignon.
BOUVIER, ✱, O. A., ingénieur en chef, à Avignon.
BRAUN Carlos, photographe, à Avignon.
BRIQUEVILLE (E. de), à Avignon.
BRUGUIER-ROURE, à Pont-St-Esprit.
BRUNEL, peintre, à Avignon.
BRUNEL, ancien adjoint, à Avignon.
CADE, docteur en médecine, à Avignon.
CARRE, docteur en médecine, à Avignon.
CARTIER, propriétaire, à Avignon.
CASSIN fils, docteur en médecine, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

CASTELJAU (Fernand de), professeur, à Avignon.
CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange.
CAZIOT, capitaine au 1er pontonniers, à Avignon.
CERQUAND, O. I. P., inspecteur d'Académie honoraire, à Avignon.
CHANTRON, ancien inspecteur des Domaines, à Avignon.
CHAPOT Gustave, propriétaire, à Avignon.
CHAUVET, archiviste de la ville d'Avignon, à Monteux.
CLAUSEAU Joseph, propriétaire, à Avignon.
CLÉMENT, docteur en médecine, à Avignon.
CLÉMENT (l'abbé), aumônier au lycée, à Avignon.
COLLIER Etienne, négociant, à Avignon.
COTTARD, propriétaire, à Avignon.
COUTAGNES Georges, ingénieur des poudres et salpêtres, à St-Chamas (B.-du-Rhône).
DELEUZE, avocat, à Avignon.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
DELPONT, inspecteur d'assurance, à Avignon.
DETÉS Edmond, instituteur, à St-Martin-de-Castillon.
DEYBERT, professeur au lycée d'Avignon.
DUCOS, O. ✻, ex-commandant du génie, propriét., à Avignon.
DUMAS, O. A., chef de division à la Préfecture, à Avignon.
DURAND, ancien professeur, adjoint au maire de Bonnieux.
DUSSAUD, propriétaire, à Courthézon.
DUSSER, chef de section, à L'Isle.
ESCOFFIER (Mme), géologue, à Visan.
FÉLIX A. (comte de), propriétaire, à Avignon.
FÉRAUD, ex percepteur, à Orange.
FICHAUX, officier en retraite, à Avignon.
FLANDRIN, sous-chef de section du chemin de fer, à Pont-St-Esprit.
FRAISSE Emile, propriétaire, à Tresque.
FRAISSE Gabriel, propriétaire, à Tresque.
FRANQUEBALME Adrien, négociant, à Avignon.
GAULTIER, propriétaire, à Baumes.
GILLES, archéologue, à Eyragues.
GIRAUD, propriétaire, à Avignon.
GRANET Léonce, propriétaire, à Roquemaure.
GRAS, O. A., juge de paix, à Avignon.
GRIVOLAS, O. A., direct. de l'école des Beaux-Arts, à Avignon.
GUENDE Blanche (Mlle), à Cavaillon.

Digitized by Google

MM.

GUIBERT, avoué, à Avignon.
HUGUES, notaire, à Monteux.
ISNARD, docteur en médecine, à Avignon.
LAGIER, instituteur, à Avignon.
LAJARD, propriétaire, à Avignon.
LARCHÉ, docteur en médecine, à Avignon.
LAURONT, propriétaire, à Avignon.
LAVAL, O. A., médecin-major au 10e dragons, à Montauban.
LIMASSET, propriétaire, à Avignon.
MAILLET, O. I. P., professeur au lycée d'Avignon.
MANIVET, P., à Avignon.
MARTIN, propriétaire au hameau du Thouzon (Le Thor).
MAS, inspecteur de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
MAUMET, propriétaire, à Avignon.
MAURIN, G., ancien procureur de la République, à Sarrians.
MENTASTI, O. I. P., ex-professeur au lycée d'Avignon.
MERCIER, François, chef de sect. des chemins de fer, à Avignon.
MÉRY, officier en retraite, à Avignon.
MICHEL, photographe, à Avignon.
MONIER, ✻, docteur en médecine, à Avignon.
MORDON, ✻, trésorier général, à Avignon.
MOUZIN, receveur municipal, à Avignon.
NÈGRE, commandant du génie, à Avignon.
NICOLAS, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
NIEL, ingénieur civil, à Avignon.
OLLAGNIER, O. A., directeur de l'école professionnelle, à Avignon.
PALUN, négociant, à Avignon.
PAMARD, ✻, O. A., docteur en médecine, à Avignon.
PERNOT, négociant, à Avignon.
PERRIN, Jules, instituteur, à Mondragon.
PERROT, négociant, à Avignon.
PIGNAT, O. ✻, commandant du génie en retraite.
PONCET, ✻, négociant, à Avignon.
PONTBRIANT (de), propriétaire, à Bollène.
POURQUERY DE BOISSERIN, avocat, à Avignon.
PROTON Pierre, fabricant de meubles, à Avignon.
RAYMOND (l'abbé), directeur de la Semaine Religieuse, à Avignon.
REGUIS (le docteur), professeur, à Avignon.
REQUIN (l'abbé), vicaire à St-Symphorien, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

REY. pasteur protestant, à Avignon.
REY, O. A., inspecteur d'Académie, à Avignon.
REYNARD-LESPINASSE, négociant, à Avignon.
RICARD, ingénieur, à Avignon.
RIEU, propriétaire, à Avignon.
ROCHETIN, ancien magistrat, à Avignon.
ROUMANILLE, ✱, félibre majoral, libraire, à Avignon.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.
ROUX, professeur au Lycée d'Avignon.
ROUX, notaire, à Cavaillon.
SAGNIER, ancien juge suppléant, à Avignon.
SCHAEDELIN, ✱, officier en retraite, à Avignon.
SEYNES (de), propriétaire, à Avignon.
TAULIER, docteur en médecine, à Avignon.
TÉLESPHORE (frère), directeur du Pensionnat, à Avignon.
TERRIS (de), ✱, notaire, à Avignon.
THELIN (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Marseille.
THOMAS Joseph, négociant, à Avignon.
TIQUET, receveur de l'enregistrement, à Avignon.
TORCAPEL, ingénieur de la Compagnie P. L. M., à Avignon.
VALABRÈGUE A., propriétaire, à Avignon.
VALAYER Louis, propriétaire à Avignon.
VALENTIN, architecte, à Avignon.
VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VALLENTIN, receveur des Domaines à Villeneuve-lez-Avignon.
VAYSSIÈRE, docteur ès-sciences, à Marseille.
VERDET Ernest, négociant, à Avignon.
VERDET Gabriel, ✱, négociant, à Avignon.
VERDET Marcel, négociant, à Avignon.
VERDET Maurice, licencié en droit, à Avignon.
VERDET Théodore, propriétaire, à Avignon.
VERNET, sculpteur, à Avignon.
VILLARS, docteur en médecine, à Avignon.
YVAREN Henri, propriétaire, à Avignon.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

AUGUIOT, docteur en médecine, à Lyon.
AVON Emile, propriétaire, à Aramon (Gard).
BARTHÉLEMY, docteur en médecine, à Marseille.
BERTRAND, notaire, à Aramon (Gard).
BLANC (l'abbé), à Domazan (Gard).
BLANC Hippolyte, conchiliologue, à Villanova-Portici (Italie).
BOUSSOT, économe à l'école normale, à Avignon.
BRÉMOND, caissier à la caisse d'Épargne, à Avignon.
BRUNO-VAISON, conseiller général, à Marseille.
CHABREL, employé à la Préfecture, à Avignon.
CHRESTIAN, conservateur du musée, à Sault.
DELACOUR Théodore, à Paris.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
FAUCHER (de), propriétaire, à Bollène.
FAUVELLE, docteur en médecine, à Paris.
GAP, instituteur, à Roaix.
GARCIN, propriétaire, à Apt.
GÉRIN (de) fils, propriétaire, à Gréoulx.
GUIGNARD, propriétaire, à Sans-Souci-Chauzy (Loir-et-Cher).
MAIRE, bibliothécaire des Facultés, à Clermont-Ferrand.
MAUCHE, propriétaire, à Marseille.
MOIRENC, employé des ponts et chaussées, à Apt.
MONCLAR (de), ✻, consul général de France, à Amsterdam.
MONNIER, à Paris.
MOREL, O. I. P., receveur particulier, à Mirecourt (Vosges).
OLLIER DE MARICHARD, propriétaire à Vallon (Ardèche).
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon.
SALLUSTIEN (frère), directeur des écoles chrétiennes, à Uzès.
SAUREL Ferdinand (chanoine), à Montpellier.
SAVINIEN (frère), directeur des écoles chrétiennes, à Arles.
VÉRAN, architecte, à Arles.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ALBANÈS (l'abbé), à Marseille.
ARBAUD P., propriétaire, à Aix.
ASTRUC, architecte, à Paris.
AULTS (d') DUMESNIL, docteur en médecine, à Abbeville.
BARTHÉLEMY (A. de), membre de la commission des Gaules, à Paris.
BEAUREGARD, propriétaire, à Paris.
BERLUC-PERRUSSIS, à Aix (B.-du-R.).
BLANCARD, archiviste des B.-du-Rhône, à Marseille.
BOISLISLE (de), membre du comité des travaux historiq., à Paris.
BOULAY (abbé), à Lille (Nord).
BOUSQUET, contrôleur des poids et mesures, à Oran.
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
CHAPEL F., capitaine d'artillerie.
COURBET JULES, à Lyon.
DALÉAU, propriétaire, à Bourg-sur-Gironde.
DUPUY (abbé), à Auch.
ESTÈVE LOUIS, chef de section, à Orange.
FABRE CYRIL, condr des ponts et chaussées, à Roquemaure (Gard).
FERTON, capitaine d'artillerie.
FLORENS, procureur de la République, à Toulon.
FONTANES, géologue, à Lyon.
FRANÇOIS, instituteur, à Saze.
GAUDRY ALBERT, membre de l'Institut, à Paris.
GIRAUD, instituteur, à la Mure (Basses-Alpes).
GUILLAUME, archiviste, à Gap.
HONNORAT ED., près Digne, (B.-A).
HONNORAT DÉSIRÉ, à Orange.
KOZIOROWIEZ, à Annecy.
JEANDET, employé à la bibliothèque, à Mâcon.
LACROIX, archiviste de la Drôme, à Valence.
LAPIERRE, archiviste au Palais, à Toulouse.
LAUGIER, conservateur du musée, à Marseille.
LAURIÈRE (de), secr. gén. de la Société d'Archéologie, à Paris.
LEENHARDT, négociant, à Sorgues.
LENTHÉRIC, ingénieur, à Nîmes.
LETHIRRY, entomologiste, à Lille (Nord).
LEVET, capitaine du génie, à Grenoble.
LOCCARD, propriétaire, à Lyon.

Digitized by Google

MM.

LUNEL, conservateur du musée d'histoire, à Genève.
MARCY (de), dir. de la Soc. Franç. d'archéologie, à Paris.
MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
MAS, professeur de rhétorique, à Chambéry.
MASLATRIE (de) Louis, ancien chef de section aux archives nationales, à Paris.
MORTILLET (de) fils, à Paris.
MOURET, instituteur, à Avignon.
MUNTZ, conservateur à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
NICOLAS J., horticulteur, à Lyon.
PALUSTRE, ex-directeur de la Société Française d'archéologie, à Tours.
PARDIGON Émile, employé des ponts et chaussées, à Digne.
PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).
PUTON, docteur en médecine, à Remiremont.
ROZIÈRE (de), sénateur, ancien inspecteur des archives départementales, à Paris.
SAMUEL (frère), directeur des écoles chrétiennes, à Nîmes.
SÉRAND, archiviste-adjoint, à Annecy.
STRAUB, chanoine, à Strasbourg.
TACUSSEL, directeur des postes et télégraphes, à Valence.
TAMIZEY DE LAROQUE, correspondant de l'Institut.
TESTUT, professeur d'anatomie, à Lille (Nord).
TURPIN, chef de bureau à la Préfecture du Cher.
VILLEFOSSE (H. de), conservateur au musée du Louvre.
VIOLLET LE DUC, chef de bureau des Monuments historiques, au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
YUNG, professeur à l'Université de Genève.

Sociétés avec lesquelles la Société échange ses Mémoires

Alpes Maritimes. . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche. . . . . — Société des sciences naturelles et historiques du département de l'Ardèche.
Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône. . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.

Digitized by Google

Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.
Société de géographie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Drôme. . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (Haute-). . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie.
Société pour l'étude des langues romanes.

Isère. . . . . — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.

Lot et-Garonne . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Lozère. . . . . — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Marne. . . . . — Académie de Rheims.

Puy-de-Dôme. . . . . — Société d'émulation de l'Auvergne, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-). . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyr.-Orient., à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société de géographie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Digitized by Google

Société de topographie historique de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.
Savoie. . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry.
Seine. . . . . — Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de l'art français.
Musée d'ethnographie au Trocadéro.
Société de géographie.
Société géologique de France.
Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn.
Tarn-et-Garonne. . . — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var. . . . . — Académie du Var, à Toulon.

Revues reçues par la Société

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie.
Id., Section d'archéologie.
Id., Revue scientifique.
Revue épigraphique du midi de la France, Lyon.
Revue des langues romanes, Montpellier.
Revue d'Auvergne, Clermont-Ferrand.
Répertoire des travaux historiques, Paris.
Romania, Paris.
Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence.
Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution, Washington.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION

D'UN BRONZE ANTIQUE

TROUVÉ A MÉNERBES

Tout à fait au bas du mamelon sur lequel est bâti le village de Ménerbes, à gauche en arrivant du côté de Beaumettes, se trouve le quartier de Saint-Alban, où, dans tous les temps, on a découvert de nombreuses antiquités romaines.

Dernièrement, un propriétaire, effondrant son champ dans ce quartier, rencontra sous des ruines divers objets antiques qui sont actuellement en notre possession.

Parmi ces objets figure une pièce qui, en dehors de son caractère antique, présente un intérêt archéologique tout particulier à plusieurs autres points de vue, notamment comme détail de costume des anciens Romains, et surtout comme preuve de l'existence de corporations ouvrières, non seulement dans le territoire métropolitain, mais encore dans les provinces conquises.

L'objet en question est tout simplement une plaque de ceinturon, en bronze, chargé de diverses figures emblématiques en relief, dont nous avons cherché longtemps la signification. On comprend que l'intérêt de l'objet se trouve naturellement dans l'interprétation de ces figures.

Commençons par décrire ce bronze.

Disons d'abord que sa forme est très gracieuse. C'est une plaque en forme de cœur, dont la pointe disparaît dans un

Digitized by Google

appendice sur lequel sont percés deux trous destinés à agrafer le ceinturon. Cet appendice, formant les trois quarts d'une ellipse, est soudé avec la plaque, sur son prolongement. Ses bords sont dentelés. Les deux courbes supérieures et rentrantes du cœur sont reliées par un autre appendice cruciforme, très élégant, se combinant avec deux autres trous destinés à recevoir deux agrafes fixes. La partie supérieure de la croix est percée en travers ; elle reçoit un petit tourillon mobile, formant charnière, sur lequel vient se fixer une double bande de métal, étroite et portant, dans sa longueur, un trou pour river le cuir ou l'étoffe du ceinturon entre cette double bande.

Passons maintenant aux figures.

Le centre de la plaque est occupé par un lion, passant à gauche, la tête retournée en arrière ; la patte droite de devant et la patte gauche de derrière reposent sur un certain objet qu'on ne peut saisir à première vue.

Au-dessus du lion et au centre de l'appendice cruciforme, figure une tête de bœuf décharnée, vue de face, avec ses cornes. Cette tête est légèrement inclinée à droite pour ne pas heurter la tête du lion qui se trouve au-dessous.

Dans la courbe supérieure du cœur, à gauche, est une omoplate d'animal, décharnée.

Dans la courbe supérieure du cœur, à droite, est une tête vue de profil, un peu allongée, qui doit être celle d'une biche ou d'un animal analogue.

Bien que ces figures laissent quelque peu à désirer sous le rapport du dessin, elles ont le mérite d'une certaine finesse et d'être très bien conservées.

Il nous reste à interpréter l'ensemble de ces figures, et, pour être bref, n'y voit-on pas, dirons-nous, quelque chose qui ressemble à l'étal d'un boucher ? Telle a été notre première impression, et nous persistons à croire que le titulaire du ceinturon devait appartenir à une corporation de bouchers, ou de bouchers charcutiers, si à l'époque romaine ces deux corps d'état n'étaient pas séparés comme ils le sont aujourd'hui.

Digitized by Google

Quelques explications sont d'ailleurs indispensables pour faire accepter notre opinion.

La tête de bœuf décharnée, munie ou non de ses cornes, suffirait à elle seule, comme enseigne ou signe du métier. On a voulu être plus clair ; on y a ajouté une omoplate également décharnée, dont les charcutiers se servent, comme d'une petite pelle à main, pour ramasser sur l'étal les pâtes de viandes hachées. N'est-ce pas concluant ? Quant à la tête de biche, ou autre, qui y figure également, nous dirons qu'à l'époque romaine les grandes forêts fournissaient une certaine quantité d'animaux à l'état sauvage, dont la viande était accueillie avec faveur sur les tables patriciennes. Cette image vient donc encore à l'appui de notre dire.

Reste à expliquer la figure du lion qui occupe le centre de la pièce. Certes, nous ne prétendrons pas que la chair du roi des animaux ait été élevée, par les Romains, au rang de viande de boucherie ; ce serait par trop grotesque. Mais ne serait-il pas permis de supposer que cette figure est symbolique, et qu'elle est représentative de la force physique que les ouvriers ou artisans bouchers devaient avoir pour exercer leur métier ? Comme conséquence de l'idée symbolique, l'animal est représenté en entier et debout, dans l'attitude la plus fière et la plus vigoureuse ; la grosseur des pattes et des jambes est même exagérée dans le dessin pour rendre plus sensible le sentiment de la force représentée.

On voit, ainsi que nous l'avons déjà dit, que deux des pattes du lion reposent sur un objet qu'on ne peut pas bien saisir sur la plaque, mais nous croyons que c'est un couteau-hache, d'une forme particulière, servant au débit de la viande. La partie tranchante serait sous la patte de devant ; la patte de derrière affleure l'extrémité du manche de l'outil.

Nous ne croyons pas qu'on puisse donner une meilleure explication de ce bronze, dont l'intérêt ne peut échapper à personne. Il serait à souhaiter que de pareilles trouvailles fussent plus fréquentes : la science archéologique y gagnerait assurément.

Digitized by Google

La question des corporations ouvrières, sous l'empire romain, a été traitée par Jac. Godefroy, dans ses commentaires sur le code Théodosien ; liv. 24, titre 3.

D'après ce commentateur, et sous le règne d'Alexandre Sévère, les ouvriers et artisans de toutes les professions se réunirent en sociétés distinctes et formèrent des corporations, *corporati*, dont les membres étaient astreints à certaines obligations particulières. En compensation ils jouissaient de certains privilèges et parvenaient successivement à différents grades, dont les maîtrises, qui ont subsisté jusques à la Révolution, peuvent donner une idée. Ces corporations existaient non seulement à Rome, mais dans toutes les provinces. Elles paraissaient dans les marches solennelles et dans les cérémonies publiques, sous des enseignes ou bannières particulières, sur lesquelles se trouvaient des emblèmes ou des signes distinctifs de la profession des membres incorporés.

Il est naturel de supposer qu'en dehors des cérémonies où ils assistaient en corps, et des loges, *schola,* où ils s'assemblaient pour délibérer sur leurs intérêts communs, les membres des corporations portaient sur eux un signe distinctif pour se reconnaître. Mais où placer ce signe, si ce n'est sur la plaque du ceinturon, *cinctus, cingula* ou *cingulum,* que chaque romain portait sur la tunique ?

On a trouvé à côté de la plaque de ceinturon, dans le même champ, le sommet cintré d'une stèle, présentant le commencement d'une inscription qui pourrait bien se rapporter à la famille de notre boucher.

Voici cette inscription :

FLAVIA F ‹
ı RAECINI ‹ Γ
VA ΙΙ

C'est-à-dire que c'est Flavia, fille de Frœcini, qui... C'est grand dommage de ne pas en lire davantage; mais il est à peu près

Digitized by Google

certain, d'après ces deux lignes, que notre boucher devait s'appeler Frœcini.

Ajoutons, pour terminer, que cette inscription est en très belles capitales de 60 millimètres de hauteur, profondément gravées, sans encadrement ni moulures. Elle accuse le faire de la bonne école romaine.

C. MOIRENC.

Digitized by Google

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR LYON DANS L'ANTIQUITÉ

A. Allmer et P. Dissart, Trion, première partie, Inscriptions. — In-8°, Lyon, Association tvpographique, 1887.

A la suite des dernières découvertes (1885 et 1886) faites à Lyon, au quartier de Trion, de restes de beaux mausolées romains et des épitaphes qui les décoraient, l'Académie de cette ville, dans sa séance du 16 février 1886, avait chargé deux de ses membres, MM. A. Allmer et P. Dissard, de la description de ces monuments. Au premier de ces savants avait été confiée la partie épigraphique, au second, la partie archéologique.

La première partie du travail, celle se référant aux inscriptions, vient d'être publiée en un beau volume grand in-8° et nous a valu de la part de M. Allmer, en manière d'exposé préliminaire, une remarquable esquisse historique sur Lyon dans l'antiquité. C'est à l'aide des renseignements fournis par les auteurs anciens et surtout des monuments et des inscriptions, que ces pages ont été écrites. Par ces procédés rigoureusement scientifiques, M. Allmer a fait une œuvre nouvelle et rajeuni un sujet qui avait été déjà traité, mais imparfaitement, par d'autres auteurs. Toutes les inscriptions découvertes à Trion, anciennement et dans ces derniers temps, clôturent le volume, comme autant de pièces justificatives, et y sont l'objet de ces savantes dissertations épigraphiques auxquelles M. Allmer nous a depuis longtemps habitués.

Digitized by Google

Nous venons de lire ce volume, que nous devons à la bienveillante amitié de M. Allmer, et nous nous empressons de le signaler à l'Académie de Vaucluse, qui a, depuis longtemps inscrit ce savant parmi ses membres honoraires.

Après nous avoir raconté au milieu de quelles circonstances, en l'an 43 avant J.-C, la colonie de Lyon fut fondée par le général romain Lucius Minatius Plancus, sur la colline de Fourvières, dite alors, de son nom celtique, colline des corbeaux ou *Lugudunum*, M. Allmer nous fait assister au développement rapide de la nouvelle ville, qui, grâce à sa situation exceptionnelle, au confluent du Rhône et de la Saône, et au prodigieux commerce qui s'y était développé, devint une des plus belles et des plus florissantes villes, non seulement de la Gaule mais du monde entier. C'était en effet, après Rome et avec Carthage la plus importante de tout l'Occident, et, dans cette moitié de l'empire romain, la seule avec ces deux villes qui possédât une garnison. César Octavien, devenu empereur sous le nom d'Auguste, avait donné l'élan à cette prospérité en organisant la Gaule : il avait fait de Lyon la capitale des trois provinces, l'Aquitaine, la Celtique ou Lyonnaise, et la Belgique ; il avait créé un atelier de monnayage d'or et d'argent et avait chargé une cohorte de veiller à sa sûreté. Par les soins d'Agrippa, son gendre, quatre grandes routes stratégiques avaient relié Lyon avec tous les points extrêmes de la Gaule. En l'honneur du prince qui avait tant fait pour leur métropole, les cités des trois provinces élevaient sur le *pagus* de *Condate*, au confluent du Rhône et de la Saône, l'autel de Rome et d'Auguste, devant lequel se réunissaient, chaque année, les députés des soixante cités des trois provinces pour célébrer, un mois durant, la souveraineté romaine, divinisée dans la double personne de Rome et de l'empereur.

Après Auguste, c'est Claude qui paraît avoir le plus fait pour Lyon ; cela s'explique : il y était né et cherchait à favoriser ses compatriotes. En raison de l'embellissement de la ville, probablement de la construction du magnifique aque-

Digitized by Google

duc du Mont-Pilat et de l'extension du territoire qu'il nécessita, il donna son nom à la colonie, dont il est considéré comme le second fondateur. Jusqu'alors elle s'était appelée simplement : *Colonia Copia* ; elle s'appellera désormais : *Colonia Copia Claudia Augusta*. Il fait plus : il demande au sénat pour les citoyens romains des trois Gaules l'accès aux fonctions publiques, le *jus honorum* que César leur avait accordé et qui leur avait été ensuite enlevé par Auguste ; seuls les Eduéens obtinrent du sénat cette faveur, à cause de l'ancienneté de leur alliance et du titre de frères, que seuls ils portaient parmi tous les Gaulois. Le musée de Lyon possède un fragment important de la plaque de bronze sur laquelle avait été gravé le discours que Claude prononça dans cette circonstance. C'est la pièce la plus précieuse de ses collections.

La prospérité commerciale de Lyon avait été en grandissant jusqu'à Néron, où son essor fut un instant arrêté par le terrible incendie de l'an 65, qui la consuma presque tout entière. Sortie de ses ruines grâce à la générosité de l'empereur et à la contribution levée sur tout l'empire, Lyon, à la faveur d'une longue paix, avait vu renaître plus brillantes que jamais ses splendeurs de grande ville et la prospérité de son commerce.

Sous Marc-Aurèle, a lieu à Lyon la première persécution des chrétiens. La foule s'est ruée contre eux dans une circonstance dont on ignore les causes. On les injurie, on les frappe, on les traîne devant les magistrats. Incarcérés sur leur aveu, ils sont livrés aux supplices. Nous ne connaissons de cette première persécution que onze martyrs, parce que leurs noms ont été consignés dans la lettre écrite par les chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie. C'est par elle seulement que nous connaissons ces événements, car ils n'ont été consignés nulle part ailleurs. A la tête de ces chrétiens on trouve le grec Pothin, chef de la communauté lyonnaise et qui, âgé de plus de quatre-vingts ans, meurt en prison.

Digitized by Google

C'est dans une persécution ultérieure, on ne sait précisément à quelle époque, que périt dans les supplices un autre évêque de Lyon, saint Irénée. Cette seconde persécution n'aurait pas compris moins de dix-neuf mille martyrs.

La guerre survenue entre Septime-Sévère et Albin marque la chute irrémédiable de la prospérité de Lyon et la précipite dans une ruine irréparable. Livrée comme une proie à l'avidité des soldats vainqueurs de Septime-Sévère, elle est pillée, saccagée et livrée aux flammes. « Elle fait désormais peu de bruit dans le monde, dit M. Allmer, et son commerce n'y jette plus d'éclat. » Il était difficile qu'elle se relevât de sa décadence : on était arrivé aux mauvais jours du Bas-Empire : « Le militarisme a pris une exagération effrénée. Tandis que le soldat a désappris toute discipline et pille à discrétion sur le pays romain, chaque général aspire, à l'aide des troupes placées sous son commandement, à devenir empereur ; les armées ne sont plus pour garder les frontières, elles sont avant tout pour soutenir des luttes de compétition, et pendant ce temps les barbares font irruption de toutes parts. »

En 297, les divisions de la Gaule, telles qu'elles s'étaient comportées depuis Auguste, sont complètement remaniées : la Lyonnaise est dédoublée. Lyon reste la métropole de la *Lugdunensis prima*, que l'empereur Anthemius abandonne aux Burgondes.

Ce précis historique, dont nous n'avons indiqué trop brièvement que quelques passages, a fourni à M. Allmer l'occasion de nombreuses pages magistralement écrites et savamment composées ; grâce à lui, nous voyons revivre sous nos yeux, deux cents ans après sa fondation, cette grande et belle ville, toute débordante de son activité commerciale. Comme passages aussi intéressants qu'instructifs, nous citerons :

1° Le tableau de Lyon, ville de luxe et de commerce (Pages 10-13).

2° L'énumération et le rôle des grandes corporations placées à la tête de son commerce. (P. 74-78).

Digitized by Google

3° La description et l'emplacement, avec dessins à l'appui, des monuments de Lyon et principalement des remarquables aqueducs qui le pourvoyaient d'eau de source et qui ont laissé dans les campagnes, aux environs de la ville, des restes importants. (P. 109-168).

A propos de l'amphithéâtre, dont on ignorait jusqu'à présent la position, M. Allmer nous signale, (p. 129), la découverte récemment faite, à Fourvières, de substructions d'un édifice romain de proportions considérables, qui par la forme elliptique de trois murs épais, reliés les uns aux autres par des murs de rayonnement, amène la certitude qu'on vient de déterminer l'emplacement de l'amphithéâtre de Lyon, celui où les chrétiens subirent le martyre dans la fameuse persécution de l'an 177.

Indépendamment de celui-là, il en existait un autre, au confluent du Rhône et de la Saône, où, à l'époque des fêtes religieuses qui se célébraient devant l'autel de Rome et d'Auguste, se donnaient des jeux, mais sans effusion de sang, tels que des scènes gymniques, des bouffonneries, des luttes d'éloquence, etc. Ce monument, dont on connaît l'emplacement, appartenait en propre à l'association des trois Gaules ; il avait été bâti par elle sur son sol et avait reçu l'affectation pacifique que l'on connaît. « Il est impossible, dit M. Allmer, que Lyon n'eût pas le sien, où, comme dans tous les amphithéâtres ordinaires, avaient lieu les exécutions et se donnaient des combats de gladiateurs et de bêtes. » La découverte nouvelle vient de lui donner raison ; elle est du plus grand intérêt et pour la topographie locale et pour l'histoire civile et religieuse de Lyon dans l'antiquité.

Dans la partie épigraphique qui termine le volume nous signalerons comme particulièrement intéressante (p. 90) la longue et savante dissertation accompagnant l'épitaphe du sévir *Constantinius*, qui était de son état *barbaricarius*, c'est-à-dire brodeur en or sur étoffe, peut-être même brocheur à l'aide d'une navette, comme les *canuts* du Lyon actuel. La découverte d'une navette antique, en bronze, faite à

Digitized by Google

Lyon en 1880, vient à l'appui de cette conjecture. « Il y avait donc à Lyon, au plus tard au second siècle, dit en concluant M. Allmer, d'après l'âge présumable de notre inscription et de l'objet que nous venons de décrire, des ouvriers qui brodaient en or ou en soie et or avec une navette et étaient de véritables tisseurs, et, comme déjà nous avons cru pouvoir dire, de véritables « canuts », précurseurs, en avance sur nous de dix-sept siècles, de cette industrie reine dont Lyon tire, plus que toute autre, sa gloire et sa richesse. »

Signalons enfin (p. 236) la comparaison des tombeaux antiques récemment découverts à Lyon avec ceux des autres parties de la France et notamment de plusieurs villes du Midi. « A Pompéi, comme à Lyon, les tombeaux sont du temps d'Auguste ou tout au moins d'un temps non postérieur aux deux premiers tiers du premier siècle. A Pompéi, comme à Lyon, ils se composaient de deux corps d'architecture superposés, l'un et l'autre carrés, pleins à l'intérieur, parementés à l'extérieur en grandes pierres d'appareil, pourvus de bases et de corniches, si ce n'est même d'entablements, avec frises plus ou moins ornées, le massif supérieur en retraite du massif inférieur et souvent enrichi sur ses faces d'une série de pilastres cannelés..... Si le passage d'un chemin de fer et la construction d'une maison d'école n'eussent rendu impossible la conservation sur place des tombeaux de Trion, et si des motifs d'économie n'eussent empêché leur transport et leur complet rétablissement ailleurs, Lyon aurait aujourd'hui une rue des tombeaux comparable à la Rue-des-Tombeaux de Pompéi, avec un alignement de dix tombeaux sur un des côtés de l'ancienne voie d'Aquitaine et un alignement de trois ou même quatre tombeaux sur le côté opposé. »

Après ce beau précis historique, dont plusieurs fragments avaient paru dans la *Revue épigraphique du midi de la France*, qu'il rédige à lui seul depuis plusieurs années, M. Allmer se dispose à publier le *Corpus* des *Inscriptions antiques du Musée de la ville de Lyon*. Il s'était signalé déjà au monde savant par le recueil des Inscriptions an-

Digitized by Google

tiques de Vienne en Dauphiné, en 4 volumes grands in-8° (Thorin, éd., Paris, 1875) qui, en 1874, obtint de l'Académie des Inscriptions-et-Belles-Lettres la première médaille au concours des antiquités nationales, et dont un illustre savant, M. de Longpérier, disait dans son rapport à cette académie que c'était « le recueil le plus considérable et le plus avancé en doctrine qui ait été publié pour les inscriptions de la Gaule. »

Tous ces grands travaux d'érudition placent M. Allmer au premier rang des épigraphistes et le mettent à côté des L. Renier, Mommsen et Hirschfeld. Heureuses les antiques cités qui, comme Vienne et Lyon, peuvent posséder dans leurs murs un savant de cette valeur et lui confier le soin de leur histoire et de leurs vieilles gloires !

L. ROCHETIN.

Digitized by Google

FÊTES

DONNÉES PAR LA VILLE D'AVIGNON

A

CÉSAR BORGIA

EN L'ANNÉE M.CCCC.XCVIII

Je n'ai pas à faire ici la biographie de César Borgia, encore moins à écrire l'histoire de la famille de ce personnage trop célèbre ; je viens seulement rendre aux annales de la ville d'Avignon, qui en avaient été frustrées, quelques pages intéressantes où figure le fils du pape Alexandre VI.

César Borgia était le second des enfants naturels que Rodriguez Lenzuoli, d'Aragon, alors officier de l'armée espagnole, avait eus de Roza Vanozza. Dès qu'il eut fini ses humanités, il obtint l'évêché de Pampelune. Il avait beaucoup d'esprit et de goût, et il soutint d'une manière brillante ses thèses de théologie. Mais l'ardeur de ses passions lui fit bientôt abandonner le culte des lettres et les devoirs de l'épiscopat. Son père, devenu pape sous le nom d'*Alexandre VI*, le traita d'abord avec une sorte de rigueur ; mais cédant à l'affection excessive qu'il montra toujours pour sa famille, il ne tarda pas à le nommer cardinal. A cette époque, Charles VIII, roi de France, ayant résolu de recommencer les

Digitized by Google

expéditions de ses prédécesseurs en Italie, et de s'emparer du royaume de Naples, Alphonse II, souverain de cet état, s'allia avec le pape pour repousser cette agression. Au mois de septembre 1494, Charles VIII franchit les Alpes au col du mont Genèvre, et marcha, de victoire en victoire, jusqu'au pied du château St-Ange, où il força Alexandre VI à signer un traité de paix. Le vainqueur exigea que le cardinal Borgia l'accompagnât jusqu'à Naples, à titre d'otage. Mais l'armée française avait à peine quitté Rome, que César réussit à s'échapper. Il revint auprès de son père, et se hâta de déposer la pourpre pour ceindre l'épée. Alexandre VI, qui avait besoin du bras d'un guerrier dévoué, approuva ce changement et gratifia César des duchés de Gandie et de Bénévent, des comtés de Terracine et de Ponte-Corvo. C'était la succession du fils ainé d'Alexandre, Jean Borgia, dont la mort, s'il faut en croire les historiens italiens, souilla de sang la main de son frère.

Dévoré d'ambition, le nouveau duc de Gandie demanda la main d'une des filles du roi de Naples, pour s'assurer un royaume ; mais ce prince refusa une alliance qui lui parut menaçante pour sa couronne. Vivement irrités de ce refus, Alexandre et son fils portèrent alors leurs regards d'un autre côté. La mort de Charles VIII avait remis en question la réunion de la Bretagne à la France, la reine veuve étant rentrée en possession de son duché. Pour conserver au royaume cette importante province, il fallait que Louis XII épousât Anne de Bretagne, et fît rompre, au préalable, son union avec Jeanne de France. On sait que, malgré les rares vertus et l'admirable dévouement de la fille de Louis XI, il n'avait jamais aimé cette princesse, qui était laide de visage et mal faite de corps. Il se décida sans peine à demander à la cour de Rome l'annulation de son mariage. Elle fut prononcée après un long procès, qui ne fut pas sans scandales, et Alexandre se fit payer d'avance le prix de cette faveur : il obtint pour son fils le duché de Valentinois, une pension de 20,000 écus, la promesse des secours les plus efficaces pour

Digitized by Google

les conquêtes que César Borgia méditait en Italie, et la main de Charlotte d'Albret, fille du roi de Navarre. Alors César reçut la mission de porter au roi la dispense pontificale.

Quand on apprit à Avignon cet évènement et l'arrivée à Marseille de l'ambassadeur d'Alexandre VI, toute la ville fut en émoi, et les consuls s'empressèrent de convoquer le Conseil communal pour délibérer sur la question. Je cède ici la parole à Me Pierre de Ambianis, secrétaire du Conseil.

« Lan mil quatre cent quatre-vingt dix huit, et le onzième « jour du mois d'Octobre, vindrent certaines nouvelles en « ceste noble cité d'Avignon, comme le illustrissime et très « puissant prince don César de Borgia, parent estroit de no- « tre très sainct père le pape Alexandre VI, duc de Valenti- « noys et conte de Dyois, qui estoit party de Rome pour « aller vers le très chrétien prince Roy de France, XIIe de « son nom, par avant Louis de Valoys, duc d'Orléans, estoit « arrivé à Marseille, lesquelles nouvelles entendues Messei- « gneurs les Consuls et Conseil de ceste ville, avecques le « Conseil et bon plaisir de très Révérend Père en Dieu et « très redoubté seigneur Monseigneur le cardinal de Sainct- « Pierre *ad vincula*, légat de ceste ville, et de Monseigneur « l'Evesque de Mende, son nepveu, gouverneur de ceste « ville, estant présentement en icelle pour honneur de notre « dict Sainct père par meur et délibéré conseil, advisèrent « que on receveroit ledit don César au plus honnourablement « que on porroit en luy envoyant en la dicte cité de Mar- « seille une notable ambassade en laquelle furent députez « embassadeurs révérend père en Dieu et très honnouré « Seigneur Monseigneur Jehan Boniface de Perussis par la « grâce de Dieu évêque de Lescar, avecques les égrèges, « sages et nobles personnes Messires Dragonnet Girart, « Michel de Sainct-Sixt, docteurs, Estienne de Guyères et « Olivier Sextre, bourgoys, natifs de la cité d'Avignon, et « que pour sa bienvenue on luy feroit tendre les charrières « de la ville, depuys le portal de Sainct-Ladre par où il « entra, jusques au petit palays qui est la maison archiépis-

Digitized by Google

« copale de ceste ville, oùquel mondict Seigneur le Légat « archevesque d'icelle le receut très honnourablement, et « que par les dictes charrières, dudict portal jusques audict « petit palays, se feroient hystoires et eschaffaux de divers « jeus et joyeusetez. Semblablement que pour son joyeux « advènement audict don César on donneroit et offriroit ung « bel et riche don de vaisselle d'argent, et finablement, pour « démonstrer tout signe de joye, qu'il seroit festyé en la « maison de la ville avecques les dames et belles filles, car « ledit Seigneur don César y prent bien plaisir, les scet bien « festier et faire danser et entretenir, et que ès danses se « feroient mourisques, farses et toutes autres joyeusetez, et « que, en oultre, on luy donneroit une belle et notable col- « lation de toutes manières de confitures, la plus belle et « plus magnifique que on pourroit ymaginer. Tout ainsy « qu'il fust, esquelles choses festiemens et esbatement fu- « rent fays plusieurs despenses comme il s'ensuyt (1). »

Cette relation n'est pas extraite, comme on pourrait le croire, des registres des délibérations de l'hôtel de ville ; ces registres font à peine mention de la prochaine arrivée du duc de Valentinois à Avignon ; voici ce qu'ils disent :

Conseil du 27 septembre 1498.

« Sur la nouvelle que le neveu ou même le fils de sa Sain- « teté doit venir en cette ville, le Conseil a député pour aller « au devant de lui Messsires Dragonet Girardi et Michel de « Saint-Sixte, docteurs, et nobles Olivier Sextoris et Etienne « de Sade, avec lesquels ira aussi le Révérendissime père « en Dieu Boniface de Perrussis, évêque de Lescar, si la « chose lui est agréable. »

Conseil du 5 octobre.

« La ville ayant reçu avis que le Pape députoit au Roi de « France l'illustre prince César Borgia, duc de Valentinois

(1) Mandat n° 200.

Digitized by Google

« et Diois, très uni à sa Sainteté par le sang, pour certaines « affaires considérables qui intéressent l'Eglise, et que ce « seigneur doit passer par cette ville, il a été délibéré, vu « que la ville manque actuellement de fonds, d'emprunter « jusqu'à la somme de 2,000 écus d'or, pour qu'elle soit en « état de faire les dépenses convenables pour sa réception et « pour le présent qu'elle se propose de lui offrir. »

Suit l'acte d'emprunt de la dite somme que la ville reçoit de Messire Pons Lartessutti, à 7 % d'intérêt.

Tous les autres documents relatifs à César Borgia ont été supprimés (sans doute par ordre supérieur) et remplacés par du *papier blanc*, aussi bien dans les délibérations du Conseil que dans les comptes du Trésorier de la ville ; mais on a heureusement oublié d'expurger en même temps les mandats à l'appui des comptes.

C'est là, et dans un vieux registre en langue provençale intitulé : *Recordansas*, que j'ai puisé les éléments du récit qui va suivre, et après lequel je donnerai *in extenso* les pièces originales elles-mêmes.

Le samedi, 12 octobre 1498, les ambassadeurs nommés par le Conseil partirent d'Avignon, à cheval, avec leur suite, composée d'un maître d'hôtel, d'un chapelain, et de treize serviteurs. Ils emportaient des provisions de bouche pour les premières étapes : 25 livres de thon pour faire des pâtés, et 21 livres d'autre poisson de mer, le samedi étant un jour maigre.

Le même jour, ils passèrent la Durance entre Cavaillon et Orgon, et couchèrent dans ce bourg. Le mulet qui portait « le bahut » où étaient enfermés leurs bagages, avait traversé la rivière à la nage, conduit par un homme *loué ad hoc*.

Le lundi, 14, ils dépêchèrent 2 hommes en avant pour leur préparer un logis à Marseille.

Le mercredi, 16, ils s'arrêtèrent à Salon pour faire ferrer plusieurs chevaux. Ils soupèrent le même jour au village des Pennes, et ils y couchèrent.

Le lendemain, 17, ils arrivèrent à Marseille.

Digitized by Google

La dépense qu'ils firent durant leur séjour dans cette ville, fut notée chaque jour par le capitaine du Pont, leur maître d'hôtel, comme celle de leur voyage à l'aller et au retour, mais avec une grande confusion. Ce maître d'hôtel, fort mauvais comptable, met souvent la charrue avant les bœufs. On regrette de ne pas trouver dans ses comptes des détails sur l'accueil que César Borgia fit aux ambassadeurs avignonais, et sur les fêtes publiques auxquelles ceux-ci prirent part ; il dit seulement qu'ils donnèrent « un écu de roy d'étrennes aux trompettes de Monseigneur le Duc. »

Les historiens marseillais nous apprennent que César arriva à Marseille, le 11 octobre 1498, sur un vaisseau appelé *La Louise*, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes italiens et espagnols. Les Consuls avaient envoyé à sa rencontre quatre galères sur une desquelles était embarqué le baron de Trans, spécialement chargé de cette mission par le roi de France. A son entrée dans le port, Borgia fut salué par plusieurs décharges d'artillerie, et il fut reçu à son débarquement par l'archevêque d'Aix, par le comte de Sault et par d'autres personnes de distinction qui le conduisirent à la maison de ville, richement décorée et où l'on avait apporté les reliques de saint Lazare et de saint Victor. Il resta dix jours à Marseille et se rendit ensuite à Aix, où les ambassadeurs avignonais l'accompagnèrent.

Le capitaine du Pont raconte qu'avant leur départ, ces ambassadeurs et leur suite furent visiter « les Isles » et allèrent voir Notre-Dame-de-la-Garde.

En quittant la ville d'Aix, où ils s'étaient arrêtés trois ou quatre jours, les ambassadeurs, escortant le duc de Valentinois, s'acheminèrent vers Avignon, en séjournant à Lambesc, à Malemort, à Cavaillon et à Caumont.

Le 28 octobre, qui était un dimanche, jour de St Simon et de St Jude, dit le chroniqueur des *Recordansas*, sur le soir (*al vespre*), César Borgia fit son entrée dans la cité papale, avec une grande solennité (*comme ung Duc tryonfant*), par la

Digitized by Google

porte St-Lazare. Le cardinal-légat (1), le cardinal de Gurck (2) que le roi de France avait envoyé à la rencontre de César-Borgia, le gouverneur d'Avignon (3), les évêques de Lescar et de Carpentras, le viguier, les consuls (4), les magistrats, suivis d'un immense concours de gentilshommes, de bourgeois, de marchands et de peuple, furent au devant de leur hôte illustre à une grande distance de la ville, et le reçurent avec cet enthousiasme dont les populations méridionales sont si prodigues. On n'avait jamais vu à Avignon un cortège aussi pompeux que celui du Duc : la description que Brantôme a faite, dans ses *Mémoires*, des somptuosités que César déploya à son entrée à Chinon, rappelle les contes des *Mille et une nuits*.

« Il entra le mercredi 18e jour de décembre. Premièrement « marchoient devant lui M. le cardinal de Rouen, M. le sé- « néchal de Toulouze, M. de Ravestain, M. de Clermont, « accompagnez de plusieurs seigneurs et gentilshommes de « la cour... Devant lui y avoit 24 mulets fort beaux, chargez « de bahus, coffres et bouges, couverts de couvertures avec « les écussons et armes dudit Duc ; après encore venoient « 24 autres mulets avec des couvertures de rouge et jaune « mi-parties, car ils portoient la livrée du Roi, qui estoit « jaune et rouge ; puis après suivoient douze mulets avec des « couvertures jaunes de satin barrées tout à travers ; puis « venoient dix mulets ayant couvertes de drap d'or, dont « l'une barreétoit de drap d'or frisé, et l'autre ras... Après « vinrent 16 beaux coursiers, lesquels on tenoit en main, « couverts de drap rouge et jaune, ayant leurs brides à la « genette... Après venoient 18 pages, chacun sur un beau

(1) Julien de la Rovère, cardinal du titre de St-Pierre-aux-liens. Il devint pape sous le nom de Jules II.

(2) Raimond-Pierre Périault, évêque de Gurck, en Corinthie, qu'Alexandre VI avait nommé cardinal, en 1493, à la recommandation de Charles VIII.

(3) Clément de la Rovère, évêque de Mende, cousin germain de Jules II.

(4) Etaient alors consuls : Pierre de Bisqueris ; Baptiste du Pont ; François de Mazan.

Digitized by Google

« coursier, dont les 16 étoient vestus de velours cramoisy, « et les 2 autres de drap d'or frizé : pensez que c'estoient, « disoit le monde, ses deux mignons, pour estre ainsi plus « braves que les autres. De plus, par six laquais estoient « menez, comme de ce tems l'on en usoit fort, six belles « mules richement enharchées de selles, brides et harnois, « tout complets de velours cramoisy, et les laquais vestus « de mesmes. En après venoient deux mulets portant coffres, « et tous couverts de drap d'or : pensez, disoit le monde, « que ces deux là portoient quelque chose de plus exquis que « les autres, ou de belles et riches pierreries, ou quelques « bulles et belles indulgences de Rome, ou quelques saintes « reliques, disoit ainsi le monde. Puis après venoient 30 « Gentilshommes vestus de drap d'or et de drap d'argent. « Item y avoit trois ménestriers, c'est à savoir des tambou- « rineurs en rebec dont on usoit fort en ce temps là ; ces « tambourineurs estoient vestus de drap d'or et leurs rebecs « accoustrés de fil d'or, et aussi les instruments estoient d'ar- « gent avec de grosses chaines d'or ; et alloient les dits mé- « nestriers entre les dits gentilshommes et le Duc de Valen- « tinois, sonnant toujours. Item quatre trompettes et clairons « d'argent richement habillés sonnant toujours de leurs ins- « truments. Il y avoit aussi 24 laquais tous vestus de velours « cramoisy mi-partie de soye jaune ; et estoient tout autour « du Duc.

« Quant au Duc, il estoit monté sur un gros et grand « coursier harnaché fort richement avec une robe de satin « rouge et de drap d'or mi-partie, et brodée de force riches « pierreries et grosses perles. A son bonnet estoient doubles « rangs de cinq ou six rubis, gros comme une grosse fêve, « qui montroient une grande lueur sur le rebras de sa ba- « rette. Il y avoit aussi une grande quantité de pierreries « jusques à ses bottes, qui estoient toutes lardées de cordons « d'or et bordées de perles.

« *Et un collier, pour en dire le cas,*
« *Qui valait bien trente mille ducats,*

Digitized by Google

« Le cheval qu'il montoit estoit tout chargé de feuilles d'or « et couvert de bonne orfèvrerie, avec force perles et pierre- « ries. Outre cela il avoit une belle petite mule pour se pour- « mener par la ville, qui avoit tout son harnois, comme la « selle, la bride, et le poitrail, tout couvert de roses de fin or « épais d'un doigt. Et pour faire la queue de tout, il y avoit « encore 24 mulets, avec des couvertes rouges, ayant les ar- « moiries dudit seigneur, avec aussi force cariage de chariots « qui portoient force autres besoignes, comme des lits de « campagne, de la vaisselle et autres choses. »

Ainsi entra pour avoir grand renom
Le dit seigneur au château de Chinon.

Plusieurs autres chroniqueurs, parmi lesquels un historien anglais, Alexandre Gordon, auteur d'une Vie du pape Alexandre VI, prétendent que les fers des chevaux du duc étaient d'or massif, mais Burchard, secrétaire de ce pontife, dit dans son *Journal* qu'ils n'étaient que d'argent.

Toutes ces magnificences, que le roi de France et ses courtisans trouvèrent extravagantes pour « un petit duc de Va- « lentinois », émerveillèrent les Avignonais. Ils s'étaient efforcés, de leur côté, de donner à l'entrée de César Borgia la plus grande solennité possible. Il fut reçu sous un dais de drap d'or et d'argent. Le portail St-Lazare, somptueusement décoré, était surmonté d'écussons aux armes du pape, du duc, du légat, du gouverneur et de la ville d'Avignon. Toutes les rues que devait parcourir le cortège, parfaitement sablées, avaient été couvertes de toiles et tendues de draps et de riches tapisseries jusqu'au *Puits-des-Bœufs* (1). En divers lieux se dressaient des arcs de triomphe et des théâtres sur lesquels

(1) Le nom de cette place, qui existe encore aujourd'hui, lui vient d'une ancienne famille d'Avignon, celle de *Biort*, qui avait sa maison et un grand puits au commencement de la rue de *la Balance*. On trouve fréquemment, dans les anciens titres des archives municipales, comme confront des maisons du *Grand-Marché*, au nord, *la carriera del pous dels Biort*.

Digitized by Google

on représentait des jeux et des scènes historiques (*estoryez*).

L'arc de triomphe de la porte St-Lazare était construit avec des lattes et des roseaux treillissés et *habillés* de verdure. Sur des guirlandes de buis et de lierre s'enroulaient des bandelettes de papier doré et argenté.

Près du portail on voyait une fontaine jaillissante à plusieurs jets d'eau, et un théâtre ou échafaud (*cadafàu*) figurant une forêt avec des « hommes sauvages ». On avait été chercher dans les bois de Châteauneuf une charretée de chênes pour les arbres, et 45 livres de mousse « pour fayre les sauvages ».

Quand ceux-ci eurent exécuté leur jeu, une autre troupe représenta l'histoire de la chaste Suzanne. Jean de la Barre, descendant d'une dynastie de peintres célèbres (1), peignit les glands d'or (2) que l'on fixa en grand nombre sur les chênes, et composa quatre rondeaux, l'un pour Suzanne, l'autre pour « *la Bergère* », et les deux autres pour le « *faux juges* ». Un marchand juif, Jessé de Loriol, loua les costumes de Suzanne et de la Bergère, qui étaient en velours et en camelot garnis de clinquant. On avait fait venir de l'Isle, pour cette représentation, deux trompettes et un joueur de tambourin.

A *la Belle-Croix*, au carrefour de la Carréterie, il y avait un autre échafaud sur lequel fut donné un autre spectacle, nos documens ne disent pas lequel.

Ils nous laissent dans la même ignorance en ce qui concerne les théâtres qui avaient été construits dans les rues de l'Épicerie et de la Saunerie, et au carrefour du Puits-des-Bœufs, où on brûla un feu de joie; mais ils nous donnent quelques détails sur le jeu de l'échafaud de la place de l'hôtel de ville.

Comme construction, ce théâtre ne différait guère des autres; la charpente, de bois et de roseaux (*cannes*), était re-

(1) Voir la savante notice publiée par M. P. Achard sur les peintres d'Avignon.

(2) Ces glands étaient une allusion flatteuse aux armoiries du cardinal Julien de la Rovère, légat d'Avignon, qui portaient *d'azur à l'arbre de chêne* (ou *de roure*) *d'or, fruicté de même.*

Digitized by Google

couverte avec des rameaux de buis et des feuilles de lierre, enguirlandés de papier doré, argenté, de feuilles d'étain et de clinquant. Il y avait là, comme ailleurs, quantité de lampions (*caleils*) et de torches à bâtons, pour éclairer la scène. Le spectacle était probablement le *Mystère de la Nativité;* voici, en effet, ce qu'on lit dans le 193e mandat des comptes du trésorier de la ville, pour l'année 1498 :

« Ay doné à celuy que presta le veau pour bouter sur le « chafault et le a retourné. . . . . 1 gros, 6 deniers.

« Item, à ung pauvre que fit Joseph « sur le chafault. . . . . 3 gros, 12 deniers.

Le veau représentait sans doute le le bœuf de l'étable de Bethléem; il n'est pas cependant question de l'âne.

Un morceau de chant fut exécuté par les chantres de St-Agricol, qui reçurent 10 florins pour leurs honoraires (210e mandat des comptes). Tous les théâtres avaient été édifiés avec un grand soin, sous la direction de Jannon Imbert, le Broquier, *visiteur des chaufaulx.*

Dès son arrivée à la porte St-Lazare, César Borgia vit se ranger devant lui une troupe de musiciens qui l'accompagna jusqu'au palais archiépiscopal où il fut conduit, et qui ne cessa de l'escorter pendant son séjour à Avignon. Je ne sais si on lui adressa un discours de bienvenue, à son entrée dans la ville, comme il était d'usage de le faire dans toutes les réceptions de grands personnages; il est dit seulement dans le mandat précité que des « *tillets d'or et d'azur* » pour la confection desquels on paya 3 sous 9 deniers à maître Louis, l'écrivain, furent donnés au duc à son entrée et à la collation de la maison de ville. C'était, je crois, le programme des fêtes qu'on se proposait de lui offrir.

Le lendemain de ce jour, les Consuls, le conseil et tous les « *gens de bien de la ville* » furent « faire leur révérence à « Monseigneur le Duc, et M. l'Assesseur lui récita une fort « belle harangue (1), en lui offrant les biens de la ville, en

(1) N'est pas orateur qui veut : Messire Dragonet Girardi, assesseur de la ville, avait fait faire son discours par Maître Achate Long, régent des Écoles municipales, pour le prix de deux écus d'or.

Digitized by Google

« commun et en particulier » ; puis il lui présenta, au nom de la ville, les objets suivants :

1° Deux bassins d'argent fin tout unis pour laver les mains;

2° Deux pots aussi d'argent fin ;

3° Douze grandes tasses d'argent fin ;

4° Deux aiguières d'argent doré ;

5° Une grande coupe dorée, au dedans et au dehors, où il y avait, en peinture d'émail, les douze mois de l'année (1).

6° Un grand bassin d'argent doré à la façon de Catalogne;

7° Deux grands pitalfaux d'argent fin (2).

Toutes ces pièces d'orfévrerie, dont le 128e mandat des comptes indique le poids et le prix partiels, coûtaient en bloc 946 écus de Roi, soit 2,957 florins, monnaie courante à Avignon (3). On avait gravé, en émail, sur chacune d'elles, les armoiries de la ville d'Avignon.

Le 1er novembre, jour de la Toussaint, après dîner, les consuls et le conseil furent prendre le duc à l'archevêché, appelé *Le Petit Palais*, et le conduisirent à l'hôtel de ville, où l'attendait une nombreuse et brillante réunion de dames. Il y passa toute la journée à danser, dit le chroniqueur des *Recordansas;* et il ajoute ce que je vais dire dans sa langue maternelle, toujours si agréable pour des oreilles provençales :

« Foron jogadaz dos farsez et dansadas dos moresquez, de « que l'une ere farse et menestrié ensemble tous abylaz de « damas roge, et tos lez abys eron semenaz de claus d'or « elevadaz et branlanz. Et puiz fon facha une colassyon, so « ez vin blanc et vin roge, et de toutez lez confiturez que ere

(1) Le 128e *mandat* fait bien mention d'une coupe où étaient gravés en émail les douze mois de l'année ; mais l'écrivain des *Recordansas*, qui n'était sans doute pas fort en mythologie, y avait vu les *douze apôtres*

(2) Le *Pitalfus* était, au moyen-âge, une sorte de broc de contenance variable, dont le nom venait, je crois, du grec Πίθος. Le Provençal moderne en a tiré le nom de *Péchié*, donné à un vase de grès, à anse, qui a le ventre large et le col étroit.

(3) Environ 24,000 francs de notre monnaie.

Digitized by Google

« possible de trobar, come pynolat, tortez de massapans,
« cogordat, escaletez en sucre et petys bescutelz fach en
« sucre, et fenol et datys et avelanaz, tous en sucre, et de
« toutez les sortez de dragéez que ere possible de trobar, de
« tout grant abondancye, tant que n'ez despendut en tout
« envyron dèz quintalz. Et fenyde la dyche collassyon et
« dansez, mez senhors lez consolz et conseyl et laz gens de
« ben de la vyla ly feron compagnye ambe grande cantytat
« de torchez alumadaz fin al dich petyt palayz, vounte ere le
« logys deldich senhor duc. »

Comme l'hôtel de ville fut le principal théâtre des fêtes données à César Borgia, on me saura gré, je pense, de faire ici, très sommairement, la description de cet édifice, tel qu'il existait en 1498.

Il y avait un peu plus d'un an que le Parlement de la cité avait acquis des Bénédictines de Saint-Laurent, pour en faire le siège du pouvoir municipal, la maison et la magnifique tour qui formaient, au XIV^e^ siècle, la livrée du cardinal d'Albano, et qui appartenaient auparavant au monastère de Saint-Ruf de Montpellier. Mais depuis 1447, il occupait ce local en vertu d'un bail, et il l'avait fait approprier pour y installer les divers services de l'édilité avignonaise. Bien qu'il eût été successivement agrandi par l'adjonction de trois maisons destinées au logement des courriers de ville, et de l'antique chapelle de Saint-Théodorite, convertie en arsenal, cet hôtel n'avait rien de monumental ; il était cerné par des constructions d'un aspect disgracieux, et on y arrivait par une rue étroite dite de l'*Herbolerie* (1), qui s'ouvrait à l'ouest du marché central, *magnum macellum,* actuellement la *place de l'Horloge.* Sur la porte d'entrée, on voyait, dans une niche dorée, l'image de Notre-Dame, que Nicolas d'Ypre, de Lyon, venait de peindre d'or et d'azur, pour le prix de 48 florins (2).

(1) C'était un impasse où les marchands verduriers avaient leurs étals. Cette rue fut démolie en 1738.

(2) Archives municipales d'Avignon. Comptes du trésorier pour l'année 1498.

Digitized by Google

A la droite du palais, et sur le même plan, s'élevait l'arsenal. C'est de là que sortaient chaque jour les pièces d'artillerie que maîtres Jean Meyre et Huguet, bombardiers, faisaient « *pêter* » en l'honneur de Mgr le duc.

Une petite cour entourait la tour de Jacquemart. Le rez-de-chaussée de cette tour était la prison municipale. Au premier étage, on avait construit une chapelle où la messe était célébrée chaque jour par un religieux de l'un des quatre ordres mendiants. Au deuxième étage était le dépôt des archives de la cité.

L'ancien hôtel d'Albano avait un seul étage. Le rez-de-chaussée était divisé en deux salles, dites les *salles basses.* Elles étaient meublées de bancs de noyer à dossier, recouverts de tapis de drap rouge (1) brodés aux armes de la ville. C'est là que siégeait le parlement avignonais. La *salle haute*, ou *grande salle*, était réservée pour les fêtes et banquets dont la municipalité était alors si prodigue Les murs étaient tendus de tapisseries léguées à la ville par le cardinal de Foix et représentant des chasses et des scènes chevaleresques. Des torchères de bois doré, en forme de bras, s'alignaient tout autour de cette salle, qui était pavée avec des briques vernissées d'Espagne. Une autre salle, nommée *salle des marchands*, suivait celle-ci, du côté de l'abbaye de Saint-Laurent. C'était sans doute la *Bourse* et le *Tribunal* de commerce de ce temps-là.

Dans le XVI^e^ et dans le XVII^e^ siècles, de grands travaux de reconstruction et d'embellissement furent exécutés dans toutes les parties de l'hôtel de ville ; mais je ne traiterai point ici ce sujet, quelque intéressant qu'il soit.

Je reprends le cours de mon récit.

La place du Marché et la rue de l'Herbolerie avaient été soigneusement balayées, sablées et jonchées de verdure. Sur

(1) Ces tapis, ornés de dessins allégoriques, de figures d'hommes ou d'animaux ou d'écussons armoriés, sont nommés *banquiers* dans les anciens titres.

Digitized by Google

la façade du palais municipal brillaient, repeints tout de neuf, des panonceaux aux armes du pape, du duc, du légat, du gouverneur et de la ville d'Avignon. Les murailles de la cour d'honneur disparaissaient sous les guirlandes de buis et de lierre parsemées de feuilles dorées et argentées. On y avait aussi construit des « chapelles » de verdure. Cette cour était éclairée par un grand nombre de « guerindons » garnis de bougies aromatisées.

On avait enlevé les bancs de la salle basse pour y dresser les tables du festin, et plusieurs peintres de la ville l'avaient décorée pour la circonstance, ainsi que la salle haute où eurent lieu les danses et où furent représentées les farces et moralités. Je dirai bientôt qui fut le grand ordonnateur de ces jeux scéniques.

Un grand nombre de convives avaient été invités à la collation offerte au duc de Valentinois ; le 198e mandat des comptes mentionne l'achat fait pour ce banquet de six douzaines de verres, de douze grandes aiguières, de dix barrals de vin rouge et de quatre barrals et demi de vin blanc. Mais il faut comprendre parmi les buveurs, les trompettes, les joueurs de hautbois et de tambourins, les courriers de ville et les huissiers de louage qui gardaient les portes, vêtus de jacquettes armoriées, gens ordinairement très altérés.

Les 197e et 222e mandats nous font connaître les friandises qui composaient ladite collation, et la somme dépensée pour chacune d'elles :

1° 1,500 escalettes en sucre, 10 florins.
Item, biscuits à la façon de Catalogne, confectionnés par Bry de Perpignan, où il entra 45 livres de sucre de mixture, 52 livres d'amandes et 16 livres d'eau de rose de Marseille, 19 fl. 23 s.
Item, 566 livres et demie de toutes sortes de confitures et *pinholas*, 165 fl. 0 s. 6 d.
Item, 16 livres et demie de Canelas confits, 13 fl. 0 s. 18 d.
Item, 80 livres de *coucourdat* couvert en sucre, 40 fl.

Digitized by Google

Item, 116 tourtes de *massepan*, 58 fl.

Item, 42 livres et un quart de datilz et fenoulz (*dattes et anis*) couverts, 17 fl. 14 s. 6 d.

Plus 600 feuilles d'or pour dorer les coucourdas, tourtes, pinholas, dathilz et fenoulz, 12 fl. 0 s. 3 gr.

Le tout fut acheté chez Paul de Sandro, apothicaire, qui vendit en même temps à la ville, au prix de 10 florins, 30 torches à bâtons qui servirent à illuminer la rue de l'Herbolerie.

La dépense s'éleva, en total, à la somme de 330 florins, 16 sols, 6 deniers.

Je ne sais dans quel ordre eurent lieu les danses appelées *Moresques*, et furent représentées la force et la moralité composées par Maître Petit-Jehan, le savetier ; les mandats des comptes de dépenses et les *Recordansas* ne nous donnent à cet égard que quelques notions bien sèches avec lesquelles il est difficile de reconstituer la mise en scène de ces divers spectacles dont nos pères étaient si friands. Voici ce qu'on trouve dans les comptes, où je prends aussi, pour ne plus y revenir, ce qui concerne les jeux exécutés à l'archevêché :

« 4 cannes de draps données à Petyt-Jean et à ses com-
« pagnons.

« Payé 3 florins à Petyt-Jehan pour la facture de la farse
« et de la moralité.

« Payé 3 florins pour la farse que Petyt-Jehan a jouée au
« petit palays.

« Payé 23 florins 23 sols à Maître Jehan de Piémont, le
« peintre, pour faire des clés d'or tant pour les momeries de
« la maison de ville que pour les moresques.

« Payé 5 gros pour les sabatons de ceux qui dansèrent la
« moresque.

« Payé 1 florin au tambourin qui *toqua* la moresque de
« l'hôtel de ville.

« Payé 4 gros au Provençal qui dansa la moresque.

« Payé 4 florins 20 sols à Gillet le chaussettier, pour les

Digitized by Google

« barbes de la moresque dansée au petit palays, et pour le « tambourin qui menait la moresque.

« Payé 2 florins, 10 sols, 2 deniers à Estienne le Sartre « pour façon des habillements de ceux qui ont dansé la mo- « resque, plus pour le papier doré et argenté pour les « mêmes, pris à la *Boutique Rouge* (1).

« Payé 6 florins au Petit-Louis pour garnir les jambiè- « res et pour des cascaveaux pour les danseurs.

« Payé 9 florins 14 sols pour 4 paires de chausses bigar- « rées pour Donat Perrussi et Estor du Pas et leurs compa- « gnons qui dansèrent la moresque. Les chausses furent fai- « tes par Guillaume Chabert, chaussetier.

« Payé 8 florins à Joseph-Antoine Bensan, pour loyer de « jambières et cascaveaux.

« Payé 16 florins à Maître Ayme du Four pour la façon « de quatre robes de soie bigarrées et quatre gonelles de « soie (2), et six gros de toile pour faire les corps pour les « femmes qui dansèrent la moresque au petit palays.

« Achat de deux cordes pour tendre les pavillons de la « moresque.

« 2 florins donnés au fils de Jehan du Cheyne, pour la « dépense de ceux qui devoient danser. »

Avec ce peu de détails on peut cependant se figurer ce qu'était cette *moresque* dont le nom dit assez l'origine. C'était une danse de caractère semblable à celle que le bon roi René avait introduite dans les jeux de la procession de la Fête-Dieu. Quatre danseurs l'exécutaient au son du tambourin, auquel se mêlait le bruit des grelots attachés à des jarretières ou jambières. Mais à Avignon, en 1498, l'archevêque avait

(1) C'est cette *boutique*, située dans la rue appelée aujourd'hui *rue Rouge*, un des aboutissants de la place du Change, qui servit à désigner la voie publique dont une tradition populaire fait venir le nom du massacre des Sarrazins par Charles Martel : on a dit d'abord *rue de la Boutique rouge*, puis *rue Rouge* pour abréger.

(2) *Gonelle*, corsage à basque.

Digitized by Google

substitué des danseuses aux danseurs, pour être agréable à César Borgia, qui « prenait bien plaisir à voir les dames et « les belles filles. »

Le notaire, greffier de la ville, qui a écrit les *Recordansas*, n'a malheureusement pas prévu la curiosité qui nous fait rechercher si avidement aujourd'hui les usages et les mœurs des anciens temps; il ne dit point en quoi consistaient les farces, momeries et moralités jouées devant le duc de Valentinois. Il est probable que les *farces* étaient analogues à celles qu'exécutaient à Avignon les farceurs officiels de l'hôtel de ville, après le banquet du Carême-prenant, à la collation de la veille de Noël, et à celles que jouaient sur la place Saint-Pierre, pendant les folies du Carnaval, les clercs de notaires, à l'imitation des *soties* de Jean de Meung, de Villon, de Pierre Blanchet et d'Antoine de la Salle. Les *moralités*, comme le mot l'indique, étaient des pièces plus graves qui mettaient en scène quelque saint personnage, ou dans lesquelles l'auteur se proposait le développement d'une pensée philosophique et chrétienne. Le répertoire des moralités représentées dans notre ville, au moyen-âge, dans les solennités publiques, civiles ou religieuses, par les Mimes, par les Confrères de la Passion et par les Enfants de la Basoche, était assez riche (1), mais je réserve cette étude pour une autre fois. Si je ne puis faire connaître ici le scenario des compositions dramatiques de maître Petit-Jean, qu'il me soit permis de faire brièvement la biographie de cet humble disciple de Thespis.

Le savetier Jean Bellieti, surnommé Petit-Jehan, avait organisé à Avignon une troupe comique pour la représentation des pièces dont il était l'auteur ou qu'il empruntait aux anciens répertoires, tels que ceux de Philippon et de Peyrard.

(1) Je citerai seulement ici : *l'Histoire de St Eustache, soldat du Christ; l'Histoire de Gédéon; le Christ et les douze apôtres; le Triomphe du roi Artus; la vie de Ste Suzanne; la Vie de Ste Tulle; le Jeu de St Jacques; la Vie de Ste Catherine; la Moralité de St Nicolas.*

Digitized by Google

Pendant plus de dix ans, il fut le *farceur officiel* de la ville; mais on le payait très maigrement,et il était chargé de famille. Lui qui savait si bien divertir ses concitoyens et procurer de joyeuses digestions aux consuls et aux conseillers de la cité, les jours de gala (et Dieu sait si ces jours étaient nombreux dans le calendrier administratif!), il voyait souvent la tristesse et la faim s'asseoir à son foyer. Un premier secours de 10 florins lui fut alloué pour payer une annuité du loyer de sa maison. Cette ressource étant épuisée, il sollicita un nouveau subside par une supplique touchante. Il y expose au Conseil « qu'il a été longtemps, est et sera, tant qu'il « vivra, le serviteur de la ville et ne s'épargnera point à faire « plaisir et service de tout son pouvoir à M^rs^ les Consuls et « Conseillers. » Il conclut en demandant « un logement gratuit pour le reste de sa vie. » Le Conseil se laissa attendrir, et après lui avoir fait un nouveau don de 6 florins, il nomma Petit-Jehan *Courrier de la Ville*. Les compatriotes du pauvre farceur, qu'il avait tant amusés par sa verve railleuse, trouvèrent peut-être ce dénouement trop prosaïque; mais on peut croire qu'il échangea sans regret la marotte de Momus contre la livrée consulaire qui le mettait, lui et les siens, à l'abri du besoin.

Après cette courte digression, je n'ai plus que quelques mots à dire sur le séjour de César Borgia à Avignon, dans cette première partie de ce mémoire et je les emprunte aux *Recordansas* :

« Item plus, a demorat lodit Don César de Borge en aqueste « vyla fyn a di 7 de novembre 1468 que se n'ez partit per « anar vers lo rey de Franse et tout iort comme un duc « tryonfant. »

Son voyage à travers la France et jusqu'à Chinon où l'attendait Louis XII, avec sa cour, fut, en effet, une marche triomphale ; Alexandre Gordon dit que les honneurs rendus au Duc furent si grands et qu'une telle foule de gens venaient le voir, qu'arrivés à Chinon, les gentilshommes de sa suite

Digitized by Google

écrivirent à Rome « qu'ils n'avoient vu en France ni arbre, « ni muraille, ni village, mais seulement des hommes, des « femmes et les rayons du soleil. »

(*A suivre.*) GUSTAVE BAYLE.

Digitized by Google

LES DOUBLES TOURNOIS

ET

LES DENIERS TOURNOIS

FRAPPÉS A VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

PENDANT LE RÈGNE DE LOUIS XIII

(1610-1643)

L'ordonnance du 31 mai 1575, relative à la fabrication du franc d'argent, ou pièce de vingt sols et de ses deux subdivisions, ne fut pas la seule mesure monétaire prise par Henri III cette année ; il créa également une monnaie de cuivre. « On fit en 1575 des *Doubles deniers tournois* et des *Deniers tournois* de cuivre fin : les Doubles étaient de 78 au marc, et les Deniers de 156. Jusques alors on ne s'étoit point servi en France de monnoye de cuivre pur ; mais le billon manquant pour faire des Doubles et des Deniers, on fut obligé de se servir du cuivre pour fabriquer ces petites monnoyes. On ordonna en même temps qu'il ne pourroit entrer dans les paiements que pour 20 sols de cette monnoye de cuivre. (1) » Pour les légendes de ces

(1) Le Blanc, *Traité hist. des mon. de France*, p. 271. Aux termes d'une ordonnance rendue en septembre 1577, « nul sera contraint de recevoir en un payement liars, doubles et petits deniers pour plus de cent solz tournois. » Aujourd'hui encore les pièces françaises de bronze sont admises par les caisses publiques pour l'appoint de 5 francs seulement ; les monnaies d'or et d'argent sont reçues au contraire sans limitation de quantité.

Digitized by Google

pièces, on substitua la langue française à la langue latine. Jusqu'à la fin de leur émission, durant les premières années du règne de Louis XIV, cette règle fut scrupuleusement observée ; les doubles et les deniers tournois du roi éphémère de la Ligue, Charles X, n'y font pas exception (1). Le sol de cuivre et ses divisions sont dus au célèbre Jean Law (1719).

Le succès de cette nouvelle espèce dépassa toutes les espérances sous Henri III et sous ses successeurs. Les princes, qui copiaient audacieusement les divers types français, s'empressèrent de l'imiter servilement. Le cours de leurs monnaies n'était pas limité aux territoires de leurs principautés ; elles circulaient non seulement dans les seigneuries environnantes, mais encore dans les provinces françaises voisines. Frédéric-Henri, prince d'Orange (1625-1647), Urbain VIII (1623-1644) et surtout Louis de Montpensier (1560-1582), François (1582-1592), Marie (1608-1626) et Gaston d'Orléans (1627-1650), inondèrent le sud-est de la France de leurs doubles tournois. Un fait analogue se produit actuellement dans cette région. Les articles 1 et 2 du décret du 11 mai 1807 et l'article 1 § 2 de la loi du 22 juin 1846 proscrivent l'introduction et la circulation en France des monnaies étrangères de cuivre et de billon. Malgré cette prohibition, les pièces italiennes de 0,10 c. et de 0,05 c., principalement à l'effigie de Victor-Emmanuel II, circulent dans la vallée du Rhône concurremment avec les pièces françaises analogues ; elles sont sensiblement aussi nombreuses qu'elles. Naguère il en était de même pour celles d'Honoré V, prince de Monaco.

Obligés de rehausser quelquefois leurs monnaies pour faire face à des désordres financiers, les rois de France renouvelèrent souvent leurs proscriptions à l'égard des espèces étrangères. La maison de Montpensier leur était toute dé-

(1) Toutefois la légende de l'avers du dernier type des doubles de Louis XIII (tête à gauche à la romaine, poinçon de Warin) est en latin : LVD XIII.D.G.FR.ET.NAV.REX ; celle du revers est en français. Quelques doubles de Henri IV ont également quelquefois à l'avers une légende latine.

Digitized by Google

vouée ; au milieu des circonstances les plus critiques, ils n'eurent pas de plus fermes défenseurs que les princes des Dombes. Aussi, en dépit de l'opposition du parlement et de la cour des monnaies, on rencontre fréquemment sous Henri III et sous Henri IV des lettres de tolérance en leur faveur. Le 19 décembre 1596 un arrêt déclara que les espèces des Dombes, du même poids que celles de France, y auraient cours et autorisa la publication de cette décision à Lyon et dans les pays voisins (1). La monnaie des Dombes circula désormais sur le même pied que celle du roi, à la seule condition qu'elle fût frappée conformément à la loi du royaume. Si les monnayers de Trévoux s'y conformèrent scrupuleusement, ils ne cessèrent cependant d'imiter les espèces royales avec plus d'ardeur que jamais. Les documents cités par Mantellier établissent à la fois la concurrence redoutable faite par la monnaie des Dombes à la monnaie française, l'opposition constante de la cour des monnaies et des officiers royaux à son exposition en France, la condescendance enfin, dont les rois ne se départirent jamais à l'égard des princes des Dombes, en reconnaissance de leurs nombreux services. Comme ses deux prédécesseurs, Louis XIII rendit plusieurs édits pour excepter leurs espèces de toutes les prohibitions de la cour des monnaies et annuler les arrêts qui les proscrivaient. Les commissaires généraux et tous les officiers royaux dissimulèrent leur irritation des ménagements exagérés du roi. Ils entravèrent par tous les moyens en leur pouvoir le transport des matières destinées à l'atelier de Trévoux ; ils tinrent dès lors la main à ce que l'activité des ateliers français voisins ne s'arrêtât pas un seul instant et à ce que l'émission des doubles tournois principalement y fût infiniment plus considérable que par le passé. Pendant le règne de Henri III, l'atelier de Grenoble avait dû faire toute une série d'émissions de doubles tournois pour amoindrir en Dauphiné la vogue des doubles tournois de Louis II

(1) MANTELLIER, *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*, p. 53.

Digitized by Google

de Montpensier (1560-1582) et de François (1582-1592). La naïveté du dessin de ces doubles pour le Dauphiné et leur exécution témoignent hautement de la précipitation avec laquelle ils furent frappés ; la figure d'Henri III offre la plus grande ressemblance avec celle de Charles III d'Espagne.

La situation de l'atelier de Villeneuve était excellente pour lutter contre l'envahissement du Languedoc, du Vivarais, du Bas Dauphiné et du nord de la Provence par les espèces des Dombes, les espèces d'Orange et les espèces papales d'Italie ou d'Avignon. Le succès de ces pièces, principalement de celles de billon et de cuivre, était complet dans cette région. Les travaux de la culture en mettent au jour des quantités incroyables ; malgré l'éloignement de Trévoux, les monnaies sorties de cet atelier sont fort nombreuses. Au seizième siècle le numéraire royal de cette nature y était souvent rare. En 1539, les habitants de Romans demandèrent le rétablissement de l'atelier de cette ville, parce que les espèces de billon leur faisaient complètement défaut. La « menue monnaie de liars, doubles et deniers tournois » fut alors ouvrée dans les divers ateliers français en si grande quantité que, par ordonnance d'octobre 1548, Henri II en interdit la fabrication à l'avenir. Les consuls de Montélimar réclamèrent également en 1591 la réouverture de l'atelier de leur bonne ville. Ils exposèrent qu'une émeute était à craindre à cause de la rareté de la menue monnaie dans le Bas Dauphiné, que les pièces fausses étaient fort nombreuses et que les produits de l'atelier de Grenoble ne pouvaient suffire aux besoins urgents du commerce. Au dix-septième siècle cette grave situation ne s'était point améliorée. Les trouvailles, même isolées, nous montrent beaucoup de monnaies étrangères frappées assez loin : des doubles tournois de Henri de la Tour (1591-1623), de Frédéric-Maurice (1623-1652), ducs de Bouillon, et de Charles II de Gonzague (1601-1637), comte de Réthel, des pièces de Desana et des pièces Suisses de billon, notamment de Lucerne.

A une époque où les ateliers étrangers d'Orange et d'Avignon ne fonctionnaient plus avec la même activité que quel-

Digitized by Google

ques années auparavant, un document inédit, extrait des registres des délibérations consulaires de Villeneuve-lez-Avignon, est très explicite. Délibération du 28 mai 1652. « ..... Plus proppozé que ceux qui ont le bail à ferme de la monnoye de ceste ville depuis plusieurs années nen ont pas seulement fait louverture abandonnant lad. ferme sans execution de ce bail facilitant ainsy aux Maistres des Monnoyes d'Avignon et d'Orenge le moyen de remplir ceste province et les voisines des Monnoyes Estrangères au grand presjudice de l'autorité et des droitz du Roy et de ses officiers qui demeurent privés de l'exercice de leurs charges et les moyens d'empescher les abus et altérations qui se commettent journellement en la fabrique desd. Monnoyes et au grand intheret du public qui se trouve surchargé des espèces subjectes à descry le domage touchant encore de plus près ceste ville dont la situation estant plus commode qu'aucune autre pour tout ce qui est nécessaire aux fabriques et expositions des Monnoyes, il a pleu au Roy d'y establir une de ses Monnoyes laquelle si à présent estoit ouverte, et si le fermier d'icelle y faisoit travailler conformément à son bail il y attireroit grand commerce et par ce moyen commodité et services aux habitans pour pouvoir supporter les grandes charges et les grandes despences qui sont obligés de faire en ceste saizon pour la garde et conservation du fort Saint André contre les mal intentionnés au service du Roy, que si Sa Majesté en estoit advertie, attendu que led. bail à ferme na sorty à effect elle pouroit ordonner si tel est son bon plaisir que lad. ferme sera baillée à quelq'autre qui seroit tenu faire effectivement travailler lad. Monnoye conformément aux ordonnances sur quoy a requis estre deslibéré..... Sur la troisième proposition touschant la Monnoye a esté conclud qu'il sera donné advis au Roy que le bail à ferme de la Monnoye de ceste ville na sorty à effect l'adjudicataire nen ayant pas seulement faict l'ouverture et Sa Majesté sera humblement supliée de pourvoir à lestablisse-

Digitized by Google

ment de la fabrique de sa Monnoye en ceste ville conformément aux ordonnances..... (1). »

Le gouvernement, mal renseigné, s'en prenait volontiers aux consuls des villes importantes du sud-est de la France et les considérait comme favorisant l'introduction des monnaies étrangères. Un arrêt rendu par le conseil d'Etat le 19 août 1656 contre les consuls de Nîmes, au sujet des nouveaux liards, porte : « ..... Neantmoins les Consuls et habitans de Nysmes ont apporté tant d'artifice, ils se sont servis de si mauvaises pratiques, que, jusques à présent, ils ont privé le public de la commodité qu'il pourroit recevoir de l'exposition et debit de cette monnoye au menu commerce ; et pour comble de desobeyssance et de malice, ils font passer les deniers fabriquez ès Principautez étrangères, dont l'usage et l'exposition est decriée par les Déclarations de Sa Maiesté, au lieu de recevoir lesdits liards, qui sont fabriquez par son ordre dans le royaume. Et d'autant que, s'il n'y estoit pourveu, lesdits Consuls, Capitouls et Habitants desdites villes pourroient prendre advantage de leur desobeyssance, et continüeroient à faire apporter dans le Royaume, comme ils font, les deniers des Principautez estrangères, contre les deffences de Sa Maiesté..... (2). » Il serait facile d'accumuler les preuves et de citer d'autres documents. Les espèces étrangères de billon et de cuivre, non seulement des Dombes, d'Orange ou d'Avignon, mais encore d'origines les plus diverses circulaient dans le Languedoc, le Vivarais, le Bas Dauphiné et le nord de la Provence au XVI[e] siècle et pendant la première moitié du XVII[e] siècle, et faisaient une concurrence funeste aux espèces royales, qu'elles avaient presque complètement supplantées (3).

(1) *Arch. mun. de Villeneuve. Délibérations consulaires* BB 6, p. 183. Cette délibération a été assez mal rédigée ; il est probable que le transcripteur a omis vers le milieu un membre de phrase important.

(2) *Rec. de la bibl. de Nîmes*, 13, 790, n° 7.

(3) Si l'on veut se rendre un compte exact des monnaies étrangères circulant dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, on peut se reporter à la

Digitized by Google

Lors des émissions multiples de doubles tournois par Frédéric-Henri (1625-1647), Urbain VIII (1623-1644), Marie (1608-1626) et Gaston (1627-1650), l'atelier de Villeneuve, dont l'importance était si grande, n'avait pu rester inactif. Ceux de Crémieux, de Montélimar et de Romans étaient fermés depuis longtemps ; l'activité de celui de Grenoble s'était bien ralentie (les écus ou demi-écus d'or pour le Dauphiné, les francs et toutes les pièces frappées de 1610 à 1643 sont rares). Bien que la fabrication ne s'y fût pas arrêtée (surtout à Lyon), les ateliers de Lyon, de Montpellier et d'Aix en Provence, étaient trop éloignés pour répandre en grande quantité le numéraire français aux environs d'Orange et d'Avignon. Leurs produits étaient à peine suffisants pour être opposés aux pièces étrangères circulant dans le Lyonnais, la Bresse et le nord du Dauphiné, le sud du Languedoc et le midi de la Provence. En Dauphiné, particulièrement, cette situation n'était pas nouvelle ; pendant plusieurs siècles, les monnaies étrangères y furent accueillies avec autant de faveur que les pièces delphinales et royales et en limitèrent le cours. L'établissement de la cour de Rome à Avignon avait nécessité l'ouverture d'une monnaie à Mirabel-aux-Baronnies, et dès le 20 avril 1353 le maître particulier Ottolino Lazari frappait des florins « grands et petits ». Le retour du Saint-Siège à Rome fit transférer cet atelier, le 13 novembre 1406, à Embrun ; celui de Briançon lui fut réuni. L'activité du monnayage papal le fit ramener en juillet 1417 d'Embrun à Mirabel ; le 9 juillet 1426 il fut enfin transporté à Montélimar. Cinquante-sept ans avant cette dernière date, le 20 août 1369, Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné, avait rendu une ordonnance, portant qu'il était urgent d'ob-

liste de celles décriées le 5e janvier 1564 et au tableau mis à la suite de l'ordonnance de septembre 1577 où « ensuyvent les pourtraits et figures des pièces descriées par l'ordonnance du roy, avec le prix que les maistres des monnoyes et changeurs en seront tenus de donner au peuple, tous déchets de fonte, salaire de change et autres frais desduits. » FONTANON, *les Edicts et Ordon. des Roys de France*, t. II, p. 975 et 1018.

Digitized by Google

vier à la rivalité que certains seigneurs et magnats voisins, tels que l'archevêque de Lyon, l'évêque de Valence, le sire de Montélimar et d'autres encore, suscitaient aux ateliers du Dauphiné, en émettant de nouvelles espèces et en faisant arriver jour et nuit de cette province la totalité des matières monnayables (1).

De minutieuses recherches m'ont permis d'établir qu'il avait été émis une grande quantité de doubles tournois et quelques deniers tournois à Villeneuve-lez-Avignon pendant le règne de Louis XIII. Les monnaies de cuivre étant très répandues, les collectionneurs ne les examinent pas avec toute l'attention qu'elles méritent au point de vue de l'histoire monétaire des ateliers. J'ai pu constater l'existence pour l'atelier de Villeneuve de plusieurs émissions de doubles en 1616, 1617, 1618, 1620, 1621, 1626, 1627, 1637 et 1639, et deux émissions de deniers en 1618 et 1621. Je possède des spécimens de la plupart des variétés de ces émissions; l'un d'eux provient de Montélimar, trois de Sault, deux autres de l'arrondissement de Nyons, et le surplus des départements de Vaucluse et du Gard.

I

DOUBLES TOURNOIS

1re *Émission (1616-1618)*

Henri IV était mort le 14 mai 1610. Dès le mois de janvier 1611, les ateliers français commencèrent à frapper des doubles et des deniers au nom de Louis XIII, à raison de 78 et de 156 au marc.

1° — LOYS.XIII.R.DE.FRAN.ET.NAV. (cette légende commence à gauche en bas ; elle est bordée d'un grénetis). Dans un cercle, buste enfantin (Louis XIII est né le 27 septembre 1601), lauré

(1) MORIN, *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 142.

Digitized by Google

et cuirassé ; la joue est rebondie, le col plat et rabattu. Sous le buste un point clos. A l'exergue R entre deux points clos.

R. — Croisette DOVBLE.TOVRNOIS. 1616. dans un grénetis. Trois fleurs de lis dans un cercle posées 2 et 1. Un annelet sous le T (7e lettre).

Coll. Vallentin (diam. : 20 mil. ; poids : 2 g. 40 c.)

2° — Même type sans l'annelet du revers et le point sous le buste. 1616.

Coll. Vallentin (20 mil. ; 2 gr. 51).

3° — Même type. 1616. Rose à cinq pétales mal exécutée.

Collection B. R. (4 p.) L'un de ces doubles a été recouvert d'une mince couche d'or. M. R. possède un autre double tournois de Louis XIII également doré. Des deniers consulaires ou du haut-empire ont été dorés par les faussaires de l'antiquité. Il est assez curieux de retrouver la même supercherie pratiquée, au XVIIme siècle, sur de simples pièces de cuivre (1).

4° — Même type. Au droit: FAN (sic) Au revers: 1617, trèfle, qui sur quelques exemplaires est incliné comme une croix de St-André. Des doubles tournois furent également frappés à Paris en 1617.

Coll. Vallentin (21 mill. ; 2 g. 78 c.).

5° — Même type avec FRAN. 1617, trois annelets posés en triangle.

Coll. Vallentin (20 mil.; 2 g. 58).

6° — Même type. 1617, trèfle.

Cabinet de Nîmes (21 mil.; 2 g. 7.) Coll. Vallentin (20 mil. et demi ; 3 g. 08).

7° — Même type. 1617 ; le chiffre 7 est sensiblement plus petit que les autres chiffres et plus épais. A la suite une sorte de rose à cinq pétales.

Coll. B. R. ; Coll. Vallentin (20 mil. ; 2 g. 50 c.).

(1) M. B. R. a bien voulu me communiquer tous les doubles tournois de Louis XIII, qui font partie de son importante collection. Ils sont au nombre de cinquante environ, et comme leur provenance est essentiellement locale, il n'est pas étonnant que 18 aient été émis par l'atelier de Villeneuve-lez-Avignon.

Digitized by Google

8° — Même type, 1618. Rose à cinq pétales.

Coll. B. R. (5 ex.)

2me *Émission (1620-1621).*

9° — Mêmes légendes et type. La figure royale est moins jeune, le col plus grand et plus apparent. Au revers 16z0 (sic) molette. Le chiffre 2 de 1620 est analogue à un z. Les doubles frappés à Aix dès la troisième année du règne de Louis XIII portent 161z (sic).

Coll. B. R. (2 ex.)

10° — Même type. 16z1 (sic) molette.

Coll. J. Rousseau (1). Cabinet de Nîmes (21 mil. ; 2 g. 8). Coll. Vallentin (20 mil.; 2 g. 70 c.).

11° — Même type. 16z1 (sic) molette. Ce double provient d'un autre coin et offre des différences sensibles avec le n° 10. A l'avers la partie inférieure de l'R de FRAN est reliée au premier jambage de l'A et ne semble faire qu'un avec lui. Au revers les fleurs de lis sont bien plus grêles et moins resserrées; leur arrangement n'est pas aussi régulier.

Coll. B. R. (3 ex. ; l'un deux est à fleur de coin). Coll. Vallentin (21 mil.; 2 g. 60 c. et 2 g. 45 c.).

12°. — Même type. 16z1 (sic) petite molette.

Probablement double faux de l'époque. Le faussaire a cherché à rendre les divers détails du double précédent. Il n'était ni habile ni expérimenté, car toutes les lettres sont empâtées ; le buste est fort grossièrement exécuté. Les premières lettres de l'avers, étant trop espacées sur le coin qu'il avait gravé, il s'est vu obligé d'insérer dans un espace trop court le mot NAV.

Coll. Vallentin (20 mil. ; 2 g. 55 c.)

3me *Émission (1626-1627)*

Cette émission fut faite à partir du mois de mai 1626. Le maître de la monnaie était Simon Saladin, conseiller de la

(1) *Cat. des monnaies nat. de France. Coll. de M. J. Rousseau*, n° 1295.

Digitized by Google

communauté de Villeneuve et fermier de la monnaie papale d'Avignon. Afin que le poids des pièces émises fût conforme aux règlements, la cour des Monnaies exigea que le conseil de Villeneuve désignât « un bourgeois » pour assister à toutes les délivrances faites par le garde et le contre-garde. Saladin fit opposition à cet arrêt, de telle sorte que la plus grande partie des doubles fut émise en 1627. Le contre-garde était Amans Decharnes, qui a assisté à plusieurs délibérations consulaires sous Louis XIII, et prévôt des ouvriers à la fin du règne de Henri III. Henri IV le nomma contregarde. Il conserva jusque vers 1628 ces fonctions, qu'il exerçait déjà en 1599; il figure souvent comme témoin, avec le garde et quelquefois les ouvriers de la monnaie, dans les actes dressés en 1599 par Me Goubert Genti, notaire royal à Villeneuve (1).

13° — Même type que le n° 10. 1626 entre deux points clos.

Coll. Vallentin (20 mil. ; 3 gr., 03). Coll. B. R. (2 ex.).

14° — Mêmes légendes et type. 1626. Buste juvénile et plus grand qui n'offre aucune ressemblance avec celui de Louis XIII; le col est indiqué par deux traits grossiers. Au revers, un annelet sous le premier o de TOVRNOIS.

Coll. Vallentin. (20 mil. ; 3 gr., 52 c.). Poids exceptionnel.

Double faux de l'époque dont l'exécution laisse fort à désirer. On peut être surpris de trouver ces deux pièces fausses (nos 12 et 14). Si le bénéfice du faux-monnayeur est léger pour les espèces de cuivre, il est hors de doute cependant que ce genre de fausse monnaie est fabriqué même de nos jours ; j'ai eu entre les mains plusieurs pièces fausses de 0,10 cent., très bien faites du reste, à l'effigie de Victor-Emmanuel et émises par des marchands italiens ambulants. Parmi la menue monnaie, c'était surtout les pièces billonnées que les faussaires d'autrefois s'efforçaient de reproduire. Il serait intéressant de pouvoir déterminer le lieu d'émission de ces dou-

(1) Me Darut, notaire à Villeneuve, détenteur des minutes de Me Genti, a bien voulu me les communiquer et faciliter mes recherches.

Digitized by Google

bles ; il est possible qu'ils aient été fabriqués à Avignon. Cette ville a été pendant plusieurs siècles le rendez-vous, pour ainsi dire, de tous les faux-monnayeurs de l'Occident ; les papes eux-mêmes ne purent les empêcher d'écouler leurs produits. Au commencement du XVIII[e] siècle, par une ordonnance du 4 septembre 1716, Alamannos Salviati, « prothonotaire apostolique du nombre des participans, refferendaire de l'une et l'autre signature de Notre-Saint-Père le Pape, vice-légat et gouverneur général en cette cité et légation d'Avignon, » prononça « la peine de la mort naturelle et la confiscation « de tout leur bien irrémissiblement » contre tous ceux « qui « fabriqueront la fausse monnoye de Notre-Saint-Père le « Pape ou de quelque prince étranger (1). »

15° — Mêmes légendes et type que le n° 13. 1627. L'exécution du coin de cette émission, qui semble avoir été la plus nombreuse, n'a pas été soignée. Les traits de la figure sont grossiers et le col est prolongé en pointe derrière la tête ; quelques lettres sont très grosses.

Coll. Hermerel. Coll. Hoffmann (2). Cabinet de Nîmes (21 mil. ; 2 gr. 9). Coll. Vallentin (21 mil. ; 2 gr. 43 c. et 3 gr. 08).

16° — Mêmes légendes, type et date. Buste beaucoup plus grand ; tête plus forte. Les lettres des légendes sont encore moins régulières que sur la pièce précédente. Le v de TOVRNOIS notamment est très petit. En rapprochant les n[os] 15 et 16, il est aisé de voir qu'ils proviennent de coins différents.

Coll. Vallentin (20 mil. ; 2 gr., 82) (20 mil. ; 2 gr., 55 ; en mauvais état).

17° — *Essai unique* de ce double tournois. Bien qu'il soit mal conservé, il pèse encore *trois grammes 92 cent.* Il a été frappé sur un flan double des flans habituels.

Coll. Vallentin (20 mil. et demi).

(1) Coll. Massilian à la bibliothèque d'Avignon.

(2) Cat. de la coll. de M. Hermerel, n° 663, p. 40. — Coll. H. Hoffmann, *Monnaies françaises, 2[e] partie, depuis Hugues Capet jusqu'à nos jours*, n° 1031, p. 77.

Digitized by Google

Les doubles tournois émis à Trévoux en 1620, 1621, 1623, 1624 et 1627 avaient envahi toutes les provinces françaises du Sud-Est. Leur différence avec les doubles royaux était à peu près insensible ; le buste de Marie est à gauche, mais la bande du revers, indiquant la brisure, est à peine visible. Malgré la mort de l'épouse de Gaston, survenue le 21 mai 1627, on frappa encore à son effigie des doubles tournois pendant toute l'année 1627 et en 1628. En 1624, on avait dû informer *contre ceux qui voituroient et exposoient par rolleaux les doubles de cuivre fabriqués sous le nom et aux armes de la demoiselle de Montpensier*. Nicolas Briot, tailleur de la monnaie de Paris, sollicita en 1625 l'autorisation d'exécuter des *fers* et *coins* pour l'atelier de Trévoux. Il fut purement et simplement débouté de sa demande et, sur les conclusions du procureur général lui-même, défense fut faite à tous les graveurs de France sans exception *de faire aucun poinçon de monnoies étrangères* (1). Ces faits indiquent clairement le tort que les monnaies des Dombes faisaient aux monnaies royales. L'activité de l'atelier de Villeneuve n'a donc rien que de très rationnel.

Les divers maîtres de la monnaie de Villeneuve émirent souvent des pièces d'un titre et d'un poids bien inférieur au titre et au poids légaux. Henri II avait décrié, en 1552 et en 1554 la menue monnaie qui y était ouvrée. En février 1605, le graveur fut réprimandé pour ses coins de quarts et de huitièmes d'écu.

Lors de la troisième émission, que je viens de décrire, la Cour des Monnaies, pour prévenir les abus, décida que le conseil nommerait « un bourgeois » pour assister à toutes les délivrances qui seraient faites. La délibération suivante est fort intéressante « Conseil. — L'an mil six cens vingt-six et le dimanche vingt-sixième apvril à Villeneufve les Avignon maison consullaire par devant Nous M^e^ Jean Danastasy con^er^ et juge pour le roy et viguier du seigneur abbé de

(1) MANTELLIER, *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes.*

Digitized by Google

St-André heure de deux après midy. — Assemblés en conseil à son de cloche à la manière accoustumée Mess^rs Anthoine Cappeau et Pierre Ferreton consuls, Jaques Bourson Pol Anthoine Pouzard Simon Saladin Jean-Baptiste Lavile Anthoine Deloye Claude Fages Anthoine Bertet Michel Vellay Laurent Duret Jean Barracan Michel Bresson Mathieu Gonnet André Marc François Bare Jean Goffet Poncet Boisson Jean Mouttet conseilhiers Messieurs Pierre Defiennes Mathieu Roustang et encore Aubert et Victor Boyer appellés à déffault des autres con^ers. ..... Dadvantage a esté propozé par quy dessus (Cappeau premier consul) que le jour dhier lui fut inthimé et signiffié et balhé coppie d'ung arrest de la souveraine cour des monnoyes et à raison de la fabrique des doubles qui se feront dans la d. ville, par lequel est porté qu'en corps de communauté sera deslibéré pour nommer ung bourgeois pour assister à toutes les deslivrances qui seront faictes par les Gardes. Coppie duquel arrest il a en main duquel requiert estre faict lecture pour procéder suivant icelluy à la d. nomination. — Lequel faict mis en deslibération lecture faicte du d. arrest à haulte voix a esté conclud et deslibéré (*plusieurs lignes barrées*) que conformément à icelluy sera tout et présentement procédé à la nomination du d. bourgeois. A quoy voulant satisfaire M^re Simon Saladin l'ung des con^ers a remis ung dire contenant son oppinion descript et donné sur ses papiers par lui signé et dict et requis comme d'icelluy estant deslibéré. M^re Simon Saladin. — Le d. s^r Cappeau dict que le dire du d. Saladin doit estre rejecté n'ayant le conseil cognoissance de cause et se doit retirer sy bon luy semble à la d. cour des monnoyes et sans avoir esgard au d. dire doibt estre procédé à la d. nomination ignorant le contenu d'icelluy procédant plustost d'animosité que de justice attendu mesmes que le d. Saladin est maitre de la fabrique des doubles et a la monnoye de N^re S^t Père dans la ville d'Avignon. — Monsieur le juge a octroyé acte des conclusions prinses par le consul ensemble du dire remis par le d. Saladin et ordonne attendu ce dont

Digitized by Google

s'agit que se pourvoira devant la souveraine cour des monnoyes ou tous officiers des monnoyes comme verra bon estre et suivant l'arrest de la d. court qu'il sera procédé tout présentement à la d. nomination. — A quoy sattisfaisant tous les sus nommés consuls conseillers et tous les sus nommés unyformément et d'une mesme voix ont nommé et eslu pour bourgeois suffizamment cappable et pour sattisfaire à la teneur du d. arrest le d. s[r] Anthoine Cappeau, premier consul. — Sur quoy et tout ce dessus le d. s[r] Juge a interpozé son droict et auctorité de justice..... (1). » Le 24 juin 1626 à deux heures de l'après-midi, dans l'église St-Pons (église paroissiale), Boniface Anastasy, Jehan Barracan et Jehan Mouttet furent élus consuls ; Antoine Cappeau ne fit même plus partie du conseil. Il est probable, cependant, qu'en 1626 et en 1627, il assista régulièrement à toutes les délivrances faites à l'hôtel de la monnaie,car je n'ai pas trouvé de nouvelle délibération désignant un autre « bourgeois » (2).

4[me] *Émission (1637)*

18° — LOVIS.XIII.R.D FRAN ET.NAVA (légende bordée d'un grénetis) ; les deux extrémités de l's sont reliées par un trait. Buste lauré et barbu à droite dans un cercle. Coiffure dite *à la comète* ; moustache fine et royale. Le col est nu, et les

(1) *Arch. mun. de Villeneuve.* Délibérations consulaires BB 4, p. 17. Les descendants de la plupart des personnes qui prirent part à cette délibération habitent encore Villeneuve ou possèdent des propriétés sur le territoire de cette commune.

(2) Des mesures analogues furent prises souvent. L'ordonnance du 13 octobre 1586 sur *les monnaies rognées* enjoint « aux dits changeurs et maistres des monnoyes, de ne faillir de les couper et cisailler à vue du peuple, en présence de ceux qui les y porteront, sur peine de la hart » et ajoute que « pour les controoller il y aura un commissaire ou notable *bourgeois* qui sera commis chacun jour de marché afin de voir s'ils y feront leur devoir ». *Déclaration du roy sur son édict du vingt-troisième septembre dernier, contenant le descry des Monnoyes rongnées.* A Paris par la vefve Nicolas Roffet, sur le pont Sainct-Michel, à la Roze blanche MDLXXXVI, p. 11. Une décision identique fut rendue en mars 1596.

Digitized by Google

épaules drapées à l'antique (poinçon de Warin). A l'exergue R renversé. Il est séparé du commencement et de la fin de la légende par deux points parfaitement visibles ; sa position est également retournée par rapport au mot NAVA.

R. — Croisette. DOVBLE.TOVRNOIS. 1637 (grénetis). Dans un cercle trois lis d'une forme bizarre.

Coll. Vallentin (20 mil., 2 g. 88).

19° — Mêmes légendes, type et date. La situation respective des lettres n'est pas la même. Au revers les extrémités de l's sont reliées par un trait.

Coll. B. R. Coll. Vallentin (20 mil.; 3 gr. 18 c.).

20° — Même type que le n° 19, mais un des lis du revers coupe le cercle.

Coll. Vallentin (20 mil., 2 g. 43 c.).

Ces trois types, dus à des coins différents, sont intéressants. La situation de l'R est anormale ; deux points clos qui le séparent nettement de la légende et sa situation s'opposent à ce qu'il appartienne au mot NAVA. Les doubles frappés en 1629 à Paris portent également après le mot NAV un A renversé comme marque de cet atelier monétaire. L'auteur des coins des doubles de 1637 semble s'être efforcé de reproduire les divers détails des doubles de Frédéric-Henri datés de 1636 et de 1637. Le petit v et l'annelet sis au-dessous sont remplacés par l'R renversé. Les lis sont beaucoup plus larges que d'habitude et ne sont pas sans analogie avec des trèfles dont on aurait barré et orné la partie inférieure; ils diffèrent notablement des lis que l'on voit sur les autres doubles émis à Villeneuve ou dans les divers ateliers monétaires français. Il existe cependant des différences sensibles sous d'autres rapports entre les doubles d'Orange et les doubles royaux frappés à Villeneuve en 1637 avec fort peu de soin et d'habileté.

En avril 1637, un arrêt de la Cour des Monnaies décria les doubles tournois de Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, prince souverain d'Henrichemont et de Boisbelle (1597-1641). L'émission de 1636 avait dû en être considé-

Digitized by Google

rable, car l'on en trouve assez fréquemment dans le Bas-Dauphiné, concurremment avec ceux de Frédéric-Henri, mais en moindre quantité; l'émission de 1637 fut peu importante.

5me *Émission (1639)*

21° — LOVIS.XIII.R.D.FRAN.ET.NAV. (légende bordée d'un grénetis). Dans un cercle à peine visible buste analogue, mais plus grand et avec la tête royale bien plus forte. A l'exergue R entre deux points clos.

Même revers. La croisette est entre deux points clos. 1639. Un point clos entre les fleurs de lis, qui sont bien plus régulières que sur les doubles précédents (nos 18 à 20).

Coll. Vallentin (20 mil., 1 g. 85). Le flan est très mince.

Ces doubles tournois (nos 1 à 21) ont pour ainsi dire un aspect tout particulier et diffèrent sensiblement de ceux frappés à Lyon, à Montpellier et à Aix-en-Provence. Plusieurs de ceux émis dans cette dernière ville en 1612 et en 1614 ou postérieurement représentent le buste du roi avec la fraise et portent quelquefois NAVAR. A Villeneuve il n'en est pas ainsi; souvent la croisette du revers n'est pas sans analogie avec la croix de Jérusalem.

Le cardinal Antoine Barberini, neveu d'Urbain VIII (1623-1644) et légat d'Avignon de 1633 à 1644, remplaça son frère aîné François Barberini, légat de 1623 à 1633. Il fit frapper en 1635, 1636, 1637 et 1640 à l'effigie de son oncle une pièce analogue aux doubles tournois et fort commune : le quattrino à légende latine; il en existe sans millésime, mais elles sont assez rares. Poey d'Avant n'a pas connu les émissions de 1637 et de 1640. A la suite de l'élection d'Innocent X (1644-1655), Antoine Barberini quitta Avignon pour devenir *grand aumônier de France*. Ses traits nous ont été conservés par un jeton de cuivre rouge de 30 mil., dont l'attribution ne semble pas avoir été encore faite — CAR.AN. BAR.MAG.FRANC.ELEEM. Buste du cardinal à droite avec longue chevelure, calotte rouge, moustache et royale, col rabattu,

Digitized by Google

camail et croix du Saint-Esprit. — Rosace GRATIOR.VMBRA Rosace. Trois abeilles voltigeant autour de trois lis épanouis et de grandes dimensions (allusion à sa nouvelle situation); au dessous 1656 (1).

A la même époque les émissions se multipliaient à Orange. Les doubles de Frédéric-Henri portent les dates de 1636, 1637, 1640, 1641 et 1642. La description qu'en a donnée Poey d'Avant est inexacte. Ils se divisent en deux groupes. Le premier comprend ceux émis en 1636 et en 1637. Le buste est analogue à celui des doubles royaux frappés à Villeneuve en 1627; il est entouré d'un cercle. Au revers la légende commence à gauche en bas. Le second groupe se compose des émissions de 1640, 1641 et 1642. La figure martiale de Frédéric-Henri est mieux dessinée. Le buste n'est pas entouré d'un cercle; il est bien plus développé et la légende ne se poursuit pas au-dessous. Au revers la légende commence de la même manière que sur les doubles royaux, sauf pour une variété datée de 1642 (2).

En 1629, les coins aux effigies, aux chiffres et aux armes de Gaston d'Orléans et de son épouse, morte le 29 mai 1627, furent abandonnés par l'atelier de Trévoux; toutes les espèces sont désormais à l'effigie et aux armes du prince usufruitier. Les doubles tournois émis par cet atelier jusqu'à la majorité de Anne-Marie sont très nombreux Poey d'Avant donne les émissions de 1629, 1632, 1634, 1635, 1638, 1640, 1655. Cette liste, déjà bien longue, est fort incomplète.

Cette énumération des doubles frappés par les ateliers d'Avignon, d'Orange et de Trévoux n'est pas inutile. En présence du grand nombre de ces pièces, qu'ils lancèrent dans la circulation, de 1629 à 1643, il était du devoir de la Cour des Monnaies et des officiers royaux de veiller à ce que la fabrication des espèces de cuivre fût constante à Villeneuve-lez-Avignon principalement et d'imprimer une vive impul-

(1) Les armoiries des Barberini sont d'azur à trois abeilles d'or, 2 et 1.

(2) ROGER VALLENTIN. *Notes sur les doubles tournois de Frédéric-Henri, prince d'Orange*, 16 p.

Digitized by Google

sion à l'activité de l'atelier établi dans cette ville. Aussi il me paraît difficile d'admettre que les émissions de 1637 et de 1639 soient les seules de 1630 à 1640.

M. Hoffmann n'a pas décrit une série de doubles à l'effigie de Louis XIII, qui sont assez répandus dans notre région ; aucun d'eux ne porte de lettre d'atelier. En en rapprochant les diverses variétés, il semble probable qu'ils ont été émis par le même atelier ; ils n'offrent que des différences insensibles. Les plus anciens sont datés de 1637. Les doubles du deuxième groupe, à l'effigie de Frédéric-Henri, les reproduisent dans leurs moindres détails et leur sont absolument conformes. D'autre part, ces doubles royaux n'ont été imités que par ce prince ; le double tournois de Guillaume-Henri d'Orange (1650-1702), daté de 1659, est analogue. Il est évident que le prince d'Orange se bornait à contrefaire principalement les pièces circulant aux environs de cette ville et dans les provinces françaises voisines. Les seuls ateliers voisins, un peu actifs à cette époque, sont ceux de Villeneuve, de Lyon et d'Aix. Il est donc possible que les doubles dont il s'agit aient été frappés à Villeneuve. L'« Inventaire sommaire des fonds conservés aux archives nationales » mentionne l'existence des comptes de fabrication, apports et délivrances de boîtes, etc., pour l'atelier de Villeneuve, de 1417 à 1646 Il est regrettable que le travail entrepris par M. de Saulcy, jusqu'à la fin du règne de François Ier, n'ait pas été continué, car la publication des documents relatifs à la monnaie de Villeneuve peut seule permettre d'élucider la question. Ces doubles se trouvent fréquemment dans le Gard, le département de Vaucluse et le midi de la Drôme.

En voici seulement les principales variétés :

1° — LOYS.XIII.R.D.FRAN.ET.NAV. (légende bordée d'un léger grénetis). Buste lauré et drapé à droite avec la moustache et la royale ; pas de cercle autour. Le commencement et la fin de la légende s'appuient sur les extrémités du buste, où se trouve de chaque côté un point clos.

Digitized by Google

R. — Croisette DOVBLE.TOVRNOIS. 1637. (légende bordée d'un grénetis). Dans un cercle trois lis posés 2 et 1.

Coll. Vallentin (21 mill. ; 2 g. 15). Mal conservée.

2° — Mêmes légendes, types et date. Outre les deux points ci-dessus indiqués, deux points clos, assez rapprochés l'un de l'autre, se trouvent vers le milieu du buste.

Coll. Vallentin (20 mill. ; 2 g. 22). Musée de Montélimar.

3° — Même type. 1638. Quatre points à peu près équidistants sous le buste ; au milieu d'eux une molette.

Coll. Vallentin (20 mill. ; 2 g. 20). Musée de Montélimar.

4° — Mêmes type et date. Trois points équidistants sous le buste.

Coll. Vallentin (20 mill. ; 2 g. 51).

5° — Même type. 1639. Sous le buste, quatre points disposés comme sur le n° 2.

Coll. Vallentin (21 mill. ; 2 g. 82, 2 g. 69, 2 g. 45 et 2 g. 15). Musée de Montélimar.

6° — *Essai* de ce double tournois. Pièce d'une médiocre conservation (poids : 3 g. 25).

Coll. Vallentin.

7° — Même type que le n° 5. 1640. Sous le buste trois points équidistants. L'N de NAV est presque confondu avec le buste ; le coin de la pièce a été mal gravé.

Coll. Vallentin (20 mill ; 2 g. 52). Musée de Montélimar.

Les lettres de ces doubles sont sensiblement plus petites et plus fines que les lettres de ceux qui appartiennent incontestablement à l'atelier de Villeneuve ; au droit on lit LOYS, tandis que les doubles de 1637 et de 1639 (nos 18 à 21) portent uniformément LOVIS. Le double de la cinquième émission (n° 21) offre beaucoup d'analogie avec ces sept doubles. Cependant la lettre R est placée au milieu du buste ; le commencement et la fin de la légende descendent beaucoup plus loin que sur eux, et les lettres sont un peu plus grandes et surtout moins régulières. Je n'ai jamais vu qu'un seul exemplaire de ce double, d'un flan très mince, qui a pu être frappé

Digitized by Google

à la hâte. Frédéric-Henri a imité ces doubles sans lettre d'atelier de 1640 à 1642. On peut objecter que, s'ils avaient été émis à Villeneuve, les doubles d'Urbain VIII de 1640 en seraient également la reproduction. Il est bon d'observer que la dernière émission papale de 1640 a été bien moins nombreuse que celles de 1635, 1636 et 1637, et qu'il était dès lors tout naturel de conserver un type jouissant déjà d'une grande vogue. Au contraire l'émission de Frédéric-Henri en 1640 n'est que le prélude d'émissions fort importantes ; il est donc rationnel qu'il ait fait copier le type français à la fois le plus récent et le plus répandu aux environs d'Orange. La publication des documents conservés aux archives nationales pourra seule nous révéler si ces six variétés et cet essai ont tous été frappés à Villeneuve-lez-Avignon, ou si quelques-uns d'entre eux seulement ont été émis par l'atelier de cette ville.

Le dernier type du double tournois à l'effigie de Louis XIII (légende latine au droit et tête laurée à gauche à la romaine ; poinçon de Warin) n'a peut-être pas été frappé à Villeneuve. Quelques-uns, sans lettre d'atelier, se rencontrent fréquemment dans la région avec ceux des ateliers de Paris et de la Rochelle.

II

DENIERS TOURNOIS

1re *Emission (1618).*

1° — LOYS.XIII.R.DE.FRAN.ET.NAVA (légende commençant à gauche en bas et bordée d'un grénetis). Dans un cercle petit buste jeune, lauré et cuirassé, analogue à celui des doubles de cette année ; le col est plat et rabattu. A l'exergue R entre deux points clos.

R. — Croisette DENIER.TOVRNOIS. 1618. Rose à cinq pétales (légende bordée d'un grénetis). Dans un cercle deux lis ;

Digitized by Google

entre eux se trouve un point clos et au-dessous un R bien plus grand que celui de l'avers.

Coll. B. R. (17 mill. 1 g. 25).

Ce denier est analogue aux deniers émis à Paris en 1614. Sur ceux de Lyon datés de 1618 au contraire la légende du droit commence en haut à droite, et la lettre D ne se trouve qu'au revers sous les deux lis.

2me *Émission (1621)*

2° — Même type. Au droit NAV. Buste plus grand et à la figure plus âgée. Au revers 16z1 (sic). Le 2 de 1621 est analogue à un z comme sur les doubles de 1620 et de cette année.

Coll. Vallentin (17 mil. ; 1 gr. 20).

M. Coulondres, auteur d'importantes publications sur l'histoire de Villeneuve-lez-Avignon, a bien voulu appeler mon attention sur deux articles de M. Germer-Durand, insérés dans les mémoires de l'Académie du Gard en 1874 ; ils renferment plusieurs erreurs. Le premier mémoire est relatif au « Petit trésor de Russargues », contenant quelques douzains émis à Villeneuve. Le douzain de François Ier (n° 3), avec rose au revers, provient de l'atelier de Grenoble et non de celui de Romans. Le douzain n° 2 de Charles X a été frappé en 1593 à Nantes et non à Ste-Menehould. Charles X est mort à Fontenay le 9 mai 1590 et non le 9 mai 1593 comme M. Germer-Durand l'a répété trois fois (p. 161 note, p. 166 et p. 177). Le douzain n° 5 d'Henri IV, daté de 1595, a été émis à Riom et non à St-Pourçain; pendant la Ligue, les pièces ouvrées à Clermont pour Henri IV portent la lettre o, tandis qu'on ouvrait à Riom pour Charles X avec la même lettre. Les cinq douzains d'Henri IV pour le Dauphiné (nos 12, 13, 14, 15 et 16) ont été frappés à Grenoble et non à Romans, dont l'atelier était fermé depuis fort longtemps. La légende du n° 12 est ainsi conçue : HENRICVS.III (sic) D.G.FRAN.ET.NAV. REX. Au lieu d'attribuer la présence du chiffre III pour le chiffre IV à une erreur, assez fréquente du reste, du graveur,

Digitized by Google

M. Germer-Durand s'exprime de cette manière dans une note (p. 163) : « Le chiffre III est parfaitement distinct après le mot HENRICVS. Toutefois le millésime 1593, qu'on lit au revers, prouve que ce douzain dauphinois a été battu sous Henri IV. Cette anomalie ne peut s'expliquer qu'en supposant que le monnayer se soit servi, pour le droit de cette pièce, d'un coin du règne de Henri III. » Cette explication est inadmissible, car Henri IV est le premier roi de France qui ait porté également le titre de roi de Navarre ; Henri III n'était que roi de Pologne (D.G.FR.ET.POL.REX). Le second mémoire concerne « la monnaie de Villeneuve-Saint-André ». M. Germer-Durand (p. 170) affirme que « l'atelier de Villeneuve ne paraît pas avoir jamais fabriqué les espèces d'or et d'argent, etc... » Cette allégation est erronée. Sous Louis XII, François I^er^ et Henri II, des écus et des demi-écus au soleil, des henris ou demi-henris d'or ont été émis à Villeneuve. Des testons et des francs y ont été également frappés (1). Tous les numismatistes connaissent non seulement le quart d'écu de 1607, qui est si commun, mais encore les quarts d'écu et les huitièmes d'écu ouvrés aussi sous Henri IV et qui portent derrière la tête royale un lis ou dont la croix du revers est cantonnée à tort ; j'ajouterai que pour ce fait le graveur de Villeneuve fut sévèrement réprimandé par la Cour des Monnaies. Je publierai ultérieurement toutes les monnaies frappées à Villeneuve, dont j'ai pu constater l'existence ; il sera facile alors de se rendre compte de la grave erreur de l'auteur ; je me borne actuellement à la signaler. P. 178, M. Germer-Durand décrit trois doubles de Louis XIII, datés de 1617, 1621 et 1627, frappés à Villeneuve. C'est à tort qu'il indique au revers de ces trois pièces une rosace à huit branches.

Les archives municipales ne contiennent pas de documents permettant d'établir le nom de tous les maîtres particuliers

(1) ROGER VALLENTIN. *Découverte d'un trésor du XVI^e^ siècle à Montélimar*, p. 16 et 22.

Digitized by Google

de l'atelier pendant le règne de Louis XIII. Simon Saladin eut la maîtrise pour la quatrième émission. Il eût été intéressant de pouvoir indiquer quels étaient le garde et le contregarde, l'essayeur, le graveur, le prévôt des monnayers et les monnayers ou les ouvriers ; je n'ai rencontré que le nom du contregarde pour les quatre premières émissions : Amans Decharnes. En 1576, Jean Decharnes était ouvrier à la monnaie. Vers 1628 apparaît comme conseiller dans les délibérations consulaires Antoine Decharnes, peut-être le père de Jean-Antoine Decharnes (1641-1728), doyen du chapitre de l'église collégiale de Villeneuve, écrivain et littérateur distingué. L'avant-dernier graveur connu de la monnaie de Villeneuve, Jean Gentil (1581-160...) est l'auteur d'une fort belle médaille de Henri IV. Dans l'hôtel de la monnaie se trouvait « le coffre du roi ». Le garde et le contregarde en avaient chacun les deux clefs. Il servait à renfermer les espèces ouvrées jusqu'à leur délivrance et toutes les matières d'or et d'argent destinées à la fabrication. Les monnayers de Villeneuve étaient *du serment de l'Empire* (Archives mun. AA 1 n° 27) comme ceux de l'atelier voisin de Montélimar.

M. Coulondres m'a signalé l'existence d'un « journal contenant des notes utiles sur Villeneuve » acquis le 9 août 1869 par la Bibliothèque d'Avignon. M. Deloye me l'ayant communiqué, j'ai constaté que ce journal ne contenait sur la monnaie que des renseignements insignifiants. Les « Études d'archéologie et d'histoire sur Villeneuve-lez-Avignon » par Mgr F. Fuzet ne concernent que l'église et le monastère de Ste-Marie-de-Fours sis sur la commune de Sauveterre.

L'ordonnance de 1575 régissait encore sous Louis XIII la fabrication des doubles tournois et des deniers tournois. Ils devaient être taillés à raison de 78 et de 156 (78 × 2) au marc. Le marc de Paris contenant 4,608 grains, le double tournois devait renfermer $\frac{4,608}{78}$, soit 59 grains 1/13, et le denier tournois $\frac{4,608}{156}$, soit 29 grains 7/13. D'autre part, le poids du marc de Paris est de 244 gr. 752 ; le poids légal du double tournois était donc de $\frac{244,752}{78}$, soit 3 gr. 138 (3,13784....), et celui du

Digitized by Google

denier tournois $\frac{244,753}{156}$, soit 1 g. 569 (1,56892...). Les maîtres particuliers des ateliers ne se conformèrent nullement à ces prescriptions. Nous avons vu plus haut que pour la quatrième émission la Cour des Monnaies exigea la présence d'un « bourgeois » à toutes les délivrances faites par le garde et le contre-garde ; cette mesure n'était pas inutile. Sauf pour quatre (3 g. 03, 3 g. 08 et 3 g. 18), le poids des doubles tournois ne dépasse pas 2 g. 90. A Villeneuve, comme du reste dans les divers hôtels du royaume, on taillait toujours plus de 78 doubles au marc. Quant aux deniers, les deux seuls exemplaires que je connaisse pèsent 1 g. 25 et 1 g. 20. Je ne pense pas que de 1610 à 1643 l'atelier de Villeneuve ait émis des espèces d'or ou d'argent.

L'ouverture de l'atelier de Villeneuve remonte à une époque assez reculée, puisque le 5 décembre 1367 ordre fut donné d'installer *de nouveau* une monnaie dans cette ville ; ce fut la conséquence de l'établissement du Saint-Siége à Avignon. Il est même possible que les ateliers de Villeneuve et de Mirabel aient été ouverts à peu près simultanément pour les mêmes motifs. Bien que M. de Saulcy ne donne aucun renseignement sur l'atelier de Mirabel avant le 20 avril 1353, les archives nationales possèdent cependant des comptes de cet atelier remontant à 1345 (1). Lorsque l'usage des points secrets se fut généralisé, le point secret sur les pièces émises à Villeneuve se trouvait sous la vingtième lettre. L'ordonnance du 14 janvier 1539 (1540 n. st.) attribua à cet atelier la lettre R. Les Chartreux de Villeneuve possédaient un médaillier où ils conservaient les pièces les plus précieuses et les plus rares qu'ils purent recueillir. Peut-être contenait-il des spécimens de la plupart des pièces émises par l'atelier de cette ville, qu'ils pouvaient du reste se procurer facilement. Le procès-verbal de description de leur mobilier fait mention

(1) *Invent. som. des fonds conservés aux arch. nat.*, 1re partie, p. 390. — *Histoire des ateliers monétaires de France*, p. 37.

Digitized by Google

de ce médaillier, qui dut être transporté à Beaucaire avec les cloches de leur couvent pendant la Révolution (1).

Ce serait une erreur de croire que toutes les monnaies portant cette lettre R aient été ouvrées à Villeneuve. Sur des écus, des testons ou des douzains fabriqués à Romans sous François Ier, on trouve un R couronné. En 1586, le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, fit frapper simultanément à Beaucaire, à Béziers et à Montpellier, contre la volonté d'Henri III, une grande quantité de gros de Nesle d'un poids et d'un titre bien inférieurs au poids et au titre légaux; les deux variétés émises à Beaucaire portent la lettre R, car il avait fait transférer dans cette ville l'atelier de Villeneuve. A Trévoux, on voit souvent à la fin de la légende du droit des pièces de Louis (1560-1582) et d'Henri (1592-1608) la lettre M; Henri la fit remplacer en 1603 par la lettre R qui y figura jusqu'en 1608. Sous Marie (1608-1626), un cœur succéda à l'R, qui reparaît sur un double de Gaston daté de 1634. Par les déclarations des 12 juin et 20 septembre 1649, il fut ordonné « qu'il seroit fabriqué dans les monnoyes et autres lieux plus commodes que besoing seroit, des espèces de liards de cuiuvre. » A peu près partout les fermiers établirent leurs presses, où ils voulurent. Ceux de la fabrique de ces liards pour la province du Languedoc installèrent à Nîmes leurs quatre presses; elles fonctionnèrent en 1655, 1656 et 1657, jusqu'à l'arrêt du 17 mars 1657, interdisant la fabrication de ces liards, qui eurent d'ailleurs peu de succès. Tous portent au revers la lettre R Sur les monnaies émises à Rome à l'effigie de Napoléon Ier (empire français), se trouvent d'un côté de la date une louve et de l'autre un R couronné. Les « pièces de vingt francs » que Louis XVIII fit frapper pendant les Cent-Jours, indépendamment de l'absence du nom de Tiolier sous le buste, présentent un lis à gauche de 1815 et un R à la droite.

(1) A. COULONDRES. *La Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon*, p. 37. Dans ce médaillier se trouvaient 129 pièces d'or, 935 d'argent et 2188 de cuivre.

Digitized by Google

Par ordonnance du 8 mars 1645, le monnayage mécanique fut établi dans les ateliers royaux et la fabrication au marteau supprimée ; il est assez probable que l'installation des presses ne fut pas complète à Villeneuve. Sous Louis XIV, l'atelier de cette ville perdit insensiblement son importance, et à une date qu'il est impossible de préciser, il fut transféré à Orléans, où il fonctionna avec une activité assez soutenue au XVIII[e] siècle ; la lettre R fut conservée comme marque de l'atelier. Les dernières espèces émises à Orange sont datées de 1680 et sont à l'effigie de Guillaume-Henri (1650-1702) ; la principauté d'Orange avait été confisquée de 1673 à 1679 au profit de Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. A la suite du différend intervenu entre Louis XIV et Rome au sujet de la régale et du droit de franchise des ambassadeurs, Avignon fut également saisi jusqu'en 1690. Ottoboni fut le dernier légat ; un prélat de moindre importance gouverna désormais cet État. Les dernières monnaies ont été frappées à Avignon en 1693 sous le pontificat d'Innocent XII (1691-1700). Grâce aux efforts de Louis XIV, depuis longtemps la concurrence faites par les monnaies d'Orange ou papales aux espèces françaises n'était plus aussi redoutable qu'au XVI[e] et dans la première moitié du XVII[e] siècle. Le maintien d'un atelier à Villeneuve n'offrait plus d'intérêt, et il est probable qu'en 1700, cette ville en avait déjà été privée depuis quelques années (1). Ultérieurement, elle fut peu à peu dépouillée de tous les privilèges que les rois lui avaient accordés en récompense des nombreux services rendus par ses habitants à la France.

Roger VALLENTIN.

(1) Les archives nationales ne possèdent des comptes de la monnaie d'Orléans que pour la période de 1720 à 1748 (*Invent. som.*, p. 390). Au mois de mars 1720 il fut frappé à Orléans de fort beaux *Louis d'argent* à 11 deniers de fin, taillés à raison de 30 au marc et d'une valeur de 60 sols.

Digitized by Google

LA LANGUE NATURELLE

\OIC OIOΓ *(chabe abam (e) langage naturel)*

Messieurs,

M. Bourgoint-Lagrange, ancien sous-préfet, membre de la Société des gens de lettres, en visite chez notre honorable collègue, M. Mordon, trésorier général, me prie d'attirer l'attention de l'Académie de Vaucluse sur un ouvrage de M. Eugène Maldant, ingénieur civil, ayant pour titre : *La Langue naturelle.*

Il a eu raison de penser qu'un corps comme le nôtre ne pouvait être indifférent à des questions de philologie et que ses suffrages seraient précieux.

Nombreux sont les écrivains qui ont voulu créer un langage universel ou ramener les langues à une origine commune.

Permettez-moi de citer :

Leibnitz au XVII^e^ siècle ;

Au XVIII^e^ siècle, Dumarsais, qui, dans sa grammaire générale, démontre que tous les peuples de la terre, malgré la diversité des idiomes, parlent absolument la même langue, sans anomalie et sans exception, et qu'enfin l'on peut réduire à un assez petit nombre les éléments nécessaires au langage.

A la même époque, le président de Brosses, qui, dans son traité de la formation mécanique des langues, les reconstruit idéalement, en retrouve par l'analyse les racines primitives, racines qui, suivant l'auteur, se sont si bien conservées, que tous les hommes parlent encore une seule et même langue.

Digitized by Google

Voltaire trouvait avec raison des choses assez bonnes dans l'ouvrage du Président, mais il voulait qu'il les eût pillées. (Lettre à d'Alembert, 10 décembre 1770.)

Court de Gebelin, s'inspirant du même traité, trouve les étymologies les plus hasardées ; voici entre autres, suivant lui, l'origine du mot bel, beau :

« Pour peindre la beauté, pour exprimer qu'une femme réunissait en elle tout ce qui plaît, tout ce qui charme, pour désigner en un mot la première mère de famille, on n'eut à prononcer qu'un seul mot, et ce seul mot signifia toutes ces choses, et les signifia de la manière la plus énergique, parce que ce mot fut le nom de l'astre le plus beau, celui dont l'apparition porte dans l'univers la vie et le plaisir, comme une mère de famille jeune, belle et touchante est pour sa famille une source de bonheur et d'agrément.

« Ce mot fut Bel, nom du soleil, comme souverain des astres. Dire une femme belle, c'était dire une femme-soleil.

« L'on exprimait par là tout ce que renferme l'idée de beauté ; on l'exprimait de la manière la plus courte, la plus précise, la plus énergique ; et ce qui est assez singulier, c'est que ce nom qui n'était que d'emprunt est resté à la beauté et a été perdu pour le soleil. C'était dépouiller le ciel pour enrichir la terre. »

M. Maldant est un peu de cette famille d'esprits ; ce n'est pas au surplus le premier venu, il a eu des ouvrages récompensés de la médaille d'honneur de la Société d'encouragement au bien, il a lu des études à l'Académie des sciences morales.

En créant un langage qui pût convenir à tous les peuples, M. Maldant a eu surtout en vue un but humanitaire, « la diversité infinie des langages étant, dit-il, bien évidemment le plus grand obstacle à l'entente cordiale et au rapprochement des nations. »

Quel est l'obstacle qui a pu jusqu'ici retarder l'avènement d'une langue internationale reconnue si nécessaire ? Il le trouve dans l'amour-propre national, chaque peuple se déclarant

Digitized by Google

prêt à l'admettre, mais à la condition que cette langue sera la sienne.

Par ces motifs et aussi par suite de la difficulté de supprimer tous les illogismes et les irrégularités dans les langues anciennes, M. Maldant comprit que la langue internationale ne pourrait être logiquement qu'une langue rationelle absolument neuve et faisant table rase du passé. Cette langue n'a absolument rien de commun avec le Volapük.

Je vais entrer maintenant dans l'exposé de son système.

Deux conditions sont indispensables à toutes les langues : l'émission naturelle des sons et leur articulation plus ou moins complète.

Il y a six sons bien distincts se prononçant facilement par tout le monde. M. Maldant en sort cinq voyelles :

a, é, i, o, ou.

Il remplace l'*u*, que les autres peuples ne parviennent pas à prononcer comme nous, par le son *ou*, et il distrait le sixième son, *e*, réservé pour l'articulation des consonnes isolées ou finales.

Quant aux consonnes, elles sont au nombre de seize, qui sont représentées par les prononciations uniformes suivantes :

Be, Che, De, Fe,
Gue, Je, Ke, Le,
Me, Ne, Pe, Re,
Se, Te, Ve, Ze,

et qui ont toutes pour terminaison l'*e* muet extrait des six sons naturels, ainsi qu'il a été dit ci-dessus pour les voyelles.

L'écriture nouvelle ne ressemble à aucune autre existante ; elle distingue radicalement les voyelles des consonnes, c'est-à-dire les sons des articulations.

La ligne courbe désigne les voyelles moins nombreuses que les consonnes ; les signes sont O C. en faisant varier les positions du second signe.

Les consonnes sont représentées par les signes ı.ד. et en

Digitized by Google

faisant varier leurs positions on peut exprimer toutes les consonnes.

Par les diverses combinaisons des voyelles et des consonnes, il n'y a pas lieu d'employer plus de cinq lettres pour écrire les mots les plus longs, car avec ce nombre la nouvelle langue possédera une intarissable réserve : on pourra écrire plus de 200.000 mots absolument différents les uns des autres.

M. Maldant ayant remarqué que, presque dans toutes les langues existantes, le nombre des noms est dans la même proportion que les autres mots, fait commencer par une consonne tous les noms ou substantifs, et tous les autres mots par une voyelle, ce qui fait connaître de suite si ce mot est ou n'est pas un substantif.

Règle générale. — Les 5 mots *divers* (composés de deux à cinq letttres), qui ne différeront que par les cinq voyelles par lesquelles ils commencent, s'emploieront toujours et uniformément de la manière suivante :

La voyelle O (placée comme préfixe) caractérise l'adjectif qualificatif.

La voyelle C caractérise le participe présent.
La voyelle ↄ » le participe passé.
La voyelle ∩ » l'adverbe.
La voyelle ∪ » le négatif (de la qualité).

Exemple :

IO signifiant Dieu, les mots divers : OIO, CIO, ↄIO, ∩IO, et ∪IO signifieront nécessairement : divin, divinisant, divinisé, divinement, et indivin.

Les premiers mots seront nécessairement ba, bé, bi, bo, bu (bou), jusqu'à za, zé, zi, zo, zu (zou).

Il est établi que les premiers noms les plus courts seraient les plus importants et serviraient de racines à tous les autres, et que ceux qui les suivraient seraient considérés comme diminuant d'importance au fur et à mesure qu'ils croîtraient en nombre de lettres.

Ainsi les voyelles simples ou conjuguées serviront aux

Digitized by Google

articles, et additionnées d'une consonne, à la conjugaison du seul verbe de la langue internationale : le verbe *être*, ou à la formation de l'article, du pronom, de l'adjectif ou de la conjonction.

Après cet aperçu très incomplet de la langue, il me reste à parler d'un vocabulaire contenant 80 racines chacune à 16 radicaux, de là découlent les 3,700 mots qui permettent amplement de traiter tous les sujets. Ces 3,700 mots sont des substantifs, mais chacun sert à former à l'aide des voyelles, par un mécanisme extrêmement facile, 5 autres mots. Il s'ensuit qu'en quelques heures d'étude on a acquis l'expérience nécessaire pour former 22,000 mots.

Or l'Ancien Testament ne contient que 5,654 mots différents, et de nos jours il suffit de 6,000 à 10,000 mots pour exprimer tout ce qui existe.

En résumé, cette langue véritablement créée par M. Maldant, est le fruit de longs travaux, d'ingénieuses combinaisons; elle n'a pas la prétention de détruire les langues existantes, de créer une littérature, d'enfler la voix des tragiques, je le répète, c'est une œuvre humanitaire qui fera tressaillir d'aise l'ombre de l'abbé de Saint-Pierre.

TIQUET.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux.

JANVIER - FÉVRIER - MARS 1888.

Séance du samedi 14 *janvier* 1888. — Présidence de M. Benoît. — Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que le scrutin pour l'élection des membres du nouveau Bureau est ouvert et restera ouvert jusqu'à la fin de la séance. Il sera alors dépouillé et le résultat immédiatement proclamé.

La parole est donnée à M. Sagnier. Notre savant collègue raconte, avec la vivacité d'impression qui le caractérise, une visite qu'il a faite au musée des antiquités nationales de St-Germain.

Ce musée est le plus important de toute la France, au point de vue de la science historique. Créé, en 1862, par l'empereur Napoléon III, qui lui donna le nom de musée Gallo-Romain, il a été constitué dans son état actuel sous la Présidence de Thiers et de Mac-Mahon. Les collections qu'il renferme sont innombrables. L'idée maîtresse qui a inspiré sa création c'est de présenter au monde savant la série des découvertes formant pour ainsi dire la caractéristique des diverses populations qui, dans les temps antiques, se sont succédé sur notre sol. On ne pouvait songer à ne recueillir que des monuments originaux ; on s'est procuré des moulages de ce qu'on ne pouvait acquérir en nature. On y voit les moulages des monuments de notre région. — Les documents qui affluent à St-Germain commencent à apporter quelque lumière dans la mythologie gauloise ou gallo-romaine, presque impénétrable. En parcourant ces galeries où se pressent d'innombrables divinités, on constate de plus en plus cette vérité que les origines des Volkes, Celtes et des Ligures doivent être cherchées dans l'Europe orientale et, antérieurement, dans l'Asie centrale.

Après l'iconographie, l'épigraphie. Celle-ci n'offre pas, comme l'autre, une immense quantité de spécimens, mais elle montre, soit en originaux, soit en reproductions, à peu près toutes les inscriptions gauloises aujour-

Digitized by Google

d'hui connues dans le monde savant. Celles qui proviennent de nos pays y sont honorablement placées.

M. Sagnier esquisse à grands traits, mais avec autant de méthode que de clarté, la riche série de ces monuments.

Dans des salles spéciales sont exposées les sépultures, celles à inhumation et celles à incinération, avec leurs appareils et leurs mobiliers funéraires respectifs. — Ailleurs, c'est la céramique ; — ailleurs, ce sont les armes, depuis les haches de silex, de pierre polie, les pointes de flèche en silex ou en os, jusqu'aux épées et aux cuirasses ciselées et damasquinées ; — ailleurs, les objets de toilette en nombre infini, les bronzes : vases, lampes, trépieds, figurines d'animaux, etc., etc., tous les produits de l'art gaulois ou gallo-romain ; les pierres milliaires ; les collections de monnaies.

Une partie bien intéressante du travail de M. Sagnier est consacrée à la description des salles de comparaison, et de celles dites de *survivance*. Les premières de ces salles présentent, les unes vis-à-vis des autres, d'une part, les objets caractéristiques des diverses périodes préhistoriques et les objets similaires qui sont usités encore aujourd'hui chez les peuples sauvages et barbares ; d'autre part, les objets archéologiques de la Gaule, en divers temps, et les objets archéologiques de diverses régions plus ou moins éloignées, que les Gaulois paraissent avoir occupées à diverses époques. Dans les secondes on voit, face à face, les objets divers qui étaient usités dans les temps antiques, et qui, d'âge en âge, ont continué à être employés dans les mêmes conditions.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt.

M. Rochetin, absent d'Avignon, n'ayant pu se rendre à la séance, le mémoire qu'il devait lire sera reporté sur l'ordre du jour de la réunion du mois de février.

Tous les membres présents ayant déposé leur bulletin de vote, M. le président Benoît, assisté de M. Bayle, secrétaire, procède au dépouillement du scrutin, qui donne le résultat suivant :

MM. Sagnier, président,
Torcapel, Rochetin, } Vice-présidents,
Bayle, secrétaire-général,
Vallentin, secrétaire,
Chantron, trésorier.
Nicolas, bibliothécaire.
Manivet, bibliothécaire-adjoint.

Digitized by Google

Séance du samedi 4 février 1888. — Présidence de M. Sagnier. — M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

« En ouvrant cette séance, mon premier devoir est de vous remercier de vos suffrages. Il faut que je vous dise combien je vous suis cordialement reconnaissant du témoignage de sympathie et de confiance dont vous m'avez honoré ; mais je dois aussi vous faire part de mes craintes.

« Ce sera pour moi une tâche bien lourde d'avoir à remplacer ici les hommes considérables que depuis la fondation de l'Académie vous avez appelés à la présider. Tous se recommandaient puissamment à vos suffrages par leur situation non moins que par leurs remarquables travaux. Il faut que j'aspire à leur niveau tout au moins sous le rapport du dévouement aux intérêts de l'Académie et des soins à apporter à son régime intérieur.

« Les circonstances actuelles sont particulièrement laborieuses Par des causes que je n'ai pas à apprécier ici, la précédente administration a cru devoir se retirer avant le terme fixé, malgré les grands services qu'elle avait rendus et ceux qu'elle était appelée à rendre encore Exprimons-lui nos sincères regrets et notre déférence. En même temps l'Académie s'est vue privée de son secrétaire perpétuel, qui avait été un de ses principaux fondateurs, qui pendant bien des années l'avait animée de son souffle et la rehaussait par l'éclat et la fécondité de ses travaux historiques et littéraires. Mais pour le remplacer vous avez su trouver les deux hommes le mieux à la hauteur des difficiles fonctions de secrétaire-général et de secrétaire. D'autre part, les deux nouveaux vice-présidents se recommandaient à vous par des conditions hors ligne et les autres membres réélus vous étaient déjà depuis longtemps connus par leur zèle et leurs services constants et dévoués.

« Ainsi l'Académie, à la suite de la crise qu'elle vient de traverser, peut se promettre des temps prospères et continuer paisiblement ses travaux et son développement normal. Tous tant que nous sommes ici nous serons assidus à ses séances, nous concourrons à ses travaux, et comme elle n'est pas un corps fermé, nous tâcherons d'y amener tous ceux qui, à notre connaissance, ne sont pas indifférents aux choses des sciences et des arts.

« Et à ce sujet qu'il me soit permis de vous formuler un vœu et une recommandation. Les lectures faites à nos séances sont l'œuvre d'un trop petit nombre de membres, presque toujours les mêmes, et elles ont trop souvent pour objet les études historiques et archéologiques. Les lectures purement littéraires sont trop rares, malgré l'attrait qu'elles donneraient à nos réunions et malgré la supériorité de ceux d'entre vous que la renommée, à divers degrés, a couronnés de l'auréole des poètes. Les lectures scientifiques sont plus rares encore. Nous avons cependant dans nos rangs des hommes de haute compétence scientifique. Faisons-leur un appel pressant ; plus particulièrement demandons à l'un d'eux de nous interpréter les mystères de la botanique, à un autre les principes féconds de l'esthétique. Les connaissances qu'ils répandent autour d'eux dans d'autres

Digitized by Google

enceintes, nulle part ne seraient accueillies avec plus de sympathie et de religieuse attention que parmi nous. »

Cette allocution est accueillie par des applaudissements unanimes.

Le nouveau bureau installé, M. le Secrétaire-Général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté, et de la liste des mémoires de diverses sociétés, reçus pendant le mois de janvier 1888.

M. le Président communique une lettre de Mlle Blanche Guende, de Cavaillon, par laquelle elle remercie l'Académie de l'avoir admise au nombre de ses membres, ainsi qu'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la création d'une collection d'estampages.

M. le Président propose d'apporter une modification aux statuts, votés récemment, relativement aux membres associés. MM Villars, Ducos et Bayle prennent part à la discussion. Il est décidé qu'à l'avenir il ne sera plus nommé de membres associés, mais que leur titre est conservé aux membres associés actuellement existants.

M. le Président lit le projet de budget des recettes et des dépenses pour l'année 1888.

Répondant à une observation de M. Cerquand, M. le Secrétaire Général dit que l'employé de l'Académie transcrira successivement les procès-verbaux dont la transcription n'a pas été effectuée depuis un certain temps. Les lettres de convocation sont ensuite maintenues et le budget adopté, sauf rectification au sujet du coût de ces lettres.

M. le Président propose de fixer au dimanche 6 mai prochain la séance publique de l'Académie.

Cette date est adoptée.

M. Rochetin lit une étude de mythologie gallo-romaine. S'occupant d'abord des autels à triades et à tricéphales, il mentionne particulièrement parmi les premiers, ceux de quelques déesses, les *Matræ*, les *Suleviæ*, les *Proxumæ* et les *Fatæ*, qui ont été trouvés sur le territoire des Cavares ou chez les peuples voisins. Parmi les tricéphales, il cite les deux qu'on voit au musée Calvet et qui proviennent de Vaison.

Dans la seconde partie de son travail, M. Rochetin décrit les deux chenets en argile découverts naguère dans les Alpines, au midi d'Orgon, et dont la branche perpendiculaire est surmontée d'une tête de monstre à cornes de bélier. Cet attribut est d'origine gauloise, les cornes étant dans la religion celtique, comme dans plusieurs autres de l'Orient, un symbole de force, de puissance.

Enfin, notre érudit collègue nous entretient des petites roues en métal ayant servi d'amulettes, dont on a trouvé un si grand nombre dans l'est de la France et qui, étant destinées à être portées au cou au moyen d'une chaînette, symbolisaient le bruit du tonnerre et étaient destinées, d'après lui, à préserver des atteintes de la foudre.

M. Vallentin donne lecture d'un mémoire sur *les pointes de flèche en bronze du musée Calvet*. Au nombre de neuf, elles proviennent des départements du Gard, de Vaucluse et des Basses-Alpes. Quatre sont à pédoncule et cinq à douille. Trois de ces dernières sont remarquables par leurs petites dimensions ou par leurs formes inusitées dans la vallée du Rhône.

Digitized by Google

Les premières pointes de flèche en bronze ont été découpées dans une mince feuille de métal ; si elles se rencontrent en Savoie, elles sont presque inconnues dans le bas Dauphiné et au nord de la Provence. Se basant sur les célèbres fouilles de Caranda, l'auteur démontre que les Gaulois ne se sont servis que de traits en fer. L'extrême variété des pointes de flèche en bronze, recueillies dans la région, prouve qu'il n'est guère possible de les considérer comme les produits d'une industrie locale. Toutes sont *larnaudiennes*.

M. Roumanille lit « *Madamo de Vau-Cluso et lou grand proufèto* ». La scène se passe en 1710 ; les faits sont finement racontés. On se représente facilement l'ahurissement du général envoyé par le vice-légat d'Avignon avec deux cents hommes pour se saisir du terrible envahisseur du Comtat, à la vue de ce grand prophète « un gau superbe, emé sèt pouleto grasso à lard à soun entour. »

Séance du samedi 3 *mars* 1888. *Présidence de M. A. Sagnier.* — Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de M. le Ministre des Beaux-Arts relative au Congrès des Sociétés Savantes. Il informe l'Académie qu'un nouveau traité a été conclu avec MM. Seguin frères, sur des bases plus avantageuses que le précédent. Il annonce ensuite qu'à la fin de la séance il sera voté sur l'admission de deux nouveaux membres.

M. Sagnier donne lecture d'un Mémoire de M. Moirenc sur un bronze antique trouvé à Ménerbes. Ce travail sera publié dans le prochain fascicule des Mémoires de l'Académie.

M. Tiquet rend compte d'un ouvrage de M. Maldant, ingénieur civil à Paris, intitulé : « LA LANGUE NATURELLE ». La création de cette langue a pour but de faciliter le rapprochement des nations séparées trop longtemps par l'infinie diversité du langage. Il ne s'agit pas du *Volapük*, mais d'une langue nationale absolument neuve, faisant table rase du passé.

Après un aperçu général sur la flore du département de Vaucluse, M. le Dr Réguis fait une savante et curieuse conférence sur « une herborisation à la colline de Montdevergues. » Ce massif est urgonien et de modestes dimensions La colline de Montdevergues est médiocrement boisée. Des pins sylvestres, des genevriers oxycèdres, des ajoncs d'Europe omis par Palun, et quelques spartiums à feuilles de jonc en forment le couvert. Sous ces arbres et parmi ces arbustes, M. le Dr Reguis a recueilli la nigelle de Damas, la renoncule bulbeuse, la displotoxède à feuilles menues, etc..... M. le Président remercie M. le docteur Reguis de son intéressante communication.

M. Vallentin donne lecture d'un Mémoire sur « les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon pendant le règne de Louis XIII ». La situation de l'atelier de Villeneuve-lez Avignon était exceptionnelle pour lutter avec avantage contre l'envahissement du Languedoc, du Vivarais, du Bas-Dauphiné et du nord de la Provence par les

Digitized by Google

monnaies étrangères, des doubles d'Orange et d'Avignon. Des doubles tournois furent émis à Villeneuve en 1616, 1617, 1618, 1620, 1621, 1626, 1627, 1637 et 1639, et des deniers tournois en 1618 et en 1621.

M. l'abbé Raymond, directeur de la *Semaine Religieuse* d'Avignon, présenté par MM. Sagnier, Bayle et Barbeyrassi, est élu membre titulaire, et M. Detès, instituteur public, présenté par MM. Sagnier, Nicolas et Bayle, est nommé membre correspondant. Sur la présentation de MM. Mordon, Tiquet et Sagnier, le titre de correspondant est aussi accordé à M. Bourgoint-Lagrange, ancien sous-préfet et membre de la Société des gens de lettres.

Le Secrétaire,
R. VALLENTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR LE TREMBLEMENT DE TERRE

DU 23 FÉVRIER 1887

Le tremblement de terre qui, le 23 février de l'année dernière, a couvert de ruines le littoral de la Ligurie a été l'un des plus violents qui se soit fait sentir dans nos régions.

Je me propose dans cette note de rappeler les circonstances dans lesquelles il s'est produit et de faire ressortir les particularités les plus intéressantes qu'il a présentées, au point de vue géologique. Ayant été témoin des secousses qui ont si fort éprouvé la ville de Menton, j'ai pensé que les détails que je suis en mesure d'ajouter, d'après mes observations personnelles, à ceux qui sont généralement connus pourraient offrir quelque intérêt.

Je passerai ensuite brièvement en revue les diverses théories qui ont été proposées, pour expliquer ces redoutables phénomènes, et j'indiquerai en quoi elles sont plus ou moins concordantes avec les faits géologiques acquis à la science.

PREMIÈRE PARTIE

§ 1. — *L'agitation séismique dans le bassin de la Méditerranée.*

Le bassin de la Méditerranée est une des régions du globe où les tremblements de terre sont les plus fréquents, même en faisant abstraction de ceux qui se produisent pendant les

Digitized by Google

éruptions volcaniques. Il fait partie d'une zone séismique qui part des Açores et se prolonge jusqu'au centre de l'Asie, au delà des Montagnes Célestes ou de Téau-Chan. C'est celle des zones séismiques qui contient le moins de volcans en activité. Dans cette zone, l'Italie est la région la plus ébranlée ; la Grèce et l'Algérie sont aussi très sujettes aux commotions, et l'on peut, comme l'a fait remarquer Humboldt, attribuer à leur fréquence la prompte destruction des monuments de l'art grec et romain, qui étaient cependant établis, pour la plupart, dans des conditions très favorables à la stabilité.

Parmi les tremblements de terre les plus destructeurs qui aient agité les bords de la Méditerranée et les régions voisines on cite celui de 526 après J.-C., qui bouleversa tout le littoral et fit, dit-on, 120,000 victimes ; celui de Sicile en 1693 (60,000 victimes), celui de Lisbonne en 1755 (30,000 victimes) et celui des Calabres en 1783.

En ce qui concerne spécialement la région de Nice, le plus fort tremblement dont on ait gardé le souvenir est celui du 20 juillet 1564. Il survint à 7 heures du soir et s'étendit dans la direction de Villefranche et de l'Escarène. La Bollène et le Belvédère auraient été presque entièrement détruits et à la Bollène le quart des habitants aurait péri.

D'autres secousses, survenues en 1613, 1618, 1637, 1644, furent plus légères et ne causèrent aucun accident de personnes.

En 1752, le premier jour de carême, il y eut à Nice un tremblement de terre très fort à 4 h. 3/4 du matin. Il y eut trois secousses, qui ne causèrent aucun accident de personnes.

En 1818, selon M. de Rossy, le 23 février, la même région ressentit un tremblement de terre qui dura trois jours et qui avait été précédé par de désastreuses commotions aux environs de l'Etna.

Depuis quelques années surtout, le bassin de la Méditerranée semble traverser une période particulièrement grave d'agitation séismique. On n'a pas oublié les tremblements de terre de l'île de Chio, qui firent 3650 victimes (3 avril 1881),

Digitized by Google

la terrible catastrophe d'Ischia (28 juillet 1882), les secousses réitérées qui causèrent tant de désastres dans le Midi de l'Espagne, à la fin de décembre 1884, et qui se continuèrent pendant tout le mois de janvier suivant.

Pendant cette période, des secousses furent ressenties le 5 janvier à Marseille, à Embrun, à Rome et le 25 à San-Rémo et sur tout le littoral des Alpes-Maritimes. Déjà le 27 novembre précédent, un tremblement de terre s'était fait sentir à Nice, Cannes, Menton, dans les Alpes, à Grenoble, Lyon, Genève, Lausanne et jusqu'au delà de Turin. Il avait donc ébranlé sensiblement la même surface que celui de 1887, sans avoir cependant été aussi violent, à beaucoup près.

Pendant toute l'année 1885 les secousses ont été très fréquentes dans tout le bassin méditerranéen, et on n'y compte pas moins de 40 jours de tremblement de terre, non compris ceux de l'Andalousie. En décembre de la même année eurent lieu les secousses violentes qui ravagèrent plusieurs localités de l'Algérie : 72 maisons furent renversées à Bou-Saada, et M'sila fut détruite aux trois quarts.

En 1886, d'après la statistique Flammarion, il y eut 81 jours de tremblements de terre dans le même bassin. Les plus destructeurs furent ceux du 6 janvier à Djemal (Tunisie), du 10 janvier à M'sila (Algérie), du 6 mars en Italie, du 27 août en Grèce (300 victimes), du 4 septembre à Smyrne. L'île de Chio, déjà si éprouvée en 1881, n'a pour ainsi dire pas cessé d'être agitée par les secousses.

Le tremblement de terre que nous avons ressenti l'année dernière n'est donc, en quelque sorte, qu'un épisode de cette longue période d'agitation qui, malheureusement, ne paraît pas avoir dit encore son dernier mot, car les secousses ont continué l'année dernière, et tout récemment on en a ressenti de violentes en Algérie. Dans notre région une secousse locale ébranlait naguère Cavaillon et les localités voisines (14 novembre 1887).

Digitized by Google

§ 2. — *Les secousses à Menton et leurs effets destructeurs.*

Comme en 1752, c'est le mercredi des Cendres, premier jour de Carême, et comme en 1818, le 23 février (singulières coïncidences), à la pointe du jour, alors que la population, fatiguée des fêtes du carnaval, se livrait au repos, que se produisit la première secousse (6 heures 38 minutes, heure de Paris).

Ne dormant pas moi-même, j'entendis un bruit prolongé que j'attribuai à un fort roulement de voitures, mais bientôt ce bruit devint plus intense, et tout se mit à sauter dans l'appartement que j'occupais à l'Hôtel-du-Parc. Le bruit était assez semblable à celui que l'on entend en chemin de fer alors que le train lancé à toute vitesse passe le long d'une paroi de rocher. Cependant tout craquait et il semblait que l'hôtel allait s'effrondrer. Le plâtre des plafonds et des corniches tombait déjà de toutes parts, quand heureusement les trépidations cessèrent. Je m'habillai en hâte; mais je n'avais pas terminé, qu'une seconde secousse, à peu près aussi violente que la première, se produisit.

La durée de ces deux secousses fut pour chacune de 25 à 30 secondes. Elles consistèrent en trépidations verticales (mouvement sussultoire) d'une extrême intensité qui se succédaient sans interruption, à raison de quatre environ par seconde. Une troisième secousse eut lieu vers 8 h. 1/4. Elle ne dura que quinze secondes environ et fut bien moins forte que les deux premières. Elle n'ajouta rien au dégâts matériels déjà causés et consista en oscillations non plus verticales, mais horizontales (mouvement de trémie), d'une durée d'un tiers de seconde chacune. Ces oscillations étaient accompagnées d'un bruit singulier ressemblant à celui que l'on fait en frottant deux feuilles de papier l'une sur l'autre. Je me trouvais dehors à ce moment, et je pus voir distinctement la terre osciller sous mes pieds. La direction du mouvement était très nettement indiquée du N.-E. au S.-O., c'est-à-dire qu'elle coïncidait avec l'orientation générale du

Digitized by Google

littoral, et par conséquent avec celle des failles qui en déterminent le relief.

Une autre secousse plus faible encore eut lieu vers midi, et d'autres peu sensibles se produisirent la nuit et les jours suivants.

A la deuxième secousse, j'étais descendu précipitamment sur le quai qui longe le ravin de Carei et qui sert d'avenue à la gare. Le plus triste spectacle s'offrit alors à mes regards. Les charmantes villas qui entouraient l'Hôtel-du-Parc étaient en partie écroulées ; toutes avaient leurs toits effrondrés, leurs murs disloqués, leurs balustres, leurs belvédères, leurs balcons arrachés : l'une d'elles prenait feu ; d'autres n'ayant que de grandes lézardes verticales paraissaient avoir mieux résisté, mais tout s'était effrondré à l'intérieur. Tel était le cas d'une maison voisine, dont il fallut sortir les habitants par l'une des fenêtres ; deux d'entre eux étaient grièvement blessés. Ainsi, tout ce qui n'était pas renversé était brisé, anéanti. En somme, dix maisons furent complètement démolies par les secousses, et cent vingt autres étaient dans un état tel qu'elles ont dû être entièrement reconstruites, ou devront l'être, car tous les dégâts causés par cette catastrophe sont loin d'être réparés.

L'aspect de ces ruines, œuvre presque instantanée d'un simple tressaillement du sol, donnait bien le sentiment du néant des choses terrestres, et contrastait singulièrement avec le calme complet de l'atmosphère et la beauté sereine du ciel et de la mer, qu'illuminait un radieux soleil levant. Mais bien peu de personnes étaient disposées à se livrer à des réflexions philosophiques en présence de l'affolement de la population, du désespoir de ceux qui avaient perdu leur avoir et de l'anxiété où tout le monde était de voir se renouveler les secousses.

Par un heureux hasard il n'y eut pas d'accident mortel à Menton du fait immédiat des secousses, mais seulement une quarantaine de blessés. M. le docteur Daremberg a attribué cette quasi-immunité à l'usage général des moustiquaires,

Digitized by Google

dont la cage de fer a amorti le choc des plafonds tombant sur la tête des dormeurs.

L'hôtel-du-Parc, plus solidement bâti que les villas des environs, avait tenu bon, mais il était aussi bien endommagé, surtout dans la partie supérieure ; car, ainsi que cela a lieu généralement, les mouvements ont été bien plus accentués aux étages supérieurs des maisons.

Un autre fait général et qui s'est bien vérifié, c'est que les constructions résistent d'autant mieux qu'elles reposent sur un sol plus solide. Ainsi le quartier le plus éprouvé, à Menton, a été celui de l'avenue de la gare, où le sol est formé par les alluvions récentes du ravin de Carëi. Les constructions adossées à la montagne, de même que la vieille ville bâtie sur les poudingues subapennins, n'ont eu que peu d'avaries.

A Nice, les quartiers qui ont le plus souffert sont bâtis sur les alluvions du Paillon et généralement d'une façon assez légère. A Monaco et à Monte-Carlo, où les secousses ont été très fortes, il n'y a pas eu d'avaries sensibles, sauf dans le quartier de la Condamine. Or ce quartier est, lui aussi, sur un terrain d'alluvion, tandis que les autres sont sur le rocher (calcaire jurassique).

Les ponts et les tunnels du chemin de fer ont été complètement exempts de toute avarie, ce qui est d'autant plus remarquable que ces ouvrages sont établis, pour la plupart, sur des pentes très escarpées. La marche des trains n'a d'ailleurs pas été interrompue un seul instant, quoi qu'on en ait dit, du moins sur le territoire français. En Italie il paraît que plusieurs ponts du chemin de fer de Gênes se seraient écroulés.

Les effets mécaniques des secousses ont d'ailleurs été, dans le détail, très variables et parfois bizarres. A côté d'une maison démolie on en voyait une autre qui paraissait intacte. Une cheminée d'usine haute de 15 mètres avait son chapiteau enlevé, et une grande lézarde verticale la partageait en deux, tandis qu'une autre lézarde la coupait hori-

Digitized by Google

zontalement au tiers supérieur ; et cependant elle n'avait pas été renversée. Une villa avait les lintaux des fenêtres arrachés, tandis que les maçonneries supérieures n'avaient pas de lézardes apparentes ; plus haut les balustres de l'attique étaient brisés. La toiture d'un kiosque avait été enlevée tout d'une pièce et projetée sur la route voisine.

Mais les constructions importantes, les grands hôtels, ont bien moins souffert que les petites villas, et on peut dire qu'en général plus une construction était légère, plus elle a été endommagée. Ainsi, à la gare du chemin de fer, le bâtiment principal n'a eu que quelques fentes peu importantes, tandis que la remise des machines et un poste de conducteurs, constructions plus légères, fondées probablement moins solidement, et ne comportant qu'un rez-de-chaussée, ont été complètement lézardées.

On peut déduire de ces observations quelques règles pratiques pour mettre les constructions en état de résister autant que possible aux tremblements de terre. Ce qu'il faut en premier lieu, c'est qu'elles soient aussi massives que possible de façon à présenter le maximum de résistance aux tressautements du sol. Ensuite que toutes les parties en soient parfaitement reliées et, à cet effet, que les murs soient en bonne maçonnerie et chaînés à chaque étage ; que les planchers soient bien ancrés dans les murs. Il faut aussi que les fondations soient descendues jusqu'au sol résistant, jusqu'au rocher si c'est possible. Les couches superficielles sont, en effet, de beaucoup les plus secouées. Les vibrations se transmettent moléculairement, pour ainsi dire, à travers l'écorce terrestre, et ce n'est qu'à la surface et sur les objets qui n'ont avec le sol qu'une faible adhérence qu'elles produisent des effets mécaniques apparents. C'est ainsi que, si l'on frappe la face inférieure d'une table, on fait sursauter les menus objets qu'elle supporte, sans qu'elle-même fasse aucun mouvement.

Pour mettre les constructions à l'abri des effets des tremblements de terre il faut donc, en résumé, leur donner du

Digitized by Google

poids, en relier le mieux possible toutes les parties et les encastrer profondément dans le sol. Si l'on ne peut se flatter qu'une maison ainsi construite ne souffre aucune avarie sous l'influence des ébranlements, le danger sera, dans tous les cas, bien diminué pour ses habitants, car ils auront le temps de l'évacuer avant qu'elle ne s'écroule sous les secousses tout à fait exceptionnelles qu'il faudrait pour la renverser. Dans le grand tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, un quart seulement des maisons furent démolies et il est bien probable que là, de même qu'à Menton, à Nice et ailleurs, beaucoup de celles qui ont résisté n'étaient pas construites avec tous les soins que nous venons d'indiquer : « L'étroitesse des rues, a écrit M. Fouqué, chef de la mission officielle chargée de l'étude des tremblements de terre de l'Andalousie, l'ancienneté des constructions, la mauvaise qualité des matériaux entrant dans la composition des murs ont singulièrement facilité les effets destructeurs des tremblements de terre (1) ».

Notons encore que, si à Lisbonne 30,000 habitants périrent dans la catastrophe, c'est qu'elle survint le jour de Pâques à 9 h. 1/2 du matin, et que la population remplissait alors les églises, qui toutes s'écroulèrent, leurs voûtes s'étant effondrées. C'est aussi par l'écroulement des voûtes des églises qu'a péri le plus grand nombre des victimes, à Diano-Marina notamment. A Menton et dans d'autres localités tous les fours des boulangers furent détruits, et la population manqua de pain ; les voûtes des églises furent aussi en partie détruites. A moins qu'elles ne soient très massives, comme celles des ponts des routes et des chemins de fer et construites dans des conditions spéciales de solidité, les voûtes sont donc dangereuses et des planchers solidement établis et ancrés dans les murs sont bien préférables au point de vue de la sécurité ; puisqu'ainsi contruits ils relient les murs entre eux, tandis que les voûtes, par leur poussée, tendent au contraire à les renverser.

(1) Fouqué. — Les tremblements de terre de l'Andalousie. *Revue scientifique*, 27 février 1886.

Digitized by Google

§ 3. — *Étendue, direction et vitesse de propagation des secousses.*

Je reviens maintenant au grand phénomène qui nous occupe et dont il me reste à citer quelques particularités importantes.

Quelque destructeurs qu'aient été les effets des secousses à Menton et à Nice, la catastrophe a été bien plus lamentable encore sur le littoral de la Ligurie, notamment à Diano-Marina et à Bajardo. Dans ces localités le tiers des maisons s'est écroulé à la première secousse, et c'est par centaines que l'on a compté les victimes. C'est là qu'a été le centre de l'ébranlement.

De ce centre, les secousses sensibles pour les personnes se sont étendues vers le Nord, jusqu'à Lyon et Genève ; vers l'Est, jusqu'à Parme et Florence ; vers le Sud, jusqu'à Rome et Ajaccio ; vers l'Ouest, jusqu'à Montpellier et Clermont. La surface ébranlée mesure 400,000 kilom. carrés. Elle figure une ellipse irrégulière d'environ 700 kilomètres de diamètre moyen, dont le grand axe serait incliné du S.-E. au N.-O. — Quelque importante qu'elle soit, elle est encore loin d'atteindre celle de certains tremblements de terre, tels que celui du 12 octobre 1836, qui s'étendit depuis la Sicile et l'Italie méridionale, à travers la Dalmatie, la Grèce et l'Égypte, jusqu'en Syrie et jusqu'au centre de l'Asie-Mineure, soit sur une surface de deux millions et demi de kilomètres carrés. Le tremblement de terre de Lisbonne se propagea depuis le Maroc jusqu'en Scandinavie, aux Massachussets, aux Antilles et on évalue à 39 millions de kilomètres carrés, soit 1/13 de la surface terrestre, l'aire de son extension.

Ordinairement les grands massifs montagneux arrêtent les ébranlements. Ainsi en Italie, les tremblements de terre qui affectent l'un des versants des Apennins ne se font pas sentir sur l'autre. De même les tremblements de terre de l'Espagne sont arrêtés par les Pyrénées et ne pénètrent pas en France. Les formidables secoussses qui ébranlent si souvent la côte occidentale de l'Amérique du Sud n'ont presque ja-

Digitized by Google

mais franchi la chaîne des Andes. Il est remarquable que, dans le cas actuel, ils se sont propagés d'une façon à peu près uniforme à travers l'énorme massif des Alpes occidentales, qui a participé tout entier aux secousses. Il semble même y avoir eu un petit centre d'ébranlement secondaire dans les Basses-Alpes. A Barcelonnette et à Entrevaux plusieurs maisons se sont écroulées, et les fortes secousses se sont produites à des heures toutes différentes et avant celles du littoral, c'est-à-dire vers cinq heures du matin. Du reste, ce n'est pas la première fois que l'on constate que le massif Alpin n'arrête pas la propagation des ondes séismiques. Le même cas s'est produit dans les tremblements de terre de 1212, 1348, 1670, 1810, 1812 et 1873, qui tous affectèrent à la fois l'Allemagne méridionale, le Tyrol et la Vénétie en franchissant les Alpes (1). La facilité relative avec laquelle ces montagnes sont ébranlées doit tenir soit à leur direction, soit à la constitution géologique interne de cette vaste protubérance du continent européen.

Une autre circonstance remarquable du tremblement de terre de 1887, c'est qu'il s'est produit sans être annoncé par aucun symptôme prémonitoire. Les instruments séismiques de Nice, de Lyon, de Perpignan, n'ont rien annoncé et ne se sont mis en mouvement que sous l'influence des secousses. Il en a été de même de ceux de M. Palmieri, et M. de Rossi, qui a trente-deux observatoires sous sa direction, a déclaré que la veille, les appareils n'ont accusé aucun indice d'agitation.

Notons encore que l'Etna et le Vésuve sont restés absolument calmes, soit avant, soit après les secousses et que le baromètre était très haut (à Nice : $0^m,770$ au moment des secousses, et $0^m,776$ le soir). On ne saurait donc attribuer à une dépression barométrique le choc qui s'est produit, ainsi qu'on a cru pouvoir le faire dans d'autres tremblements de terre.

(1) K. Fuchs. — *Les Volcans et les tremblements de terre*, p. 119.

Digitized by Google

La direction des mouvements oscillatoires a été indiquée d'une façon très diverse, suivant les localités, savoir :

Est-Ouest à Antibes, Toulon, Marseille, Manosque, Sault.

Nord-Sud à Beaucaire, Nîmes, Montfrin, Valence, Genève.

NE-SO à Menton, Digne, Avignon, Privas.

NO-SE à Barbentane, Forcalquier, Grenoble, Le Puy.

Il ne faut pas s'étonner de ces divergences : elles tiennent à ce que les oscillations se produisent surtout suivant la direction des failles qui découpent le sous-sol dans chaque localité. Ainsi les directions Est-Ouest dominent le long du littoral, dans la vallée de la Durance et dans le massif du Ventoux, dont les reliefs sont déterminés par des failles de cette direction, tandis que la direction Nord-Sud est la plus fréquente dans la vallée du Rhône.

Il y a aussi beaucoup de désaccords dans les heures indiquées pour les secousses par suite du défaut de réglage des horloges. Des recherches spéciales auxquelles s'est livré M. Albert Offret, il résulte que la première secousse a eu lieu, au centre de l'ébranlement, notamment à Menton, à 5 h. 38, heure de Paris (1).

En laissant de côté un grand nombre d'indications plus ou moins discordantes et en s'en tenant aux heures données par les observatoires après la catastrophe, on constate que la première secousse a été ressentie à Marseille et à Montcalieri, près Turin, à 5 h. 42 ; à Milan, à 5 h. 45 ; à Lyon et à Genève, à 5 h. 50 ; à Rome, à 5 h. 55 ; ce qui donne pour la vitesse de propagation :

Du centre d'ébranlement	à Turin,	130 kil.	en	5 min.,	soit	433^{m}	par sec^{e}.
Id.	à Marseille,	180	—	5	—	600^{m}	—
Id.	à Milan,	190	—	7	—	450^{m}	—
Id.	à Genève,	290	—	12	—	403^{m}	—
Id.	à Lyon,	300	—	12	—	417^{m}	—
Id.	à Rome,	420	—	17	—	412^{m}	—

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences 1887, 1er semestre, p.* 1150 *et* 1238. Ce chiffre, d'après M. Offret, est exact à une minute près. On avait donné après la catastrophe l'heure de 5 h. 37. Dans les heures indiquées pour certaines localités, il semble qu'on ait confondu les heures des secousses proprement dites avec celles de l'agitation des sismographes.

Digitized by Google

Ces résultats, qui concordent entre eux d'une façon remarquable, donnent une vitesse moyenne d'environ 450^{m} par seconde pour la propagation de l'onde séismique, et sont comparables à ceux qui ont été obtenus dans d'autres tremblements de terre. Ainsi, pour celui de Lisbonne, en 1755, on a trouvé une vitesse de 540^{m}, et pour celui des provinces rhénanes, en 1846, une vitesse de 470^{m}.

La surface d'ébranlement indiquée plus haut est celle qui est limitée par les localités où les secousses ont été nettement ressenties par les habitants. Mais les sismographes que l'on construit maintenant enregistrent des vibrations autrement légères, et si nous tenions compte de leurs indications, nous trouverions que l'aire affectée par le tremblement de terre a été bien plus considérable. Nous obtiendrions aussi, d'après ces indications, des vitesses bien plus fortes pour la propagation des vibrations. Ainsi le sismographe de Genève s'est mis en mouvement à 5 h. 43, celui de Perpignan à 5 h. 45, celui de Paris à 5 h. 46, celui de Londres à 5 h. 48, et celui de Lisbonne à 5 h. 52. Ce qui donne du centre d'ébranlement à Genève (290 k.) une vitesse de 969^{m} par seconde ;

à Perpignan	(400 k.)	—	952^{m}	—
à Paris	(700 k.)	—	1460^{m}	—
à Londres	(1000 k.)	—	1667^{m}	—
à Lisbonne	(1500 k.)	—	1780^{m}	—

Il résulte de ces chiffres que les faibles vibrations, sensibles seulement pour les appareils délicats, voyagent avec une vitesse bien supérieure à celle des secousses proprement dites, et, chose très remarquable, que leur vitesse est d'autant plus forte qu'elles se propagent plus au loin. Ce n'est pas la première fois que l'on constate des faits analogues, et la conséquence qu'on en peut tirer, quant à la théorie des tremblements de terre, sont à mon avis très importantes. Ils semblent en effet indiquer qu'il existe dans ces phénomènes des vibrations de divers ordres se transmettant dans des conditions différentes : les unes que tout le monde ressent se propageant par les couches superficielles de l'écorce,

Digitized by Google

avec une vitesse relativement faible et s'éteignant promptement ; les autres résultant de l'ébranlement de couches de plus en plus profondes, et par suite de plus en plus denses et élastiques, dans lesquelles elles voyagent avec une vitesse d'autant plus grande, et s'étendent d'autant plus loin qu'elles ont traversé un milieu plus élastique. On sait en effet, par l'expérience directe, que la vitesse de propagation des ébranlements des couches terrestres est d'autant plus considérable que les roches ébranlées sont plus compactes et plus denses. La différence peut aller du simple au double, et au-delà. Ainsi M. Mallet a trouvé pour la propagation dans le sable humide 250^{m} par seconde, dans le granit désagrégé 397^{m} et dans le granit solide 508^{m}. En employant des procédés d'observation beaucoup plus parfaits, permettant de tenir compte des plus faibles vibrations, M. Fouqué a trouvé dans le grès permien une vitesse de 1,200 mètres.

D'où il paraît résulter que les couches les plus profondes de l'écorce participent à l'ébranlement, et que les tremblements de terre, loin d'être, comme le voudraient quelques théoriciens, un phénomène superficiel, ont au contraire leur siège et leur cause initiale dans les profondeurs. « La cause des tremblements de terre, avait déjà dit Hutton, est certainement une force qui réside très profondément au-dessous de la surface ; sans cela l'étendue de la commotion ne serait pas telle qu'on l'a observée dans beaucoup de circonstances (1). »

L'énorme distance à laquelle se propagent les vibrations montre en outre que l'écorce terrestre forme un tout éminemment élastique et qu'elle n'est pas, comme l'admettent certains auteurs, un assemblage incohérent de roches disloquées formant des vides et des cavernes toutes prêtes à s'effondrer. C'est ce que l'étude des couches géologiques nous conduit déjà à admettre. On ne trouve pas de vides importants dans les terrains stratifiés, sauf dans quelques couches superficielles ; les terrains cristallins se montrent encore

(1) Playfair. — Explication de la théorie de la terre.

Digitized by Google

plus compactes. Les puits profonds et les tunnels n'ont jamais rencontré de vides un peu considérables, et les terrains qu'ils ont traversés se sont montrés d'autant plus serrés et compacts qu'on s'enfonçait davantage.

On peut aussi déduire de l'extension énorme que prennent certains tremblements de terre que l'écorce terrestre n'est pas intimement soudée au noyau central et ne fait pas corps avec lui, car, dans ce dernier cas, les vibrations qui lui sont imprimées se disperseraient dans la masse du globe et s'éteindraient pour ainsi dire sur place.

Ces considérations trouveront leur application dans la seconde partie de ce travail.

A. TORCAPEL.

(A suivre).

Digitized by Google

MYTHOLOGIE GALLO-ROMAINE

La triade et les tricéphales gaulois. — Les *Matræ*, les *Sulevïæ*, les *Proxumæ*, les *Fatæ*. — Les deux tricéphales du musée d'Avignon. — Chenets gallo-romains en terre cuite, surmontés d'une tête de monstre à crinière et à cornes de bélier. — Petites roues antiques, en métal, destinées à être suspendues au cou comme amulettes et à préserver de la foudre.

La triade gauloise ou la divinité représentée par un triple personnage, a dû, comme beaucoup d'autres croyances et emblèmes, être puisée en Orient par la race celtique, et elle peut figurer parmi les nombreuses preuves de l'origine aryenne de nos ancêtres. On a remarqué, en effet, que la triade appartient à toutes les religions de l'Orient et à toutes celles qui en sont sorties.

A côté de ces triples divinités on trouve, dans la mythologie gauloise, des dieux tricéphaliques. La tricéphalie ou le dieu à trois têtes est une modification abrégée de la triade, et a, comme elle, un caractère oriental. La triade brahmanique, en particulier, est tricéphalique.

Quelquefois, enfin, ce n'est pas la tête du dieu qui est triple mais les cornes dont elle est surmontée ou l'attribut qui accompagne son effigie. Nous citerons, comme exemples, les taureaux et les sangliers en bronze avec trois cornes au front, qui ont été trouvés en France à plusieurs reprises (1),

(1) Caylus, *Recueil*, t. v, p. 306 et pl. 108. — Chabouillet, *Catalogue général des émaux de la Bibliothèque nationale*, n° 3108.

Digitized by Google

ainsi que le taureau surmonté de trois grues, *tarvos trigaranus*, qui figure sur un des bas-reliefs gallo-romains découverts en 1711, sous le chœur de Notre-Dame de Paris.

Remarquons, en passant, que les trois cornes, dont est surmontée parfois la tête de ces statuettes de sangliers et de taureaux, sont d'origine asiatique à un double titre : d'abord, comme nous essayons de le démontrer présentement, par ce nombre consacré et fatidique de trois, et ensuite par l'attribut lui-même, les cornes figurant, ainsi que nous nous en expliquerons plus loin, à l'état symbolique, dans les religions de l'Orient.

Les autels gallo-romains de Reims et de Saintes, dont M. Alexandre Bertrand donne la description et le dessin dans la *Revue archéologique* (1), sont de très curieux monuments à triades. On a trouvé de ces bas-reliefs un peu partout en France ; on y voit quelquefois trois dieux, mais le plus souvent trois déesses. Dans le midi de la Gaule on en avait élevé surtout à celles qu'on appelait les Mères, *Matres*, *Matræ* (2).

Presque toujours au nombre de trois, les déesses mères « sont représentées, dit Florian Vallentin (3), sous la forme de jeunes femmes, à l'air grave et bienveillant. Leurs cheveux étagés en torsades sont quelquefois ornés d'un bandeau étroit posé en arrière et auquel est attaché un voile qui retombe en plis symétriques des deux côtés de la tête. Le vêtement se compose d'une robe étroite et fermant au cou, d'une tunique à manches courtes, serrée sous les seins et ouverte en pointe sur la poitrine et d'un péplus... Les *Matræ* sont généralement assises, portant le plus souvent des fruits, des fleurs ou une corne d'abondance avec une patère, et parfois tenant un fuseau et une quenouille ou un enfant sur les genoux... Ces divers attributs, ajoute Florian Vallentin,

(1) *Rev. arch.* 1880, vol. 39, p. 337.

(2) Sur les inscriptions qui se réfèrent à ces déesses, on trouve ces différentes formes de datif pluriel : *Matribus*, *Matrabus*, *Mairabus*, *Matris*. Cette dernière a fait supposer le nominatif *Matræ*.

(3) Fl. Vallentin, *Le culte des Matræ dans la cité des Voconces*, p. 6 ; Champion, Paris, 1880.

Digitized by Google

permettent de considérer les *Matræ* comme des divinités champêtres, divinités fatidiques, dispensatrices de l'abondance, qui représentaient les forces productives de la nature. » Les *Matræ* et les nombreuses déesses figurées, comme elles, au nombre de trois, sur les autels gallo-romains, étaient au nombre des divinités secondaires de la mythologie gauloise « qui peuplaient l'air, les eaux, les forêts, les vallées, les montagnes, en un mot la nature entière. Elles se manifestaient par le cours des fleuves, l'émergence des sources à la surface du sol, par l'ascension de la sève dans les arbres et par l'efflorence et la fructification de tous les germes féconds qui se formaient dans le sein de la terre. Tous les peuples aryens, dans leur développement parallèle, en étaient arrivés à reconnaître ces dieux secondaires, dont les attributs étaient analogues chez chacun d'eux.... Ils adoraient les forces de la nature favorables et nuisibles, et se les figuraient comme des êtres animés, de sexe différent, dont les rivalités se reproduisent dans la lutte des éléments et dont l'union explique l'éternelle fécondité de la nature (1). »

« Les déesses Mères, dit en commençant sa description Florian Vallentin, sont presque toujours au nombre de trois. » La triade, en effet, n'a pas toujours été respectée sur les bas-reliefs où elles sont figurées, et par exception, sur certains autels on n'en voit que deux et même qu'une seule. Parfois aussi, au lieu d'être assises, ces déesses sont représentées debout.

Le culte des *Matræ* dut être très populaire et fort répandu en Gaule, car on a trouvé leurs autels partout et notamment dans le midi. Comme c'étaient des divinités champêtres, présidant à la fertilité du sol et à l'abondance des récoltes, nous supposons qu'elles furent particulièrement invoquées par les habitants des campagnes (2).

(1) Fl. Vallentin, *Ibidem.*

(2) Dans la Gaule Cisalpine occidentale et dans les Germanies, ce sont les *Matronæ* et non les *Matræ* qui figurent sur les inscriptions. Certains archéologues croient que ce sont les mêmes déesses; d'autres, comme M. Ch. Robert (*Epig. de la Moselle*) les différentient. Dans la Cisalpine orientale, les *Matræ* ou *Matronæ* ont fait place aux *Junones*.

Digitized by Google

Quelquefois, sur les inscriptions, les *Matræ* sont identifiées avec les *Junones*. On verra plus loin que les *Suleviæ*, déesses analogues aux *Matræ*, ont été aussi parfois assimilées aux *Junones*.

Six autels votifs avec inscriptions aux Mères ont été trouvés : les trois premiers, dans le territoire de Vaison (1) ; le quatrième au Rasteau, canton de Vaison ; le cinquième au Pont-de-Barret, canton de Dieulefit, et le sixième à Dieulefit. Un autre autel dédié aux Mères a été découvert à Apt ou aux environs de cette ville. Indépendamment de ces sept inscriptions dédicatoires aux Mères provenant de Vaison ou de l'ancien territoire des Voconces, il a été trouvé dans cette ville un bas-relief où ces déesses sont représentées assises au nombre de trois et dans l'attitude qu'on leur donne habituellement. On peut le voir au musée de Saint-Germain. « Ce bas-relief, un peu fruste, ne permet pas de déterminer bien exactement les attributs de ces divinités (2) ».

On pourrait peut-être expliquer certaines légendes et pratiques du christianisme par le culte des *Matræ* ou autres déesses analogues qui fut si répandu et si persistant parmi les populations des campagnes.

« A l'avènement officiel du christianisme, dit Florian Vallentin, les *Matræ* chassées des temples se réfugièrent dans les forêts et dans les antres des rochers. Pendant longtemps elles gardèrent le cœur et les affections du peuple... Le christianisme a rattaché les croyances relatives aux *Matræ* plus

(1) Un de ces autels découverts à Vaison, que nous supposons avoir été dédié aux Mères, a été acquis par le musée d'Avignon. Il a $0^{m},46$ de hauteur sur $0^{m},29$ de largeur. Le cippe est privé de son couronnement, sur lequel se lisait sans doute l'inscription dédicatoire, et il est dégradé à la partie gauche de son dé, si bien que de la troisième déesse Mère, qui était sculptée de ce côté, on ne voit plus que l'épaule, le bras et la jambe gauches. Les déesses sont, comme d'habitude, représentées assises, et tiennent sur leurs genoux un objet assez fruste, qui paraît être une corbeille remplie de fruits.

(2) Fl. Vallentin, *ibidem*, p. 15 et suiv. ; Allmer, *Mémoires de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1874, p. 366.

Digitized by Google

particulièrement au culte de la Vierge. Les bas-reliefs des *Matræ* ont été, jusqu'à nos jours, considérés comme représentant les *trois Maries* et conservés comme tels dans les églises... En 1872, dans une sépulture de Troussepoil (commune de Bernard, Vendée), il a été recueilli, avec des objets de diverse nature, une statuette en bois qui offre l'image d'une femme assise, voilée et sur les genoux de laquelle on voit l'arrachement d'une figurine d'enfant qu'elle soutenait de ses deux mains. Cette statuette a été considérée avec raison par M. Quicherat comme représentant une *Matra*. Cette découverte peut expliquer l'origine d'un certain nombre d'églises du vocable de Notre-Dame, bâties sur des emplacements où la légende rapporte que des statues de la Vierge furent trouvées par miracle... En Piémont, existe un sanctuaire célèbre, à Oropa, dans les pittoresques montagnes de Biella ; la statue a été, dit la légende, trouvée sous un rocher (1). »

Le récit d'une statue de la Vierge trouvée dans un creux de rocher ou qu'un bœuf en labourant aide à faire découvrir, est fort répandue et peut, suivant nous, s'expliquer de deux manières : s'il a pu arriver parfois, pour certains sanctuaires très anciens, que le clergé, au temps des invasions, et dans le but d'empêcher la profanation de la statue de la Vierge, l'ait cachée en terre ou dans quelque excavation de rocher (2); parfois aussi, à l'avènement du christianisme, quelque dévot païen, pour empêcher la destruction d'une idole vénérée et persévérer en secret dans ses pratiques superstitieuses, a pu dissimuler sa divinité protectrice, Mère ou autre déesse analogue. Nous comprenons dès lors qu'on retrouve un récit

(1) Fl. Vallentin, *idem*, p. 27 et suiv.

(2) Lors des invasions des barbares, le clergé dut chercher à garantir de leur fureur les objets vénérés qui pouvaient avoir à la redouter, aussi bien les statues de la Vierge que les tombeaux des saints. Celui de saint Gilles, qui avait été caché dans l'église souterraine du même nom, sous un monceau de terre et de décombres, n'a été découvert qu'en 1865. Soit par lui-même, soit par l'inscription qu'on y voit gravée, ce sarcophage date de la fin du huitième siècle ou du commencement du neuvième.

Digitized by Google

de ce genre dans une foule d'endroits et notamment dans la région du sud-est de la France (1). En voici trois exemples :

Le sanctuaire de Notre-Dame-de-Rochefort (Gard), qui est un lieu de pèlerinage très fréquenté, a bien pu remplacer celui d'une *Matra*. L'auteur du volume intitulé : *Notre-Dame-de-Rochefort*, — nous tenons ce renseignement de lui-même,—a été amené à penser, dans le cours de ses recherches sur cet antique sanctuaire, que le culte de quelque divinité païenne avait précédé celui de la Vierge ; cette opinion trouvera probablement place dans la nouvelle édition que ce religieux prépare de son livre. Dès lors, il pourrait bien se faire que la statue trouvée au moyen-âge, dans une anfractuosité de rocher et qui fût longtemps vénérée sous le nom de sainte Brune ou Notre-Dame-la-Brune, fût ou bien celle d'une ancienne Vierge ou celle de la déesse gallo-romaine, dont le sanctuaire s'élevait primitivement sur ces hauteurs (2).

A Lirac (Gard), non loin de Notre-Dame-de-Rochefort, a cours un récit identique. On a trouvé, là aussi, dit-on, une statue de la Vierge dans une grotte où, depuis 1647, on a érigé un sanctuaire en son honneur et où on se rend en pèlerinage (3).

(1) Outre les bas-reliefs des *Matræ*, il a été trouvé, en France, un grand nombre de statuettes en terre cuite représentant une femme assise dans un fauteuil en nattes d'osier et allaitant un ou deux enfants. Les auteurs ont cru y reconnaître l'image de Latone, qui était invoquée par les mères et les nourrices, ou celle de Lucine, qui présidait aux accouchements. Ces statuettes ont été considérées par certains antiquaires comme des ex-voto laissés auprès d'anciens sanctuaires, soit par des femmes désirant obtenir un heureux accouchement ou reconnaissantes de ce qu'elles l'avaient obtenu, soit par des mères ayant invoqué les déesses pendant la durée de l'allaitement. L'exhumation de ces antiques a été aussi considérée quelquefois par le vulgaire comme une découverte miraculeuse d'une statuette de la Vierge, et a pu donner lieu à des dévotions ou pèlerinages.

(2) Lire le récit de cette découverte dans *Notre-Dame-de-Rochefort*, par un Père Mariste.

(3) E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, v° *Lirac*.

Digitized by Google

Au Thor (Vaucluse) on raconte qu'un bœuf souleva avec ses cornes une statue de la Vierge, enfouie dans les fanges d'un marais, d'où le vocable de Sainte-Marie-du-Lac donné à l'église qu'on éleva sur l'emplacement de ces marécages (1).

La qualification populaire des *trois Maries*, qui, d'après Fl. Vallentin, s'applique habituellement aux bas-reliefs des *Matræ*, a servi à désigner un monument antique de la Provence qui n'a, par exception, aucun rapport avec ces déesses. Ce sont trois personnages en pied, dont le sens échappait au vulgaire et qui lui ont paru personnifier les trois sainte femmes ; la légende des *Saintes Maries* est fort répandue et très accréditée en Provence. Nous voulons parler de l'ex-voto gallo-romain qui décore un bloc de rocher, sur le versant méridional des Alpines, au pied du château ruiné des Baux. « Sous une arcade surmontée de palmettes et soutenue par deux colonnes, dit M. Héron de Villefosse, qui a vu et étudié de près le bas-relief, sont placés trois personnages, debout, de face, de grandeur naturelle. Le premier, en commençant par la gauche du spectateur, est un homme drapé, les pieds nus, la tête nue, les cheveux courts. Il est légèrement tourné vers la figure du milieu. Celle-ci doit être une divinité, peut-être Diane ; son bras droit est nu ; sa coiffure, élevée, était ornée d'un diadème dont on devine encore les traces ; son vêtement, serré, est attaché sur l'épaule droite ; de la main droite elle paraît tenir un arc. La figure de droite est celle d'une femme voilée, la tête légèrement inclinée vers la figure du milieu. L'homme et la femme paraissent se tenir tous deux dans une attitude respectueuse vis-à-vis de la figure qui occupe le centre du bas-relief. Je ferai remarquer, en outre, que la figure centrale est plus grande que les deux autres ; elle mesure 1m 85 de hauteur, tandis que celles des côtés n'ont que

(1) J. Courtet, *Dict. des comm. du départ. de Vaucluse*, au mot *Thor*.

Digitized by Google

1m 75. Ces considérations permettent de reconnaître dans la figure centrale celle d'une divinité (1) ».

Après avoir vu nous-même le bas-relief sur l'excellente photographie que M. I. Gilles en a publiée dans son livre intitulé *Campagne de Marius dans la Gaule*, et tenant compte des importantes remarques de M. Héron de Villefosse, nous reconnaissons avec lui que le personnage de gauche est un homme, celui de droite une femme, qu'ils sont tournés tous deux vers celui du centre, et que ce dernier enfin, par son costume, son attitude, la place qu'il occupe et sa taille plus élevée, paraît représenter une déesse dont il reste à déterminer le nom. Nous hésitons à supposer, avec M. Héron de Villefosse, qu'on ait voulu représenter Diane : l'objet qu'elle tient de la main droite ne nous paraît pas être un arc, mais un espèce de sceptre ou de thyrse, d'un caractère d'ailleurs assez indéfinissable, à cause de son état fruste. Sa coiffure ne nous semble pas non plus simplement composée de ses cheveux surmontés d'un diadème, mais consiste en une espèce de mitre dans le genre oriental. Nous serions donc plutôt tenté de croire que nous nous trouvons ici en présence d'une de ces divinités de l'Orient, dont le culte se répandit si complètement dans tout l'Empire, et de très bonne heure sur le littoral méditerranéen, à Marseille notamment, où elles remplacèrent les anciennes divinités helléniques (2).

Il bien regrettable que l'inscription qui avait été gravée au-dessous de ce bas-relief, soit aujourd'hui presque entièrement fruste et ne puisse plus nous révéler le nom de cette divinité. « L'inscription n'est pas lisible, nous dit encore M. Héron de Villefosse, elle est presque entièrement effacée. » Voici ce que ce savant a pu en déchiffrer :

(1) V. l'art. de M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin monumental*, 1879, p. 50. Il a été reproduit en substance dans le *Corpus* des *Inscriptiones Galliæ Narbonensis latinæ*, de M. Hirschfeld, sous le n° 979.

(2) Voir à ce sujet le très intéressant article de M. Camille Jullian dans le *Bull. épigr.* 1886, t. VI, p. 126.

Digitized by Google

. . . . . F CALDVS
. . . . . OV PRO SAL
. . . . . VRICVS. . . . (1)

Qu ant aux deux autres personnages, nous les considérons comme les auteurs du vœu ; c'est sans doute le mari et la femme, pieusement rangés aux côtés de la déesse dont ils avaient invoqué la protection. On les a représentés ici comme on les voit assez souvent sur les anciens tableaux du moyen âge ou sur les naïfs ex-voto de nos sanctuaires vénérés, dans une dévote attitude aux côtés de la Vierge ou du saint dont ils ont voulu glorifier l'assistance.

Une pieuse légende a voulu faire de cet ex-voto une représentation iconographique et miraculeuse des *trois Maries*, qui auraient quitté la Palestine, après la mort du Christ, et seraient venues aborder en Provence qu'elles auraient évangélisée. Pour interrompre le culte païen qui menaçait de se perpétuer et donner le change aux populations non entièrement converties, le clergé dut attribuer lui-même au bas-relief gallo-romain le sens chrétien que nous venons d'indiquer ; il érigea sur le bloc de rocher une croix en fer et fit adosser contre sa paroi méridionale, au-dessous du bas-relief, une petite chapelle dédiée aux *trois Maries*. Ainsi fut habilement opérée la substitution d'un culte à un autre, et les populations de la Provence prirent l'habitude d'appeler dans leur langage méridional *li tres Mario* ou *Trémaié*, par contraction et corruption du bas latin *tres Mariæ*, les personnages gravés sur le rocher (2).

(1) *Loco citato.*

(2) F. Mistral, *Dict. prov.* au mot *Mario.*

La vénération dont est entouré ce bas-relief de la part des populations de la Provence rappelle celle qui a pour objet un autre bas-relief antique, ex-voto comme celui-ci, et qui se voit à Marseille encastré dans une maison de la place de Lenche. Sur ce bas-relief « Isis tenant une corne d'abondance, ayant près d'elle le chien Sirius et un personnage inconnu, peut-être Anubis, apaise les flots et sauve du naufrage une barque qui renferme deux navigateurs. C'est un ex-voto offert par des matelots ou

Digitized by Google

Quelquefois, dans certaines régions, un qualificatif ethnique ou topique accompagne le nom des Mères. Il en est souvent ainsi dans la région rhénane, où les déesses sont représentées sur les bas-reliefs avec des attributs particuliers : un coq, un coutre, un gobelet, un vase sur une table et même un jambon. Parmi ces qualificatifs nous mentionnerons particulièrement celui d'*Elitivæ* : *Matribus Elitivis*, parce qu'il a été rencontré sur un autel votif aux Mères trouvé dans nos contrées.

Cet autel votif fut découvert, en 1866 (1), à l'extrémité occidentale du territoire de Saint-Christol, quartier de Saint-Just, sur le versant d'un mamelon. Il était enseveli sous un amas de décombres, moellons, pierres de taille, tuiles à rebord, provenant vraisemblablement d'un temple dédié à ces déesses. On le voit au musée de Sault, où il a été transporté par les soins de M. H. Chrestian. On y lit :

MATRIBVS
ELITIVIS
CAPELLA • TESSI
V • S • L • M

Matribus Elitivis Capella Tessi (*i*) *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

Capella, esclave de *Tessius*, avec reconnaissance en accomplissement de son vœu.

des voyageurs à la grande déesse Isis après une pénible traversée... » « La superstition populaire, ajoute M. Camille Jullian, auquel nous avons emprunté cette description, entoure ce bas-relief d'Isis d'une profonde vénération. On veut y voir en effet, l'arrivée à Marseille de Lazare, le premier évêque de notre cité. Les figures sont ornées, le jour de la fête du saint et durant l'octave, de fleurs et de feuilles toujours renouvelées, et pendant longtemps, les lampes allumées devant Isis ont noirci et dégradé le monument. Même lors des processions, où l'on portait les reliques de Lazare, on faisait une longue station devant le bas-relief. » (Id. *Ibid.*)

(1) V. dans les *Annales de la Soc. litt. scient. et artist. d'Apt*, 1866, p. 114, la note de M. H. Chrestian. Ce cippe mesure : hauteur $0^{m},53$, largeur $0^{m}30$.

Digitized by Google

M. Allmer a publié cette inscription dans le bulletin de la *Société d'archéologie et de statistique de la Drôme* (1). On lit dans le commentaire dont il l'a fait suivre que les *Matres Elitivæ* étaient déjà connues et que leur nom s'est trouvé, avec des variantes peu importantes, sur une inscription trouvée près de Xanten, au confluent de la Lippe et du Rhin *(Matribus Alateivis)*, et sur une autre provenant de l'Ecosse (*Matris Alatervis*) et dédiée par la première cohorte des Tongres, légion XX^e^ *Valeria Victrix*. « Or, ajoute M. Allmer, il faut remarquer que, bien que cantonnée dans la Bretagne, la cohorte première de la légion XX^e^ *Valeria Victrix* était composée de Tongres, c'est-à-dire de soldats du même pays que le dévot de l'autel de Xanten. *Capella*... était vraisemblablement elle-même originaire de la Basse-Germanie. »

On voit au musée de Sault un autre autel votif qui paraît avoir été également dédié aux Mères Elitives, et qui a été recueilli par M. H. Chrestian, sur le territoire de Barret-de-Lioure (Drôme), au quartier de Vic. Le mot MATRIBVS s'y lit à la première ligne, et à la fin de la seconde, presque complètement fruste, on ne distingue qu'un .... V ..., qui laisse deviner le même qualificatif : (eliti) v (is) (2).

Presque aussi souvent que les *Matræ*, figurent sur les autels un grand nombre d'autres déesses (3) représentées or-

(1) *Société d'Arch. et de Statist. de la Drôme*, 1874, p. 367.

(2) V. la note de M. H. Chrestian, *loco citato*.

Cet autel votif mesure : hauteur $0^{m},79$, largeur $0^{m},30$.

(3) Dans son intéressant opuscule sur le *culte des Matræ dans la cité des Voconces*, auquel nous avons tant emprunté, Fl. Vallentin a donné le nom d'un certain nombre de ces déesses. En dehors des trois dont nous nous occupons ici, il cite : les *Alounæ* (Orelli, 1964), les *Casses* (Ibid., 1979 ; — Steiner, *Insc. Dan. et Rhen.*, 1,777,795.) ; les *Comedovæ* (Brambach, 469 ; — *Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 34.) ; les *Digines* (Orelli, 1729.) ; les *Dominæ* (Ibid., 1629, 4260 ; — *les dieux de la cité des Allobroges*, p. 34.) ; les *Icotiæ* (*Rev. épig.* de M. Allmer, p. 78, n° 105.) ; les *Lugoves* (Hubner, 2818 ; — *Rev. celt.*, t. III, p. 300, v° *Lugoves*.) ; les *Malvisæ* (Orelli, 2089.) ; les *Menmandutiæ*, au lieu de *Minmanoutæ*, lecture fautive reproduite par Fl. Vallentin (Noguier, *La colonie de Bèziers*, 1867, p. 15 et 1883, p. 44 ; — *Rev. épigr.*, I, p. 260.) ; les *Osdiavæ* (*Rev. épigr.*, n° 7, p. 97.) ; les *Ter-*

Digitized by Google

dinairement, comme elles, au nombre de trois. Nous citerons particulièrement les *Suleviæ*, les *Proxumæ* et les *Fatæ* parce qu'on a trouvé des autels à elles dédiés dans le Midi de la France et notamment dans les pays riverains du Rhône.

Les *Suleviæ* étaient représentées, comme les *Matræ*, sous la forme de trois femmes assises, tenant des fruits et des épis (1) ; d'où il semble résulter que, comme elles, elles protégeaient les travaux de la terre et ses produits.

Un petit autel portant le nom de ces déesses a été découvert sur l'ancien territoire des Cavares, à Velleron. On y lit l'inscription suivante :

SVLIIVIS
TIIRTIVS
....MONIS
..V.S•L•M (2).

munes (Orelli, 5073.); les *Urassæ* (*Rev. celt.* t. III, p. 310, v° *Urassis.*); les *Virgines* (*Les dieux de la cité des Allobroges*, p. 34.)

Toutes ces déesses, ajoute Fl. Vallentin, « ne seraient autres que des *Matræ*, dont le rôle et les attributions auraient été plus particulièrement circonscrits et déterminés. Ces divinités sont encore, à leurs noms près, presque entièrement inconnues ; on est réduit à quelques conjectures, qui peuvent être fondées pour quelques-unes d'entre elles. » (Fl. Vallentin, *Ibidem*, p. 12.)

(1) Montfaucon, *Ant. expl.*, t. I, 2e partie, p. 411 et pl. 223-2.

(2) Cette inscription a été déjà publiée dans la *Revue épigraphique*, sous le n° 141.

Le nom des *Suleviæ* varie sur les inscriptions, comme celui des *Matræ* ; on y lit : *Sulevis* pour *suleviis*, *suleis*, *suleviabus* et *suliviæ*, au singulier.

Cette dernière forme se trouve dans une inscription, aujourd'hui disparue, de l'ermitage de Collias (Gard), où la déesse a été assimilée à Minerve : SVLIVIAE / IDENNICAE / MINERVAE / VOTVM. Le qualificatif IDENNICAE est l'ethnique auquel appartenait la déesse *Sulivia*, la localité gallo-romaine d'*Idenna* ou *Idenne*. Le nom de la divinité employé au singulier montre que les *Suliviæ* n'étaient pas toujours connues sous la forme ternaire et que, comme les *Matræ*, elles n'étaient représentées parfois que par un seul personnage ; mais on peut dire, comme pour ces dernières, que c'était une exception.

Digitized by Google

Sulevi(i)s Tertius (Mum)monis v(otum) solvit l(ibens) m(erito).

C'est-à-dire *Tertius*, fils de *Mummo*, a acquitté son vœu, avec reconnaissance aux Sulèves.

Nous avons restitué, à la troisième ligne, le nom du père en partie fruste. La filiation est indiquée ici à la manière gauloise par le génitif, sous-entendu *filius*.

On peut voir ce petit autel votif chez M. Blanc, ancien géomètre à Velleron. Encore pourvu de son couronnement, l a perdu entièrement sa base et la partie inférieure de son dé, sur laquelle, au-dessous de l'inscription, devaient être sculptés deux oiseaux adossés, probablement deux colombes ; il ne subsiste que la tête et le cou de celle de droite. Ce petit monument ainsi tronqué a comme hauteur o^{m} 20, comme largeur de dé o^{m} 18, de couronnement o^{m} 20, et comme épaisseur o^{m} 14. De la même manière que les *Matræ*, les *Suleviæ* ont été quelquefois identifiées aux *Junones*. Une inscription trouvée à Marquise (Pas-de-Calais) est ainsi conçue : SVLEVIS • IVNO/NIBVS • SACR(*um*).... (1).

Les *Proxumæ* étaient, d'après M. Aurès, « les mânes des aïeules considérées comme les génies protecteurs de la famille et de la maison. » Cette interprétation a été proposée par le savant Nîmois dans un mémoire intitulé : *Étude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes* (2). Cette opinion est aujourd'hui généralement adoptée par les érudits. M. Aurès a tiré cette conclusion de la double circonstance que sur les inscriptions le nom des Proxumes est accompagné souvent du mot *suis* : *Proxumis suis*, et que, sur les vingt-deux monuments connus élevés à ces déesses, seize ont été dédiés par des femmes.

Les *Proxumæ* sont ordinairement au nombre de trois en pied ou en buste et ont la même attitude que les *Matræ*. Leur culte fut particulier à la région du sud-est de la Gaule ;

(1) V. *Bulletin épigr.*, 1884, p. 141.

(2) V. *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1869-1870, p. 105 et suiv., et *Mémoires des antiquaires de France*, 1872, 33, p. 101.

Digitized by Google

la plupart de leurs monuments ont été trouvés sur l'ancien territoire des Volces Arécomiques. M. Aurès en a conclu que le culte des Proxumes avait été inauguré chez eux et qu'ensuite il s'était propagé chez les peuples voisins (1).

Le musée d'Avignon possède deux monuments dédiés à ces déesses, dont un surtout présente un certain intérêt à cause du personnage qui y est sculpté en ronde-bosse.

L'un est un fronton triangulaire ayant probablement couronné l'édicule en forme de temple, érigé aux Proxumes, sur lequel on lit :

PROXVM • SVIS
L • LVCCEIVS • FVSCVS • V • S • (2).

Proxum(is) suis L(ucius) Lucceius Fuscus v(otum) s(olvit).

Lucius Lucceius Fuscus a acquitté son vœu à ses Proxumes.

L'autre est un petit autel avec base et couronnement. On y lit :

PROXSVMIS
POTITA • C • COD
ONI • F • V • S • L • M (3).

Proxsumis Potita, C(aii) Codoni(i) filia, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

(1) Quatorze autels aux *Proxumæ* ont été découverts à Nîmes ou sur l'ancien territoire des Volces Arécomiques, 1 chez les Saliens, 3 chez les Voconces, 2 chez les Cavares, 1 chez les *Vulgientes* et 1 chez les Tricastins.

(2) Les deux premiers mots PROXVM • SVIS ont été inscrits dans le fronton ; le reste l'a été sur le bandeau qui les termine en bas.

Ce fronton, qui fut trouvé à Vaison, mesure $0^{m},35$ de hauteur, $0^{m},60$ de largeur et $0^{m},30$ d'épaisseur.

(3) Cette inscription a été déjà publiée, ainsi que la précédente, par Fl. Vallentin (*loco citato*, p. 23), qui a omis de décrire le personnage sculpté en ronde-basse sur le monument.

Cet intéressant édicule, qui fut trouvé à Vaison, a comme dimensions : hauteur $0^{m},10$, largeur $0^{m},36$.

Digitized by Google

Potita, fille de *Caius Codonius*, a acquitté son vœu avec reconnaissance aux Proxumes.

On voit sur le dé de ce petit autel, au dessous de l'inscription dédicatoire et sculptée en ronde-bosse, l'image d'une jeune fille, sans doute de la jeune Potita, l'auteur du vœu. Elle est représentée la figure tournée à droite et vue des trois quarts. Elle est vêtue d'une robe que recouvre un vêtement de dessus, entr'ouvert sur la poitrine, et tient des deux mains une patère, comme si elle se préparait à faire une libation à ses déesses protectrices.

Enfin les *Fatæ* paraissent avoir été des divinités tutélaires, présidant aux destinées humaines. Les fées qui, au moyen âge, ont joué un si grand rôle dans les contes et récits fabuleux, sont de nom et de fait les descendantes des *Fatæ* antiques (1).

Identifiant les *Fatæ* aux *Matræ* parce qu'elles sont représentées aussi au nombre de trois, avec le même costume et dans la même attitude que ces dernières, tantôt avec la quenouille, tantôt avec la patère et la corne d'abondance, et parlant, d'autre part, de la continuité, au moyen âge, des superstitions de l'antiquité, Fl. Vallentin a très bien dit :

« La mythologie si gracieuse du moyen âge est née de l'influence chrétienne et des croyances païennes. Les *Matræ* se sont transformées en fées, en bonnes dames, en dames blanches, en bonnes et franches pucelles, êtres doux, sensibles et bienfaisants, qui peuplaient les rochers, les grottes, les sources et les ruines des vieux châteaux... Les *Fatæ* sont les ancêtres des fées, les *Dominæ* des bonnes dames, les *Virgines*, des franches pucelles, les *Suleviæ*, des sylphes (?)..... Il y avait, par exception, des fées malfaisantes... Les fées étaient presque toujours représentées au nombre de trois, tantôt belles et richement vêtues, tantôt vieilles, ridées et couvertes de haillons. Ces croyances n'étaient, en réalité,

(1) Le pluriel *fata*, les destinées, dit J.-J. Ampère, a fait le singulier *fata*, la fée, comme *ostia*, les bouches (du Tibre) a fait *Ostia*, Ostie. (J.-J. Ampère, *L'Histoire romaine à Rome*, t. II, p. 238, note 1.)

Digitized by Google

que la continuation du culte que les Gaulois rendaient à la grande famille des *Matræ;* on y retrouve quelques traits qui sont dus plus particulièrement à la doctrine chrétienne. La fiction des fées, qui constitue la plus originale et la plus poétique des créations mythologiques du moyen âge, se rencontre à cette époque dans la plupart des états de l'Europe. Cependant chaque climat et chaque région avaient ses génies propres, en quelque sorte nationaux » (1).

Le musée d'Avignon possède deux petits autels dédiés aux *Fatæ*. Sur l'un, le plus grand, on lit cette inscription, dont la seconde ligne est à moitié fruste :

FATIS
CORNELIVS //// IL // (2)

Fatis Cornelius... (solvit votum).
Cornelius... a acquitté son vœu aux *Fatæ*.

Au dessous de l'inscription et vers le milieu du dé, dans un cartouche rectangulaire, sont sculptées en bas-relief et debout les trois déesses. Seule la tête de celle de gauche a à peu près complètement disparu. Ce bas-relief assez fruste nous laisse cependant très bien voir leur attitude : celle du milieu est vue de face ; celles de droite et de gauche de profil ; celles-ci ont la figure tournée vers celle du milieu et paraissent la regarder. Les mains de toutes les trois sont ramenées vers

(1) Fl. Vallentin, *Ibidem*, p. 30.

(2) Nous donnons ici, pour la seconde ligne, la lecture de M. Hirschfeld (*Insc. Gall. Narb. lat.* p. 1281.) Le N et l'E sont liés.

Fl. Vallentin avait lu un peu différemment cette seconde ligne :

FATIS
CORNELIVS ACHI (*llæus*)

Cet autel, qui fut trouvé à Sablet, au fond d'un puits, avec plusieurs autres monuments de ce genre, a $0^m,60$ de hauteur et $0^m,26$ de largeur.

Aux *addenda* de sa brochure, p. 32, Fl. Vallentin a mentionné un bas-relief d'Orange sur lequel les *Fatæ* sont représentées avec la patère, la corne d'abondance et l'inscription *Fatuis sanctis*. Nous ignorons ce qu'est devenu ce monument.

Digitized by Google

le milieu du corps et tiennent peut-être quelque chose qu'il est impossible de déterminer. Les trois déesses sont revêtues d'une robe et d'un vêtement de dessus (1).

L'autre autel, de dimensions encore moindres, porte en caractères distincts, mais de la basse époque :

FATIS · VOTVM
S · L · M ·

Fatis votum s (*olutum*) *l* (*ibenter*) *m* (*erito*).

Vœu acquitté aux *Fatæ* avec reconnaissance.

Les trois déesses sont grossièrement représentées dans un cartouche qui surmonte l'inscription. Elles sont séparées l'une de l'autre par une espèce de petit pilastre. Vêtues d'une robe, elles ont les cheveux séparés sur le front en deux bandeaux et tiennent les bras ramenés sous la poitrine (2).

Il existe au musée Calvet un autre autel de plus grande dimension que celui des *Fatæ* et où est représentée une autre triade. Ce petit monument étant anépigraphe, nous ignorons le nom de ces déesses, mais ce sont encore indubitablement trois divinités tutélaires de la famille de celles que nous venons d'énumérer.

Vers le milieu du cippe se voient sculptés en bas-relief, plus fruste encore que le précédent, trois personnages, probablement trois déesses, debout, revêtues d'une courte tunique, ne descendant que jusqu'aux genoux. Les têtes, moins bien conservées que tout le reste, ne laissent apercevoir ni les traits du visage, ni l'arrangement des cheveux. Le personnage de droite a les deux bras pendant le long du corps.

(1) Fl. Vallentin (*loco citato*) a négligé de donner une description de ce petit bas-relief.

(2) Cet autel avait fait partie de la collection du chanoine Pichon, à Nîmes, et avait été ensuite acquis par Calvet (*Insc. Gall. Narb. lat.* n° 3045.) Il es aujourd hui dans une vitrine, au premier étage du musée d'Avignon et mesure $0^{m}21$ de hauteur, $0^{m},13$ de largeur et $0^{m},7$ de profondeur. Les déesses n'ont que $0^{m},8$ de hauteur. Le M et l'V de *votum* sont liés : l'V est formé par les deux branches prolongées de l'M. L'aile inférieure de l'L est formée comme celle d'un K.

Digitized by Google

Celui de gauche a le bras droit dans la même position ; son bras gauche est appuyé sur l'épaule du personnage du milieu qui, lui, s'appuie des deux bras sur l'épaule de ses voisins. Ce qu'il y a de particulièrement curieux dans ce bas-relief, c'est l'attitude que le lapicide a donnée aux trois déesses : les bras de celle du milieu étendus et reposant sur l'épaule des deux autres, semblent exprimer l'union intime qui les relie les unes aux autres et faire, pour ainsi dire, de la triade une unité (1).

A côté des autels portant des triades, le musée Calvet possède deux tricéphales. Ces deux têtes colossales à trois faces sont inscrites au *Catalogue du musée d'Avignon*, sous la rubrique : *Statues, bustes et têtes*, p. 210, l'une sous le n° 163, l'autre sous le n° 164. Elles proviennent du château de Maraudi, à Vaison, et ont été acquises par le musée Calvet en 1835 (2).

Les divinités à trois têtes, avons-nous dit en commençant, sont une modification abrégée de la Triade; comme celle-ci, elles appartiennent à la mythologie gauloise, et comme elle, elles sont d'origine orientale.

Dans la *Revue archéologique* (3), M. Alexandre Bertrand, après avoir énuméré les bas-reliefs connus où figurent des triades, passe en revue tous les monuments tricéphaliques. Plusieurs sont des stèles en forme d'autel décorées d'une triple tête à leur partie supérieure. Ces tricéphales, dont le savant conservateur du musée de Saint-Germain donne le dessin en même temps que la description, ont par la forme, le caractère et le style la plus grande analogie avec ceux du musée d'Avignon. Ces figures grossièrement sculptées, aux traits et à la physionomie barbares, ont les moustaches, la

(1) Ce petit cippe en calcaire grossier, avec base et couronnement, mesure : hauteur $0^m,64$; largeur $0^m,23$; épaisseur $0^m,17$; hauteur des personnages $0^m,25$. Il provient de Vaison.

(2) Sous le n° 164 du Catalogue on lit cette mention : « On voit encore une de ces têtes dans le mur de la maison touchant le pont, à Vaison, près de M. Gelly, aubergiste. »

(3) *Rev. arch.*, 1880, vol. 40, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

barbe et la chevelure épaisses et bouclées. Il est donc très vraisemblable, étant donnée cette ressemblance, que les tricéphales d'Avignon devaient décorer une stèle analogue.

Nous ignorons les dimensions des tricéphales du pays rémois ; ceux du musée Calvet sont de grandes proportions et ne mesurent pas moins l'un 0^m 65 de hauteur sur 0^m 57 de largeur ; l'autre, 0^m 57 de largeur également sur 0^m 69 de hauteur. Les trois visages sont parfaitement distincts quoique appartenant à la même tête. Sur le devant du cou, on distingue la naissance d'un vêtement fermé par un cordon formant ganse. Le côté postérieur de la tête, celui qui était vraisemblablement appuyé contre la stèle, est plat et ne porte aucune trace de sculpture.

Parmi les tricéphales qui ont été décrits dans la *Revue archéologique*, un ou deux seulement sont laurés. Plusieurs de ces autels portent sculptée sur le plat de la partie supérieure une tête de bélier. Le tricéphale qui fut découvert à Paris, en 1871, dans les démolitions de l'Hôtel-Dieu, tient la tête de bélier dans la main gauche.

C'est à propos de la découverte de ce dernier bas-relief, provenant vraisemblablement du temple gallo-romain bâti par les *Nautæ Parisiaci* sous le chœur de Notre-Dame, que M. Mowat (1) a contesté l'exactitude de la qualification d'autels tricéphales donnée par M. Alexandre Bertrand à toutes ces stèles. Il n'y voit, quant à lui, « que de grossières représentations du *Janus Quirinus*, qualifié quelquefois de *Janus bifrons* ou *quadrifrons*, dont on reconnaît le portrait à ses trois visages, visibles sur le revers d'une monnaie en bronze d'Hadrien et dont Montfaucon nous a laissé la description... « Il était inutile, dit M. Mowat, de sculpter le visage postérieur, parce que la quatrième façade du bloc, simplement épannelée, était destinée à rester appliquée contre un mur.... sur le bas-relief parisien le dieu tient de la main gauche une tête de bélier, l'animal pacifique qui était

(1) Mowat, *Remarques sur les insc. ant. de Paris*, 1883, p. 4.

Digitized by Google

sacrifié à *Janus* dans les cérémonies des frères Arvales et dans la fête des *Agonalia*. »

S'il nous est permis de donner notre appréciation après celle de ces deux savants, nous ferons valoir les raisons suivantes, qui militent en faveur de l'opinion de M. Alexandre Bertrand :

Le caractère rude et barbare de ces tricéphales nous semble plutôt l'expression des conceptions hiératiques de la Gaule que de la mythologie latine. Ils rappellent certaines figures de dieux gallo-romains, auxquelles nos ancêtres ont laissé leur empreinte. Elles portent, comme ici, une barbe et une chevelure abondantes et frisées, qui ne contribuent pas peu à donner à leur physionomie un air farouche.

La tête de bélier qui surmonte les tricéphales sur les stèles est un des symboles de la mythologie celtique et accompagne souvent l'effigie de ces divinités ; elle a une signification essentiellement gauloise. Le serpent criophore est une des applications de cette image hiératique, qui a sans doute, comme les cornes surmontant le front de certains dieux gaulois, la signification de force, de puissance (1).

La tricéphalie, ainsi que le montrent, en dehors des stèles de Reims, d'autres monuments gallo-romains, tels que l'autel de Saintes et la statuette d'Autun, appartient à la religion gauloise ; c'est une application de l'idée ternaire, commune aux religions de l'Orient. Le *Janus* latin est appelé *bifrons* et *quadrifrons* ; il a tantôt deux, tantôt quatre visages, et chaque fois que son image est sculptée sur un monument, ses deux ou quatre visages sont bien distincts ; il n'en a pas trois, comme sur nos stèles de Reims et nos monuments tricéphaliques d'Avignon. En d'autres termes, si nos tricéphales étaient véritablement des *Janus quadrifrons*, comme le croit M. Mowat, l'artiste, au lieu de les sculpter contre la stèle, les aurait représentés à son sommet, de façon à les

(1) V. ci-après, à propos des chenets trouvés à Orgon, la note relative aux cornes, attribut de certains dieux de la Gaule et de l'Orient.

Digitized by Google

isoler et à bien montrer les quatre visages dont ils étaient gratifiés (1).

Enfin le temple ou panthéon gallo-romain élevé à l'extrémité orientale de la cité, auquel a dû appartenir le tricéphale de l'Hôtel-Dieu, ne renfermait pour ainsi dire que des divinités d'origine gauloise ; l'élément celtique y prédominait, ainsi que cela résulte des bas-reliefs et des inscriptions qu'on y a trouvés. En effet, si nous en exceptons Castor et Pollux, appartenant à la mythologie gréco-latine, tous les autres dieux tels que *Esus*, *Cernunnos* et le *Tarvos Trigaranus* sont gaulois. Ce taureau aux trois grues, qui était peut-être une divinité topique des *Parisii*, procède, nous le rappelons, comme nos tricéphales, du nombre trois et en est lui-même une application.

Dans le courant de l'été dernier (1887), en faisant des travaux de terrassement pour l'établissement d'une route dans une vallée des Alpines, au midi du village d'Orgon (Bouches-du-Rhône), les ouvriers mirent à découvert, parmi d'autres vestiges d'antiquité faisant supposer l'existence en cet endroit d'une bourgade ou d'une villa gallo-romaine, trois chenets ou landiers antiques en terre cuite, surmontés d'une tête d'animal (2).

Un de ces chenets, le mieux conservé des trois, à ce qu'il nous a été dit, a été acquis par M. I. Gilles, d'Eyragues ; les deux autres par M. Sagnier, d'Avignon, qui les a donnés au musée de cette ville. L'un de ceux-ci est presque entier, bien

(1) On peut voir au musée d'Avignon trois têtes de *Janus* en pierre finement sculptées. Ces visages accouplés représentent différents dieux ou personnages, puisque les uns sont d'hommes et les autres de femmes. Tous appartiennent par le caractère et le style à la mythologie romaine ; ils sont le produit de l'élégante civilisation antique et n'ont rien de la rudesse barbare de nos tricéphales.

(2) Les anciens se servaient de chenets, comme les modernes. Ce qui rend ceux d'Orgon curieux, c'est qu'ils sont en argile. On voit dans le *Dictionnaire des antiquités* d'Anthony Riche, au mot *vara*, qu'il en a été trouvé en fer dans une tombe de Pæstum et deux autres, en bronze, à Pompéi. Ces derniers, d'un plus petit modèle, et destinés probablement à supporter la broche, se terminaient par une tête d'animal.

Digitized by Google

que la base en ait été cassée par le milieu et que son extrémité postérieure soit tronquée, ce qui nous empêche d'en connaître la longueur originaire. L'autre est complètement privé de sa base et se réduit au cou et à la tête de l'animal qui le termine. Ce débris, en représentant la partie la plus intéressante, nous permet de constater que, lorsque les chenets étaient en place, les têtes se faisaient face et étaient affrontées. C'est, en définitive, une œuvre de fabrication grossière, curieuse seulement au point de vue archéologique par la tête d'animal qui y figure. Ce monstre, espèce de dragon fabuleux, porte à l'extrémité d'un cou très long et qui va en s'élargissant de haut en bas une tête ornée de cornes de bélier. Sa structure, quoique assez mal façonnée et fruste dans ses détails, est néanmoins suffisamment apparente : du sommet de la tête, entre les cornes, descend jusqu'au dessous du cou une crinière rudimentairement figurée par une simple moulure. La tête et le cou, parties antérieures du chenet, étaient continués en arrière par une base oblongue et rectangulaire, sur laquelle on plaçait le bois à brûler. Voici les dimensions de celui qui est le mieux conservé : base rectangulaire, longueur, 0^m 19 ; largeur, 0^m 6 ; cou de l'animal, longueur du sommet de la tête à la base, 0^m 21 ; largeur à la base, 0^m 6 ; crinière, longueur depuis le sommet de la tête, entre les cornes, jusqu'à l'extrémité inférieure, 0^m 28 ; tête, longueur de l'occiput à la bouche, 0^m 7 ; largeur en haut, y compris les cornes, 0^m 5 ; largeur à la bouche, 0^m 3.

Ces chenets gallo-romains reproduisent assez bien la forme et la disposition de nos vulgaires chenets en fonte actuels : comme ceux-ci, ils se composent d'une partie perpendiculaire, ornée à son extrémité supérieure d'une tête, dans l'espèce, d'une tête d'animal, et se rattachant à angle droit à une branche horizontale. On a déjà trouvé en plusieurs lieux, en France, de ces chenets ou landiers antiques qui, comme ceux d'Orgon, sont en argile. Celle qui a été employée pour ces derniers est rougeâtre, assez semblable à l'argile des briques romaines. M. Héron de Villefosse a fait, en 1880, à la *So-*

Digitized by Google

ciété des antiquaires, une communication de ce genre. Nous lisons ce qui suit dans le procès-verbal de la séance :

« M. Héron de Villefosse présente ensuite de la part de M. Versepuy, conservateur du musée de Clermont-Ferrand, le dessin d'un landier en terre cuite terminé par une tête de bélier. Il fait observer que des objets semblables ont été découverts à Tours, à Blain, à Rezé, et qu'on en conserve au musée de Nantes provenant des Cranières près Bressuire. Cependant le landier de Clermont-Ferrand présente une particularité : il porte un graffito de deux lignes, que notre confrère croit pouvoir lire ainsi :

GAVIDVS
. . . . VST . . . .

« Malheureusement la seconde ligne est brisée à droite et à gauche (1). »

Nous ne trouvons pas dans ce passage les dimensions du landier de Clermont-Ferrand et nous ne pouvons, sous ce rapport, le comparer avec celui d'Orgon, dont, du reste, nous ne connaissons qu'approximativement la longueur par suite de sa cassure. Un détail intéressant, indiqué à propos du premier et que nous relevons, c'est qu'il est surmonté d'une tête de bélier. Celle qui termine le chenet d'Orgon n'est pas tout à fait semblable, mais analogue. Ce qui attire, en effet, l'attention, ce sont les cornes, dont est ornée la tête du monstre ; elles rappellent spécialement le serpent criophore qui se remarque sur un certain nombre de bas-reliefs gallo-romains et dont les mythologues recherchent le sens hiératique. Quoique ces cornes soient suffisamment apparentes, la tête du chenet d'Avignon est si grossièrement façonnée qu'il est difficile de savoir si on a voulu faire une tête de bélier. D'autre part, la crinière qui descend du sommet de la tête jusqu'au dessous du cou semble devoir exclure

(1) *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1880 ; extraits des procès-verbaux des séances, p. 167.

Digitized by Google

cette intention et nous montrer que nous sommes en présence d'un animal fabuleux, composé fantaisiste de différentes parties appartenant à des animaux divers et s'excluant les unes les autres. Quoi qu'il en soit, les cornes enroulées sur le côté de la tête sont un détail important et suffisent pour attribuer au monstre qu'on a voulu représenter une origine gauloise. On sait quel rôle les cornes ont joué dans les religions de l'Orient et dans celle des Gaulois : les cornes hébraïques de Moïse, les cornes ammoniques de l'Égypte, celles qui surmontent la tête de plusieurs dieux de la Gaule, le serpent criophore, attribut de certaines divinités de ce pays, semblent exprimer la même idée et renfermer le sens de force, de puissance (1).

Reprenant dans sa *Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville* (Aisne) les considérations développées par M. Henri de Longpérier sur *les rouelles et anneaux antiques considérés comme agents de suspension* (2) ; s'autorisant, d'autre part, du bas-relief de Metz, représentant un jeune homme qui porte au cou une rouelle à six rayons, ainsi que des nombreuses découvertes de ces petites roues dans l'est de la France, M. Héron de Villefosse conclut que ces rouelles ont été des amulettes destinées à préserver d'une influence

(1) Les cornes qui surmontent le front de certains dieux ou personnages de l'Orient et de la Gaule affectent différentes formes : celles de Moïse sont droites, celles du Jupiter Ammon d'Égypte sont enroulées et sur le côté de la tête, comme celles du bélier. Sur les bas-reliefs gaulois, le serpent criophore, attribut de certains dieux gaulois, porte des cornes enroulées. Certains autres de ces dieux ont sur la tête des cornes droites ou légèrement recourbées, d'autres enfin, comme le *Cernunnos*, trouvé sous le chœur de Notre-Dame de Paris, ont la tête ornée de magnifiques bois de cervidé.

Rappelons, d'après le témoignage de Diodore de Sicile (v. 30), que les casques des chefs gaulois étaient parfois surmontés de cornes ; c'était encore, à n'en pas douter, l'expression de la même idée, un symbole de force, de puissance, d'autorité. On peut voir des spécimens de ces casques sur les bas-reliefs de l'arc de triomphe d'Orange.

(2) V. *Bulletin de la Soc. des ant. de France*, 1867, p. 92 et *Rev. Arch.*, 1867, t. XVI.

Digitized by Google

maligne et que c'était un symbole religieux se rapportant au culte de Jupiter (1).

On peut, croyons-nous, compléter ces conclusions en précisant davantage et en spécifiant le danger auquel espéraient échapper ceux qui portaient une petite roue suspendue au cou en guise d'amulette. En adoptant l'interprétation de M. Allmer, d'après laquelle la roue était le symbole du bruit de la foudre dans la mythologie gauloise et gallo-romaine, interprétation singulièrement corroborée par les *Fulgur conditum*, sur lesquels on trouve quelquefois une roue sculptée, il nous paraît que ceux qui portaient au cou une roue espéraient, à l'aide de ce talisman symbolique, être préservés des atteintes de la foudre (2).

Le tonnerre a certainement inspiré de tous temps la plus vive crainte, personne ne pouvant se flatter, dans l'antiquité surtout, d'échapper à ses coups. Une des prérogatives du Ju-

(1) Héron de Villefosse, *Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville*, p. 13.

(2) Les petites roues qui ont été trouvées en si grand nombre en certains endroits pourraient s'expliquer par l'existence d'anciens sanctuaires dédiés à Jupiter et être considérées comme des ex-voto laissés par des pèlerins qui exprimaient leur reconnaissance d'avoir été, dans un cas donné, préservés du tonnerre.

La roue se voit quelquefois sur les monnaies gauloises au même titre que d'autres symboles religieux de l'époque celtique, tels que le signe en S, le croissant, le cercle centré, le vase, la croix équilatérale.

C'est sans doute comme emblème consécrateur, devant assurer le repos de la tombe, qu'on trouve la roue sculptée sur les monuments funéraires. L'usage de représenter sur les tombeaux certaines figures hiératiques remonte à une haute antiquité On a trouvé sur les mégalithes de ces petites cavités circulaires dites écuelles, qui paraissent avoir eu, dans les religions primitives, un sens symbolique, des dessins formant des enroulements ou spirales, et aussi quelquefois la hache néolithique qui, ainsi que la rouelle, il est bon de le rappeler ici afin de mieux établir le rapprochement et la comparaison, a servi d'amulette. Chez les Romains, l'ascia a été, ainsi que le niveau, un de ces signes religieux adopté dans les rites funéraires. Et enfin, le christianisme, continuant cet usage traditionnel, avait figuré sur les tombeaux, durant les premiers siècles, certaines images symboliques tels que le chrisme, la couronne, la croix simple ou nimbée, et des animaux comme la colombe, l'agneau, le phénix, le paon, le dauphin.

Digitized by Google

piter gaulois, sans doute la plus importante, était de lancer la foudre. Son nom de *Taranus* d'abord et ensuite les attributs qui accompagnent souvent ses effigies ou les inscriptions à lui dédiées l'établissent suffisamment : nous avons déjà fait observer, dans une de nos précédentes études archéologiques, que le mot *taran*, en gallois et en cornique, signifie « tonnerre (1) ». D'autre part, l'épigraphie démontre que la roue était un des principaux attributs du dieu gaulois *Taranus*, qui fut assimilé plus tard par les Romains à leur Jupiter : en effet, cette figure ne se rencontre que sur les monuments et autels votifs manifestement consacrés à ce dieu de par l'inscription qui s'y lit. On s'est alors demandé quelle était la signification de cette roue. Les *Fulgur conditum*, sur lesquels on l'a rencontrée quelquefois, se chargent de répondre : la roue sculptée sur ces petits monuments ne peut être qu'un symbole de la foudre, phénomène d'électricité, d'un effet complexe, comme on sait, produisant à la fois de la lumière, l'éclair, et du bruit, le grondement du tonnerre. Or la roue représente non pas l'éclair, mais le bruit, car, comme l'a fort bien dit M. Allmer, « il est difficile de rien imaginer de plus comparable au bruit du tonnerre que celui d'un char, tantôt roulant rapidement, tantôt bondissant avec fracas. » C'est du reste une image employée depuis bien longtemps que celle par laquelle on a assimilé le bruit de la foudre à celui que fait en roulant la roue d'un char, et on a rappelé fort à propos que le Psalmiste s'en était déjà servi, lorsqu'il a dit : « *Vox tonitrui tui in rota.* »

L'éclair est représenté, à son tour, sur les monuments consacrés à Jupiter ou sur les *Fulgur conditum*, par un faisceau de flèches à hastes brisées. Ces deux images, la roue et le faisceau de flèches, sont tellement concomitantes et se complètent si bien l'une par l'autre, qu'on les voit figurer souvent ensemble sur les bas-reliefs. Ils sont sculptés sur un *Fulgur conditum* du musée de Nîmes ; au-dessous d'une roue à huit

(1) V. Zeuss, *Grammat. celtica*, p. 81 et 1073.

Digitized by Google

rais on voit un faisceau de flèches. De même aussi le Jupiter gallo-romain de Vaison, qui fait partie de la collection de M. Eugène Raspail, de Gigondas, est représenté tenant de la main gauche le faisceau de flèches et de la main droite une roue. Il est très vraisemblable que celui de Séguret, aujourd'hui au musée d'Avignon, qui tient aussi la roue de la main droite, tenait aussi le faisceau de flèches de la main gauche (1).

La roue et le foudre, se complétant l'un l'autre, semblent donc symboliser l'un l'éclair, l'autre le bruit retentissant et parfois terrifiant qui l'accompagne. On dut, dès lors, songer à se placer sous la protection du dieu qui lance la foudre et, à l'aide d'un de ces symboles employés comme talisman, à se mettre à l'abri de ses carreaux : on fabriqua une multitude de ces petites roues qui se portaient au cou au moyen d'une chaînette. On en fit en plusieurs métaux : en or, en argent, en bronze, en plomb; (2) ce qui indique que, riches et pauvres, tout le monde s'en servait, et que cette amulette était fort répandue et beaucoup portée.

A la fin de sa *Note sur un bronze de Landouzy-la-Ville* (3), M. Héron de Villefosse dit, en parlant des rouelles : « Aujourd'hui encore les marchands d'antiquités viennent, chaque année, s'approvisionner à Naix et à Boviolles : les paysans les nomment *chercheurs de roues de sainte Catherine*, sans se douter qu'ils conservent ainsi en l'appliquant à des croyances plus modernes la signification religieuse donnée à ces petites roues par leurs ancêtres. »

Cette remarque a sa portée, et le rapprochement entre l'ancien et le nouveau culte n'est pas dépourvu d'intérêt. Si l'on se réfère à l'ouvrage du P. Cahier, *Les caractéristiques des saints*, nous voyons à l'article *sainte Catherine* qu'un coup de foudre miraculeux est mêlé au récit de sa vie et qu'il la préserva

(1) V. notre article sur le *Jupiter guerrier du musée Calvet* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1883.

(2) Héron de Villefosse, *loco citato*, p. 12.

(3) Id. *Ibid.*, p. 15 ; L. Maxe-Verly, *Notice sur l'oppidum de Boviolles*, (Meuse).

Digitized by Google

du supplice; on y lit : « On raconte qu'une machine préparée pour la tailler en pièces fut brisée par la foudre au moment où l'on voulait soumettre la sainte à ce supplice. » La roue que tient sainte Catherine de la main droite, de la même manière que le Jupiter gaulois, serait-elle encore ici un symbole de la foudre et réaliserait-elle la parole du Psalmiste : « Vox tonitrui tui in rota ? » Est-ce à ce vieux symbole du tonnerre que les paysans de Naix et de Boviolles feraient allusion en parlant des roues de sainte Catherine, ou cette roue dans la main de la sainte ne représenterait-elle pas plutôt la machine avec laquelle on voulait mettre son corps en pièces ? Je ne sais. Dans tous les cas, étant donné qu'elle a été préservée du supplice, grâce à l'intervention miraculeuse de la foudre, il serait intéressant de rechercher si, dans les pays où sainte Catherine est particulièrement invoquée, elle ne l'est pas, en temps d'orage, et même si la roue ne sert pas, comme dans l'antiquité, de symbole religieux destiné à préserver du tonnerre. Ce signe talismanique aurait pu, comme tant d'autres, être adopté par le clergé, adapté au nouveau culte et christianisé (1).

(1) Entre plusieurs autres, la croix gammée ou *swastika* est un de ces signes hiératiques qui a été adopté tour-à-tour par un grand nombre de religions et finalement par le christianisme.

« La croix gammée, ce signe de la plus grande ancienneté, a écrit G. Charvet, a été usité même chez les brahmanes. Eugène Burnouf nous apprend qu'on l'appelle en sanscrit *swastika*, c'est-à-dire signe de bénédiction, de protection et de bon augure, et que le *Ramayana* parle, en un endroit, de vaisseaux qui en auraient été marqués pour obtenir la protection divine. Cet emblème paraît d'ailleurs n'être autre chose que la figure représentative de l'appareil employé par nos ancêtres aryens pour produire le feu. Or, ce signe, apporté de l'Indus sur les bords de l'Océan atlantique, se retrouve sur les fusaïoles en terre cuite découvertes par le docteur Schliemann sous les ruines de l'antique Ilion, sur certains dolmens de la Gaule, sur des poteries provenant des palafittes du Bourget, sur une statue japonaise en bronze de Bouddha, sur les haches en bronze de l'époque Larnaudienne, sur des poteries étrusques d'Italie, sur des poteries grecques de l'île de Chypre et même sur des poteries romaines. Ce n'estpas tout, et après un long intervalle, on le voit reparaître dans les cimetières chrétiens de Rome. Les pauvres gens qui s'y sont fait enterrer, n'ont pas oublié ce signe ancien et respecté ; il leur a paru propre à re-

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit pour sainte Catherine, aujourd'hui encore, on implore, en temps d'orage, la protection de plusieurs saints ou saintes ; on récite une prière spéciale pour qu'ils daignent vous mettre à l'abri du danger ; on a recours à certaines pratiques religieuses, à certains objets bénits, à l'aide desquels on espère échapper aux coups de la foudre. Sans parler des médailles et scapulaires, sortes de talismans chrétiens, destinés d'une manière générale à mettre ceux qui les portent à l'abri de tout danger, nous rappellerons seulement l'usage qui a cours dans nos provinces méridionales, d'allumer un petit cierge bénit, lorsque gronde le tonnerre (1). Voilà une pratique pieuse qui rappelle celles de l'antiquité ; elles prouvent que l'homme a toujours tremblé et qu'il s'est toujours placé sous la protection d'en haut, lorsque retentit la grande voix du tonnerre.

L. ROCHETIN.

présenter leur foi nouvelle. (G. Charvet, *Le Languedoc aux temps préhistoriques ; les monuments mégalithiques*. Etude manuscrite).

(1) F. Mistral a parlé de ce pieux usage de la Provence dans son beau poëme de *Mireille* :

. . . . . .
« Uno candeleto gausido
Quasimen touto, e benesido
Pèr esvarta li tron dins la sourno liuenchour. »

« Un petit cierge, usé — presque en entier, et bénit — pour dissiper les foudres dans le sombre éloignement. »

(*Mireille*, chant huitième.)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE DOCTEUR A. DUFOSSÉ

A côté des noms qui s'imposent au souvenir de la postérité par de grandes découvertes scientifiques, il est des savants plus modestes, dont la mémoire est pour nous un enseignement, et qui se recommandent à notre attention par des travaux estimables, des résultats précieux et des efforts constants à la recherche de la vérité.

Tel est le docteur A. Dufossé, dont nous nous proposons de raconter la vie et de retracer la carrière scientifique.

Adolphe Dufossé naquit à Paris le 20 août 1805.

Son père, Fr. Dufossé, riche industriel, nourri dans les idées de J.-J. Rousseau, lui inspira de bonne heure le goût des études de la nature ; et sur les bancs mêmes du lycée de Paris, dont il suivait les cours, se révéla sa passion pour les recherches scientifiques.

M. Fr. Dufossé ne s'opposa point à une vocation qui s'était si précocement éveillée. Mais, comme les sciences naturelles offraient alors peu de débouchés aux personnes qui s'y adonnaient, il exigea que son fils entreprît des études de médecine.

Le jeune Dufossé obéit, sans négliger pour cela l'histoire naturelle. Il était assidu aux cours du Muséum et de la Sorbonne, aux leçons de Cuvier, de Blainville, d'Ét. Geoffroy

Digitized by Google

St-Hilaire. Cuvier, à qui il fut présenté en 1829, et pour qui il professa toute sa vie une vénération particulière, lui prodigua des encouragements.

Sur ces entrefaites, des revers de fortune qui compromirent la position de son père, l'arrachèrent à ces loisirs studieux et le forcèrent à tirer prématurément parti de ses connaissances. Il entra en 1830 à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce en qualité de chirurgien sous-aide volontaire.

Le 16 mai 1836, il soutint sa thèse de doctorat devant la Faculté de médecine de Paris. Il avait pris pour sujet « *la Chorée* » ; ce travail, d'une trentaine de pages in-4°, est surtout une étude théorique suggérée par quelques cas de chorée qu'il avait eu à soigner.

Peu de temps après la soutenance de sa thèse, Dufossé, sur sa demande, fut nommé médecin à bord d'un des paquebots de l'État, chargé du service de la poste dans le levant.

Il allait pouvoir maintenant, tout en remplissant ses devoirs professionnels, reprendre ses études favorites. A chaque escale que faisait le navire sur lequel il était embarqué, il s'empressait de mettre à profit les quelques heures de loisir que lui laissaient ses fonctions, pour courir le long de la côte à la recherche de quelques animaux marins, ou bien il s'enfonçait à l'intérieur des terres pour herboriser.

Toutefois, son service de médecin ne lui permit guère d'entreprendre des travaux originaux, il se contenta, de 1836 à 1851, de ramasser des matériaux nombreux, destinés le plus souvent à des naturalistes de Paris. Il adressait aussi au Muséum des échantillons rares de coquilles, d'insectes, d'échinodermes pris par lui-même sur les côtes de l'Asie-Mineure, en Égypte, en Sicile ou à Malte.

Valenciennes mit particulièrement à contribution le zèle du docteur Dufossé, qui lui procura des animaux de Clavagella et beaucoup d'autres mollusques marins. Ce savant naturaliste lui fit faire aussi diverses recherches pour trouver le mâle des Argonautes, qui n'était pas encore connu.

Pour reconnaître les divers services qu'il avait rendus au

Digitized by Google

Muséum par ses fréquents envois d'animaux, les professeurs-administrateurs de ce grand établissement scientifique accordèrent à Dufossé, en 1855, le titre honorifique de correspondant du Muséum.

Dans ses voyages continuels en Égypte, le docteur Dufossé eut l'occasion de se mettre en rapport avec Clot-Bey, et fit avec ce médecin célèbre quelques courses à l'intérieur de ce pays.

C'est vers cette époque qu'il fut nommé membre du nouvel Institut établi par Méhémet-Ali, sous l'inspiration de Clot-Bey.

Les paquebots constituant, de 1830 à 1850, le seul service régulier de navigation entre la France et l'Orient, Dufossé se trouvait par suite appelé à entrer en relations avec tous les voyageurs de marque qui se rendaient à l'extrémité de la Méditerranée, soit pour y poursuivre des études, soit par amour des voyages. C'est ainsi qu'il eut l'occasion de connaître M. et M^me^ de Lamartine, qui goûtèrent fort son esprit pendant les longues conversations du bord, et qui lui témoignèrent longtemps de la gratitude pour des soins intelligents donnés durant la traversée.

Le service des paquebots-poste ayant été supprimé en 1851, le docteur Dufossé, qui s'était marié deux ans auparavant avec une personne de Marseille (M^me^ veuve C. Vigier, née Lanten), refusa de prendre du service dans la marine de l'État et se fixa à Marseille.

Peu de temps après, il fut chargé des fonctions de professeur suppléant de chimie à l'École de médecine, poste qu'il occupa pendant deux ans ; mais en 1854, à la suite de diverses compétitions dont se froissa son amour-propre, il se démit de ces fonctions.

A partir de ce moment, il se donna tout entier à ses travaux scientifiques. Malheureusement, malgré son zèle pour la science, le docteur Dufossé, empêché par ses voyages et ses fonctions, n'avait pu combler certaines lacunes de son éducation de naturaliste. D'ailleurs, depuis 1830, les sciences natu-

Digitized by Google

relles avaient fait de grands progrès : des voies nouvelles s'étaient ouvertes ; d'autre part, les méthodes d'après lesquelles il dirigeait ses expériences, avaient vieilli, et l'imperfection des instruments dont il se servait, plus d'une fois l'a induit en erreur.

Il aurait désiré se rendre à Paris pour s'y inspirer des conseils et suivre les travaux de quelques savants, ses amis, qui s'étaient empressés de se mettre à sa disposition. Mais il fut retenu à Marseille par sa femme, dont la santé délicate ne pouvait s'accommoder du climat de Paris, et qu'il devait perdre quelques années plus tard (1864), malgré tous les soins dont il l'entoura.

En 1847, il avait publié dans les *Comptes-Rendus de l'Académie des sciences* et dans les *Annales des sciences naturelles* des « Observations sur le développement des oursins ». Il continua pendant quelques années encore à étudier le développement de plusieurs autres types d'Echinodermes (spatangues, astéries et holothuries), mais il ne crut pas devoir publier les résultats de ces nouvelles recherches, les jugeant lui-même incomplètes et imparfaites.

En 1854, c'est par une note sur l'hermaphrodisme des Serrans qu'il commence la publication de ses études sur les poissons.

Un an après, il envoie à l'Académie des sciences son Mémoire sur ce sujet ; ce Mémoire fut l'objet d'un rapport de Valenciennes. Le travail *in-extenso* parut dans le tome V de la 4ᵉ série des *Annales des sciences naturelles*.

Le fait physiologique qu'il signalait avait une importance toute particulière, attendu que l'on ne connaissait dans l'embranchement des vertébrés aucun type pouvant produire des éléments mâles et femelles. Les cas d'hermaphrodisme signalés jusqu'alors parmi les vertébrés étaient tous anormaux

Digitized by Google

et généralement incomplets ; les Serrans faisaient donc et font encore exception, ce sont en effet les seuls types de cet embranchement qui ne soient pas unisexués.

En 1858, une autre question scientifique, se rapportant à la classe des poissons, lui donne l'occasion d'envoyer une nouvelle note à l'Académie des sciences. Il s'agit de l'étude des *bruits ou sons expressifs émis par diverses espèces de poissons*. Ce travail, dont il ne donnait dans cette note que les prémisses, nécessita de sa part plus de quinze années de recherches incessantes, observations faites en mer ou études anatomiques poursuivies dans son cabinet.

Le docteur Dufossé avait remarqué que, lorsque l'on retire de l'eau certaines espèces de poissons (carpes, trigles, tanches...), elles émettaient des bruits assez faibles, mais parfaitement distincts. Ce fait physiologique, en partie étudié par divers naturalistes, nécessitait de nouvelles recherches pour qu'on arrivât à connaître le mécanisme des organes qui produisent ces sons.

La plupart des savants attribuaient les sons ou bruits émis par ces espèces de poissons au jeu des ouïes, au frottement des dents, ou bien au mouvement des nageoires et des rayons osseux ; quelques-uns aussi admettaient que l'air chassé avec force de l'intérieur du poisson à travers le tube digestif pouvait aussi contribuer à les produire.

Dufossé a eu le mérite, par ses recherches sur un grand nombre d'espèces de poissons d'Europe, d'arriver à un classement des divers organes susceptibles chez ces vertébrés de produire des bruits ou des sons.

Nous ne ferons pas ici un résumé du Mémoire qu'il a publié dans les *Annales des sciences naturelles* en 1874 (5e série, tome XIX), et dans lequel il donne le résultat de ces recherches ; nous nous contenterons d'indiquer d'après lui les divers organes émettant ces sons.

Parmi les espèces de poissons d'Europe, environ une soixantaine sont capables de produire des sons, dus chez la plupart à des bruits de stridulation par frottement des os

Digitized by Google

pharyngiens ou des dents intermaxillaires (les saurels ou sévereaux, les môles....). Chez d'autres, assez nombreux, ce sont des bruits de souffle de courte durée, produits par les gaz chassés de l'intérieur de l'organisme et sortant par les orifices naturels (les loches, les carpes, les barbeaux et les meuniers).

Chez deux trigles (la lyre et le malarmat), les sons formés par ces poissons sont dus à des vibrations des parois de la vessie natatoire ; les parois de cet organe sont mis en mouvement sous l'effet des contractîons des muscles extra et intra-costaux.

Chez les maigres et chez les ombrines, qui sont de tous les poissons d'Europe ceux qui produisent les sons les plus forts, (sons que l'on perçoit très distinctement et à une certaine distance lorsque l'on passe avec une petite embarcation dans le voisinage d'une troupe de ces animaux), c'est encore la vessie natatoire qui en est le siège.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, et nous renvoyons au Mémoire lui-même les lecteurs qui désireraient connaître les différentes expériences qui ont conduit le docteur Dufossé à ces résultats et qui l'ont amené à conclure que, chez certaines espèces (ombrines...), ces sons pourraient bien être un moyen de communication entre eux.

Étant obligé par ses recherches sur les bruits des poissons à de fréquentes dissections de ces animaux, le docteur Dufossé commença presque simultanément un travail anatomique sur les centres nerveux de ces vertébrés. Ce travail, poursuivi de 1857 à 1863, ne comprend pas moins d'une centaine de dessins ; il n'a malheureusement pas été achevé, le texte fait à peu près défaut. Nous croyons toutefois que cette étude aurait pu avoir un grand intérêt si elle avait été terminée et publiée il y a une vingtaine d'années.

Le docteur Dufossé a laissé un autre Mémoire incomplet ; c'est une étude monographique du genre Cécrops, type de Crustacé Entomostracé, que l'on trouve fréquemment sur les branchies des différents poissons (thon....).

Digitized by Google

Le docteur Dufossé demeura à Marseille jusqu'en 1872. Mais alors, déjà affaibli par une maladie cruelle, et sentant que ses jours étaient comptés, n'ayant d'ailleurs aucun lien qui le retînt dans le Midi de la France, il éprouva le besoin de revoir Paris, où il espérait pouvoir compléter ses travaux et où il désirait retrouver quelques amis illustres dans le monde des sciences ou des lettres. Il vint s'établir à Passy où, tout paralysé qu'il fût par la maladie, il ne laissa pas jusqu'au dernier jour de continuer ses recherches et de s'intéresser à tous les travaux scientifiques qui paraissaient.

C'est à Passy qu'il s'éteignit le 20 septembre 1877.

De taille au dessus de la moyenne, le docteur Dufossé avait conservé les manières et l'allure d'un marin, dont il avait d'ailleurs la brusquerie de caractère, quoique au fond très bienveillant.

Causeur brillant, par la causticité de certaines de ses réparties il s'attira quelques inimitiés ; mais la loyauté de son caractère, la sûreté de son commerce et son empressement à rendre service lui conservèrent jusqu'à la mort des amitiés fidèles.

Étranger à toutes les ambitions, il regardait comme perdu tout le temps qui n'était pas consacré à la science. Il cherchait à en inspirer l'amour autour de lui ; et toute sa vie, autant qu'il le put, il la servit avec passion et désintéressement.

Si quelques-uns de ses travaux, attaqués vivement et critiqués avec justice, ont beaucoup perdu de leur valeur, ses études sur les poissons ont eu, au moment de leur apparition, une réelle importance, et suffisent pour recommander sa mémoire à l'estime de tous les naturalistes.

Le docteur Dufossé aurait vivement désiré que ses derniers travaux (la Monographie du genre Cécrops et l'Étude sur les centres nerveux des poissons) fussent publiés après son décès.

Digitized by Google

Malheureusement ses exécuteurs testamentaires, MM. Louis Cheilus, ancien directeur des usines Cail ; Prosper Closson, ingénieur, et Vayssière, maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Marseille, en présence de textes et de dessins incomplets, se sont trouvés dans l'impossibilité de rendre ce suprême hommage à sa mémoire. Ils ont décidé alors, ne pouvant donner entière satisfaction aux désirs exprimés par le docteur Dufossé, d'employer un reliquat de douze cents francs provenant de sa succession, à la création d'un prix d'honneur des sciences naturelles qui serait décerné toutes les années à un élève du Lycée d'Avignon.

L'Académie de Vaucluse a bien voulu accepter, le 28 juillet 1882, le dépôt de cette somme, et se charger de remettre, en souvenir du docteur Dufossé et au nom des exécuteurs testamentaires, un ouvrage de la valeur des revenus à l'élève qui lui est désigné chaque année comme le plus méritant.

A. VAYSSIÈRE.

LISTE DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

DU DOCTEUR DUFOSSÉ

1836. De la Chorée. — Thèse pour le doctorat en médecine.

1847. 1re Note sur le développement des Oursins. — Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences, tom. 24, pag. 15.

— 2e Note sur le même sujet. — C.-R. de l'Ac. des Sc., tom. 25, pag. 311.

— Observations sur le développement des Oursins (*Echinus esculentus*). — Annales des Sciences Naturelles, Zoologie, 3e série, tom. 7.

1854. 1re Note sur l'Hermaphrodisme chez certains poissons. — C.-R. de l'Ac. des Sc., tom. 39, pag. 890.

1855. 2e Note sur le même sujet. — C.-R. de l'Ac. des Sc., tom. 41, pag. 1006.

Digitized by Google

1856. Rapport fait à l'Académie des Sciences sur ce travail (Coste, de Quatrefages et Valenciennes, rapporteur). — C.-R. de l'Ac. des Sc., tom. 43, pag. 23.

— De l'Hermaphrodisme chez certains vertébrés (40 pages de texte et une planche). — Ann. des Sc. Natur. ; Zool., 4e sér., tom. 5.

1858. Des différents phénomènes physiologistes nommés voix des poissons. — C.-R. de l'Ac. des Sc., tom. 46, p. 342.

De 1859 à 1872 six autres notes ont paru sur le même sujet dans les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences (tom. 47, p. 916 ; t. 48, p. 55 ; t. 54, p. 893 ; t. 58, p. 1215 ; t. 62, p. 978, et t. 74, p. 1454).

1872. Rapport de M. Robin sur le Mémoire du docteur Dufossé intitulé : « Sur les bruits et les sons expressifs que font entendre les poissons des eaux douces et des mers de l'Europe. »

1874. Recherches sur les bruits et les sons expressifs que font entendre les poissons d'Europe. — Mémoire publié *in-extenso* dans les Annales des Sciences Naturelles, Zool., t. 19 de la 5e série, (230 pages de texte et 4 planches).

1874. Sur un organe de préhension chez un poisson (l'hippocampe). — Journal de l'Anatomie et de la Physiologie de Ch. Robin, tom. 10, pag. 368-375.

Digitized by Google

LES MUNICIPALITÉS DU COMTAT

AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

L'ÉTAT social des populations du Comtat avant leur annexion à la France a été apprécié très diversement et d'après des courants d'idées tout différents. Les uns, fidèles louangeurs du passé, ont prétendu que ces populations vivaient jadis parfaitement heureuses sous le gouvernement pontifical et l'administration des vice-légats et recteurs. Elles étaient exemptes d'impôts fonciers envers le souverain, ne se trouvaient assujetties à aucun service militaire, ne subissaient point la corvée, si lourde, si onéreuse dans les provinces françaises, n'étaient astreintes aux droits féodaux des seigneurs que d'une manière purement nominale, et, d'autre part, par une insigne faveur des rois de France, elles jouissaient des avantages des régnicoles, étaient admissibles aux grades dans les armées et aux emplois dans l'administration. Les Comtadins avaient donc une situation enviable; à bon droit on aurait pu les comparer aux Salentins du *Télémaque* de Fénelon. Tout à l'opposé, d'autres affirment que le Comtat emprisonné par le cordon inflexible des douanes françaises, dépourvu d'industrie, étranger au commerce, comprimé par un gouvernement despotique, soupçonneux, inquisitorial, restait plongé dans un état de langueur, de marasme, de servage politique qui le tenait pauvre et misérable. Il végétait péniblement loin des progrès, qui, dans le cours du XVIII^e siècle, soit dans l'ordre intellectuel,

Digitized by Google

soit dans l'ordre matériel, se répandaient si largement dans le reste de la France.

Ainsi qu'il arrive ordinairement en pareille matière, la vérité ne saurait être cherchée à ces points extrêmes. En réalité, le Comtat n'avait ni le bonheur et le bien-être, ni la torpeur et la misère que de part et d'autre des idées préconçues, des systèmes exclusifs et peu désintéressés lui ont attribués. Je pourrais bien essayer la démonstration du réel état des choses ; mais ce sujet, fort intéressant sans doute, exigerait des développements, des documents que je ne saurais exposer dans cette séance. D'ailleurs, récemment la question a été examinée et traitée avec compétence et en dehors de tout esprit de système ou de parti, par notre honorable compatriote, M. P. Charpenne, dans son livre intitulé : *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France.* Je vais donc me borner à montrer un seul coin du tableau qui, du reste, n'a été traité que fort succinctement dans ce livre : les municipalités du Comtat dans les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Je m'arrêterai de préférence sur les municipalités des villages, car celles-ci reflètent l'état social des masses avec plus de franchise et de vérité. Au contraire, j'insisterai peu sur les institutions municipales avignonaises : d'abord parce que le sujet exige d'être traité dans un travail séparé ; ensuite parce que la population avignonaise ne ressemblait presque pas aux populations du Comtat. La ville d'Avignon en ce temps-là était une capitale comme il s'en rencontrait encore en Allemagne et en Italie ; elle se trouvait le siège d'une petite cour qui, relativement au reste du pays, ne manquait pas d'importance et d'éclat. Il faut lire dans les Lettres du président de Brosses quelle était l'élégance de cette cour, ainsi que l'urbanité de la société avignonaise. D'ailleurs, de nombreuses familles étrangères, de hauts personnages réfugiés ou exilés, venaient lui infuser un esprit nouveau. Enfin la librairie, et surtout la librairie contrefaite ou clandestine, qui était la principale industrie locale, entretenait un certain mouve-

Digitized by Google

ment intellectuel. Avignon était donc ouvert aux idées françaises, aux idées philosophiques et progressives du XVIII[e] siècle, et il nourrissait en général une hostilité sourde contre le pouvoir pontifical.

Bien différentes, les communes rurales, fidèles et dévouées au Souverain-Pontife, menaient une existence paisible et routinière. Elles pouvaient sembler heureuses, mais leur bonheur purement négatif était composé de frugalité, d'indolence et d'abnégation. Rien aujourd'hui, même dans les communes les plus reculées du département, même dans celles que la crise agricole actuelle et la dépopulation ont le plus cruellement frappées, ne saurait donner une idée de cette simplicité toute primitive. Le luxe était absolument inconnu ; l'économie la plus étroite régissait tous les actes de la vie. Le chanvre, récolté dans les terres et filé par les femmes pendant les longues soirées, fournissait le fil dont le tisserand du lieu faisait de la toile pour le linge de la famille. La laine des brebis, cardée et mise en étoffe, servait aux vêtements d'hiver, et ces vêtements, réfractaires à la mode, se transmettaient de génération en génération. Ceux d'entre nous qui ont le triste privilège d'avoir des souvenirs lointains, n'ont pas oublié qu'ils rencontraient jadis dans les villages, même près d'Avignon, certains vieillards vêtus de cadis, d'étoffes de laine brune ou blanche si épaisses qu'elles auraient été à l'épreuve de la balle ; de vieilles femmes qui, les jours de dimanche, portaient des jupes de bourre de soie qu'elles disaient avoir filée elles-mêmes. Les cafés et les buvettes, la bière, l'absinthe et les liqueurs étaient ignorées, et le dimanche au cabaret chacun apportait sa petite bouteille de vin, son *flasque*, pour le boire en compagnie.

Qui le croirait ? ces mœurs, si patriarcales en apparence, cachaient au fond une extrême tenacité dans l'exercice des droits civiques. La politique était la passion dominante. Mais comme le gouvernement pontifical était absolu, ou du moins n'admettait pas ses sujets à prendre la moindre part dans les affaires de l'État, comme d'ailleurs aucun journal ne parve-

Digitized by Google

nait jusqu'au village, la politique n'était autre que l'action dans les affaires communales. L'horizon ne s'étendait pas au delà. Dans ce cercle étroit s'agitaient fréquemment des orages, vraies tempêtes dans un verre d'eau. Car, si l'ambition pour le pouvoir et les honneurs municipaux était grande, la résistance pour la réprimer ne l'était pas moins.

Un fait remarquable dans l'histoire des populations du midi de la France, c'est la persistance invincible dans la possession du régime municipal qui remontait aux temps gallo-romains. Par des causes que je n'ai pas à examiner ici, la Gaule Narbonnaise, peu de temps après la conquête, ne cessa de se montrer jalouse des libertés municipales que lui conférait la sage politique des premiers empereurs, et qui sous ce rapport la rendait l'émule des populations italiotes. De chaque côté des Alpes, les institutions municipales étaient l'image des institutions républicaines de la Rome antique, et ces institutions, de proche en proche, se retrouvaient dans de pauvres villages tout comme dans de grandes cités. Sous l'empire des Césars, la centralisation était plus apparente que réelle. Si elle existait en haut, elle n'existait nullement en bas. Elle se concentrait sur les grandes affaires de l'État, les questions de paix ou de guerre, les relations avec les peuples barbares ou insoumis, les tributs ou impôts collectifs au profit du trésor impérial. Pour tout le reste, surtout depuis qu'aux proconsuls ou aux préteurs avaient succédé les légats des empereurs, les populations s'administraient elles-mêmes. C'est ce qui explique comment, au III^e^ siècle, tandis que l'anarchie agitait la populace dans les murs de Rome ou faisait insurger les armées à la frontière, les provinces, et la Gaule Narbonnaise particulièrement, restaient tranquilles et prospères. Les empereurs étaient renversés et mis à mort, mais l'empire, dans son ensemble, restait debout. Ses fondations étaient solides ; elles avaient pour assises le régime municipal. Mais les institutions, même les plus fortes, se transforment en vieillissant. Au temps des Constantin les fonctions municipales se trouvaient réduites à un vain simulacre, et le

Digitized by Google

décurionat n'était plus qu'un lourd fardeau fiscal au lieu d'une prérogative et un honneur. Et cependant, lorsque le cataclysme des grandes invasions barbares sembla avoir tout détruit, l'institution municipale, comme une épave soulevée du fond des mers, reparaissait par moments avec sa curie, ses magistrats électifs, et l'on peut même affirmer qu'elle a continué d'exister à côté de l'autorité de l'évêque et du pouvoir du seigneur féodal (1).

Ainsi donc, l'origine des municipalités se perd dans la nuit des temps, et, lorsque au sortir des ténèbres des époques mérovingienne et carlovingienne, on rencontre des chartes ou des traités d'inféodation, on voit y figurer la communauté des habitants. Le mouvement démocratique communal qui féconda l'Italie au XII[e] siècle, avait trouvé dans notre région le terrain tout préparé. Les idées et les institutions républicaines s'y propagèrent avec une entière liberté sous l'autorité purement nominale des comtes de Toulouse. Chaque commune du Comtat, dès qu'elle fait son apparition dans l'histoire locale, se montre déjà depuis longtemps en possession d'institutions municipales ; elle a son parlement, *parlamentum,* comme on disait dans le langage barbare de ce temps-là ; elle ne connaît d'autre régime intérieur que celui des assemblées populaires se réunissant pour délibérer, les jours de fête, sur la place publique, devant l'église paroissiale et même dans la nef en cas de mauvais temps, et déléguant les détails de l'administration à un ou plusieurs magistrats qu'elle élisait annuellement, sous l'autorité régulatrice du viguier, représentant officiel du souverain. C'est ainsi que la

(1) *Code théodosien*, liv. VI, tit. I, *de decurionibus*.
— liv. I, tit. XI, *de defensoribus civitatum*.
— liv. V, tit. II, *de bonis decurionum*.

Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. I, p 357 et suiv. ; et 557 et suiv. t. III, p. 490 et suiv.

Fustel de Coulange, *La Cité antique*, p. 467.

Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, p. 180.

De Séranon, *Les Villes consulaires de Provence*, p. 6 et suiv., p. 25 et suivantes.

Digitized by Google

république avignonaise était administrée tantôt par des consuls, ou délégués pris dans son sein, tantôt par des magistrats spéciaux appelés podestats, que le peuple choisissait en dehors de la cité (1).

Mais cette expansion de liberté s'affaiblit de siècle en siècle sous la pression du gouvernement pontifical et de l'influence française, et aussi par suite des vices inhérents à ce système politique. Les assemblées populaires, trop souvent orageuses ou irréfléchies, furent abandonnées, faisant place peu à peu à des conseils formés d'un petit nombre de citoyens qui étaient élus dans des conditions particulières, et qui finirent par se recruter eux-mêmes. Et il y a lieu de faire ici une observation importante A la différence de nos municipalités d'aujourd'hui, qui sont le produit du suffrage illimité, celles du XVIII[e] siècle et même celles du XVII[e], pour la plupart, n'étaient plus que le produit d'un suffrage extrêmement res-

(1) Charte de 1154 contenant traité ou transaction entre les consuls et les nobles et bourgeois d'Avignon par la médiation de l'Evêque.

Nouguier, *Histoire de l'Eglise d'Avignon*, p. 47.

Fantoni, *Istoria d'Avignone*, t. II, p. 64 et suiv.

Charte de décembre 1198. Traité entre l'Evêque et les Consuls relativement à la franchise de droits de navigation sur le Rhône. — Nouguier, p. 64; Fantoni, t. II, p. 83.

Charte du 4 juillet 1206 par laquelle Guillaume comte de Forcalquier reconnaît que depuis longues années les consuls d'Avignon étaient en possession de la souveraineté de la ville et de son territoire. — Ruffi, *Histoire de Provence*, p. 141 ; Nouguier, p. 65 ; Fantoni, t. II, p. 86.

Transaction du 27 février 1215 entre les nobles et les bourgeois au sujet de certains impôts, par la médiation de l'Archevêque d'Aix et de l'Evêque d'Avignon. — Nouguier, p. 73.

D'autre part :

Concession pour la construction du pont d'Alby en 1035.

Gallia christiana, t. I, instr. 4.

Histoire de Languedoc, Dom Vaissette, t. II, col. 194 des preuves. Election d'un Evêque au Puy en 1053.

Histoire de Languedoc, t. II, col. 220 des preuves.

Assemblée de Narbonne en 1080. Ibid. col. 308 des preuves.

Sur les Podestats :

Fantoni, t. II, p. 94 et 95 ; Papon, *Histoire de Provence*, t. III, p. 505 et suiv. ; De Séranon, p 59 et suiv.

Digitized by Google

treint. Le peuple de la cité n'y avait plus de part ; la curie, qui à elle seule constituait désormais le parlement ou corps municipal, se recrutait elle-même, et seulement parmi ceux qui possédaient dans la commune des biens d'une valeur déterminée. Ces restrictions étaient conformes aux idées générales qui prévalaient en France et ailleurs, depuis la Renaissance, surtout depuis Richelieu et Louis XIV. Enfin, l'autorité des vice-légats avait réduit peu à peu le pouvoir des municipalités, les avait faussées en quelque sorte dans leur principe, et sans cesse intervenait dans leur régime intérieur(1).

Je viens d'évoquer d'antiques souvenirs historiques, et cependant, je n'ai à vous entretenir que de bien modestes choses : les institutions et les coutumes communales des villages du Comtat pendant les deux derniers siècles qui ont précédé la Révolution française. Je prends pour base la plus ordinaire de mes indications la commune de Sorgues et celle de Châteauneuf-de-Gadagne, qui me sont les plus familières. Au XII[e] siècle, ces deux communautés ainsi que celle de Caumont, dépendaient de la république avignonaise, et étaient soumises à l'autorité de ses podestats, mais Sorgues resta compris dans le diocèse d'Avignon, tandis que Gadagne fit partie du diocèse de Cavaillon (2). Du reste, les institutions municipales des diverses communes du Comtat, bien que très variées dans les détails, ne différaient pas beaucoup dans leurs dispositions essentielles et dans leur esprit, à l'époque relativement mo-

(1) « La liberté communale fait l'objet d'une éternelle controverse « entre les partisans de la centralisation et les défenseurs des libertés « locales.

« Dans l'histoire elle re poursuit incessamment au travers de la lutte « des municipalités contre le gouvernement qui ne subit qu'à regret leur « affranchissement, et sous prétexte de veiller à leurs intérêts menace « trop souvent leur indépendance. »

Dufour, *Traité de Droit administratif*, t. I, p. 556 et 558.

(2) 14 février 1062. Donation à l'abbaye de Cluny de l'église de la Sainte-Trinité du château de Pont-de-Sorgues. L'acte au cartulaire de Cluny. — Nouguier, p. 40.

En 1208 l'évêque de Causeran, légat du Saint-Siège commande aux

Digitized by Google

derne dont j'ai à vous entretenir. Elles étaient néanmoins basées sur la coutume plutôt que sur des textes écrits. Quant aux statuts, ils n'étaient la plupart que des recueils de dispositions de droit pénal, administratif, ou rural et de police. Malgré les franchises et privilèges qu'ils proclament en termes vagues et pompeux, il est rare d'y trouver des documents précis de droit municipal ou de droit politique (1).

En général, les éléments qui constituaient les municipalités à l'époque qui nous occupe consistaient : 1° en un conseil que l'on appelait le conseil de ville ou conseil de la communauté ; 2° en des magistrats élus qu'on appelait consuls ou syndics, chargés du pouvoir exécutif et de l'administration ; 3° en un viguier, *vicarius*, représentant du pouvoir souverain ou de l'autorité du seigneur, et chargé de présider les séances, mais sans avoir voix délibérative ; 4° en un certain nombre de fonctionnaires ou préposés nommés par les consuls ou par le conseil, et chargés spécialement de certaines parties de l'administration ; 5° enfin, selon qu'on remonte

consuls d'Avignon d'abattre le château de Sorgues qu'ils tenaient en fief des comtes de Toulouse. A cette occasion procès-verbal d'enquête en date des nones de septembre 1209 transcrit *in extenso* dans Nouguier.

Nouguier, p. 65 et suiv.

Traité de partage du 7 des calendes d'octobre 1125 entre le comte de Toulouze et le comte de Barcelone.

Hist. de Languedoc, t. III, p. 335 et col. 439, 440.

Charte d'inféodation des calendes d'avril 1220, par Raymond VI et son fils au profit de la cité d'Avignon.

Hist. de Languedoc, t. III, col. 170.

Charte de l'empereur Frédéric II, donnée à Pise en 1245, qui révoque les donations faites aux avignonais des fiefs possédés par Giraud et Pierre Amic.

Hist. Languedoc, t. III, col. 443.

Sur les droits et obligations des communes vassales ou dépendant d'autres communes, de Séranon, villes consulaires, p. 79 et suiv., et la sentence rendue en 1212 par l'évêque et les consuls d'Avignon au profit de la commune de Sorgues contre les seigneurs dudit lieu.

(1) Voir dans les Annuaires de Vaucluse de 1878 et années suivantes publiés par M. Duhamel, archiviste du département, les statuts de Bédarrides, Châteauneuf-de-Gadagne, Courthézon, Cavaillon.

Digitized by Google

plus ou moins loin dans le passé, on trouve les assemblées populaires ou *parlement général*. Ces réunions plénières de tous les citoyens, vraie base du droit municipal, peu à peu, et après diverses transformations, étaient tombées en désuétude ou avaient été supprimées par le gouvernement pontifical. Au commencement du XVIII[e] siècle, on ne les rencontrait déjà plus que dans un petit nombre de communes (1).

Pour suivre l'ordre des temps, je dois néanmoins commencer par ce régime des assemblées populaires. Elles étaient composées de tous les citoyens habitants de la commune depuis un certain temps, ou du moins de tous ceux qui étaient chefs de famille sans aucune condition de caste ou de cens. Une pareille institution ne peut guère s'appliquer pratiquement que pour des populations de peu d'importance ou pour des sociétés encore au berceau. Dans les villes, dans les agglomérations nombreuses, elle ne pouvait manquer d'être une cause de troubles continuels, et était faite pour entraver plutôt que pour favoriser la bonne administration. On sait combien à Rome il fallut d'efforts incessants et de constante sollicitude pour organiser et régir les comices, et combien de fois le Forum fut ensanglanté et devint le foyer de révolutions ou de dictatures. On sait combien de sang firent couler les assemblées populaires des républiques italiennes, presque toujours déchirées par les factions et finissant toutes par la tyrannie. A un moindre degré, mais avec non moins de certitude, les mêmes causes de troubles devaient nécessairement se rencontrer pour les affaires municipales. Toutefois, dans le Comtat, les comtes de Toulouse, ne conservant qu'une autorité purement nominale, et ayant tout intérêt à maintenir leur popularité, ne s'étaient pas montrés hostiles à ces assemblées. Il en fut tout autrement du gouvernement pontifical. Dans les villes de Carpentras, de Cavaillon, de L'Isle, tout comme à Avignon, les comices populaires disparurent peu à peu et l'un après l'autre, bien que dans son ensemble le droit municipal fût respecté.

(1) Charpenne, *Histoire des réunions temporaires d'Avignon*, t. II, p. 287.

Digitized by Google

Déjà au XIV^e^ siècle, le recteur de Carpentras adressait aux magistrats de Malaucène un rescrit dont voici la traduction : « Considérant que les affaires municipales sont traitées dans « les grandes réunions populaires appelées parlement, et « livrées de la sorte à la connaissance du public et des étran- « gers eux-mêmes, au lieu que la connaissance de ces affaires « devrait être réservée aux seuls habitants. . . . . « pour ces raisons, et à la prière des habitants eux-mêmes, « nous voulons et ordonnons que vous convoquiez les chefs « de famille en assemblée générale, à l'effet de faire nommer « par eux des syndics et huit conseillers. Les syndics, assistés « des conseillers, prendront la direction de la communauté, « veilleront à la défense de la ville, imposeront les tailles et « veilleront à leur rentrée. Leurs pouvoirs seront annuels. « Si parmi ceux désignés il s'en trouvait quelqu'un qui refu- « sât d'accepter, nous l'y contraindrions par les moyens de « droit » (1).

Dans les villages où les inconvénients étaient bien moindres et où bien moindre aussi était l'intérêt du gouvernement, ces assemblées furent conservées plus longtemps. La commune de Gadagne avait encore les siennes dans le courant du XVIII^e^ siècle (2); mais en définitive elles furent supprimées à leur tour dans les petites communes, tantôt parce qu'elles tombaient en désuétude, tantôt parce que l'autorité du vice-légat, qui de plus en plus s'ingérait partout, en ordonnait la suppression. Le petit village de Modène, près Carpentras, fut un des derniers qui se trouvèrent atteints par cette mesure. Un règlement du vice-légat Salviati, en 1761, supprima son parlement et le remplaça par un conseil composé de quatorze membres.

(1) Alfred et Ferdinand Saurel, *Histoire de Malaucène*, t. I, p. 119.

A Bollène en 1612 le Parlement fut supprimé et remplacé par un Conseil clos composé de vingt-quatre membres, auquel était adjoint un Conseil extraordinaire composé de cinquante membres.

Prompsaut, *Choix de notes sur l'Histoire de Bollène*, p. 30.

(2) Archives municipales de Gadagne.

Digitized by Google

A Gadagne, les assemblées populaires à la fin du XVII[e] siècle et au commencement du XVIII[e] ne se composaient habituellement plus que d'une quarantaine de citoyens, dont la plupart étaient toujours les mêmes. Par le mandement et sous la présidence du viguier, elles se réunissaient tantôt dans la maison consulaire, tantôt près la porte d'Avignon, le tout après convocation au son des cloches et par le crieur public à son de trompe. Le procès-verbal énumérant les votants contenait cette singulière formule : « Tous particuliers habi- « tants et manants dudit lieu, représentant *la meilleure et la* « *plus saine partie des habitants de la commune.* » Les deux principales réunions avaient lieu au mois de janvier de chaque année, l'une pour l'élection des deux consuls et du capitaine des remparts, l'autre pour installer les élus et recevoir leur serment. Dans cette seconde séance, les consuls avaient à procéder ensuite à la nomination des divers fonctionnaires de la commune, le trésorier, l'inspecteur des rues, le peseur public, etc. ; ils faisaient choix d'un avocat à Avignon, d'un avocat à Carpentras, d'un avocat à Cavaillon ; enfin, ils nommaient dix conseillers qui, avec les dix conseillers nommés l'année précédente et appelés les conseillers vieux, formaient non point un véritable conseil municipal, puisqu'ils n'étaient pas élus par le peuple, mais une espèce de commission consultative. Les consuls avaient à nommer aussi un secrétaire, qui ordinairement était un notaire. Mais une décision du vice-légat du mois de novembre 1705 ordonna que ce secrétaire serait désormais élu par l'assemblée elle-même, et que cette élection aurait lieu au scrutin secret, attendu que ces fonctions, assez bien rétribuées, donnaient lieu à de vives compétitions (1).

Les fonctions de capitaine des remparts, bien que purement gratuites, n'étaient pas sans importance. On sait que Gadagne, tout comme un grand nombre de villages de ce temps-là, était enfermé dans une ceinture de remparts. Le

(1) Archives municipales de Gadagne.

Digitized by Google

capitaine avait un droit de police, plus particulièrement dans les temps difficiles : il fixait l'heure de l'ouverture et de la fermeture des portes, il interdisait ou autorisait l'entrée ou la sortie aux heures de nuit, et il avait la haute-main pour tout ce qui concernait la défense de la place. Mais, si ces fonctions de chef militaire étaient considérables, les moyens mis à sa disposition pour les remplir étaient bien minces. A son entrée en charge il était mis en possession d'un tambour, d'une hallebarde, et de cinq vieux fusils qu'on appelait des mousquets. En 1707, l'assemblée populaire, considérant que cet armement de l'arsenal était insuffisant, vota l'acquisition de quatre nouveaux mousquets en bon état, deux devaient être fournis par l'adjudicataire ou fermier de la feuille de mûrier, et les deux autres devaient être acquis avec les deniers de la commune. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le capitaine des remparts, le cas échéant, se trouvait chef de la milice ou force armée.

Dans le courant de l'année il y avait d'autres séances du Parlement, ordinairement consacrées à voter sur des taxes et à fixer des mises à prix. A Gadagne, tout objet de recette tenant à la commune et tout travail public était mis aux enchères, soit au plus offrant, soit au rabais. Les consuls n'avaient aucune latitude en matière financière. C'est ainsi qu'on mettait en adjudication le balayage du village, *lis escoubilles*, le service de la forge, le service du moulin d'huile, la feuille de mûrier, la visite des porcs, le repurgement de certains fossés.

De tout ce qui précède ne faut-il pas conclure que la seigneurie des ducs de Gadagne avait dû devenir être presque nominale et purement honorifique, ou du moins qu'elle ne consistait plus qu'en droits immobiliers, qu'en redevances ou en revenus de certains immeubles déterminés (1)?

(1) Dans les procès-verbaux de ses séances au XVIII[e] siècle, la municipalité de Gadagne ne cesse de se présenter comme ayant une existence tout à fait indépendante, et semble ne subir d'autres restrictions que les attributions ordinaires des viguiers des villages du Comtat et l'autorit

Digitized by Google

Le régime des assemblées populaires à Gadagne se prolongea jusqu'aux approches de la Révolution française et de l'annexion. Le dernier parlement se réunit le 11 juillet 1790, dans l'église paroissiale, sous la présidence du curé, et au refus du viguier d'y assister. Le dimanche suivant eut lieu l'élection du maire et des officiers municipaux.

Au XVIII[e] siècle, la commune de Sorgues, que je prends désormais pour type, depuis bien longtemps n'avait plus d'assemblées populaires; néanmoins, par un vieux souvenir du passé, elle conservait pour ses séances le nom de parlement. Le conseil municipal y était composé de vingt-quatre conseillers, partagés en deux classes ou deux *mains*, comme à Piolenc, à Sérignan, tandis qu'à Bollène et à Pernes ils étaient partagés en trois classes. A Caumont, à Bédarrides, tout comme à Avignon, il n'y avait qu'une seule classe. Pour être conseiller de première main à Sorgues, conformément à des statuts édictés en 1645 par le vice-légat Laurent Corsi, il fallait posséder des biens-fonds d'une valeur de deux cents livres au moins, d'après le cadastre, francs d'hypothèque et non compris les biens dotaux. Pour être conseiller de la seconde main, il fallait posséder cinquante livres en biens-fonds ou justifier d'un avoir mobilier de même somme. Le taux du cens variait nécessairement suivant l'importance des communes; à Avignon le taux était de mille florins (1).

Le conseil se recrutait lui-même par l'élection. Ne pou-

du vice-légat. Cependant le duc de Gadagne, seigneur féodal tout comme ses prédécesseurs les abbés de St-Guilhen, la famille Géraud Amic, la famille de Simiane, avait eu des droits féodaux assez importants constatés dans une charte de 1268 et dans des statuts seigneuriaux de 1399. Mais ces droits féodaux étaient des droits fonciers ou purement fiscaux et ne touchaient en rien au libre fonctionnement de la municipalité. Le duc de Gadagne n'avait à s'immiscer en rien dans les élections et dans les affaires de la commune, et rien n'indique que les consuls eussent à lui rendre hommage ou à solliciter son approbation (Archives de Gadagne; charte de 1268 et statuts, dans l'*Annuaire de Vaucluse* de 1859).

(1) *Statuts d'Avignon*, édit. Bramereau 1617, liv. I, rub. 3 et 5; Charpenne, t. II, p. 285; Archives municipales de Sorgues.

Digitized by Google

vaient être éligibles ceux qui n'habitaient pas le pays, ceux qui étaient en procès avec la commune ou qui étaient ses débiteurs ou comptables. En 1758, par ordonnance du vice-légat Passionei, il fut ordonné que désormais ne pourraient plus être consuls ou conseillers ceux qui ne seraient pas originaires de la commune, quand bien même ils auraient les autres qualités requises. Mais par contre, devinrent éligibles, en vertu d'un règlement de 1761, ceux qui étaient fermiers d'une salmée de terre ou d'un jardin. Du reste, il y avait égalité de vote et de pouvoir entre les deux classes de conseillers. A Sorgues, les conseillers étaient en fonctions pendant quatre ans, mais dans la plupart des autres communes du Comtat la durée des fonctions n'était que de trois ans ou de deux ans. Selon leur durée, le renouvellement annuel des conseils se faisait par quart, par tiers, par moitié. Ainsi donc ces conseils ne se recrutaient que parmi les censitaires possédant biens dans la commune, et le renouvellement non point total, mais partiel était fait pour maintenir un esprit de suite dans la direction des affaires. Par contre, il y avait un réel inconvénient : c'est que, les nouveaux conseillers étant élus par le conseil municipal lui-même et non point par le vote des citoyens, le conseil pouvait dégénérer en coterie qui, dans certaines familles, se perpétuait indépendante de la population et devait parfois se trouver opposée à la volonté générale. L'institution n'avait plus rien de démocratique ; elle constituait une véritable aristocratie.

Le conseil avait à élire chaque année deux consuls pris dans son sein pour administrer la commune, pour la représenter en justice, pour défendre ses intérêts en toute occasion. Ils avaient à peu près les mêmes attributions que les maires aujourd'hui. Jusqu'aux temps de la Renaissance ces délégués communaux ne portaient que le titre plus modeste de syndics (1). Mais, lorsque la mode des souvenirs de l'an-

(1) Même à Avignon, aux consuls du XII[e] siècle et aux podestats, avaient succédé des syndics dont le nombre était variable.

Digitized by Google

tiquité classique fut mise en honneur, toutes les communes, même les plus humbles, voulurent avoir des consuls à l'instar des consuls de Rome ou du moins à l'instar des consuls des grandes villes. En 1529, la petite ville de Bollène obtint du vice-légat que ses syndics porteraient désormais le titre de consuls (1). En 1651, celle de Malaucène adressait une supplique au vice-légat pour obtenir que ses syndics prissent à l'avenir le titre de consuls; elle faisait valoir que des communes voisines bien moins importantes qu'elle, Méthamis, Villes, Mormoiron, s'honoraient d'avoir des consuls (2). A Avignon les consuls étaient au nombre de trois, le premier choisi parmi les nobles, et ils étaient assistés d'un assesseur pris parmi les docteurs en droit. A Carpentras ils étaient au nombre de trois, le premier choisi parmi les docteurs, le second parmi les nobles, le troisième parmi les bourgeois (3). Dans les autres communes on ne les trouve qu'au nombre de deux. Nulle part il n'y avait qu'un seul consul. J'ai dit qu'à côté du conseil était l'autorité du viguier, représentant officiel du pape. Le viguier présidait les séances; il n'avait pas voix délibérative; mais pour être exécutoires les délibérations avaient besoin de son approbation, sauf recours au vice-légat ou au recteur. Dans certains villages inféodés, le viguier avait pour remplaçant ou substitut un bayle, bayulus, représentant du seigneur. En fait cette présidence et cette autorité étaient une garantie d'ordre, mais aussi elles étaient un grand obstacle à la liberté municipale, et parfois étaient de nature à l'annuler.

Dans les cérémonies publiques les consuls portaient pour insigne de leur dignité un chaperon. Ce chaperon était une espèce de coiffure de velours de couleur pourpre, bordée de fourrure blanche et se rattachant sur l'épaule au moyen d'une queue. Comme cet ornement coûtait assez cher, chaque

(1) Prompsault, *Notes sur Bollène*, p. 28.
(2) Saurel, *Histoire de Malaucène*.
(3) *Statuts du Comtat-Venaissin*.

Digitized by Google

consul en sortant de charge était tenu de le passer à son successeur. Un chaperon devait durer vingt-cinq ans au moins et trente au plus. On devine combien, arrivé à cet âge respectable, après avoir servi de couvre-chef aux magistrats ruraux, il devait être dépenaillé, frippé, rogneux. Alors on le suspendait comme un glorieux trophée ou une relique dans une des chapelles de la paroisse. Une fois le recteur de Carpentras refusa d'autoriser la dépense d'un nouveau chaperon, parce que le vieux n'avait encore que vingt ans. Les insignes du viguier étaient plus simples et aussi plus énergiques. C'était un bâton, c'est-à-dire une grosse canne à pomme d'or ou d'argent avec les armes du Pape (1).

A Sorgues, tous les ans, le jour de la St-Jean, la cloche de la maison de ville et la trompette du sergent de la commune appelaient les conseillers à venir procéder à l'élection des deux nouveaux consuls et du trésorier. Cette assemblée était convoquée à la réquisition des consuls et par mandement du viguier. Les conseillers se trouvant réunis au nombre de seize tout au moins, nécessaire pour délibérer, la porte de la maison commune était fermée à clé comme s'il s'agissait d'un conclave. Après lecture par le secrétaire de la bulle du Pape *sub bono regimine* et des statuts relatifs à l'élection, le premier consul était choisi parmi les conseillers de première main; le second parmi ceux de seconde main; le trésorier parmi les hommes solvables de la commune. Chaque conseiller appelé à tour de rôle se levait et prononçait les noms de son choix. Les votes étaient recueillis par le greffier et transcrits au procès-verbal. L'élection avait lieu à la majorité relative (2). Je dois ajouter qu'en 1685 une ordonnance du vice-légat Niccolini supprima dans les délibérations des conseils municipaux le vote oral et public pour le remplacer par le vote secret. « Et à ce que, est-il dit dans l'ordonnance, un chacun « des conseillers des villes et lieux de cet état, étant assem-

(1) *Histoire de Malaucène.*
(2) Archives municipales de Sorgues.

Digitized by Google

« blé pour délibérer sur les affaires d'iceux, soit dans une « pleine liberté de donner son suffrage soit par voix, soit par « ballote en la manière qu'on est en coutume de faire pro- « céder, nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes « qu'un chacun des susnommés donnera sa voix ou ballote « secrètement » (1).

Les consuls sortants passaient à l'administration des établissements charitables de la commune. Les divers fonctionnaires ne pouvaient rentrer en charge qu'après un laps de quatre ans ou de deux ans, mais celui qui avait été premier consul ne pouvait devenir second consul ou trésorier. L'assiduité aux séances était rigoureusement imposée. Tous ceux qui y manquaient sans excuse valable étaient punis de fortes amendes dont le taux variait suivant les communes. Il était également interdit de se démettre sans motifs légitimes des fonctions conférées par l'élection. On pouvait donc être consul malgré soi, et d'ailleurs le consulat était parfois une lourde charge. A l'instar des décurions romains, les consuls étaient responsables de la gestion de leurs subordonnés et de la perception des finances de la commune, même avec hypothèque sur leurs propres biens.

A Sorgues, l'élection des consuls était célébrée le soir par un grand dîner, qui réunissait dans la grande salle de la maison commune le viguier, les consuls nouveaux, les consuls vieux, les conseillers et les principaux fonctionnaires. Mais ces agapes annuelles n'étaient point, comme de notre temps, un simple pique-nique où chacun paye son écot; elles étaient bel et bien à la charge de la communauté, ou du moins elles se composaient des redevances en nature dont étaient tenus en sus de leurs fermages les fermiers communaux. Après le dîner, le restant des redevances et les restes du festin étaient distribués aux pauvres par les soins des maîtres des victuailles. Voici l'énumération des redevances

(1) Ordonnances du vice-légat Nicolini.

Digitized by Google

fournies par les fermiers pour le festin annuel : 1° Le fermier de l'impôt du souquet, deux barrals de vin (environ 120 litres) ; 2° le fermier du moulin à farine, deux émines de blé (4 décalitres) et dix paires de poulets ; 3° le fermier du four, dix livres de riz, dix paires de poulets, un agneau de vingt-cinq à trente livres et douze livres de pain blanc ; 4° le fermier de la boucherie, un mouton, un agneau, quarante livres de bœuf et dix paires de poulet. On voit combien le repas devait être solide et plantureux, digne de Pantagruel et des noces de Gamache, et combien tous ces gastronomes de village devaient baffrer dans ce festin qui ne leur coûtait rien.

Quelques jours après, les conseillers étaient encore assemblés pour procéder à l'élection de la partie renouvelable du conseil. Ce jour-là les nouveaux consuls, conseillers et trésorier prêtaient serment en mains du viguier (1).

Dans la même séance on procédait à l'élection des officiers de la commune. La liste en est longue, mais elle variait suivant le plus ou moins d'importance de la population. On élisait à Sorgues : 1° deux avocats pour représenter la commune à Avignon et un à Carpentras. Moyennant des honoraires fixes, ils défendaient les procès devant les tribunaux et étaient les conseils des consuls pour le contentieux ; 2° un régent des écoles choisi parmi les prêtres du pays et recevant un traitement fixe, sans pouvoir rien exiger des enfants qui fréquentaient son école ; 3° trois recteurs de l'aumône et charité ; 4° deux maîtres des victuailles ; ils avaient mission de veiller à ce que le pain, la viande, les denrées fussent livrées par les débitants en poids et qualités convenables, ils contrôlaient les poids et mesures, ils inspectaient les greniers à blé et ils étaient chargés de pourvoir aux achats de grains s'il y avait à craindre qu'il en manquât avant la prochaine récolte ; 5° deux maîtres des rues et visiteurs des chemins, chargés de la surveillance et de la police des rues et chemins ; 6° trois experts jurés agriculteurs, pour expertiser les dommages faits aux champs, fruits et récoltes ; 7° deux bassiniers

(1) Archives municipales de Sorgues.

Digitized by Google

du St-Sacrement et un bassinier des âmes du purgatoire ; 8° des ouvriers ou fabriciens pour la paroisse ; 9° un campanier ou sonneur des cloches ; 10° un gouverneur de l'horloge municipale ; 11° un capitaine pour chaque porte des remparts ; 12° un maître des garrigues, chargé de conserver en friche les terrains destinés à la dépaissance et de les protéger contre les empiètements ; 13° un sergent-trompette et un messager de la commune ; 14° enfin une sage-femme chargée de l'accouchement des femmes indigentes. On élisait aussi deux auditeurs de comptes chargés d'apurer les comptes de gestion à fin d'exercice : tout cela pour une population qui, à Sorgues, n'avait guère plus de douze cents habitants. Ainsi donc chaque année, au moment où les consuls sortaient de charge, prenait fin de plein droit le mandat de tous les officiers ou fonctionnaires de la commune, et il y avait à procéder à une nouvelle élection faite par les conseillers. Nous avons vu qu'à Gadagne il en était de même sous le régime de l'assemblée populaire. Mais là les divers fonctionnaires étaient nommés par les consuls.

Quelques-unes des fonctions ci-dessus étaient honorifiques, d'autres légèrement rétribuées. Les consuls avaient pour frais de déplacement vingt-quatre sous par jour pour eux et leur monture ; le trésorier, douze livres à la fin de sa gestion ; le régent des écoles, trente écus. La plupart de ces fonctions n'existent plus dans le moderne régime municipal, et plusieurs n'ont pas même d'équivalent, notamment les maîtres des garrigues, les experts jurés, les capitaines des portes. Ce n'est pas sans étonnement que dans cette énumération je ne vois pas figurer le garde-champêtre, ce dieu tutélaire des campagnes. Sur ce sujet, les statuts d'Avignon de 1617 présentent un système fort original. Chaque année la municipalité y mettait en adjudication au rabais les fonctions de six gardes champêtres. Ceux-ci, véritables entrepreneurs à forfait, avaient pour traitement un tant pour cent à percevoir sur chaque éminée de terre en culture, et d'autre part, ils étaient person-

Digitized by Google

nellement et solidairement tenus d'indemniser le propriétaire volé (1).

Les maîtres des victuailles n'étaient pas simplement des inspecteurs des marchés, ils avaient comme les édiles romains des attributions bien plus grandes ; ils étaient chargés de constater les quantités de grains existantes chez les propriétaires et de faire les approvisionnements destinés non seulement aux indigents, mais encore aux propriétaires qui en avaient besoin jusqu'à la récolte. A ceux-ci ils faisaient de longs crédits. Ces avances de grains étaient une lourde charge pour la commune, bien des sommes restaient irrecouvrables, et c'était la cause d'un déficit qui chaque année ne faisait que s'aggraver. Au moment de l'annexion, la plupart des communes du Comtat étaient très obérées ; le gouvernement révolutionnaire y mit bon ordre : il abolit les dettes, ou, ce qui était l'équivalent, il ordonna qu'elles seraient réduites au tiers consolidé, payable en assignats.

Les ressources ordinaires des communes consistaient en revenus des biens communaux, du moulin à farine communal et du four banal, en redevances pour les dépaissances, en produits de l'impôt dit le souquet sur le vin, de l'impôt dit le trentin sur les autres produits agricoles, de l'impôt dit affouage ou contribution personnelle. L'impôt du vingtième, appelé la dîme, était perçu par le clergé.

Chaque année le conseil municipal dressait son budget, sa *tabelle*, comme on disait alors, et votait les emprunts nécessaires. Alors comme aujourd'hui, concouraient au vote des impositions ou charges extraordinaires les propriétaires les plus fort imposés ne faisant point partie du conseil. Le vice-légat ou le recteur faisaient procéder à l'apurement définitif des comptes. Les emprunts votés devaient être approuvés par le vice-légat, qui exerçait un droit de tutelle pareil à celui du préfet d'aujourd'hui.

Je n'ai rien à dire ici de la législation qui régissait Avignon et le Comtat, ni des nombreuses juridictions dont la justice

(1) *Statuts d'Avignon*, liv. I, rub. 18.

Digitized by Google

était encombrée et dont le dernier mot était à Rome auprès du St-Père, ou auprès du tribunal de la Rote. Cela ne rentre pas dans mon sujet. Mais je constaterai les habitudes processives des municipalités. Celles-ci, tout autant que les simples citoyens et même davantage, étaient constamment en procès pour des questions territoriales ou fiscales souvent de peu d'importance réelle, et ces procès, par suite des vices de la législation, se multipliaient et se prolongeaient indéfiniment. Il n'était pas rare de voir des procès qui duraient cinquante ou soixante ans. Je pourrais en citer un qui avait duré cent dix ans, et encore ne s'était-il terminé que par transaction. Dans les familles riches, certains procès se transmettaient de génération en génération, comme un patrimoine. Les archives communales nous montrent les consuls faisant sans cesse le voyage d'Avignon ou de Carpentras avec leur monture, pour assister aux audiences ou conférer avec leurs avocats. Et cependant, malgré l'absence du papier timbré et des droits d'enregistrement, la condition des plaideurs était fort dure, et il fallait être réellement piqué de la tarentule plaideuse pour aller affronter de gaîté de cœur les abus innombrables et les complications du monde judiciaire d'alors.

Je citerai ici en passant un des abus les plus fréquents. Dans les affaires territoriales, le juge ou les juges, assistés d'un greffier, se rendaient toujours encore une fois sur les lieux litigieux. Quand le transport avait lieu à la campagne, le requérant était tenu de nourrir *la cour*, comme on disait alors, et la cour se grossissait des amis du juge ou du greffier, et même des officieux, venant prendre place à table. Cet abus était devenu si commun, qu'il fallut une ordonnance du vice-légat pour le réprimer.

Je finis sur ce point par un récit qui m'a été transmis par M. B., notaire à Sorgues, à l'obligeance et à l'érudition duquel je dois de nombreux documents. En 1676, les consuls étaient en procès avec un propriétaire qui s'était permis de pratiquer des ouvertures dans le rempart pour l'usage de sa

Digitized by Google

maison, et un juge avait été commis pour faire la visite des lieux. Ce magistrat, en annonçant sa visite cinq ou six jours à l'avance, prévint les consuls d'avoir à se pourvoir de toutes les choses nécessaires pour le dîner, et les avisa qu'un traiteur d'Avignon se rendrait dès la veille pour le préparer. Voici la note de ce traiteur, telle que plus tard elle fut versée au procès pour le règlement des dépens : « 1° pour la bisque de volailles, 10 livres; 2° pour deux membres de mouton, 1 livre 16 sous; 3° pour la pièce de bœuf, 3 livres; 4° pour une tourte à la cardinale, 2 livres 10 sous; 5° pour le déchef de perdrix, bécasses, lapins, alouettes, fruits, rabasses et autres petites choses convenues, 4 francs. Il s'agit seulement de l'assaisonnement; perdrix, bécasses, lapins, truffes avaient dû être fournis d'autre part par les consuls; 6° pour le louage et dépenses de deux chevaux pour porter les viandes et attirail de cuisine, 4 livres 10 sous; 7° pour les dépenses de bouche de M. Martin, traiteur, et de ses deux compagnons, 2 livres; 8° pour le salaire de M. Martin et de ses compagnons, 8 livres; 9° pour le charbon, 10 sous; 10° pour quinze livres de mouton et deux livres de graisse achetées à Sorgues, 2 livres 10 sous; 11° pour le bois, 1 livre 10 sous; 12° pour sucre, sel, chandelle, 17 sous. Taxé la parcelle dudit Martin, traiteur, à 34 livres 10 sous. Avignon, 25 janvier 1677. Signé : Rasibus, traiteur, désigné expert. »

Dans les communes voisines du Ventoux, à Malaucène notamment, l'arrivée des juges annoncée longtemps à l'avance, était précédée d'une grande battue dans les bois. Il fallait, coûte que coûte, se procurer de la venaison pour le festin judiciaire. S'il était interdit aux juges de recevoir de l'argent des plaideurs, en outre des épices qui leur étaient allouées par les règlements, rien ne les empêchait de recevoir de petits cadeaux : gibier, volailles, truffes, poissons. Les avocats non plus ne s'en faisaient pas faute. Lorsque sur le marché de Carpentras ou d'Avignon apparaissait quelque pièce de gibier hors ligne, quelque lièvre majestueux, vite il était acheté pour être offert à M. le juge ou à M. l'avocat. Et comme magis-

Digitized by Google

trats et avocats étaient nourris dans les principes d'une sage économie (1), et que d'ailleurs le garde-manger pouvait être déjà plein, il arrivait souvent que la pièce de gibier était rapportée au marché par une personne de confiance, et alors elle était rachetée par quelque autre plaideur. Il m'a été raconté qu'un lièvre exceptionnel fut ainsi ramené trois fois au marché.

Il existait dans les communes de quelque importance un ancien règlement qui avait pour but de réprimer les prévarications. A fin de charge, les magistrats municipaux ou autres étaient syndiqués. On entendait par là l'obligation pour eux de se tenir pendant trois jours sur la place publique, pour avoir à répondre aux plaintes des justiciables à l'occasion de leurs fonctions. Un greffier était chargé d'enregistrer ces plaintes. Si le plaignant persistait, une information rigoureuse était dirigée contre le magistrat, mais si d'autre part la plainte était reconnue mal fondée, le plaignant était sévèrement puni. Sur la place Saint-Pierre d'Avignon, au devant de la façade aujourd'hui en réparation, il existait un ormeau légendaire, au pied duquel les magistrats syndiqués avaient à subir parfois les sarcasmes et les insolences du public. Dans notre temps si profondément démocratique, je doute fort que pareille corvée fût acceptée par les magistrats (2).

Je ne dirai que peu de mots de l'assemblée des États généraux du Comtat chargés de traiter des affaires générales de la province. Elle se réunissait chaque année à Carpentras au mois d'avril, et se composait de membres du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Le tiers-état était représenté par les deux premiers consuls de Carpentras, et par les premiers consuls de l'Isle, Cavaillon, Valréas et autres communes importantes. Les consuls de Sorgues et de Gadagne n'y figuraient point sans doute par suite du peu d'importance de

(1) « On remarquait même dans la classe bourgeoise un esprit d'épargne qui frisait la lésinerie. » Barjavel, *Dictons et sobriquets patois*, pag. 57.

(2) *Statuts du Comtat*, édit. de 1511, § 108 et autres ; Charpenne, t. II, p. 122.

Digitized by Google

leur population. Toutefois, j'ai lu dans les procès-verbaux des séances de la municipalité de Gadagne, que le 20 avril 1704 le premier consul donna avis au parlement qu'il venait de recevoir une convocation pour se rendre à l'Assemblée de Carpentras. A son retour il rapporta qu'il s'était agi surtout du glanage. L'objet principal des délibérations était l'entretien des routes et les questions de voirie. Mais il paraît que l'assemblée remplissait bien mal sa mission. A l'époque qui nous occupe les plaintes sur le mauvais état de la voirie étaient universelles. Quoi qu'il en soit, l'institution de ces États était fort incomplète, puisque la plus grande partie des communes n'y était nullement représentée (1).

Dans chaque commune du Comtat, même dans les plus petites, il existait une ou plusieurs confréries de pénitents. Ces corporations charitables, tout à la fois religieuses et laïques, présentaient sous un côté fort pittoresque les mœurs et les habitudes des populations rurales de ce temps-là, surtout à cause de leurs rivalités continuelles qui se traduisaient en procès interminables et même parfois en voies de fait poussées jusqu'aux extrêmes limites. Mais ce sujet intéressant est hors du cadre que je me suis tracé.

L'aperçu que je viens de vous présenter sur les municipalités du Comtat, et particulièrement sur celle de Châteauneuf-de-Gadagne et sur celle de Sorgues, sans doute n'est pas exempt de lacunes. Pour être complet, il aurait exigé de plus longues recherches et de plus amples développements. Mon rapide travail a eu pour but principal d'appeler l'attention sur un sujet qui mérite bien l'intérêt de tous ceux qui ont à cœur l'étude de notre histoire locale ainsi que les études économiques.

A. SAGNIER.

(1) Charpenne, t. II, p. 122.

Digitized by Google

Un de nos nouveaux collègues, M. Bourgoint-Lagrange, ancien sous-préfet, membre de la Société des gens de lettres, avocat à Bordeaux, a bien voulu nous communiquer deux jolis sonnets que nous avons le plaisir de publier. L'Académie de Vaucluse, qui les a déjà applaudis, aimera à conserver dans ses Mémoires ces fleurs poétiques à côté des travaux austères de l'archéologie et de la science.

A FRÉDÉRIC MISTRAL

J'ai pu goûter Mireille *en langue provençale,*
Ce poëme charmant qui se montre à la fois
Elégie éplorée et tendre pastorale,
Vos églogues, à vous, ô Virgile patois.

J'admire hautement votre œuvre géniale,
Et l'unique défaut qu'en elle j'entrevois
C'est de perpétuer la légende idéale,
C'est d'amener le peuple à s'écrier : « J'y crois. »

Votre riche idiome, au lieu de disparaître,
Doit être respecté comme l'est un ancêtre
Par le français moderne, *indigent et mesquin,*

Qui se livre aux emprunts loin des terres de France,
Lorsque, de la Camargue au cap Armoricain,
Les langues d'Oc *et* d'Oil *regorgent d'abondance.*

Avignon, le 21 février 1886.

Digitized by Google

LE CHIEN

Dans son œil expressif nous voyons apparaître
La vive intelligence unie à la bonté.
Son ami — car il faut bannir le nom de maître —
Est assuré toujours de sa fidélité.

Il aide le berger dans son labeur champêtre ;
Il sauve l'imprudent par les flots emporté ;
Pour les êtres qu'il aime il prodigue son être ;
Dans la nuit de l'aveugle il est une clarté.

De nos jours on l'exerce à servir la patrie ;
Il versera son sang, il donnera sa vie,
Dans la guerre il sera l'émule des soldats.

Mais le Destin jaloux a conçu de l'ombrage
Et condamné le chien aux fureurs de la rage,
Afin que les mortels ne l'adorassent pas.

Avignon, le 1^er^ *mars* 1888.

BOURGOINT-LAGRANGE (Pierre-Marie).

Digitized by Google

FÊTES

DONNÉES PAR LA VILLE D'AVIGNON

A CÉSAR BORGIA

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les documents qui suivent, et dont j'ai déjà indiqué la source, n'offrent pas moins d'intérêt que le récit auquel ils se rattachent ; ils ont de plus le sel de l'originalité. Ils peignent fidèlement et naïvement divers aspects des mœurs et habitudes sociales de nos ancêtres ; ils nous donnent d'utiles notions sur la valeur vénale d'une foule d'objets mercantiles à la fin du XV^e^ siècle. Nous y trouvons aussi le sujet d'une curieuse étude philologique.

Toutes ces pièces, et notamment le Compte des frais de l'ambassade envoyée à Marseille par la ville d'Avignon, fourniraient matière à de nombreuses observations ; mais ce travail prendrait aujourd'hui trop de place dans les *Mémoires de l'Académie*. Je me suis borné à expliquer brièvement par des notes, après chaque pièce, les termes qui présentaient des obscurités ou dont la signification n'est pas connue de la généralité de nos lecteurs. J'ai même traduit *in-extenso* la relation extraite des RECORDANSAS, et deux mandats consulaires rédigés en vieux provençal. Sans entrer dans les détails, je signalerai une particularité qui paraît bizarre dans ces documents, mais qui s'explique rationnellement, c'est l'anarchie absolue du langage, au point de vue de l'orthographe. Il en

Digitized by Google

est ainsi à toutes les époques de transition ; une langue ancienne, envahie par un nouvel idiome, ne disparaît pas tout d'un coup ; elle s'efface progressivement et lentement, et ses formes grammaticales et orthographiques se rencontrent encore souvent pêle-mêle avec celles qui sont venues les exproprier.

RECORDANSAS

« Nota que ad 28 doctobre 1498 en dymenche, al vespre, que ez lo jort de la sant Cymon et sant Jude, es intrat en aquesta vyla Monsenor lo duc de Valentinez, don César de Borge, parent prochan de papa Alyssandre VI°, lo cal duc ez ystat cardinal de Valencye-la Grant, et ez yntrat comme un duc tryonfant per lo portal sant Lasse, sobre ung gros cortyei tout cargat dargent blanc et dorat, et ly ez anat al devant Monsenor lo Légat et cardenal sant Petri ad Vyncula et Monsenor lo cardinal de Gurse et Monsenor lo governador daqueste vyle et Monsenor de Lescar et Monsenor de Carpentraz et lo vigyer et loz consolz et jugez. Et toutez las gens de ben de la vyla, tant gentilz homes que borgez et marchans sont tous anaz al devant luy ben luen, et toutez laz caryères do portal sant Lasse fyn al poz delz buoz foron tendudez de télaz desus et paradez de drapz et de tapyssarye òu foron fachz cadafalz et estoryez en pron de parz fyn al dich pous delz buoz, car al petyt palays era aprestat soun logyz et à qui anet dessendre.

« Item, lendeman a el son vengut Messoz loz consolz et conseyl et toutez laz gens de ben de la vyla ly anèron fayre la reverencye, et l'assessor de la vyla ly fez une molt bele arenge en ly offrent lez benz de la vyla en commun et en partyculyer, et facha que fon la dycha arenge, ly fon présentat de la part de la vyla so que s'ensec : 1° ung grant bassin d'argent fin fort ben hobrat et dorat sout lo bort et al font, car ere tout fach à figurez estrangez que posse. Item, II autrez bassins per donar l'ayge alz mans tout plans. Item IV poterelz et XII grandez tassez et II grandez pechyerez. Item, una granda copa dorada dedyns et defforez hemalada ho son loz apostolz tout entour fach d'esmal, que pesse tout ensemble à marc de Pariz, flor. CCC gr. XII, car tout ez argent fyn, et toute la dicho vayssele a lez armaz de la vyla fachaz d'esmal....

« Item plus, à di I de novembre que ez lo jort de la Tossans, après dysnar, Messenoz lez consolz et conseyl foron quère lo dich Prince Duc al petyt palayz vounte el ère logat et lo ménèron à l'ostal de la vyla vounte fon ressoput de laz donnaz d'Avygnon et resseyat à dansar tout lo jort, vounte foron jogadaz II farsez et dansadaz II moresquez, de que l'une

Digitized by Google

ère farse et ménestrie ensemble, tous abylaz de damaz roge, et toz lez abyz éron semenaz de claus d'or élévadaz et branlanz. Et puys fon facha una collassyon, so ez vin blanc et vin roge et de toutez lez confyturez que ère possible de trobar, come pynolas, tortez de massapan, cogordat, escaletaz en sucre et petys bescutelz fach en sucre, et fénol et datys et avelanaz tout en sucre, et de toutez lez sortez de dragéez que ère possible de trobar, de tout grant abondancye tant que se n'ez despendut en tout envyron trez quintalz. Et fenyde la dicha collassyon et dansez, Messenoz lez consolz et conseyl et laz gens de ben de la vyla ly foron compagnye ambe grande quantitat de torchez alumadaz fin al dich petyt palays vounte ère lo logyz deldich Sgr Duc.

« Item plus, a demorat en aqueste vyla fyn à di VII de novembre MCCCC CXVIII que se n'ez partit per anar vers lo rey de Franse et tout jort comme ung Duc tryonfant... »

•

Pour abréger les mandats ci-après j'ai supprimé les formules préliminaires qui contiennent l'ordonnance de paiement délivrée par les consuls en exercice et intimée au trésorier général de la ville, Daniel de Malabalhis.

MANDAT N° 120.

S'ensuit la despense que j'ay fet au portal Sant Ladre (St-Lazare) por la venguda du nébout de nostre sant payre lou papo per commandament de Messenous les consoulx.

	florins	gros	deniers
1° A XIII d'octobre, por II homes que m'an adjudat à faire lou cadafau.	»	VI	»
Item plus, per IV faysses de boys que an costat.	»	V	»
Plus, per la tara d'uni d'ellys.	»	II	»
Plus, ay comprat dou jusiou Formegayre VIII dogenas d'aglans petys, costa la dogena II gros, et per VI grosses aglans que coston II gros la pessa, et per lous canons de la font que coston VIII gros, en tout.	I	XII	»
Plus, à XVI d'octobre ay comprat de Jan de la Bara, pintre, V armas, unas de Nostre Sant Payre lou Pape et de Monsenor lou légat et du nébout de Nostre Sant Payre, et Monsenor lo gouvernor de la villa, coston gros XXVII, et a dourat III dogena d'aglans petys, a V quars per dogena, et a dourat II grosses			

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
aglans à I gros la pessa, et m'a fet IV rondeux, I per Suzana et l'un per la Bargiera et l'autres per les faux juges, monta tout.	III	IV	»
Plus, à XVII d'octobre, ay fet fayre à mestre Francès Malabocha, pintre, V dogenas d'aglans petys que a dourat, à V quars per dogenas, et IV grosses aglans a I gros la pessa, et I grans pommel, monta tout.	I	III	»
Plus, ay comprat del filz de mestre Antoni Cordié IV dogenas de papié dourat et III dogenas de argentat, coste la dogena IV gros que fom.	II	VIII	»
Plus, ay lougat de Jessé de Louriou Jusiou una roba de velut et II cosés de Camelont, costom.	»	VIII	»
Plus, por VI faysses de boys.	»	VII	»
Plus, per II dogenas agulhetos per arimar.	»	II	»
Plus, ay lougat aquo de Phélipon espisier II arnet blanc que costom.	I	»	»
Plus, per IV homes et una barqua per anar quère de vardure per garnir lous cadafaus et lou pourtau.	I	IV	»
Plus, per una carèta et II homes per anar à Quastel nou per portar de chaynes.	I	VI	»
Plus, ay comprat d'or clinquant en aquo de mestre Pierre.	»	VI	»
Plus, du cartier du portau Materon XIII dogenas d'agulhes pounchus en asié.	I	II	»
Plus, ay mandat I home à Lylha por aver les trompetas et ly ay donat.	»	IV	»
Per la despensa de II trompetos et I tambourin, per un repas lou dymècres et II repas lou dyjous.	I	»	»
Plus, per la rouba de la bargièra tant per lou drap que per la vet que l'orla et per la feysom.	II	»	»
Plus, per mestre Castou fustier que m'a ajudat VII jornadas que montom.	II	IV	»
Plus, por XXIV de rioste per fayre lou trelys et V gros de la velx montom.	I	I	VI
Plus, per II homes que m'an ajudat III jors.	I	VI	»
Plus, per XLV lieures de mousso per fayre les sauvages.	»	VI	»
Plus, per la feyson des abys.	I	III	»
Plus, per les canas et la feyson des trelys.	I	I	»
Plus, per IV lieure de fil à lygar les boys.	»	VI	»
Plus, per un home à estendre una jornada de grava.	»	I	VI
Plus, per IV jornados de tombarel ambe I home per ajudar à cargar la grava per menar devant lou portal Sant Laze.	V	»	»
Plus, per les portafays que am portat les armes de la vilha.	»	III	»
Some tout.	XXXV	VIII	»

Digitized by Google

MANDAT N° 128

La ville d'Avignon doibt donner pour le don faict à très hault et très puissant prince Monsgr Messire César de Borgie duc de Valence parent estroit de notre St Père.

	florins	gros	deniers
Premièremenr, à Lucas Camby pour deux bassins dargent fin pesans dix et huit marqs et douze deniers, à sept escuz et troys quartz d'escu pour marc, et pour deux potz pesans dix et huys marqs troys onses et troys deniers, à rayson de neufz escuz le marc, et pour douze tasses et deux eyguyères pesans trente et huyt mars six onses, six deniers, à raison de sept escus et demi le marc, monte en tout cinq cens nonnante et six escus de Roy sans soleil et dix et huyt gros monnoye courant en Avignon, valent.	M.VIII.cLIV	»	»
Item, à Sr Domergue Panisse pour une couppe dorée où il y avoit en painture les douze moys, cent escus dor de Roy, valent.	IIIc	XII	»
Item, pour un bassin d'argent doré à la façon de Castelhone pesant treze mars et quatre onses et dix et huyt deniers, à rayson de treze escus d'or de Roy pour marc, cent septante et six escus de Roy et vingt et sept gros monnoye courant en Avignon, valent.	Vc	LII	XII
Item, pour deux pitalfaux pesans cinqs marqs et dix et huyt deniers à raison de sept escus et demi le marc trente et huyt escus et huy gros monnoye courant en Avignon valent.	XIX	XIII	»
Item, pour ung marc et six onses d'argent de couppelle pour esmalher, faire lez armes à ladite vayselle, lequel argent de couppelle fust distribué et baillé, c'est assavoir à Chevyneau six onses et douze den , à Jehan d'amboyse deux onses et vingt cinq den., à Merlus quatre onses et vingt et ung deniers, à rayson de sept escus et demy pour marc, valent douze escus et trente gros monnoye courant.	XL	»	»
Item, pour dorer lesdits esmailhs, six ducats d'or lesquelz furent baillez auxdits argentiers cest ascavoyr à chacun d'eulx deux ducas, valent six escus et dix et huyt gros monnoye courant valent.	XX	VI	»
Item, donné à Chevyneau pour troys grans esmailhs et pour troys esmailhs petits, trois escus valent.	VIIII	VIIII	»
Item, à Nicolas l'argentier, pour dix petits esmailhs quatres escus qui valent.	X	X	II

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, à maistre Jehan d'Amboise argentier, pour sept esmailhs deux escus et dix et huyt gros valent.	VII	X	VIII
Item, pour l'estut (écrin) de la grande bassine dorée, deux escus valent.	VI	»	VI
Item, pour les estuchz de l'autre vayselle quatre escus valent.	XII	X	II
Summa VIIII° XLVI scutorum de rege sine sole et XI gr. monete currenty valent.	IIMIX°LVII	IV	»

MANDAT N° 193

S'ensuit la despence des chafaux pour la venue du nepveu du pape.

	florins	gros	deniers
Et premièrement, à XI d'octobre, ay fet amener une barquade de bouis qui monte.	II	VI	»
Item, ledit jour, ay payé pour six rames que monte.	I	VI	XII
Item, ledit jour, pour IV sercles grans que l'on a mis au chaffault devant la meson de la ville, qui monte.	I	»	»
Item, à XIII de octobre ay doné à II homes que ont porté le bouis de la barque à la meson de la ville, que monte.	»	II	»
Item, ledit jour, ay donat per II fes à mestre Jhérome de la Campane per fayr lo chafault du portal Materon, que monte.	VII	»	»
Item, à XV de octobre, ay donat à Paule de Sandro XI dozènes de topins pour fayre de caleils (1) au chafault, une oule (2) de ung quart, que monte.	»	III	VI
Item, ledit jour, ay achapté II fois de canes pour fère le chafault devant la meson de la ville, que monte.	»	II	»
Item, ledit jour, ay achapté des fulhes d'ières (3) pour fère abiller les chafaulx, que monte.	»	II	»
Item, ledit jour, pour faire encouler (4) les feuilles blanches et daurades (5) par mestre Pierre le carotier.	I	I	»
Item, pour une foys ay doné au filz du capiteyne			

(1) Des lampions.
(2) Marmite.
(3) Des feuilles de lierre.
(4) Coller.
(5) Dorées.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
du pourtal Sainct Lase pour fayre le chadafault, et ce par commandement de Messieurs les consulz, que monte.	XIII	»	»
Item, à XIII d'octobre, ay doné à celui qui a courdurat (1) lo papier colant en l'entour de les feuilles de bouis, que monte.	»	VI	»
Item, ledit jour, ay donat es homes que Paule a mis en cure pour adobar le bouis du chafault (2) devant la meson de la ville, que monte.	I	IV	»
Item, pour lo loguier de XI dozènes de pos (planches)	I	I	»
Item, ledit jour ay achapté X liv. de fiou polomau (3), que monte.	I	»	»
Item, ledit jour, ay achapté une corde pour metre au chafault devant la meson de la ville, que monte.	»	»	XII
Item, ledit jour, ay donat à mestre Jean Dalce, l'espicier du Pous des Beufz (4).	VI	»	»
Item, à XIX d'octobre, ay donat au portefaix que a pourtat les poust (5).	»	»	XII
Item, pour les poust que son rompudes et une perdudo.	»	X	»
Item, a pris Paule de fiou (fil) et agulhes pour le affaire du chaffault.	»	»	XII
Item plus, ay doné à celuy que presta le veau pour bouter (6) sur le chafault et le a retourné, que monte.	»	I	VI
Item, ay doné à Paule pour le boyr (7) que il fit à ceulx qui ont abillé le chafault le jour que Mons^{r} le duc entra, que monte.	»	VI	»
Item, plus, à VIII de novembre, ay doné au filz de mestre Mermet pour le chafault du canèbe (8) que el a donat et de cordes que el donet à Paule le jour que M^{r} le duc entra.	»	VI	XII
Item, du commandement de Messieurs les consuls, à un paure que fit Josep sur le chafault.	»	III	XII
Item, ay doné au poticary (9) que a vendu les mèches des calcils que se doivoit alumer au chafault.	I	»	»
Item, pour un martel que me a prestat le mercié que se perdit sur le chafault.	»	VIII	XII

(1) Qui a cousu.
(2) Pour arranger le buis de l'échafaud.
(3) De gros fil.
(4) Du Puits-des-Bœufs.
(5) Les planches.
(6) Mettre.
(7) La boisson.
(8) Chanvre.
(9) L'apothicaire.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
S'ensuit la despance pour les feuilles dourades que ont été mises au chafault et à la grant salle à lentour du bouys :			
Item, à VI d'octobre pour V dogènes de feuilles d'estan et daurades que Arnault a doné à mestre Denison le pintre que demore au pous dey buous, que monte.	I	III	»
Item, ay doné II dogènez de feuilles d'estan (1) et de daurades à mestre Guillaume le pintre (2) que demore vers la boutique rouge.	»	VI	»
Item, à XIII d'octobre pour une dougène de feuilles d'estan et de daurades donades audit pintre, que monte.	»	III	»
Item, pour II dogènes de feuilles d'estan et daurades à mestre Denison.	»	VI	»
Item, pour une dogène de feuilles d'estan.	»	I	XII
Item, à XVI d'octobre, pour une dogène de feuilles d'estan et de daurades donades à mestre Denison le pintre.	»	III	»
Item, pour I dogène de feuilles d'estan et de daurades donades à mestre Guillaume le pintre.	»	III	»
Item, pour une dogène de feuilles d'estan.	»	I	XII
Item, à XIX d'octobre pour deux dogènes de feuilles d'estan et de daurades données à Denison le pintre.	»	VI	»
Item, pour deux dogènes de feuilles d'estan et de daurades que mestre Guillaume a pres (3).	»	VI	»
Item, pour XII pans de sarge nègre (4) fine à réson de III gros le pan et pour XV pans de bourdat (5) et ung pan de grosse telle (6).	III	VI	»
Item, au XXIII d'octobre, pour III dogènes de feuilles d'estan et de daurades que Arnault a pris.	»	IX	»
Item, pour III dogènes de feuilles d'estan que led. Arnault a pris.	»	IV	XII
Item, à XXIIII d'octobre, pour II dogènes de feuilles d'estan et de dourades que Arnault a pres.	»	VI	»
Item, ledit jour, pour III dogènes de feuilles d'estain que ledit Arnault a pris, que monte.	»	IV	XII
Item, à XXIV de octobre, pour II dogènes de feuilles d'estan et de dourades que Arnault a pris, que monte.	»	VI	»

(1) D'étain.
(2) Le peintre.
(3) A pris.
(4) De serge noire.
(5) De bordure.
(6) De grosse toile.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, à 25 de octobre, a pris Paule et le courrier IV dogènes de feuilles daurades.	I	»	»
Item, led. jour, a pris Paule et le courrier une dogène de feuilles d'estan.	»	VI	»
Item, ay donat à mestre Piarre lo cartier (1) pour coulé (2) les dites feuilles et le papier.	»	VIII	»
Item, ay donat à mestre Piarre lo cartier pour coular X dogènes de feuilles d'estain et de dourades, que monte.	»	X	»
Item, à XXVI de octobre, pour de fiou et de agullos que ay donat es juifs pour courdura (3) les feuilles d'estan et les daurades coulades avec le papier, que monte.	»	I	XII
Item, led. jour, ay donné es juifs que se sont aphanés (4) à la meson de la ville.	II	»	VI
Monta tot (total).	LVI	VII	»

MANDAT N° 195

S'ensuyt la despense fête pour la venue du nepveu du Pape par le mandement des Consuls.

	florins	gros	deniers
Et premièrement, à 12 d'octobre, ay fet escobar (5) la grant salle et les deux cours et les deux salles basses et la salle des marchands de la rue dernière tirant à Sainct Laurens, et la grande place devant la meson de la ville, que monte	»	IV	»
Item plus, à 15 d'octobre, ay fet porter les escobilles de la place devant la meson de la ville que monte.	»	IV	»
Item plus ledit jour ay donnat à mestre Petit Jehan le Sabatié, deux fois par commandement du premier Consul, pour jouer une farse, que monte	VI	»	»
Item, à 16 d'octobre, ay donné pour une douzène d'escobètes que monte	»	»	XVIII

(1) Cartier, fabricant de cartons.
(2) Pour coller.
(3) Pour coudre.
(4) Qui se sont employés.
(5) Balayer. D'où, *escobilles*, balayures, et *escobètes*, petits balais.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, ledit jour, ay achapté de fil pour cordurar (1) les boucles de la tapisserie, que monte	»	I	XII
Item, ledit jour, ay donné au portefaix que a porté la vaysselle d'argent au petit palaix, que monte.	»	»	XII
Item, ledit jour, ay donat à Jehan de Ganat pour une livre de chandelles qu'il a achapté pour les Consuls.	»	I	»
Item, à 17 d'octobre, ay donat au notari que es anat à S-Aix par commandement de Messiés les Consuls.	II	III	XII
Item plus, à 18 d'octobre, ay donat à Huguet lo bonbardié, per comandament de Messiés les Consuls.	II	»	»
Item plus, ay donat au bonbardié Jehan Mère, pour comandament de Mss. les Consuls, que a fet peter l'artillerie, que monte.	»	III	»
Item, ledit jour, ay doné à Jehan de Ganat per aquel que a portat la vaysselle d'argent chés Mss. le consul Francés Mascaron (2) que monte.	»	»	XX
Item plus, ce 19 d'octobre, per commandament du premier consul à ung homme, que monte.	»	I	»
Item, ledit jour, a mandat Paule quérir une barquade de bouis per fère des chapelles, et autres choses que sont nécessères à la meson de la ville que monte.	II	VI	»
Item, ledit jour, ay donné es homes que ont levé la porte de la meson de la ville pour mètre les gonfons (3), que monte.	»	»	XVIII
Item, à XXII d'octobre, ay donné à III homes qui ont porté le bouys à la meson de la ville, que monte.	»	III	»
Item, pour lo corier (2) que es anat au pont de Sorgue portar la lètre à Mgr le gouverneur, que monte.	»	VI	»
Item, ledit jour ay donné à une pauvre feme et à ung pauvre, que monte.	»	III	»
Item plus, a prins Paule V sercles pour fayre les chapelles pour boutar (4) les armes pour les portes de la meson de la ville que monte.	»	IV	VI
Item, ledit jour, ay donné au portefaix qué a portat la vaysselle d'argent pour monstrer à Mgr le Léguat et à Mgr le Gouverneur (5).	»	I	XII

(1) Coudre. Les *boucles* de la tapisserie étaient des anneaux ou des ganses qui servaient à suspendre contre les murs les tentures.

(2) Ce consul, d'origine espagnole, était un des ancêtres du célèbre prédicateur, dont le père exerça longtemps la profession de libraire à Avignon.

(3) Gonfalons ou gonfanons, bannières à plusieurs fanons ou pièces pendantes.

(2) Courrier.

(4) Mettre.

(5) C'était l'argenterie que la ville devait offrir à César de Borgia.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item plus, ay donat es trompétes par commandament de Mss. les Consuls pour le loguié (1) des chevaux quant on alit (2) devant Mgr le Léguat, que monte.	I	»	»
Item, a XXV d'octobre, ay donat au corié que a portat la letre à Mss. les Consuls que han mandat les ambassadours, que monte.	»	»	VIII
Item, lodit jour, ay donat à mestre Jehan le masson pour une journade que a mis à mètre les gonfons de la porte de la meson de la ville que monte.	»	III	XII
Item plus, ay pres IV libres de fieu polomau (3) per bouta (4) au bouix, que monte.	»	IV	XII
Item, à XXVII d'octobre, a pres Paule IX grans cercles per bouta les grandes armes, que monte.	»	IV	XII
Item, lodit jour, ay donat au filh de Jehan du Cheyne, per commandament de MM. les Consuls pour fayre la despensa de aquelos que devon dansa, que monte.	II	»	»
Item, lodit jour, per III saumadas de bouis, que monte.	»	VII	»
Item, lodit jour, a pris le pintre de auprès la boutique rouge e tens (5) d'or fin pour les baudriers des trompètes, que a donat mestre Abrit l'especiayre (6), que monte.	IV	VIII	»
Item, lodit jour, ay donat à II pauvres, pour commandement de MM. les consuls, que monte.	»	»	XX
Item plus, a donat Berthomieu Novarini à ung mestre artilleur qui fit péter l'artillerie.	»	II	XII
Item plus, ay donat à ung corrié que portet de letres à Caumons.	»	II	XII
Item, lodit jour, ay donat de fieu per courdura lo papié que es coulat embe l'or.	»	III	XII
Item, lodit jour, ay dounat au portefaix que a pourtat la vayssele d'argent au petit palais per donar à Mgr le duc de Valentinoys, que monte.	»	»	XII
Item, a XXXI d'octobre, ay donat à II homes que se son affanats à para la salle, que monte.	»	VI	»
Item, pour VI douzaines de veyres à IV gros la douzaine, monte	I	VI	»

(1) La location.
(2) Quand on alla.
(3) En provençal moderne : *pouloumar*, gros fil (Dict. prov. d'Honorat).
(4) Mettre.
(5) Et a peint d'or fin.
(6) L'épicier.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, pour XII ayguadières (1) de Veyre, que monte.	»	VI	»
Item, lodit jour, ay donat au mestre des euvres que a escobat la place pour III dissates, que monte.	»	»	XX
Item, pour une douzaine de ceucles que a prins Paulo.	»	III	IV
Item plus, per doas (2) piessos de corde de jonc que tiron (3) 30 cannes la piesse.	III	I	XII
Item lo premier jour de 9bre, a pres le fustié II cordes de mestre Savoye lo cordier per tendre les pavilhons de la moresque (4).	»	V	»
Item lodit jour, ay comprat de salignons (5) per lo dina, que monte	»	»	»
Item, lodit jour, ay comprat de pan per lo dina, que monte.	»	IV	»
Item, lodit jour ay donnat es juifs que se sont affanas per para la meson de la ville.	II	»	»
Item plus, per lo drap que a donat Domergue de la Rone a Petit Jehan lo sabatier et à ses compagnons, IV cannés que monton.	XIV	»	»
Item plus a donnat Perrin Molière II amolles (bouteilles) per lo loguié, que monte	»	II	»
Item ay loguat de Jehan Brunet II amolles de que me les a contades II jours, que monte.	»	IV	»
Item plus ay donnat per lo loguié du cheval de Baudichon et de Arnaut.	»	VI	»
Item, à III de novembre, fis lever les draps rouges de la grande salle et fis porter les pavillons à celuy qui les vint quérir, et fis acoutrer la grant salle, que monte.	II	XI	»
Item, à V de novembre, ay donat au gaynier pour les corréges (6) aux cuvreceaulx (7) des eyguadières de toute la veysselle d'argent que fut donnée à Mgr le duc de Valentinoys, que monte.	II	XII	»
Item, lèdit jour, ay donnat au sabatier pour les sa-			

(1) Aiguières.
(2) Deux.
(3) Qui mesurent.
(4) Les danses appelées *moresques* étaient exécutées sur un théâtre décoré de drapeaux et de banderolles figurant les étendards des Mores d'Espagne.
(5) Salaisons, et plus particulièrement des fruits conservés dans l'eau salée.
(6) Courroies.
(7) Couvercles, étuis, écrins. Aux écrins où étaient renfermées les aiguières d'argent données en présent à César Borgia étaient fixées des courroies qui servaient à les porter.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
batons de aquellos que danseron la mauresque, que monte.	I	V	»
Item, à VII de novembre, ay donnat à Baudichon pour les aranges (1) que el compret (2) que monte.	»	I	VI
Item, ledit jour, ay donnat au Rous (3) que a ajudat au banquet de la ville, que monte.	»	II	XII
Item plus, ay donnat au taborin (4) que toquet a la première moresque de la meson de la ville, que monte	I	»	»
Item, à IX de novembre, ay donat pour commandement de M. le Consul Pierre Bisqui à Francés la trompette, que monte.	I	»	»
Item, à XVI de novembre, ay donnat au Provençal que danset la moresque, que monte.	»	IV	»
Item, ledit jour, ay donnat au pintre d'auprès la boutique rouge VI mans (5) de papier de que danséront (6) devant Mgr le cardinal et le duc de Valentinoys, que monte.	I	III	»
Item plus, ay donnat à l'ostesse de la Fusterie pour le mulet que M^re^ Dragonet menet en France, que Jehan de Ganat mist à l'ostellerie de Sainct Antoine, que monte.	»	II	»
Item plus, à XXVII de novembre, ay bailhat à l'oste de Sant-March pour le loquier dou mullet que meny au devant du cardenal de Gurce quant s'en anet à Rome, que monte.	»	IV	»

(*Ce mandat n'est pas totalisé*).

Mémoyre à Regnault, le consierge de la meson de la ville de ce qu'il a bailhé à Petyt Jehan le sabatier et pour les farces :

	florins	gros	deniers
Premièrement a faict délivrer audit Petit Jehan, du commandement de M^r^ le premier consul, pour la facture de la farse et de la moralité.	IV	»	»
Item plus, a faict délivré ledit Regnault audit Petit Jehan, pour une farce qu'il avoyt jouée au petit pallays devant Mgr le légat et Mgr le duc.	III	»	»

(1) Oranges.
(2) Qu'il avait achetées.
(3) Sobriquet tiré de la couleur des cheveux de l'ouvrier.
(4) Tambourineur.
(5) Mains.
(6) Provençalisme. Cela veut dire : Pour six mains de papier qui servit aux danseurs, etc.

Digitized by Google

MANDAT N° 197

La despense que fon facha lo jort de la toussanz que fon fach lo banquet à l'ostal de la vyla à Mons^or^ le duc de Valentinez et Messenoz loz consolz et loz députaz et loz mestrez d'ostal et autrez gens de ben que dinèron tous al dyt hostal de la vyla pour estre plus prest per donar recepte (1) à so que ly ère affayre :

	florins	gros	deniers
1° Per 1500 escaletez fachaz en sucre per la dyche colassyon et banquet, à gros VIII le C., monte.	X	»	»
Item, per soscysez (2) gros III, et per formage d'Auvergne gros IV, et per espestyz (3) et arangez gr. III, soma tout.	»	XXII	»
Item, per carn de buou et cart de moton que fon per lo dinar d'aquelez que avyen loz jaquetez de la vyla et per aquelez que gardavon la porta.	III	»	»
Item, per IX perdyz que coston.	II	XV	»
Item, per VI chapons que coston.	III	XII	»
Item, per IV pastyz de codons (4) et IV tortez.	II	XVI	»

MANDAT N° 200

Dépenses faites par les ambassadeurs envoyés par la ville d'Avignon à Marseille, pour recevoir don César Borgia :

	florins	gros	deniers
Premièrement devant le partement de la dicte embassade le vendredy, pour mes dicts Seig^rs^ les Embassadeurs, pour XXI livres de poissons de mer.	1	2	»
Item, pour XXV livres de ton pour faire de patez pour porter le samedy là où devoyent soupper Mes dicts Seig^rs^ les Embassadeurs.	1	4	»
Item, pour un cabas pour porter lesdicts patez.	»	2	12

(1) *Littéralement* : pour donner accueil.
(2) Saucisses.
(3) Je n'ai pu trouver la signification de ce mot.
(4) Marmelade de coings.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, le samedy, à Ourgon, pour passer le port du Durence entre Cavaillon et Ourgon.	»	9	12
Item plus, pour ung homme qui dedans la dicte rivière de Durence alloit devant le bahut.	»	2	»
Item plus, pour un fer à ung des chevaulx de Mgrs les Embassadeurs.	»	1	»
Item plus, donné au varlet du logis à Ourgon, pour son vin.	»	1	»
Item, pour la souppée de XXVI chevaulx de mesdits Seigrs les Embassadeurs, audict lieu de Ourgon.	11	»	»
Item, le dymècre ensuyvant XVI dudict moys d'octobre, à Salon, pour deux fers pour les chevaulx de mesdicts Seigrs les Embassadeurs, et pour aulcuns claveaux que ont mist aux autres.	»	2	6
Item, pour ledit jour au soupper à Lespènes (1) et le lendemain au disner qui est une journée de XXVI chevaulx.	18	2	12
Item, à Marseille, le lundy 14 dudit moys, pour le disner de deux hommes à cheval qui allèrent audit Marseille prendre logis pour mesdicts Seigrs les Embassadeurs.	»	6	12
Item, pour faire nettoyer ung estable à Marseille.	»	1	12
Item, pour faire ferrer de deux piés le cheval du capitaine du Pont qui estoit mestre d'ostel de ladicte embassade.	»	2	»
Item, pour porter le foin des chevaulx.	»	»	18
Item, pour une sommade de chivade (2).	3	6	»
Item, pour porter ladicte chivade.	»	18	»
Item, ledict jour, pour le soupper de Mgrs les Embassadeurs, en beuf et en mouton.	1	6	»
Item, pour char sallade pour deux pighons et trois poulez, et pour lart.	1	2	»
Item, pour quatre torches à bastons.	1	»	»
Item, pour quatre livres de chandelles.	»	4	»
Item, pour troys douzaynes de pain.	»	9	»
Item, pour voyres (3) pour Mgrs les Embassadeurs.	»	3	12
Item, ledict jour pour de sardines pour Mre Dragonnet Girart, et pour ung petit cabas.	»	3	12
Item, pour les ménétriers et tambourins que viendrent viseter (4) mesdicts les Embassadeurs.	»	9	12

(1) Aux Pennes.
(2) Avoine.
(3) Verres.
(4) Visiter.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, pour une espaule de mouton, deux poulez et troys pighons.	1	»	»
Item, pour six tourdres et deux perdrys	»	6	12
Item, pour 4 livres de cordes pour porter le foeyn.	»	3	»
Item, pour huyt quintals de foeyn, à raison de 6 gros le quintal.	4	»	»
Item, pour le port dudict foeyn.	»	2	»
Item, le mardi 15 dudict moys, à Marseille, comme dessus, pour le disner en bœuf et en mouton.	1	9	»
Item, pour deux grandes ollas (1) et deux petites.	»	3	»
Item, pour quatre douzeynes de pain.	1	»	»
Item, pour boys pour la cuysine.	»	2	»
Item, pour le port dudict boys.	»	»	12
Item, pour lart et cartsallade.	»	7	»
Item, pour le port du vin.	»	»	6
Item, pour espices et sucre, pour olly et pour une estamine (2) pour la cuisine.	1	2	»
Item, pour poyres, persèques (3), aurenges et salinhons (4).	»	3	»
Item, ledict jour, pour un quintal et demy de foeyn, pour les chevaulx de mondict Sgr l'Evesque de Lescar.	»	9	»
Item, pour le port.	»	»	6
Item, pour ung quintal de foeyn pour les chevaux de Estienne de Guyères.	»	6	»
Item, pour le port dudict foeyn.	»	»	6
Item, pour troys quarterons (5) de foeyn pour les chevaulx de Mgr Olivier Seytre.	»	4	12
Item, pour ung quintal de paille pour les chevaulx de Mgr de Lescar, et pour le port de ladicte paille.	»	3	6
Item, pour deux fers pour le cheval de Mgr Dragonet Girart.	»	2	»
Item, ledict jour, pour le souper tant de beuf que de mouton.	1	6	»
Item, pour VIII livres de chandelles de seu (6).	»	8	»
Item, pour quatre douzènes de pain.	1	»	»
Item, pour troys fers pour le cheval de messire Michel de Sainct Sixt.	»	3	»

(1) Marmites, du latin *olla*.
(2) Tamis de crin pour filtrer le bouillon ou passer les purées.
(3) Pêches. On croit que le pêcher est originaire de la Perse (*persica*).
(4) Fruits conservés dans l'eau salée, comme les olives, piments, etc.
(5) 3/4 de quintal.
(6) De suif.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, pour caparys (1).	»	1	12
Item, pour poyres et pomes.	»	1	12
Item, pour demy forme de fromage d'Auvergne.	»	4	12
Item, pour ung fromage gras.	»	2	12
Item, pour pomes et aurenges.	»	2	»
Item, pour quatre poulez et troys pighons (2).	1	2	»
Item, pour deux torches à baston	»	6	»
Item, pour une livre de caparys.	»	1	12
Item, pour sardines.	»	2	»
Item, donné à deux trompettes.	3	2	»
Item, le mercredy XVI dudict moys, à Marseille, comme dessus, pour beuf et mouton pour disner.	1	6	12
Item, pour quatre poulez et une cuysse de mouton et une livre et demye de gresse.	»	10	18
Item, pour deux pighons et pour pain.	»	10	12
Item, pour six œufz et herbes.	»	1	6
Item, pour voyres.	»	1	6
Item, pour ferrer et remudar (3) les fers des pyés des chevaulx de Messire Olivier Sextre.	»	3	»
Item, pour poyres, coudons (4) et aurenges.	»	2	12
Item, ledict jour, pour quatre émynes de chivade, à raison de X gros l'émyne.	3	4	»
Item, pour le port de la dicte chivade.	»	»	12
Item, pour ung quintal de foeyn pour les chevaulx de Mre Dragonnet Girard	»	6	»
Item, pour le port dudict foeyn.	»	»	6
Item, pour quatre douzènes de pain.	1	»	»
Item, ledict jour, au soupper, pour quatre poulles.	»	8	»
Item, pour beuf et mouton.	1	8	»
Item, pour un conil (5).	»	3	6
Item, pour deux fers pour le mulet du bahut.	»	2	6
Item, pour une douzène et demye de tourdres.	»	4	12
Item, pour ung quintal de foeyn pour les chevaulx de Mre Olivier Sextre.	»	6	»
Item, pour le port dudit foeyn.	»	»	6
Item, pour ung quintal de foeyn pour les chevaulx de Mre de Guyères.	»	6	»
Item, pour le port dudict foeyn.	»	»	6
Item, pour de sardines pour les muletiers.	»	»	1
Item, pour ung douzène de pain.	»	1	»

(1) Câpres.
(2) Pigeons.
(3) Changer.
(4) Coings.
(5) Lapin.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, pour le jeudy XVII dndict moys, pour ung mouton, pour tout le jour.	I	7	8
Item, pour char de boeuf pour tout le jour.	»	11	12
Item, pour un poulez.	»	8	»
Item, pour VIII livres de chandelles.	»	8	»
Item, pour une douzène de pain.	»	I	»
Item, pour une livre et demye de lart.	»	I	12
Item, pour quatre émines de chevade.	4	4	»
Item, pour de sal grosse (1) et pour de salinhons.	»	»	3
Item, pour aurenges.	»	»	I
Item, pour deux poulez.	»	4	12
Item, pour sept quintalz et demy de boys à brusler.	»	9	12
Item, pour le port dudict boys.	»	»	12
Item, pour troys quintalz de foeyn pour les chevaulx de Mgr de Lescar.	I	6	»
Item, pour le lit de quatre serviteurs de mondict Sgr de Lescar où ils ont dormy six nuys.	»	3	»
Item, pour quatre torches à baston.	I	»	»
Item, pour cinq pighons, à deux gros et demy la pièce.	I	»	12
Item, pour deux quintalz de foeyn et deux fers pour les chevaulx de Mre Dragonet.	I	2	»
Item, pour le port.	»	»	12
Item, pour un quintal de foeyn pour les chevaulx d'Estienne de Guyères.	»	6	»
Item, pour le port.	»	»	6
Item pour deux fers noeufz et deux remis ausdicts chevaulx dudict Estienne.	»	2	12
Item, pour ung quintal de foeyn pour les chevaulx de Mre Michel de Sainct-Sixt.	»	6	»
Item, pour le port.	»	»	6
Item, le vendredy, XVIII dudiet moys, pour sept livres de son.	»	»	6
Item, pour quatre livres de sardines.	»	»	2
Item, pour caullez (2).	»	»	6
Item, pour deux fers remuez (3).	»	»	12
Item, pour ung fer pour le cheval de Mre Dragonet.	»	I	»
Item, pour deux fers pour le cheval de Mre Olivier.	»	2	»
Item, pour deux livres de olly.	»	5	»
Item, plus, ledict jour pour sardines et ton fresch.	»	8	12
Item, pour caulez et herbes.	»	»	9

(1) Gros sel.
(2) Choux.
(3) Remplacés.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, pour bogues fresches (1) ledit jour.	»	»	2
Item, pour une livre de sucre fin.	»	»	3
Item, pour pouldre de canelle.	»	»	2
Item, pour aurenges et poyres.	»	1	»
Item, pour une livre et demye d'amelles (2).	»	1	12
Item, pour adouber la bride et le mors de Mre Dragonet.	»	»	4
Item, en pageaulx (3) et en sardines.	»	7	12
Item, pour ung quintal de foeyn pour les chevaulx de Mre Dragonet, et pour le port.	»	6	6
Item, le samedi, 19 dudit moys, pour quatre milherolles (4) et demye de vin.	»	6	9
Item pour cinq émines de chevade.	4	2	»
Item, pour le port de la dicte chevade.	»	»	12
Item, pour XII quintaulx de leigne (5).	»	1	6
Item, pour un quintal de foeyn pour les chevaulx de Mre Michel de Saint-Sixt, et le port.	»	6	6
Item, pour le lit de deux hommes de Mgr de Lescar, qui ont dormy six jours dehors.	»	2	12
Item, pour sardines.	»	2	»
Item, pour deux pintes de muscadel (6).	»	2	»
Item, pour une langouste.	»	3	12
Item, pour poyres.	»	1	1
Item, pour ton et pageaulx	»	4 1/2	»
Item, pour persègues, aurenges et pommes.	»	1	12
Item, pour chastaignes.	»	1	»
Item, pour deux aultres pageaux.	»	2	»
Item, pour sardines et bogues.	»	3	»
Item, pour sèbes (7).	»	»	6
Item, pour une olle.	»	»	12
Item, pour six oeufz.	»	»	18
Item, pour herbes et figues.	»	1	»
Item, pour fromages.	»	2	»
Item, pour mener Mgrs les Embassadeurs à la nef aux ysles, bailla Mgr de Lescar.	1	6	»
Item, pour une barche pour les serviteurs.	»	8	»
Item, ledit jour samedy XIX du moys d'octobre, au souper, pour fromage.	»	2	»

(1) *Sparus boops*, poisson de l'ordre des *Holobranches*.
(2) Amandes.
(3) Le Pagel. *Pagrus pagel*.
(4) La *millerolle* de Marseille contenait 60 pots, environ 66 litres.
(5) Bois à brûler, *a ligno*.
(6) Vin muscat.
(7) Oignon..

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, pour la prébende du frère Louys, qui est malade.	»	2	»
Item, pour ton, sardines et pageaulx.	»	22	»
Item, pour demye onse de giroffles, et demye onse de saffre (1).	»	»	5
Item, pour cinq douzènes et ung pain.	1	3	»
Item, pour ung quintal de foeyn pour les chevaulx de Mre Dragonet, et pour le port.	»	6	6
Item, pour une barche qui passa Mgrs les Embassadeurs à aller voir Notre-Dame de la Garde.	»	5	12
Item, pour poyres et aurenges.	»	2	»
Item, pour caparys.	»	6	12
Item, le dymenche XX dudict moys, pour dyner et soupper, pour ung mouton.	1	6	»
Item, pour bœuf.	1	1	»
Item, pour huict livres de char sallade et quatre livres de lart.	»	9	»
Item, pour un poulés.	»	8	»
Item, pour quatre douzènes de pain et quatre livres de menudez (2).	1	1	12
Item, pour une grande olle.	»	1	»
Item, pour huit livres de chandelles.	»	8	»
Item, pour douze de tourdres.	»	4	12
Item, pour deux pighons et deux conils.	1	1	12
Item, pour un fer noeuf et pour ung fer remué pour le mulet du bahut de Mgr de Lescar.	»	1	12
Item, pour la despense de deux mulez et du cheval qui menoit M. le Capitaine du Pont, en chevade, foeyn et paille, durant sept jours.	6	6	»
Item, ledit jour, pour douze autres tourdres, quatre pighons et quatre poulez.	»	X	»
Item, pour poyres, aurenges et perséguez.	»	2	12
Item, pour demye livre de sucre.	»	1	12
Item, pour torches.	»	6	»
Item, pour deux douzènes de bec-figuez.	»	9	12
Item, pour treze pains.	»	3	»
Item, pour troys quintaulx de foeyn et ung quintal de paille pour les chevaulx de Mre Olivier Sextre.	1	9	»
Item, pour quatre émines de chevade.	3	4	»
Item, pour donner aux trompettes de Mgr le Duc, ung escu du Roy (qui) vault.	3	»	»
Item, pour adouber la selle du cheval dudit capitaine (du Pont).	»		3

(1) Saffran.

(2) *Menuailles*, menues parties de l'intérieur du cochon.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, le lundi XXI dudit moys, pour deux émines de chevade.	1	»	»
Item, pour ung quintal de foeyn pour les chevaulx de Mre Estienne de Guyères.	2	2	»
Item, en boeuf et mouton.	1	9 1/2	18
Item, pour quatre poules	»	»	8
Item, pour troys quintaulx de leygne et pour le port.	»	4	12
Item, pour vin muscadel.	»	2	12
Item, pour une onse de poyvre.	»	2	12
Item, pour aurenges, perségues, poyres.	»	5	6
Item, pour deux quintanlx de foeyn pour les chevaulx de Mre Dragonet, et pour ung quintal de paille.	1	3	18
Item, pour adouber les brides des chevaulx de Mgrs.	»	2	12
Item, pour cinq quintals de foeyn pour les chevaulx de Mgr de Lescar, et pour le port.	2	6	18
Item, pour deux émines de chevade.	1	9	»
Item. pour sardines et bogues.	»	2	»
Item, pour troys quarterons de foeyn pour les chevaulx de Mre Olivier Sextre et le port.	»	4	12
Item, en mouton et boeuf pour le souper.	1	8	»
Item, pour quatre poulez et deux pighons.	1	»	12
Item, pour demye livre de lart.	»	1	21
Item, pour herbes, raifort et ensallade.	»	3	9
Item, pour deux torches.	»	6	»
Item, pour le lit dudit capitaine du Pont, pour huit jours.	»	3	12
Item, pour voyres et eyguières.	»	2	12
Item, pour poyres, aurenges et persèques.	»	2	12
Item, pour deux livres de fromage d'Auvergne.	»	2	12
Item, pour deux livres de caparys.	»	2	6
Item, pour deux fers de chevaulx de Mgr de Lescar.	»	9	»
Item, pour quatre douzènes de pain.	1	»	»
Item, pour le lict de six serviteurs de Mgr de Lescar.	»	3	12
Item, pour les estables des chevaulx des dicts Sgrs Embassadeurs où il y avoit XXIII chevaulx en nombre	2	8	»
Item, pour deux mullez et le cheval du capitaine, pour la souppade et la disnade à raison de sept gros par beste.	1	9	»
Item, ledit jour, pour une perdrys.	»	3 1/2	»
Item, pour quatre poullez.	»	8	»
Item, pour deux pighons.	»	4	12
Item, pour troys quintaulx de leygne, et pour le port.	»	3	18
Item, pour char de boeuf et de mouton.	1	»	9
Item, pour pomes, aurenges et sèbes, en tout.	»	2	12
Item, pour le soulhart (1).	»	»	3

(1) Laveur de vaisselle.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, pour vin muscadel.	»	2	»
Item, pour tourdres.	»	4	12
Item, pour deux fers aux chevaulx de Mre Michel.	»	2	1
Item, pour adouber les brides et selles d'iceulx.	»	3	12
Item, pour deux mourraus (1) de deux mullez.	»	5	»
Item, pour le boyre à Cabanes pour deux mulatiers quand ils allèrent à Aix.	»	3	»
Et de ladicte cité de Marseille mesdicts Sgrs les Embassadeurs allèrent à Aix où ils firent la despense que s'ensuyt :			
Premièrement, le mardy dessus dict à Aix au soupper, et puis après mercredy et jeudy, ay payé à la masse (2) pour XXVI chevaulx et treze serviteurs.	30	»	»
Item plus, pour despenses illec faictes par Mesgrs les Embassadeurs, c'est assavoir Mgr de Lescar, Mres Dragonet Girart, Michel de Sainct-Sixt, Estienne de Guyères, Olivier Sextre, et leurs serviteurs.	17	6	12
Item, pour le soupper et disner de celluy que mesdicts Sgrs les Embassadeurs envoyèrent à Aix pour prendre le logys, et le soupper et disner de son cheval.	»	7	»
Item, pour le mullet quand Messgrs les Embassadeurs furent arrivez à Aix.	»	3	»
Item, audit Aix, pour ferrer et adouber brides et selles des chevaulx de Messgrs les Embassadeurs.	»	3	6
Item, pour le boyre de la brigade quand nous partismes dudict Aix.	»	3	18
Item plus, le vendredy, pour porter le poysson à Lambesque.	»	11	»
Item, pour faire oster les fers au cheval de messire Dragonet.	»	»	3
Item plus, ledit jour, baillé à Lalacays (3) à Cavaillon.	»	»	3
Item, pour faire adouber le licol du cheval de Mre Dragonet.	»	»	12
Item, à Marseille, pour la bonne chère (4) donné à tesse quatre escus de Roy que valent.	12	»	»
Item, le vendredy, au partir d'Aix, au disner à Lambesc, pour XXVI chevaulx.	6	1	12
Item, à Cavaillon, pour la souppade et disnade de XXVIII chevaulx.	14	6	»

(1) Muselières.
(2) Sur le fonds commun.
(3) Au laquais.
(4) Bon accueil. Les voyageurs donnaient une gratification ou étrenne à l'hôtelier quand ils étaient satisfaits de son service.

Digitized by Google

	florins	gros	deniers
Item, pour le passage du port de Malemort.	»	8	»
Item, pour le vallet du logys.	»	»	2
Item, pour le loyer du cheval qui a mené le capitaine du Pont et l'a tenu XVII jours, à raison de IIII gros le jour.	5	8	»
Et se recommande très humblement à mesdits Sgrs les consuls ledict capitaine, en leur suppliant qu'il leur plaise avoir regart à ses vacations et journées, paynes et travaulx, et de ce qu'ilz tyrent avant ce que leur plaira (1).			
Item, au trompettes de Provence fut balhé à Marseilhe deux testons.	1	7	»
Item, aux serviteurs et aux chambrières des deux logys de Marselhe pour le vyn.	2	4	12
Item, pour aulcune aultre despense féte à Caumons, comment fit Mre de Caumons.	5	2	»
Item, pour la perte de 61 escus de Roy qui ont esté bailhés pour trente sept gros la piesse, et comment chacun set, je ne les ay mis que pour XXXVI gros, monte.	5	6	»
Item, pour le loquier de troys chevaulx de Mre Micheau de Saynt-Sixt et pour le louyer du mulet du bahut, pour XVI jours.	25	4	»
Summa : CCC.XXIV		VIII	»

P. de Bisqueris, consul.
Baptista de Ponte, consul.
F. Masano, consul.
De Ambianis, not.

(A suivre). G. BAYLE.

(1) *Tirer avant*, en vieux français, signifie *déduire*.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. CERQUAND

Le samedi 13 mai dernier, au moment où elle allait tenir sa réunion mensuelle, l'Académie fut informée de la mort de M. Cerquand, ancien inspecteur de l'Université, un de nos collègues les plus distingués. Ce douloureux évènement, que rien ne faisait prévoir, produisit dans l'assemblée la plus pénible émotion, et M. le Président s'empressa de lever la séance en signe de deuil. Mais, avant de se séparer, l'Académie décida qu'il convenait de donner à M. Cerquand un témoignage de notre haute estime et de nos vifs regrets en convoquant tous ses anciens collègues à ses obsèques.

Les membres de l'Académie ont répondu en grand nombre à cette invitation et accompagné notre cher défunt à sa dernière demeure.

M. Rey, inspecteur d'Académie, au nom de l'Université, et M. Sagnier, notre président, au nom de l'Académie, ont fait l'éloge de M. Cerquand, à la fin de la funèbre cérémonie. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici les discours qu'ils ont prononcés :

DISCOURS DE M. REY

« Messieurs,

« Lorsqu'il y a dix ans à peine, celui que nous accompagnons aujourd'hui à sa dernière demeure se faisait une joie de

Digitized by Google

goûter enfin le calme de la retraite après les durs labeurs d'une carrière administrative laborieusement remplie, il ne se doutait pas qu'il lui faudrait sitôt quitter ses chères études, dans lesquelles il s'était réfugié avec bonheur et dont il a poursuivi avec passion le culte jusqu'à son dernier souffle. Aussi permettez-moi, Messieurs, quelque pénible que puisse être pour moi cette mission, de rappeler ici avec une douloureuse émotion, la vie si active, la physionomie si originale d'un homme qui fut toujours pour moi plein de bienveillance et de sollicitude et qui m'honora de son amitié.

« La carrière administrative de Cerquand a été modeste, laborieuse, sans tache comme sa vie, toute de travail et de sacrifices. Il ne connut jamais l'ambition; et, sans les obligations que lui créait la famille, il est probable qu'il n'aurait jamais quitté ce pays de Lorraine, son berceau, dont il parlait toujours avec une poignante émotion et où s'étaient écoulées, dans l'étude et l'enseignement, les premières années de sa vie universitaire. Tour à tour régent de grammaire et d'humanités à Neufchâteau et à St-Dié, il avait, dans l'intérêt même de ses élèves, approfondi et étendu ses connaissances; ses aptitudes comme ses goûts personnels firent de la haute antiquité hellénique son domaine de prédilection. Après de patientes recherches et de longues années de méditations et d'études, il donna à la Faculté de Strasbourg une thèse de doctorat sur les *sept Sages*, qui fut brillamment soutenue et accueillie avec une faveur marquée dans le monde savant.

« Le doctorat lui ouvrait toutes grandes les portes de l'Université, et l'administration lui confia le poste de censeur des études au lycée de St-Étienne; mais ses goûts ne s'alliaient point à cette existence rude et sans trêve qui absorbe en elle-même la vie du fonctionnaire et ne lui permet pas de connaître le repos. L'inspection académique convenait mieux à son caractère, à son esprit, à ses inclinations; du moins, s'il allait rencontrer dans sa carrière nouvelle des difficultés et des ennuis d'un autre ordre, il entrevoyait plus d'indépendance personnelle, plus de loisirs et le moyen de reprendre ses chères études, que les obligations du censorat lui avaient fait momentanément négliger. Appelé à Mâcon puis à Perpignan comme inspecteur d'Académie, il obtint, en 1868,

Digitized by Google

une résidence de choix, sur la frontière de cette Italie qu'il aimait tant, et sur cette terre de l'ancien comté de Nice, où les vestiges de la puissance romaine, échelonnés le long du littoral, dominent au loin la mer bleue, et donnent au chercheur tant d'occasions d'exercer sa sagacité et son érudition épigraphique. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que ce fut en 1869, à Nice, que Cerquand, avec cette intelligence pénétrante et cette patience tenace qui étaient ses qualités maîtresses, réussit à reconstituer en partie plusieurs noms de peuples des Alpes qui figurent dans l'inscription de la *Turbie* et que l'on ne connaissait que par le texte de Pline. Son savant Mémoire, adressé à M. Alexandre Bertrand le 28 août 1869, eut un grand retentissement dans le monde des épigraphistes et des géographes, et lui valut les témoignages les plus flatteurs de l'Académie des Inscriptions.

« De Nice, l'administration appela Cerquand à la résidence de Pau ; là, comme dans les Alpes-Maritimes, notre ami ne se contenta pas des occupations si multiples et si délicates que lui donnaient ses fonctions. Le pays basque, avec ses légendes poétiques, avec ses souvenirs héroïques, Roland, Ganelon, Roncevaux, autant de mystérieuses épopées qui attiraient son esprit investigateur et séduisaient son imagination si féconde et si personnelle. Ce fut pendant son séjour à Pau qu'il approfondit l'étude de l'histoire et de l'idiome du pays basque, et qu'il publia les intéressants travaux que nous connaissons tous.

« Nommé à Avignon le 4 novembre 1876, Cerquand ne connut l'administration de notre pays que par les difficultés politiques qu'il y rencontra, à une époque où l'indépendance de caractère et la fermeté étaient des qualités compromettantes. Son passage dans l'administration académique fut de courte durée, mais assez long cependant pour qu'il pût gagner l'affectueuse estime de son personnel et se créer parmi nous de nombreuses et fidèles amitiés. Dix ans bientôt se sont écoulés depuis qu'il avait été admis à la retraite. Ces dernières années n'ont point été perdues, et vous tous, Messieurs, qui m'entourez dans cette funèbre cérémonie, vous laisserez à l'honoré Président de notre Académie le soin de retracer son rôle si actif, si personnel dans la reconstitution de votre Société, et d'apprécier à son mérite la collaboration

Digitized by Google

précieuse qu'il vous a apportée jusqu'à sa dernière heure.

« Permettez-moi, Messieurs, en dehors de ses services administratifs, de dire ce que fut notre ami Cerquand. Il fut avant tout un lettré délicat et fin, un artiste d'une imagination brillante, d'un goût sûr, et qui portait en tout l'empreinte de sa personnalité. Frappé de bonne heure dans ses affections les plus chères, il avait vu son foyer désert, la compagne de sa vie emportée à la fleur de l'âge, et, au sein de la piété filiale que lui avaient vouée ses deux filles, désormais associées à son existence vagabonde, il avait cherché dans les lettres une consolation aux amertumes du cœur. Il aimait passionnément les lettres pour elles-mêmes ; il vivait loin du monde et de ses distractions futiles, dans le commerce de l'antiquité païenne comme aussi des légendes poétiques du moyen âge ; et hier encore, à côté de son lit de mort, sur ce petit bureau compagnon de ses veilles, je revoyais, dans ce calme que donne la mort, entassés dans ce désordre de l'artiste, ces ouvrages d'art, ces revues, ces travaux d'imagerie qu'il aimait tant, qu'il avait feuilletés encore quelques heures avant la crise qui l'a foudroyé.

« Cerquand était un artiste d'un goût exquis, un amateur du beau, un esprit amoureux de l'idéal ; et avec quel enthousiasme, je m'en souviens encore, il aimait à nous raconter tout ce qu'il avait vu de merveilles artistiques à travers ce pays d'Afrique qu'il venait de parcourir, pendant l'été de 1879, alors que le ministère, confiant dans sa haute érudition et dans son jugement des hommes, lui avait confié la mission d'inspecter nos lycées et nos collèges d'Algérie ! Que d'objets charmants, que de souvenirs artistiques il avait rapportés de son voyage ; avec quel soin, avec quel art et quel amour de son intérieur il savait disposer tous ces petits chefs-d'œuvre nés sous le ciel de l'Afrique et qu'il avait religieusement transportés pendant tout le cours de sa mission.

« J'ai voulu, Messieurs, en honorant la mémoire d'un de mes prédécesseurs, vous montrer en lui le lettré et l'artiste ; mais je dois dire aussi que Cerquand fut avant tout un honnête homme et un homme de bien. Réservé dans ses relations, quelquefois même sévère pour son personnel, il était au fond

Digitized by Google

bienveillant, équitable et humain. Sa mort comme sa vie a été celle d'un sage ; et il laisse après lui pour ses enfants et pour ses amis cet exemple consolant d'une carrière consacrée tout entière au bien de l'État, d'une existence modeste, faite de travail, de dévouement aux siens et de vertus domestiques. »

DISCOURS DE M. SAGNIER

« Messieurs,

« C'est comme Président de l'Académie de Vaucluse, et comme ami personnel, que j'ajoute quelques paroles aux paroles éloquentes que vous venez d'entendre.

« Il faut que je vous dise tout d'abord combien la nouvelle foudroyante de la mort du vénéré M. Cerquand a douloureusement surpris l'Académie au moment même où elle se réunissait pour sa séance mensuelle. En signe de deuil, la séance a été levée immédiatement.

« Moi-même, plus que tout autre, j'ai été frappé dans mes vives et sincères affections. Notre amitié ne datait que de ces dernières années, et elle avait pris naissance seulement depuis que j'étais devenu son collègue. Mais les amitiés qui se forment dans la maturité de l'âge sont souvent les meilleures, car elles sont le résultat, non point de circonstances fortuites, mais de la sympathie et d'une estime réciproque et éprouvée.

« La veille encore, j'étais avec lui dans son cabinet de travail, à sa villa de Monclar. Sa conversation, toujours si attachante, si instructive et si amicale tout à la fois, m'avait retenu près de deux heures. Jamais il ne m'avait paru d'un esprit plus sémillant, plus aimable, plus ouvert. Il me faisait part de son projet de voyage prochain dans sa famille, de ses travaux en cours d'exécution, de ses idées à propos de notre séance du lendemain. Et cependant la mort guettait déjà sa proie. Qui m'eût dit que dans quelques heures il ne serait plus ; que sa main, qui affectueusement serrait la mienne, serait bientôt glacée, et qu'elle me donnait un éternel adieu ?

« Mais, Messieurs, j'oublie un peu trop peut-être en ce moment, l'honorable devoir que m'imposent mes fonctions

Digitized by Google

de Président actuellement en exercice. Au nom de tous mes collègues j'ai à rendre un solennel hommage de reconnaissance et de regrets à la mémoire de notre bien-aimé et vénéré collègue et ancien Président. J'ai à vous retracer ici les dernières années de sa vie qu'il a passées au milieu de nous, années si fécondes, si bien remplies, et surtout si profitables à notre Société.

« Il fit partie de cette pléiade d'hommes recommandables, érudits, dévoués à la science, qui conçurent l'idée créatrice de faire revivre l'Académie de Vaucluse, depuis trop longtemps dispersée et à peu près éteinte. Il fut un des principaux fondateurs de ce centre intellectuel, dont notre ville ne pouvait rester privée plus longtemps, sans se manquer à elle-même et sans se tenir dans une regrettable infériorité par rapport aux villes voisines. Son mérite éminent, ses remarquables travaux littéraires, son titre universitaire élevé, non moins que la suprême honorabilité de son caractère, le désignaient le premier jour pour être Président. Il fut élu par acclamation, et désormais, de sa féconde initiative, il sut inspirer, rendre robuste et forte notre Société, dont les débuts, sans lui et sans le secrétaire-général d'alors, auraient été pénibles, précaires et peut-être insuffisants. Il l'illumina de son talent littéraire, il lui rapporta la juste renommée de ses travaux dans le monde savant, son expérience, l'autorité de sa personne et de sa parole, et cette direction vigoureuse, cet esprit de suite qui sont nécessaires dans toute administration. Ses rapports avec ses collègues furent excellents, car ils étaient toujours empreints de la plus extrême bienveillance et de la plus exquise courtoisie. Combien de fois n'ai-je pas mis à contribution ses conseils et sa haute compétence, surtout en matière philologique et en ce qui touche à l'atticisme et au bon goût ! On peut dire de lui qu'il était maître en fait de style. On peut dire aussi qu'il était une bibliothèque vivante. Sa vaste mémoire n'était jamais prise au dépourvu. Travailleur opiniâtre, infatigable, il ne laissait jamais un sujet sans l'avoir approfondi et même épuisé. C'est ainsi que ses études sur la mythologie gauloise lui avaient fait une remarquable spécialité. Dans une des plus prochaines séances de l'Académie, probablement dans la séance publique, il sera fait une revue critique de ses principales publications.

Digitized by Google

« Depuis longtemps M. Cerquand était officier de l'instruction publique. Ses nombreux travaux historiques, littéraires, philologiques et archéologiques avaient étendu au loin sa renommée. Il correspondait avec les grandes sociétés savantes de Paris et de l'étranger, et nul doute qu'il aurait été reçu membre titulaire de l'Institut, si, au lieu d'habiter la province, il avait eu sa résidence à Paris, car c'est là seulement que sont dispensés tous les honneurs.

« Messieurs,

« Je m'arrête. Devant cette tombe chrétienne les pensées réligieuses, graves et austères peuvent-elles laisser de la place pour raconter les gloires d'ici-bas ? Prions pour que la vie de cet homme de bien, faite tout entière d'honnêteté, de travaux consciencieux, de vertus domestiques, ait là-haut sa récompense. »

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux.

AVRIL-MAI-JUIN 1888.

Séance du samedi 14 avril. — Présidence de M. Sagnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique à l'Académie trois circulaires relatives : 1° au prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne ; 2° à la création d'un *Hôtel des Sociétés savantes* à Paris ; 3° au Congrès de la Société Française d'Archéologie. Il donne ensuite lecture de la liste des Mémoires et autres publications offerts à l'Académie.

M. Sagnier rend compte des nouvelles fouilles exécutées, sous sa direction, à Châteauneuf-de-Gadagne. Trois tombes de grandes dimensions et deux autres plus exiguës ont été mises au jour. Les découvertes précédentes sont confirmées.

M. Sagnier lit un éloge nécrologique du docteur Dufossé, dont l'auteur est notre collègue M. Vayssière. Ce travail sera inséré dans le prochain fascicule des Mémoires de l'Académie.

M. de Bricqueville communique à l'Académie de très intéressants détails sur une collection d'anciens instruments de musique qu'il a entrepris de former et qui compte actuellement plus de soixante pièces, présentant à peu près tous les spécimens des familles primitives. Sans vouloir s'étendre sur un sujet qu'il doit traiter plus au long à la séance publique de l'Académie, notre collègue explique comment ces familles étaient autrefois établies pour chaque timbre, fournissant une échelle complète de l'aigu au grave, et comment, par suite du goût pour l'exécution bruyante qui caractérise notre époque, ceux-là seuls ont demeuré parmi ces instruments qui donnaient autrefois le *soprano* de l'échelle. Ainsi, la mandoline, le flageolet, etc., qui ont survécu à la famille du luth, à celle de la flûte à bec, etc. M. de Bricqueville explique

Digitized by Google

ce qu'on entend par le *timbre* d'un instrument à vent, et, à ce propos, il cite des expériences concluantes de M. Mahillon, de Bruxelles, qui a démontré que le timbre est indépendant de la matière employée à la fabrication, à condition que la perce, la capacité et la direction donnée à la colonne d'air insufflée soient identiques Un instrument à vent, qu'il soit en bois, en cuivre, en argent, en verre, en faïence, donnera le même son. M. de Bricqueville a entendu une trompette en bois dont le son était exactement celui d'une trompette en cuivre. Après avoir dit quelques mots du rôle de la table d'harmonie dans les instruments à cordes frottées par l'archet, notre érudit et spirituel collègue termine sa conférence en faisant ressortir tous les défauts du piano actuel et le tort que ce « désagréable engin sonore » a causé à l'art musical en substituant son timbre gris, uniforme, à la variété des *couleurs musicales* que donnaient les instruments anciens.

M. le Président remercie M. de Bricqueville de sa savante communication, qui est écoutée avec le plus vif intérêt.

M. Tiquet lit deux sonnets de M. Bourgoint-Lagrange, membre correspondant de l'Académie. Le premier est adressé à Frédéric Mistral. L'auteur exprime tout d'abord son admiration pour *Mireille*, cette œuvre magistrale, où il voit tour à tour « une élégie éplorée et une tendre pastorale », et, par une heureuse comparaison, il appelle ces beaux vers « les églogues du Virgile patois ».

Le second sonnet a pour sujet « Le Chien ».

M. le docteur Réguis entretient l'Académie des découvertes récentes de M. le docteur Ferry de la Bellone sur l'origine et la formation de la truffe. Il fait l'éloge des travaux de ce savant modeste, que l'Académie sera heureuse de compter dès ce jour parmi ses membres.

Sur une observation de M. Tiquet, M. Réguis reconnaît que les premières recherches de M. Ferry de la Bellone ont été entreprises de concert avec M. Grimblot.

Deux candidatures sont proposées pour le titre de membre titulaire, celle de M. le docteur Ferry de la Bellone, médecin à Apt, présenté par MM. Nicolas, Réguis et Vallentin, et celle de M. l'abbé Carrière, curé de Villeneuve-lez-Avignon, présenté par MM. Sagnier, Bayle et Vallentin. Elles sont agréées à l'unanimité des voix.

Séance du samedi 19 *mai*. — Présidence de M. Sagnier.

Adoption du procès-verbal.

M. le Président rappelle l'événement douloureux qui a fait ajourner la séance périodique de l'Académie, et il rend hommage à la mémoire de notre regretté collègue et ancien président M. Cerquand.

Il énumère les publications transmises à l'Académie pendant le mois qui vient de s'écouler, à titre de don ou d'échange.

Il communique une lettre de M. le Conservateur du Musée du Trocadéro et une circulaire de M. le Directeur des Beaux-Arts.

Sur sa proposition, l'Académie ajourne au deuxième dimanche de décembre sa séance publique annuelle.

Digitized by Google

M. Rochetin continue la lecture de son mémoire sur le Camp de César à Laudun.

M. Nicolas communique des observations très intéressantes sur les sépultures multiples et la grotte sépulchrale de Collorgues (Gard) de l'époque robenhausienne. Il insiste spécialement sur la découverte de la représentation d'une divinité présidant aux funérailles. Cette sculpture a été exécutée en relief sur une pierre en grès rougeâtre d'une grande dureté, appartenant probablement aux couches géologiques voisines. Elle est de forme allongée et tout à fait irrégulière. Des bas-reliefs sculptés analogues à la pierre gravée de Collorgues ont été rencontrés dans la Marne. Des stations chélléennes ont été également reconnues aux environs de Collorgues. M. Nicolas met sous les yeux de l'Académie un fragment de hache polie et les principaux objets récemment découverts dans ces stations.

M. le docteur Réguis décrit, avec le talent d'exposition qui le fait écouter avec tant de plaisir, deux plantes nouvellement observées dans le département de Vaucluse : une fougère qu'il a recueillie à Avignon, près de l'Ecole d'agriculture, et une renonculacée qu'il a rencontrée sur le plateau de Gadagne.

Sur la présentation de MM. Sagnier, Rochetin et Bayle, M. Camille Julian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, membre correspondant de l'Institut, est nommé membre honoraire de l'Académie.

Sont élus membres correspondants, 1° sur la proposition des mêmes membres, M. Antoine d'Espérandieu, de Marseille, et 2° sur la proposition de MM. Nicolas, Collier et Vallentin, M. de Lariole, du village de Saint-Pierre, près Oran (Algérie).

Séance du samedi 2 juin. — Présidence de M. Sagnier.

Adoption du procès-verbal.

M. Torcapel donne lecture de la première partie d'un mémoire sur les tremblements de terre. Ce savant travail sera inséré dans le prochain fascicule de nos Mémoires.

M. Sagnier lit une remarquable étude sur les municipalités du Comté-Venaissin aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Elle sera aussi publiée.

M. Rochetin lit la suite de son Mémoire sur le Camp de Laudun. Dans la première partie de cette importante étude, notre collègue a décrit les murs gaulois en pierre sèche et les a comparés à ceux des villages fortifiés des Cavares, le *Castelar* de Cadenet, le *Clairier* près de Malaucène, et des grands *oppida* du centre, notamment d'*Avaricum* (Bourges) et Bibracte (Autun). Dans sa dernière lecture, il nous a montré que, lors de l'occupation romaine, les nouveaux venus s'étaient contentés d'adjoindre aux retranchements primitifs une sorte de fortin ou redoute, *castellum*, destiné à défendre plus particulièrement l'entrée du plateau. Plus tard, lors des invasions, au IV[e] ou V[e] siècle, on dut fermer complètement cette entrée au moyen du mur élevé, flanqué de tours rondes, qui subsiste encore en partie. On ne retrouve plus ici la

Digitized by Google

construction soignée du fortin : on s'est servi tout bonnement de moellons trouvés sur place et employés tels quels avec le mortier qui les relie.

Lors des invasions sarrazines, les populations de la campagne durent encore réoccuper les vieux refuges du temps de l'indépendance. C'est sans doute de l'époque qui a suivi ces invasions, c'est-à-dire du IX^e^ siècle, qu'il faut faire dater l'abandon définitif du plateau.

On a trouvé sur l'emplacement de *Laudunum* des antiquités de tous les temps. Les poteries à pâte grossière, mal cuites, non tournées, et les haches en pierre polie qu'on y a recueillies montrent que dès l'époque néolithique l'homme s'était retranché sur ces hauteurs. Ce fait a été déjà signalé dans nombre de stations fortifiées des époques celtique et gallo-romaine, et l'on aura sans doute l'occasion de le signaler pour une foule d'autres. C'est un exemple de plus de la continuité non interrompue de l'habitation humaine à la même place depuis les temps les plus reculés.

Après une courte discussion, la séance du mois de juillet, que plusieurs membres proposaient de supprimer, est maintenue. Les réunions mensuelles de l'Académie seront ensuite suspendues, pour être reprises à dater du second samedi du mois d'octobre.

M. Bayle, secrétaire général, donne lecture du programme du concours ouvert pour le mois de décembre prochain.

Sur la proposition de MM. Larché, de Casteljau et Bayle, M. Mascle, conducteur des Ponts et Chaussées, à Avignon, est élu membre titulaire.

Le Secrétaire de l'Académie,

ROGER VALLENTIN.

Digitized by Google

FONTVIEILLE

MONT-PAHON (ΕΠΙΛΑΟΣ)

(Extrait du *Pays d'Arles*)

§ Ier. — Époque Celtique

Mont-Pahon ou Paon (de *Monte-Pavone castrum*), est l'habitat celtique, d'où Fontvieille tire son origine. Il est situé sur un piton détaché, au sud de la chaîne des Alpines, à 229 mètres d'altitude, section d'Auge, quartier de St-Pierre.

L'on fait dériver son nom de celui de l'oiseau du Phase, mais comme il n'y a aucune analogie entre un rocher et un oiseau, et qu'un nom celtique ne peut avoir aucun rapport avec un pareil fleuve, ni avec les merveilleux hôtes de ses bords, nous préférons nous en tenir à la simple interprétation grammaticale, dans laquelle Pauns est le même que Bau (en changeant le P en B), et où Paon signifie *pierre*. Il faudrait donc, si cette étymologie était exacte, supprimer l'H et écrire Paon. Dans le langage toulousain, Bau signifie *paon*.

Mont-Pahon est le type des habitats ; vu de la plaine, c'est un cône tronqué de la plus admirable perfection ; son sommet est surmonté d'un couronnement en calcaire coquillier tendre, qui, de loin, ressemble à la base de constructions fantastiques. Il est taillé à pic sur le côté Nord, tandis qu'il s'élève en pente douce sur les trois autres faces.

Il domine, au nord, le château d'Auge, aux élégantes tours romanes, la vallée de ce nom et les crêtes des Alpines ; à l'est, la ville et les montagnes des Baux ; au sud, et à ses pieds,

Digitized by Google

le château d'Estoublon, le village de Fontvieille et la ville d'Arles ; tandis qu'à l'ouest, et par dessus le mont Valcuec, le Rhône se déroule en une longue écharpe d'argent, se confondant avec les étangs qui bordent l'horizon.

Le sommet du cône était défendu, dans sa partie accessible, par une double enceinte de murailles, construites suivant le mode grec, à chaux et à sable, comme celle de la montagne de Cordes. Ce sommet fut couronné, au moyen âge, d'un château fort avec chapelle, dont on voit encore l'abside. Les murs furent, dit-on, arrasés en 1793.

L'on trouve sur le plateau et dans ses alentours de nombreux débris de poteries celtiques mêlés aux poteries gallo-grecques et gallo-romaines. Nous y avons ramassé une quantité considérable de morceaux de fer, de bronze et, plus que partout ailleurs, des tessons de poteries arabes. L'on y voit, comme aux Baux, à Calès, au castelet de Montmajour, et dans tous les lieux que les Maures ont longtemps occupés, des excavations carrées, régulières, taillées dans les pans coupés à pic du calcaire, destinés à recevoir des poutrelles et une toiture pour abriter les chevaux.

La base du cône est flanquée, des trois côtés accessibles, de grandes enceintes à pierre sèche, destinées sans doute à renfermer les troupeaux.

D'après l'*Hermès Marseillais* (p. 221), « on trouve encore « à Mont-Pahon des sculptures votives taillées dans le roc », mais M. Thoulouzan a sans doute voulu parler du taurobole des Taillades, dont nous nous occuperons bientôt.

M. le marquis de Lagoy (in-4°, 1837, p. 44) a décrit une médaille gauloise à l'exergue de Επιλλος trouvée dans le parc du château d'Estoublon, où l'on a découvert beaucoup de tombeaux antiques. Cette médaille, que le savant numismate place parmi les inconnues, et dont l'exergue pourrait être, d'après lui, un nom de ville ou celui d'un chef, serait peut-être celui de la ville ou de l'habitat de Mont-Pahon, que les Grecs lui ont donné ou nous ont conservé, s'ils n'ont fait que le reproduire en leur langue.

Digitized by Google

Ce superbe habitat à qui appartenait, comme nous allons le voir, *Ernaginum*, le port des Fosses-Mariennes, que les Grecs de Marseille pratiquèrent les premiers lors de la célèbre campagne du général romain, en était le lieu le plus rapproché; il était sur la route de *Glanum* par les Baux, ce qui devait multiplier les rapports entre les deux populations. Enfin ce qui nous encourage à hasarder cette opinion, c'est que cette monnaie a été trouvée dans le parc du château d'Estoublon, qui était la nécropole de Mont-Pahon, et qu'il est plus probable qu'on ait mis dans un tombeau une monnaie indigène plutôt que celle d'un autre pays. Dans ce cas, cette monnaie aurait été frappée entre l'époque de Marius et celle de Jules-César, comme celles de Glanicôn, de Mastramela, des Kainikétôn, etc., etc.

Il n'y a pas de tradition sur le pèlerinage des habitants de Fontvieille à Mont-Pahon; mais jusqu'en 1793 ils n'avaient, de temps immémorial, cessé d'aller pratiquer le 24 juin celui de la chapelle de St-Jean-du-Grès, qui est à deux kilomètres au nord du village, sur la voie saunière dont nous parlerons bientôt. Cette chapelle est romane, de basse époque, elle a été la paroisse de la commune jusqu'en 1695, elle n'est pas en remplacement d'un temple; elle a donc tous les caractères des chapelles qui appartiennent à l'idée celtique.

Il nous est facile de démontrer que le village de Fontvieille a l'habitat de Mont-Pahon pour lieu d'origine. Une enquête de l'an 1269 prouve que les deux territoires sont les mêmes, le nom de l'habitat figurant seul dans les instruments de cette époque.

Des témoins entendus dans cette enquête (B. 1060, fol. 154, 155 et verso, et fol. 158 aux archives de la préfecture de Marseille), pour savoir si le castrum de Mont-Pahon a une partie de son territoire du côté de Tarascon, ont dit que ses limites sont, au nord, les rochers de l'Étoile, de l'Esterelle, des Plaines, etc., etc., en suivant le décours de l'eau. Au sud, Darboussie, le Castelet, et la Cambe, *Cambam*, de Barbégal, nom qu'on donne au seul pied droit existant de cet

Digitized by Google

aqueduc. D'autres témoins lui donnent St-Gabriel, Laurade, jusqu'au Rhône, et de là jusqu'à la vallée des Baux. Deux témoins entendus dans ces actes sont habitants de Mont-Pahon.

Le nom de Fontvieille n'est pas même prononcé dans cette enquête ; le territoire porte encore celui de Mont-Pahon, et ses limites sont à peu près ce qu'elles sont aujourd'hui. Pour comprendre que ces limites peuvent aller jusqu'au Rhône par Laurade, il faut se rappeler que la ville de Tarascon a Notre-Dame-du-Château pour lieu d'origine et que cet habitat, n'ayant pas l'importance de Mont-Pahon, ne pouvait pas avoir un territoire plus considérable que celui délimité par l'enquête.

§ II. — Époque romaine

L'époque romaine a laissé des traces nombreuses et importantes sur le territoire de Mont-Pahon.

1° Le port des Fosses-Mariennes, où Marius concentrait ses approvisionnements qui lui arrivaient par mer, par le Rhône et par la Durance, était à *Ernaginum*, Saint-Gabriel, qui était sur son territoire, et non sur celui de Tarascon, comme nous l'avions cru précédemment. Il ne reste rien de tous les monuments que possédait cette ville, que des tronçons de colonnes et des débris informes que par temps on exhume du sol ; la plus grande partie des menus objets, statues ou sculptures, ayant été donnés par M. Mourret, l'ancien propriétairs, au musée d'Avignon.

M. Mistral-Bernard possède à Saint-Remy le tombeau de Gorgon :

ΓΟΡΓΟΝΙ
ΧΑΙΡΕ (1)

que tous les recueils classent comme appartenant à cette dernière ville, et que M. Durand-Maillane déclare avoir rapporté d'*Ernaginum* (2). Ce sarcophage est évidemment chrétien, comme Millin le reconnaît, en l'attribuant au IV°

(1) Adieu à Gorgon.
(2) *Les antiques de S. Remy*, Ms.

Digitized by Google

siècle, car il porte sur ses bas côtés les colombes, le paon, et un ange ou un Génie versant de l'encens sur le brasier d'un trépied.

L'on voyait jadis sur le bord de la route et sur le domaine de M. Clapier, longeant les Fosses-Mariennes, des mosaïques couvrant le sol des maisons qui étaient sur le port. Il a été de plus trouvé dans les anciennes carrières, auprès desquelles cette habitation est placée, de nombreux débris de belles poteries grecques ; nous avons ramassé auprès de la chapelle des tessons de poteries arabes, et sur le rocher, en descendant vers la ville, des monnaies marseillaises en bronze d'un type barbare et des monnaies des Volces Arécomiques.

Il ne reste d'entier de ce que fut *Ernaginum* que l'inscription d'*Acilia acharite* et celle de *Fronton, septemvir augustal*, de la colonie d'Aix, curateur des navires de la marine de mer de la ville d'Arles, patron des nautonniers de la Durance et des utriculaires d'*Ernaginum*, que nous avons donnée dans nos *Voies romaines*, p. 76, 77. Cette précieuse inscription sur marbre, qu'on attribue au premier siècle, qu'on trouve dans tous les recueils et que nous avons plusieurs fois mentionnée, est enfermée dans la belle église romane de Saint-Gabriel. C'est elle qui nous a mis sur la voie pour retrouver les Fosses-Mariennes, leurs deux ports, et par là l'histoire complète de la civilisation romaine dans la province.

La ville d'*Ernaginum*, à laquelle les historiens d'Arles donnent une population de 4,000 habitants au IV^e^ siècle, ce que nous croyons exagéré, fut détruite comme toutes les autres l'an 480, et il est probable que sa nombreuse population, formée d'une partie de celles de Mont-Pahon, de Notre-Dame-du-Château et peut-être même des Baux, fut se loger au bord du Rhône, à Tarascon, sur le rocher qui formait l'*insula Ugernica*, l'île des Ugerniens, dont Beaucaire était la capitale.

La Durance, qui était le principal affluent des Fosses-

Digitized by Google

Mariennes, passait à *Ernaginum*, d'après les nombreuses chartes que nous avons citées ; c'est là que les utriculaires transbordaient les voyageurs, là encore qu'était un moulin à farine, et que le patrice Libérius, blessé mortellement par ses ennemis, échappa à la mort par un miracle de Saint-Césaire.

La branche-mère de l'aqueduc de Constantin, venant du nord des Alpines, contournait la montagne en contre-bas des tours, et continuait sur le versant sud, où nous la retrouverons bientôt.

2° La voie Aurélienne de troisième époque, c'est-à-dire d'Auguste, traverse dans toute sa longueur, de l'Est à l'Ouest, le territoire de Fontvieille, en suivant le pied sud de la chaîne des Alpines. L'on rencontre d'abord en venant de Paradou le château d'Estoublon, où l'on voit un milliaire d'Auguste, qui n'est plus à sa place, ayant été transporté de la voie proche le parc. Il porte, d'après Grutter (p. 67), qui l'a tirée de Bouche, l'inscription suivante, aujourd'hui illisible :

PATER PATRIÆ IM
CÆSAR DIVI F
AVGVSTUS PONT
MAXIMVS COS XII.....
... NATVS... XIIII
TRIBVNT... XII

L'on trouve au mas de Poumet, à 4 ou 5 kilomètres avant d'arriver à Saint-Gabriel, les ruines d'un temple arrasant le sol, qui n'avait jamais été signalé. C'était sans doute un simple *ædes*, car on n'y voit ni colonnes, ni sculptures ; mais ses abords, ainsi que les champs environnants, sont couverts de blocs de grand appareil, de débris de poteries et de tuiles à tombeaux.

La voie arrivait enfin à *Ernaginum*, où les temples ne manquaient pas, et dont le plus remarquable, celui de la voie, a été remplacé par la chapelle romane dont nous avons parlé.

Digitized by Google

3° L'Aqueduc de Constantin, dont une branche venait du territoire des Baux, passait au-dessus de la voie, au sud et à mi-côte de la chaîne des Alpines ; il est signalé dans la carte de l'état-major, et quoiqu'il soit en déblai dans le roc, l'on peut en suivre facilement la trace. Cette branche va rejoindre à l'ouest le canal-mère venant du nord, dont nous avons parlé, et juxtaposés, ils traversent sur deux aqueducs en maçonnerie constantinienne de moellons entremêlés de briques, la première dépression du sol. Leur issue se terminait par un réservoir, d'où partait le grand aqueduc unique de Barbégal, dont un pied droit de 8 mètres de haut est encore debout. Cet aqueduc traversait la plaine sur une longueur d'environ 800 mètres. Ce pied droit, que l'enquête de 1269, dont nous parlerons bientôt, nomme *Cambam* la jambe de Barbégal, est en pierre de grand appareil ; mais de dimensions inégales, c'est-à-dire de basse époque. Cette pierre provient probablement d'une carrière de pierre bâtarde, nommée les Taillades, au sud-est d'Estoublon, où l'on trouve un autel votif surmonté d'une coquille et accosté d'un taureau. L'autel porte l'inscription suivante, assez lisible sur la photographie que nous possédons :

M LVCINIUS
AEREPTVS

Cette stèle, unique en Provence, est sans doute un souvenir des travaux d'extraction de cette carrière et du souterrain pratiqué pour écouler les eaux, travaux dont le monument paraît être contemporain.

(Voir sur l'aqueduc de Barbégal notre monographie manuscrite).

4° Nous trouvons sur le territoire de Mont-Pahon une voie saunière que nous ne connaissions pas quand nous avons publié nos *Voies romaines*, et qui est signalée par les enquêtes de 1269. Cette voie, d'après cet instrument, partait de Barbégal et aboutissait à la chapelle de Saint-Estève, en passant par celles de Saint-Victor, de Saint-Jean et de San-Pèire.

Digitized by Google

Notre-Dame de Burelle, c'est-à-dire vêtue de bure, ou Notre-Dame des pauvres, dont il ne reste pas de traces, mais dont le nom et l'emplacement nous ont été conservés par un manuscrit de la bibliothèque Mejane, à Aix, servait d'attache à notre voie, à sa bifurcation avec celle d'Arles au port des Fosses-Mariennes, en face du château de Barbegal. Elle traversait en bateau (Bar, château, Breg, bateau) l'étang dans son plus petit retrécissement, et arrivait à Fontvieille en passant à l'ouest de la chapelle de St-Victor, aujourd'hui en ruines, donnée en 976 aux religieux de Montmajour, par Guillaume I^er^, comte de Provence.

Cette chapelle est romane; elle est remarquable par la quantité de tessons de poteries grecques et romaines qu'on trouve tout à l'entour, mais surtout par les peintures de son abside, qui représentent « une élégante frise dans laquelle se « déroule une grecque aux couleurs variées; des poissons « tenant un brin d'herbe dans la bouche sont disposés sur « des cartouches dans un des vides de cet ornement. Cette « peinture fut exécutée par un maître habile du XII^e^ siècle. » (Revoil, *Architect. Romane*, III, p. LXXVII).

Des titres de 1040, 1060, cités par la *Statistique*, p. 1062 aux notes, donnent à cette chapelle le titre de villa, que ce recueil traduit par village. Mais comme il qualifie de la même manière St-Cottignagues (*qui in villa manent Cotignanigues*), qui est sur la montagne du Castellet, et qui ne présente pas plus de vestiges d'habitation que la première, nous devons interpréter ce nom de villa par celui de territoire, et renoncer à chercher auprès de ces monuments, des centres d'habitation qui étaient disséminées dans la circonscription de chacune d'elles.

De St-Victor, le chemin saunier traverse le village et se dirige au nord, par une grande voie, vers la chapelle de St-Jean-du-Grès. Celle-ci est romane, de très basse époque, sans caractère ; il n'y a pas de tombeaux ni de débris de poteries dans ses alentours. Elle fut la paroisse du lieu jusqu'en 1695, et c'est là qu'avait lieu tous les ans, le 24 juin, le pèlerinage

Digitized by Google

qui n'a cessé qu'en 1795. Ces deux faits sont pour nous la preuve que Saint-Jean représente l'idée celtique, et qu'elle dut être construite lorsqu'au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle, on cessa de pratiquer le pèlerinage de Mont-Pahon, pour le rapprocher du village et le mettre mieux à la portée de ses habitants. Cette chapelle a-t-elle remplacé un ædes, ou un sacellum ? Rien ne l'indique, et généralement cette préexistence de monuments païens, n'a pas lieu pour ceux de cette catégorie ; mais, comme ici nous sommes sur une voie, une exception est admissible.

De St-Jean la voie continue au nord ; elle traverse d'abord la voie Aurélienne, et se dirige en ligne directe vers la vallée d'Auge et arrive aux belles ruines de la chapelle romane de *San-Pèire*, St-Pierre, couvent fortifié, situé dans la vallée saunière, *in valle saunaria*. Les murs de cette chapelle sont entiers, la toiture seule est détruite. La bâtisse est partie en moellons smillés de petit appareil et partie en gros appareil d'assises inégales, l'un et l'autre reliés par un mortier de première qualité. La porte de la chapelle est au couchant, ne pouvant ouvrir au sud sa position normale, celle-ci donnant sur la campagne ; elle est en très belles assises romanes que les vandales sont en train de démolir ; les autres ouvertures ont le même caractère.

Les constructeurs de ce beau monument ont eu l'attention de laisser enchâssées dans l'intérieur ouest de la chapelle deux assises d'une voûte de grand appareil romain, ayant certainement appartenu au temple de la voie. Et l'on trouve comme preuve confirmative de sa préexistence, tout autour du monument et dans les champs environnants, des tombeaux romains et des poteries celtiques, romaines, grecques et arabes.

Le mamelon sur lequel cette chapelle est assise était, comme celui de St-Victor, entouré d'un mur de défense en grande partie détruit ; il n'est pas possible de retrouver l'entrée principale de cet enclos, mais il est probable qu'elle ouvrait sur la voie, du côté du sud.

Digitized by Google

San-Pèire du vallon saunier est dans la partie supérieure de la vallée d'Auge, au centre d'une petite planure de champs fertiles et dans un site des plus pittoresques; ayant en face le cône du Mont-Pahon ; à l'ouest, un monticule nommé, comme nous l'avons dit le Montcuec, comme on dit de la Valduc, val de Cuec ; à l'ouest, la montagne de la Lèque, laissant entrevoir par une étroite échappée la ville d'Arles, la plaine immense et le Rhône qui coule lentement à l'horizon ; à l'est, la montagne et la ville des Baux ; et au nord, la crête de la chaîne des Alpines.

San-Pèire était donc une halte pour les charretiers et les muletiers transportant le sel, et en même temps un poste fortifié où ils pouvaient se reposer en sûreté à l'abri de ses murailles. Celles-ci ont été certainement détruites de main d'hommes, car les siècles seuls n'auraient pu les démolir.

Après San-Pèire, la voie grimpe le dernier mamelon et passe sur le versant nord des Alpines, en suivant le torrent du mas de Poumet. Le torrent de Poumet nous conduit devant la chapelle du hameau de Saint-Estève, après avoir laissé sur ses bords les ruines de la branche-mère de l'aqueduc de Constantin dont nous avons parlé, le nouveau canal des Alpines, et s'être soudée *au camin Ourélian*, la voie Aurélienne de seconde époque.

La chapelle de St-Estève était de construction romane, et l'on reconnaissait son origine avant sa récente et malheureuse transformation, dans les travées sud qu'on a recouvertes de badigeon ; elle était donc, comme les autres, un temple de la voie.

De la chapelle de St-Estève, la voie Aurélienne allait traverser les Fosses-Mariennes à Laurade, où elle trouvait les deux derniers temples, avant d'arriver à Tarascon.

La découverte de cette voie et des monuments qui s'y rattachent enrichit le champ de nos découvertes et nous autorise à donner à cette modeste monographie le sous-titre de : *Troisième supplément aux voies romaines.*

5° Nous trouvons encore sur le territoire de Mont-Pahon

Digitized by Google

deux voies moins importantes, mais aussi antiques que la précédente et qui méritent d'être signalées.

L'une, allant de St-Estève aux Baux, part comme la précédente du torrent de Poumet, mais elle s'en détache en tirant à l'est, au mas de ce nom. Arrivée au sommet qui sépare les deux versants des Alpines, elle laisse à droite les « Hommes-morts », nom qu'on donne à trois tas de pierrailles recouvrant probablement trois morts de l'époque celtique, sur lesquels les passants doivent, suivant l'usage antique, jeter une nouvelle pierre. Les « Hommes-morts » seraient donc trois tombes conservant la tradition du respect des tombeaux.

La voie descend ensuite vers le château d'Auge, pour remonter vers la tranchée de la nouvelle route qui conduit aux Baux.

L'autre part de St-Gabriel, Ernaginum, où elle se confond avec la voie Aurélienne ; elle la quitte au château d'Estoublon, pour prendre la direction des Baux, etc., etc. Les approvisionnements de l'armée de Marius prenaient cette voie qui, des Baux, suivait le pied sud des Alpines, par un vieux chemin qu'on est en train de rétablir, et arrivait à Glanum par la route de Maussane. Cette voie n'a aucun monument sur son parcours, mais nous avons cru devoir la mentionner, à cause de l'importance qu'elle eut à cette époque.

§ III. — Époque Moderne

Que devint la population de Mont-Pahon après l'époque romaine ? Elle se divisa en plusieurs groupes, pour se rapprocher des terrains fertiles que ce peuple lui avait appris à cultiver. Une partie, la moins nombreuse, resta sur la hauteur ou aux environs de Mont-Pahon ; une seconde se tourna vers St-Gabriel, une autre aux alentours de St-Jean, et la quatrième enfin aux environs de St-Victor. Celle-ci s'accrut successivement aux dépens de ses rivales, mais elle ne donna que fort tard son nom de Fontvieille, *Fons vetus*, à l'ensemble du territoire, à la commune ; celui de Mont-Pahon subsista au contraire fort tard, puisque nous le trouvons non seule-

Digitized by Google

ment dans l'enquête de 1269, mais encore dans les actes de de 1440 et 1454, etc., etc., nos 163, 164 et 194 (*ib.*).

Les monuments du moyen âge qu'on trouve sur ce territoire sont : 1° les tours de St-Gabriel, qui servaient dans le moyen âge, comme les châteaux de Laurade et du Breuil, à défendre les passages de la Durance. Les pierres sont taillées à bossages, comme celles de la tour de Montmajour, construite par Pons de Ulmo, archevêque d'Arles, en 1369, et nous paraissent appartenir à la même époque. On les suppose cependant beaucoup plus anciennes, à cause d'une inscription hébraïque qu'on croit être à la date de 901. Elles furent probablement détruites, en même temps que tous les châteaux environnants, par Richelieu, vers le milieu du XVIIe siècle.

2° La chapelle romane de St-Gabriel, belle par la couleur dorée de ses pierres en moyen appareil, et par les remarquables sculptures qui décorent son portique. M. Revoil pense que cette chapelle est la même que celle « constatée d'une manière irréfutable en 858 dans une charte de Charles-le-Chauve ; » cette opinion nous paraît erronée ; celle-ci, datant au plus du XIIe siècle, n'est que la reconstruction d'une plus ancienne, ainsi que nous l'expliquons dans nos *Voies Romaines,* p. 57 et suiv.

3° Le château roman d'Auge, flanqué de belles tours en pierres de moyen appareil, et construit dans la vallée de ce nom, au nord de l'habitat.

4° Le château qui domine l'habitat celtique,et que quelques-uns ont pris pour des fortifications romaines; il appartenait, comme ceux dont nous avons parlé, à l'époque du moyen âge, et fut détruit en même temps que celui des Baux, dont il était une dépendance. Il y avait, paraît-il, une chapelle, dont on voit l'abside creusée dans le calcaire; un ermite la desservait, et elle devait être le but du pèlerinage de la contrée, avant la construction de St-Jean.

5° La tour qu'on voit à l'ouest du village et qui faisait partie du couvent fortifié de St-Ferréol ; elle paraît dater du XIIe siè-

Digitized by Google

cle. Elle est aujourd'hui habitée, ainsi que le monastère, par des agriculteurs et par des carriers, la profession la plus importante de la commune.

6° L'église, sous le vocable de St-Pierre-ès-Liens, qui a pris son nom à celle de San-Pèire de la vallée saunière. Elle a été construite en 1695 et n'a eu le titre de paroisse qu'en 1801. Jusque-là, la paroisse était à la chapelle de St-Jean-du-Grès.

Quoique le bornage de 1269 fut connu des paléographes, on n'avait jamais pensé que Fontvieille tirât son origine de Mont-Pahon; aussi, lorsque le village a été constitué en commune en 1790, on a cru opérer un démembrement au détriment des communes des Baux et d'Arles, pour former le nouveau territoire, tandis qu'on n'a fait que lui restituer une partie de son antique héritage.

J. GILLES.

Digitized by Google

STATISTIQUE

DÉMOGRAPHIQUE ET MÉDICALE

D'AVIGNON

ANNÉE 1887

MESSIEURS,

Puisque chaque fois qu'il y a mort d'hommes dans une guerre ou à la suite d'une calamité quelconque, il se trouve quantité de statisticiens pour faire le dénombrement des morts et des blessés, je ne vois pas pourquoi les médecins, qui luttent constamment contre la maladie, ne compteraient pas, eux aussi, non seulement leurs morts et leurs blessés, mais même leurs recrues, afin d'avoir le chiffre exact de leur effectif.

Obsédé et poursuivi par cette idée que j'ai crue excellente, je me suis mis résolûment et avec ardeur à l'ouvrage et j'ai fait, pour les années 1883-84-85-86 et 87, le relevé des décès et des naissances de notre ville d'Avignon, ville qui, comme tant d'autres, n'a pas encore de bureau de statistique officiellement établi.

Les travaux que je viens soumettre à votre examen, dans la séance de ce jour, comprennent des tableaux numériques et des tracés graphiques que nous allons, si vous le voulez bien, étudier ensemble ; mais, pour ne pas abuser de votre indulgence et de vos précieux instants, nous nous contenterons, pour cette fois, de l'étude de ma statistique démographique et médicale d'Avignon pour l'année 1887.

Digitized by Google

Comme je l'ai dit déjà, dans une des dernières réunions de la Société de médecine de Vaucluse, cette année a été désastreuse ; elle nous a donné le chiffre sans précédent de 1,347 décès (1) et 853 naissances seulement (2), ce qui, avec notre population de 40,548 habitants, nous fait une mortalité annuelle de 33 °/₀₀ âmes et une natalité de 21 °/₀₀, tandis que la mortalité a été, pour la France entière, de 22 °/₀₀ en 1885 et la natalité a été de 19 °/₀₀ en Normandie en 1881 et, dans le même laps de temps, la Bretagne, sa pauvre voisine, a dépassé le chiffre de 33 °/₀₀.

Il résulte de ce qui précède que, si notre population urbaine continue à augmenter dans d'assez fortes proportions, nous le devons uniquement à l'affluence constante des gens qui nous viennent du dehors, et que si le mouvement d'accroissement se ralentit de plus en plus en France, nous y contribuons pour une large part, car vous n'ignorez pas que dans notre pays, l'augmentation annuelle de la population était encore au commencement de ce siècle de 6.02 sur °/₀₀ habitants, tandis qu'elle n'était plus dans ces dernières années que de 2.85.

Cet état de choses continuant, un arrêt complet ne tarderait pas à se produire et la France doit à tout prix chercher, dès aujourd'hui, à déterminer les causes et à connaître les remèdes à ce danger qui la menace, ou sinon elle serait vouée prochainement et infailliblement au triste destin des nations qui sont dans ce cas et dont voici le tableau navrant tracé, de main de maître, par M. Rochat, membre de l'Académie de médecine, dans sa conférence du 12 janvier 1887, faite à la Sorbonne et ayant pour titre : « La dépopulation de la France. »

« Lorsque, dit-il, la population d'un grand pays devient stationnaire, il en résulte un affaissement moral et matériel qui ne lui permet plus de maintenir ses droits et de défendre ses intérêts en face des nations en progrès qui l'entourent.

(1) Y compris les décès fournis par la population flottante.
(2) Non compris les morts-nés.

Digitized by Google

Celles-ci commencent par l'inonder de leur excédant de population et de leurs produits ; puis à la suite de quelques conflits qu'elles savent faire naître, elles lui imposent des traités de commerce désastreux qui portent le dernier coup à ses industries et à son commerce. Alors ce pays, diminué, affaibli, incapable de résister, descend au niveau de ces petits États qui, après avoir joué un rôle important dans le passé, ne vivent plus que grâce à la rivalité de leurs voisins et au prix de toutes les concessions qu'il plaît à ceux-ci de leur imposer, jusqu'au jour où ils trouvent à leur convenance de se le partager, car les peuples faibles sont destinés à devenir tôt ou tard la proie des peuples forts. »

Maintenant, Messieurs, que vous connaissez nos pertes et le chiffre exact de nos recrues, et que je vous ai fait pressentir les dangers de cette situation qui, je l'espère, ne se généralisera pas en France d'une façon permanente et durable, je vais vous parler : 1° des âges auxquels nos malades ont succombé en plus grand nombre ; 2° des maladies qui ont fait le plus de victimes ; 3° enfin, de l'influence que les phénomènes météorologiques ont exercé sur la mortalité en général et sur certaines causes de décès en particulier.

Et d'abord, des âges auxquels nos malades ont succombé en plus grand nombre.

Ce sont les sujets de 0 à 5 ans qui, comme les années précédentes, ont atteint le chiffre le plus élevé de la totalité des décès ; ils ont payé leur tribut dans la proportion de 293 °/₀₀ de cette dernière, et ils sont morts en été dans la proportion de 394 °/₀₀ de leur mortalité annuelle. D'un autre côté, sur 100 nouveau-nés, 7 ont succombé en naissant et 43, y compris ces derniers, ont été frappés avant d'avoir dépassé l'âge de 5 années.

Puis viennent les sujets de 20 à 30 ans qui, eux aussi, ont été enlevés avant l'heure ; ici je me permettrai une petite digression qui me paraît avoir une certaine importance, c'est que les femmes de cette catégorie d'âge et celles qui se sont mariées avant 20 ans, ont été atteintes en beaucoup plus

Digitized by Google

grand nombre que les hommes, ce qui tendrait à démontrer que les mariages prématurés sont excessivement dangereux et pleins de périls pour la femme.

Il ne me reste plus, Messieurs, pour en finir avec cette question des âges, qu'à vous prier de vouloir bien jeter un coup-d'œil sur mes diagrammes, et il vous sera facile de vous convaincre que les principaux facteurs de la mortalité annuelle ont été : les garçons pour les sujets de 0 à 5 ans et de 20 à 30; les filles pour les sujets de 10 à 20; les femmes pour les sujets de 30 à 50; les hommes pour les sujets de 50 à 70, et enfin les veuves pour les sujets de 70 et au-delà. De plus, ils vous apprendront que, toute proportion gardée, les chiffres maxima ont été atteints : en hiver par les veuves ; au printemps par les filles; en été par les garçons et les femmes, et en automne par les hommes et les veufs et que cette dernière saison a été, comme toujours, la saison la plus bénigne pour nous.

2° Des maladies qui ont fait le plus de victimes.

A part la variole qui a sévi d'une façon épidémique et qui nous a donné 118 décès; ce sont, la phtisie pulmonaire, l'apoplexie, la congestion cérébrale et la méningite, les maladies chroniques des voies respiratoires, la pneumonie et la pleurésie, la gastro-entérite aiguë et les maladies du cœur qui ont fourni le plus fort contingent de la mortalité annuelle. D'un autre côté, vous remarquerez que beaucoup de nos malades sont morts, non seulement de phtisie pulmonaire, mais aussi des autres maladies des voies respiratoires, et que certaines affections n'ont pas épargné le sexe masculin, surtout les garçons, tandis que d'autres ont eu une prédilection marquée pour le sexe féminin, surtout pour les veuves, et enfin, que le coefficient le plus élevé de la totalité des décès a été atteint, à part la variole : en hiver par la pneumonie et la pleurésie ; au printemps par la phtisie pulmonaire; en été par la maladie des enfants, la gastro-entérite aiguë ; et en automne par les maladies de l'estomac, de l'intestin et du foie.

Digitized by Google

3° Enfin, de l'influence que les phénomènes météorologiques ont exercée sur la mortalité en général et sur certaines causes de décès en particulier.

Les mêmes faits que j'ai signalés au congrès scientifique de Toulouse, pour le cours des années de 1883 à 1886, se sont reproduits, à de rares exceptions près, pour l'année 1887; les voici en quelques mots :

Les soulèvements dans la ligne des décès journaliers ont généralement coïncidé avec une élévation de la ligne hygrométrique, ou ils ont été précédés par cette dernière.

Les décès par apoplexie et congestion cérébrale ont presque toujours eu lieu en même temps ou peu de temps après qu'un abaissement de la ligne barométrique s'était produit.

Le total des décès par fièvre typhoïde a varié en raison inverse de la moyenne thermométrique annuelle.

C'est en hiver et surtout au mois de janvier, mois pendant lequel la ligne thermométrique est descendue le plus bas, que nos vieillards ont été le plus éprouvés, et c'est en été, pendant les chaleurs excessives et persistantes du mois de juillet, que notre population infantile a payé le tribut le plus élevé à cette mort implacable qui, à Avignon, comme dans tous les pays voisins, ceux de la zône des oliviers, frappe toujours à la même époque, sans trêve ni merci, aussi bien le jeune enfant de la demeure la plus somptueuse que celui de la plus humble des chaumières.

Dr Larché.

Digitized by Google

GÉOLOGIE DES ENVIRONS DE ST-REMY

BARRAGE ROMAIN

Abri sous roches et grottes de ravins.

1re Partie — Géologie

Glanum et ses antiques, qu'une heureuse disposition placent sur les premières pentes du contrefort des Alpines, nous offrent solidairement avec les dislocations géologiques qui lentement émergèrent ce massif, l'attrait le plus séduisant qui puisse attirer tout à la fois l'archéologue et le géologue.

Je ne rappellerai pas les sentiments divers qui frappent les nombreux visiteurs se rendant chaque jour aux antiques, et pour n'en citer qu'un seul : « Ce contraste, commun en « Provence, nous dit M. le comte de Villeneuve, dans sa *Sta-* « *tistique des Bouches-du-Rhône*, page 443, n'est nulle part « aussi saisissant qu'ici, où la coupe bizarre et les accidents « pittoresques des rochers ajoutent à l'effet de la nature âpre « et sauvage.

Tout, en effet, dans ce lieu célèbre, provoque l'enthousiasme; d'un côté, les sites ravissants qui l'entourent, ces crêtes rocheuses, dentelées, façonnées par le temps, ces accidents répétés des couches de la terre redressée, s'élevant grandioses à des hauteurs considérables; et de l'autre ces monuments antiques, dont l'histoire n'est plus à faire, s'unissent pour laisser la plus vive impression et perpétuer ce dou-

Digitized by Google

ble souvenir du monde et des hommes. Le monde avec son passé géologique, les hommes avec leurs générations inoubliables et les ruines d'une grandeur inoubliée.

Mon but n'était pas de vous entretenir spécialement de la géologie, peu connue, d'ailleurs, de ce coin solitaire, mais je suis porté involontairement à vous en retracer quelques épisodes.

Voulez-vous refaire *Glanum* sur la fin de l'époque secondaire, à sa limite avec les terrains tertiaires ?

Une pareille reconstitution peut vous paraître ingrate, et pour si présomptueuse que vous semble cette tâche, les éléments nombreux que la nature met à notre disposition sont d'une telle abondance que je n'aurai certainement aucun mérite dans cette tentative, où tout est tracé, indiqué par avance.

L'énumération seule des fossiles récoltés dans quelques-unes de mes courses pourrait vous sembler inutile, si elle ne révélait les indices les plus propres à établir des comparaisons de climats par le rapport des formes et le rapprochement des faunes malacologiques.

Mais une esquisse rapide des mers secondaires dans cette région est indispensable, et, tout en nous préparant aux changements que nous allons voir se produire, elle va nous porter bientôt sur les bords des lacs enchantés, dont les Alpines étaient entourées lorsque l'époque secondaire approchant de son terme extrême tendait à disparaître.

De partout la contrée garde un caractère pélagique, sauf quelques récifs éloignés, isolés.

Tout est sous les eaux : au loin la mer se perd sous les brumes de l'horizon.

Des profondeurs considérables, où s'accumulent lentement les dépôts marins, entourent les environs, préparent ainsi la formation des chaînes de montagnes, dont le Ventoux n'est qu'un point. Que d'atomes constitutifs pour une telle masse et que de siècles surtout pour leur agrégation monstrueuse ?

Puis, cette solitude étendue n'est troublée que par l'appari-

Digitized by Google

tion de superbes ammonites, de nautilus volumineux et de grands Ancyloceras, que la provision d'air épuisée ou viciée ramène à la surface de cet océan sans bornes.

Ils arrivent nombreux, flottent quelques minutes, respirent un instant pour remplir leurs siphons et disparaissent dans ces abîmes inconnus.

Tels sont, en pleine mer, les habitants de l'océan secondaire, dont nous retrouvons les empreintes pierreuses dans les carrières de Villeneuve, des Issards, et partout où les puissantes assises du Barutélien (1) sont exploitées.

Sur terre, de nombreux reptiles, représentants attardés, modifiés des genres Plésiosaurus du Lias et autres Enaliosauriens disparus pour toujours : mais parmi tous ces êtres difformes des plages, un Dinosaurien, dont on a pu reconstituer le squelette, l'*Iguanodon-Mantelli* (H. de Meyer) domine les forêts. Dressé sur ces pattes énormes, appuyé sur sa queue gigantesque, il peut embrasser le sommet des arbres et dévorer leur feuillage à 15 mètres de hauteur.

De longues périodes de temps voient défiler les océans urgoniens, dont les dépôts caractérisés par les belles séries de Chama, précurseurs des Rudistes, dont ils sont une première organisation, occupent, comme les précédents, une étendue considérable, jusqu'à Genève, au Mont-Salève, aux Carpathes, au Groënland, en Amérique.

L'Aptien, l'Albien suivent et prolongent ces durées indéfiniment, et toujours des dépôts s'ajoutent à ceux déjà enfouis. Puis viennent les curieuses mers à Rudistes (2) : Hippurites, Radiolites, Sphérulites, descendants naturels, après plusieurs époques, des Chamacées de l'Urgonien, qui, par deux fois, transforment nos continents (3); c'est notre Turonien d'Uchaux.

(1) En plaçant le Barutelien ici, j'anticipe un peu sur sa place, puisqu'il ne devait figurer qu'avec l'Urgonien, dont il n'est qu'une assise.

(2) On peut dire que les calcaires à hippurites continuent les calcaires à Réquienies, comme ceux-ci continuaient les calcaires à Dicerates. (Voir Lapparent).

(3) C'est grâce aux travaux de Toucas que ce deuxième horizon a été reconnu.

Digitized by Google

Après cet étage, se forme le Sénonien, où des plages immenses vont se montrer ; les sables d'Orange, de Mornas les accusent ; tandis qu'en Normandie, c'est encore un dépôt de craie qui se continue.

Nous touchons au terme, les océans s'effacent, la terre apparaît, les Alpines émergent ; et, si elles n'ont pas encore leurs reliefs actuels, elles le prendront sous peu, après les mers de la Molasse.

Désormais s'ouvre pour notre région une ère nouvelle.

Des forêts nombreuses couvrent le sol, des lacs étendus reçoivent le ruissellement des eaux ; et, sous l'action d'une température élevée, une faune nouvelle se montre autour de Glanum.

C'est à ce moment qu'il faut rapporter la formation des puissantes couches des mines de lignite de Fuveau de 400^{m} d'épaisseur (1) ; de St-Paulet, dans le Gard (2) ; de Piolenc, Vaucluse, ceux de Laudun, de St-Victor de La Coste, où les *Cyrena globosa* abondent, surtout entre Orsan et Laudun.

« Ces formations d'eau douce attestent le mouvement « d'émersion, qui, dans plusieurs parties de la zône méditer- « ranéenne, a caractérisé les derniers temps de la période « crétacée, » nous dit Lapparent dans sa Géologie.

Mais c'est seulement dans cette zône que ce phénomène se produit. Dans la Bohême, Silésie, Crimée, la mer semble continuer son occupation. La Haute-Garonne, les Landes sont dans les mêmes conditions.

Le nord de l'Espagne offre des calcaires à lignites avec couche à Lychnus (3) se raccordant dans les Pyrénées et les Corbières.

Cette belle formation des calcaires à *Lychnus* si abondants

(1) L'ensemble des couches de Fuveau et de Rognac a 800^{m} de hauteur.

(2) Pauletien d'Emilien Dumas.

(3) A Segura dans l'Aragon le calcaire contient :

Lychnus Prodoanus
— Collombi
Cyclostoma Vilanovanum
Paludines et Helix — a 1164^{m} d'altitude.

Digitized by Google

sur les deux versants des Alpines, que M. Desor appelle *le Danien* (1) va nous représenter un climat des plus propices aux formes tropicales, où les coquilles terrestres abondent.

Avec lui, nous sommes sous l'Équateur, en pleine zône africaine intertropicale. Sur les bords de ces lacs merveilleux que Specke, Grant, Burton, Liwingstone ont découverts, et que Stanley, de Brazza, Bayol parcourent encore, avec ce courage, cette intrépidité et cette volonté des grands voyageurs.

Votre imagination peut se donner libre cours, elle n'arrivera jamais à refaire les environs de Glanum, tels qu'ils étaient à cette époque géologique.

Supposons une extension considérable de terrains peu accidentés qu'une végétation luxuriante recouvre d'un épais manteau de verdure, occupant une partie du midi de la France, traversant la Méditerranée, réunissant l'Espagne (au moins la Catalogne), s'avançant toujours par la Tunisie et la Tripolitaine, puis dans le désert de Libye, prenant une étendue immense; découpée par quelques lacs profonds, dont le nôtre allait de St-Remy jusqu'à Barcelonne et aux limites de l'Aragon.

Donnez aux terres une flore et une faune du centre africain, peuplez les eaux d'espèces remarquables comme celles du lac Tanganika, reliez l'Asie, l'Afrique et probablement l'Amérique, par des continents affaissés, que les îles du Pacifique de l'Océan indien semblent révéler, nous aurons une géographie toute nouvelle de l'époque Danienne (2).

C'est ce que l'étude des fossiles démontre. Malheureusement, bien des espèces nous manquent encore; quelques

(1) Étage de la craie en Danemark : c'est à Faxe ou Faxoë en Danemark, à l'île de Saltholm, dans le Sund et en Scanie.

(2) Un retour à l'époque lacustre se reproduit encore après les dépôts de l'Éocène et de Miocène. Les étangs envahissent de nouveau la région, et leurs dépôts au Luberon (Vaucluse), Pikermi en Grèce, renferment une nouvelle faune. De grands troupeaux d'herbivores paissaient paisiblement aux environs de Glanum au Pliocène.

Digitized by Google

types semblent absents, et nous ne pouvons que mettre en jeu, placer en parallèle bien peu de genres.

Si la faune marine de l'époque Danienne est mieux connue, plus nombreuse (1), nous n'avons pas le même avantage pour la flore et la faune (2) terrestres, toujours plus difficile à retrouver. Nos gisements daniens de St-Remy sont même les plus riches, et c'est à eux que nous devons de pouvoir reconstituer ce passé remarquable pour nous. Cependant, malgré cette profusion, cette abondance, leur conservation laisse beaucoup à désirer, rarement on rencontre un fossile complet dans ces calcaires marneux disloqués.

Quelques couches seraient plus favorisées ; la cassure de ces bancs montre un nombre considérable de fossiles noyés dans la masse ; c'est alors la dureté de la roche qui s'oppose à leur extraction, en nous laissant le regret d'une appréciation incomplète.

Parmi les fossiles les mieux conservés ne laissant aucun doute, nous avons retrouvé :

Cyrenea Gallo-provincialis *Matheron*.
Paludina Mazelli. *Roule*.
Bulimus Panescorci *Matheron*.
— tenuicostatus —
— Proboscideus —
Anostomopsis rotellaris —
— elongatus *Roule*.
Lychnus elongatus *Roule*.
— Marioni *Roule*.
Auricula Requieni *Matheron*.
Cyclophorus heliciformis *Matheron*.
— Hebertii *Roule*.
— Solieri —
Leptopoma Baylei *Matheron*.
Physa prisca *Noulet*.
Pyrgulifera *Matheron*.

(1) Voir l'ouvrage de Lapparent pour les fossiles marins.
(2) Un grand Saurien l'*Hypselosaurus priscus*.

Digitized by Google

D'autres géologues, Marion, Roule, ont en outre récolté au même endroit :

Cyrena Gallo-provincialis *Matheron.*
Margaritana Jourdani *Roule.*
Bulimus Salemensis *Matheron.*
— Subcylindricus *Matheron* (1).
Lychnus ellipticus *Roule.*
Cyclotus solarium *Matheron.*
Physa doliolum *Matheron.*

Soit en tout 22 espèces, dont la plupart ne sont plus représentées dans notre région.

Sauf les genres Bulimus, Physa et Paludina, considérablement réduits comme taille, tous les autres habitent aujourd'hui les contrées les plus chaudes du globe.

Il y a surtout les belles formes de *Lychnus*, *Anostomopsis*, qui même n'ont que de faibles représentants sous la zone torride.

Les genres Cyclophorus, Cyclotus, Pyrgulifera, Auricula, sont aussi de l'Équateur.

Il faut donc, pour retrouver une faune analogue, suivre les lignes des plus grandes chaleurs, ce qui démontre que le climat de l'époque Danienne aux environs de St-Remy était celui de l'Afrique centrale, dans sa partie équatoriale.

Prenons le lac Tanganika, nous voyons là aussi le genre Pyrgulifera de Menk, qui n'est autre que le *Paramelania* de Smith, vivre au milieu de ces eaux.

Les nombreuses Melania de Fuveau, Rognac, etc. (10 espèces), que l'on rencontrera certainement à St-Remy, se rapprochent beaucoup de la M. admirabilis Smith. du même lac.

Notre Bulimus tenuicostatus fait partie de la section du B. labiosus de Socotora.

Les Cyclophorus se retrouvent à Ceylan avec d'autres ; et le Cyclotus solarium, fossile, a le Cyclotus compressiusculus, vivant au centre de l'Afrique.

Les hélix seules paraissent rares à l'époque Danienne, à

(1) Ce Bulimus appartient à la série des *Bulimus decollatus.*

Digitized by Google

St-Remy. Mais peut-on en inférer qu'elles n'étaient pas nombreuses à ce moment là, si l'on songe que nous connaissons à peine ces terrains, et qu'à Segura (Espagne), elles sont représentées par de beaux specimens.

La difficulté des recherches, l'étendue considérable de ces terrains peu explorés encore, la dureté de la roche de certains bancs, sont autant de causes qui retardent les conquêtes de la science. Enfin, nous sommes dans un lac où les coquilles terrestres ont été entraînées, et non sur les terres ou elles vivaient et se propageaient.

J'ajoute deux espèces nouvelles pour cette faune parmi tant d'autres, dont la description ne pourrait être basée sur aucun caractère distinctif, par suite de l'altération profonde qui les atteint dans ces couches marneuses peu propres à leur conservation parfaite.

1° Clausilia Sagnieri (nobis) (1).

Description. Coquille senestre de 12 à 14 mill. de longueur, restaurée (Voir figure n° 1 et 2 de la planche n° 1).

Bien que nous n'ayons que le moule intérieur, on ne peut rapprocher cette forme allongée d'aucune autre espèce. Ce fossile a été retrouvé au gisement près des antiques, à St-Remy, en nombre assez restreint, sur la route de Maussane, à la première tranchée.

Sur tous nos échantillons, la bouche manque en partie ; malgré cela, on reconnaît très bien le rétrécissement des derniers tours et l'impression profonde de l'ombilic caché par l'épanouissement de l'ouverture buccale.

Par la fragilité de leur test, ces coquilles ont dû se conserver difficilement dans les couches, de là le nombre restreint des espèces fossiles ; malgré cela, vingt espèces (2) au

(1) Cette Clausilie fossile, une des premières rencontrées dans nos contrées, me permet de rendre hommage à M. Sagnier, notre président, auquel je la dédie. La part immense qu'il prend dans les travaux scientifiques de notre région justifie largement ce choix.

(2) Voir *Woodward*, édition 1870, page 305, Clausila.

Digitized by Google

moins ont été déjà rencontrées même dans les couches carbonifériennes de la nouvelle Écosse (Lyell), avec certains pupa, ceux-ci plus nombreux. J'aurais pu, en l'absence de la bouche, placer ce fossille parmi les *cylindrella*, mais en dehors de la taille et de l'enroulement à destre, bien que quelquefois elles soient senestres, les cylindrelles sont toujours très renflées, et le sommet des adultes est tronqué généralement, puis les tours de spires sont rapprochés.

2° Bulimus Provensalis (nobis) (1).

(Voir figures 3, 4, 5 et 6, de la planche n° 1)

Description. Coquille fragile, sphérique, globuleusement gibbeuse, légèrement oblique, fortement aplatie, lisse à l'intérieur et plissée extérieurement par des sillons ou stries un peu inclinés et rapprochés.

Quatre tours de spire assez renversés, mais non couchés comme dans le Lychnus, suture bien marquée assez profonde.

Quelques empâtements sur la columelle feraient supposer un épaississement de la bouche, où des plis assez forts pouvaient la retrécir ou même des callosités, comme dans le Bulimus Mariei de la Nouvelle-Calédonie, l'obstruer en partie; mais rien n'est encore sûr à ce sujet.

Par sa taille, il ressemble à un gros pois fortement déprimé, dans un sens, celui de l'ouverture de la coquille (2).

Longueur, de 12 à 14 millim.; hauteur, de 10 à 11 mill.; épaisseur, 7 à 8 millimètres.

Ce fossile, assez rare, se rencontre avec l'*Anostomopsis rotellaris*, les Physa, Leptopoma, Aurucile et autres formes,

(1) Nous pensons être agréable à M. Provençal, d'Orgon, et réparer un oubli en lui dédiant cette espèce. Depuis longues années, il explore avec soin et profit les couches des remarquables calcaires de cet étage. Bon nombre de géologues, Matheron entre autres, ont acquis des fossiles pour leurs descriptions. Il est évident que ses patientes et laborieuses recherches n'ont pas trouvé une compensation suffisante encore, et il est juste de rappeler son nom par cette coquille qu'il avait d'ailleurs rencontrée un des premiers dans le Danien de cette région.

(2) Le genre Pythia est aussi déprimé comme écrasé, mais a un aspect tout différent, malgré cette ressemblance.

Digitized by Google

tout près la grange de Seraillet, à 60 mètres à l'est, sur les premiers escarpements qui surgirent du sol, mais il a dû échapper à l'attention des géologues, par sa forme sphérique qui le confond avec les éboulis arrondis en boulettes de ce calcaire marneux.

Cette forme curieuse et intéressante ne peut être rapprochée que du *Bulimus proboscideus* du même étage. Tous les deux sont fortement comprimés, et leur bouche se détache des tours de spire pour se porter en avant. Il y a donc un degré de parenté qui les réunit, par cet ensemble général. Il y a mieux, nous trouvons le *Bulimus proboscideus* à la base de l'étage dans les premiers bancs où il apparaît subitement; les couches suivantes en sont dépourvues, et ce n'est que plus haut encore que ce beau *bulimus* de forte taille ayant disparu, semble être remplacé alors par une forme similaire, bien réduite, il est vrai, de cet ancêtre, et nous trouvons le *Bulimus Provensalis* qui rappelle certainement le premier *Bulimus probroscideus*, diminué considérablement de volume, tout en ayant conservé cette forme bien typique et originale.

Dans ma dernière course du 24 septembre 1888 à Orgon, je l'ai retrouvé dans les couches du côté d'Aigalières, ce qui étend son area, mais cette fois séparé de l'*Anostomopsis rotellaris*, qui semblait son compagnon inséparable, comme sa caractéristique.

Enfin la déviation de la bouche fait un passage à celle des Lychnus et Anostomopsis surtout, pour créer les relations les plus étroites entre ces groupes remarquables.

Rectification et complément de description de l'*Anostomopsis rotellaris*.

Dans son diagnose (1) le docteur Roule nous dit : « En étu-
« diant avec attention les moules intérieurs de cette espèce,
« on remarque des stries longitudinales sur les premiers tours
« qui cessent sur les derniers ou sur l'avant-dernier. Ces

(1) Nouvelles recherches sur les mollusques des terrains lacustres inférieurs de Provence, par M. Louis Roule.

Digitized by Google

« stries correspondent, sans doute, à des saillies qui parcou-
« rent l'intérieur de la coquille, mais qui ne forment des
« dents peristomiennes que chez les jeunes sujets alors que
« la bouche de l'adulte est édentule. »

Ce fait me paraissait extraordinaire, car c'est toujours chez les sujets adultes que les bouches sont dentées, tandis que les jeunes n'en ont pas et ne les obtiennent qu'avec l'âge.

Ayant eu plusieurs de ces fossiles sous mes yeux (voir figures 7 et 8), j'ai observé le test de l'un d'eux portant des stries concentriques profondes qui s'atténuaient et disparaissaient vers la bouche.

Il me paraît donc que ces stries ne sont qu'un ornement de la coquille et doivent être considérées comme telles, et qu'elles ne peuvent révéler des dents intérieures.

Si nous voulions comprendre dans cette étude une étendue plus importante du terrain Danien, nous verrions que les terres surtout et les eaux de cet étage étaient plus riches en espèces, et offraient une grande analogie avec les centres à températures élevées de nos continents.

Je n'ai relevé à St-Remy, sur deux points, que 11 genres, comprenant 24 espèces, tandis qu'on en a retrouvé en réalité 25 possédant 63 espèces.

Ce sont les genres :

Cyrènes.	possédant	4	espèces.
Spatha	—	1	—
Margaritanes	—	2	—
Melanies.	—	10	—
Pyrgulifera (Paramelania).	—	3	—
Melanopsis.	—	2	—
Paludines	—	4	—
Melantho	—	1	—
Ampullaire.	—	1	—
Bulimes.	—	6	—
Pupa.	—	1	—
Helix.	—	1	—
Anastomopsis.	—	2	—

Digitized by Google

Lychnus.	possédant	5	espèces.
Auricule.	—	1	—
Tournoueria..	—	1	—
Cyclophorus	—	4	—
Cyclotus.	—	1	—
Leptopomes	—	2	—
Megalostomes.	—	1	—
Limnées.	—	3	—
Physes	—	3	—
Planorbe	—	2	—
Clausilies (1)	—	1	—
Strophostomes	—	1	—

Sur lesquels 8 seulement sont encore représentés dans notre faune actuelle.

Mais cette faune s'enrichira davantage lorsque nous connaîtrons mieux les environs de St-Remy et le sol sur lequel il repose.

Après l'époque Danienne, terminant la longue série des couches secondaires, s'ouvre pour nous l'ère des terrains tertiaires, qui voient alternativement la mer reconquérir le domaine qu'elle avait perdu. L'Eocène d'abord, aurore de cette époque ; puis le Miocène, avec ses puissantes assises de pierre de taille, exploitées à St-Remy, aux Baux, à St-Gabriel, Barbentanne et les Angles, etc., et le Pliocène, qui termine cette belle série par l'apparition de l'homme. — Désormais la mer conservera ses limites apparentes tant que durera l'époque quaternaire, à laquelle nous assistons.

IIe Partie — Barrage romain

Les assises du Danien reposent sur les couches du Néocomien supérieur fortement relevées et offrant des ravins isolés

(1) Je n'hésite pas à admettre le genre Clausilia dans cet étage. On sait qu'à l'éocène qui le suit immédiatement, ces fossiles sont abondants ; les Pupa sont certainement un des genres qui remontent le plus haut. Le terrain houiller d'Amérique a fourni avec le beau genre Dawsoniella (une des premières hélix), un Pupa vermillionensis Bradley, plus Pupa vetusta Dawson, dans l'Indiana.

Digitized by Google

dans ce premier contrefort des Alpines à l'aspect rude et sauvage.

Si des antiques vous suivez le ravin qui passe au pied même où coule, en été, un mince filet d'eau, vous arrivez, en le remontant, dans une brèche profonde, un diminutif du *Régalon* où par des accidents brusques, des sinuosités rapprochées, on débouche dans un ravin étroit, resserré, taillé à pic, qui conduit à son tour dans un vallon assez étendu.

Là serpente le ruisseau, l'agent actif et persévérant qui a dû creuser, polir cette roche aux bords escarpés pour l'écoulement de ses eaux.

La pente est rude ; les eaux bondissent en petites cascades et ajoutent le bruit monotone du ruissellement à ce sauvage paysage.

Mais en temps d'orage le courant s'engouffre, tourbillonne, se rejette de droite à gauche avec violence et forme des remous à chaque coude de ce couloir tortueux, de là le nom de *Piroulet*, en patois, et de Chaudrons par lequel il est connu, et du vallon de la Baume.

Le flanc droit de cette cassure, de cette gorge ne présente rien de particulier, tandis que celui de gauche offre une foule d'entailles à diverses hauteurs, espèces de gradins de 1.00 de longueur pratiqués dans le roc dur et vif (Voir fig. 9 et 10).

Ces excavations nombreuses vous amènent à l'entrée, où alors quatre grandes entailles se montrent, deux de chaque côté et vis-à-vis, hautes de 12 à 14 mètres.

C'est là le barrage romain que Marius, d'après certains auteurs, se préparait à construire pour alimenter Glanum ; mais à peine était-il commencé, que ce général dut quitter Glanum, abandonnant ainsi son ouvrage (1).

(1) J. Gilles, *Marius et J. César*, (p. 16, 17 et 18.)

« Le camp de Marius, à Glanum, était alimenté à l'ouest par les eaux du vallon des Chaudrons, qui coulaient naturellement dans le lit du torrent ; mais il est facile de reconnaître que Marius se préparait à faire un barrage pour en surélever le niveau et les faire remonter jusqu'à la partie supérieure du camp.

« On voit, en effet, à l'entrée de l'étroite gorge de cette vallée qu'on

Digitized by Google

D'autre part (1) il semblerait démontré que ce barrage avait réellement fonctionné.

Au moment où la ville de Saint-Remy se dispose à pro-

nomme les Chaudrons, un commencement d'entaille double faite de chaque côté du rocher, destinée à recevoir un barrage en maçonnerie pour emmagasiner et surélever les eaux, ainsi que l'ébauche d'un canal aussi creusé dans le roc dans toute la longueur de la gorge et jusqu'en face du mas de Vidau.

« Ce travail, à peine commencé lorsque Marius quitta le camp de Glanum, fut abandonné en l'état où nous le voyons et n'a jamais été terminé, malgré l'affirmation contraire de quelques écrivains. »

« M. de Gasparin, dans son *Cours complet d'agriculture* (tome 1er, p. 447 et 448) parle aussi de ce barrage comme ayant réellement existé; et d'autres écrivains, convaincus par l'autorité de ce grand nom, sont allés jusqu'à citer le barrage de Saint-Remy comme moyen de se procurer des eaux d'arrosage.

« Mais il est facile de reconnaître que le barrage et l'aqueduc n'ont jamais été achevés ; que ses eaux ne pouvaient arriver à Glanum, placé à un niveau beaucoup plus élevé (20 mètres environ), et qu'elles étaient au contraire destinées à alimenter la partie supérieure du camp de Marius.

« Si les habitants de Glanum avaient voulu amener des eaux dans leur ville, ils n'auraient pas choisi celles de la gorge des Chaudrons, mais plutôt celles du vallon de Saint-Clergue, qui ne tarissent jamais, sont plus rapprochées, plus abondantes et à un niveau plus élevé. C'est à Saint-Clergue qu'ils auraient établi leur barrage et construit leur dérivation, et non aux Chaudrons, où l'eau manque une partie de l'année. »

(1) « M. de Lagoy (*Description de quelques médailles inédites*, 1834, p. 23) pense que cet aqueduc était destiné aux usages de la ville de Glanum : « On aperçoit, dit-il, dans les rochers, les traces de constructions qui prouvent avec évidence que plusieurs des vallons plus élevés avaient été fermés par une double muraille pour retenir les eaux et former de vastes réservoirs à l'usage et à l'agrément des habitants. »

On lit, d'autre part, dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tome II, p. 1142 et 1143 :

« Autrefois toute la Vallongue, à partir du voisinage d'Orgon jusqu'à Romanil et de Romanil jusqu'à Saint-Gabriel, formait une superbe forêt de chênes dans laquelle on prétend qu'il y avait un temple de Druides. Au XVe siècle cette forêt existait encore et portait le nom de *Bois de guerre*. Aujourd'hui le sol est presque dépouillé et n'offre que des chênes kermès et des bois rampants.

« Le talus est la pente qui s'étend depuis le pied des Alpines jusqu'aux bords du Réal. Il présente des vallons dévastés par des *gaudres* ou torrents qui, du temps des Romains, étaient contenus par des barrages. Les

Digitized by Google

fiter de ces travaux préparatoires pour édifier ou réédifier de nouveau ce barrage, il nous a semblé utile de rechercher s'il avait jadis existé et si l'on pouvait sur place reconnaître les restes de constructions disparues.

Tout d'abord les rainures n'offrent aucune trace de maçonneries, et certainement si un mur avait été élevé là, la surface des entailles, les coins surtout, auraient conservé quelque peu de mortier. Or rien, pas plus là que dans les gradins, malgré le plus minutieux examen.

Mes incertitudes disparurent en étudiant un tout petit dépôt vaseux situé à quelques 20 mètres à l'amont des grandes rainures et à une hauteur suffisante pour résoudre la question.

Ce limon, bien au-dessus des eaux qui coulent encore sur le roc, contenait une foule de coquilles lacustres, telles que planorbes, limnées, physes et autres certainement qui vivent dans les eaux stagnantes ou à faible courant.

Cette découverte, pour si insignifiante qu'elle paraisse, ne vient pas moins confirmer l'existence d'une accumulation d'eau, où sont nées et où se sont développées les espèces de coquilles que j'ai rencontrées dans ces alluvions lentement formés en amont par l'élévation des eaux du ravin, et elles sont si caractéristiques qu'aujourd'hui, bien que le ruisseau ait son libre écoulement, on les chercherait en vain dans ce courant, contraire à leur habitat.

Plus de limnées, ni physes, ni planorbes ; si une coquille fluviale pouvait y vivre, nous y verrions la *Neritina fluviatilis ;* mais même ce gentil petit mollusque, qui adhère si fortement au roc où il se fixe, ne saurait se maintenir aujourd'hui dans le ravin des Piroulets.

Le barrage a donc existé, et même il a dû fonctionner pendant une longue période pour permettre ce dépôt dans

eaux formaient au-dessus de ces barrages plusieurs petits lacs qui se dégorgeaient dans des aqueducs destinés à arroser les terres et à alimenter les fontaines de Glanum. On peut voir encore les restes de ces utiles travaux dans le vallon de la Baume. »

Digitized by Google

des eaux aussi limpides et la propagation des coquilles qu'il contient. Ces preuves évidentes de la présence d'ouvrages spéciaux pour transformer en bassin le vallon de la Baume, en approvisionnant et en relevant les eaux du petit ruisselet qui se perd aujourd'hui, sont suffisantes.

Les grandes entailles ont 1 m. 20 de largeur chacune, l'intervalle qui les sépare a près de 2 mètres. Si un mur solide y avait été construit, on n'aurait qu'une entaille unique faite dans toute l'épaisseur de la maçonnerie, et dans tous les cas, vu la hauteur des rainures, leur écartement n'était pas suffisant, puisqu'il faut au moins le 1/3 de la hauteur pour résister à la pression.

Les deux rainures indiquent donc un barrage probablement en bois, formé de gros madriers avec de la terre entre ces deux rangées, et nous savons que les bois ne manquaient pas à cette époque, puisqu'au XV^{e} siècle d'Orgon jusqu'à Saint-Gabriel la forêt qui existait portait le nom de *Bois de guerre*.

Sur le plafond même du torrent actuel on distingue encore l'entaille des rainures qui se continue pour retenir et empêcher le glissement des pièces de bois de la base (Voir A et B du plan, fig. 12).

Les eaux ainsi élevées étaient, nous allons dire comment, amenées en un point O (voir le plan), où une tranchée est faite dans le roc formant plate-forme continue de 1 m. 10 de longueur avec une cuvette de 0 m. 30 de largeur et 0 m. 35 à 0 m. 40 de hauteur, destinée à recevoir un tuyau; cela est d'autant plus certain, que la pente de cette tranchée n'est pas très régulière, qu'elle ne suit pas une pente uniforme, et que, si les eaux avaient coulé sans le secours d'un tuyau, elles auraient déversé sur certains points trop bas.

Le tuyau dirigeant le débit fonctionne comme siphon, et probablement pour arriver du barrage à notre conduite sur une distance de 14 à 15 mètres de longueur, on avait ménagé des charpentes en D et C avec cuvettes en bois ou troncs

Digitized by Google

d'arbres creusés, la paroi du rocher étant trop à pic pour se décider à l'entailler.

Comme on le voit par la cuvette ménagée dans la coupe (fig. 11), le débit n'était pas considérable, et correspond à celui des eaux actuelles très approximativement.

Restent les entailles isolées creusées en gradins aux points C D E H I J K L M du plan croquis ci-contre (voir figure 12) sur le flanc droit du ravin seulement.

En C, distant de 10 à 12 mètres du barrage, deux gradins sont à peine accusés.

En D, à 4 mètres plus loin, deux gradins encore ont été creusés.

A ce point, un premier coude brusque nous amène en E, où quatre gradins de 1 mètre de largeur, séparés chacun par 1 m. 50, se montrent à environ 3 mètres au-dessus du ravin.

En H, nouveau groupe de quatre gradins, dont la hauteur au-dessus du torrent tend toujours à descendre sans laisser moins de 2 mètres pour la plus basse.

En I, trois se montrent beaucoup plus bas qu'en H et E. Un d'eux est bien accusé, et le dernier est presque au niveau du plafond.

En J, un seul gradin touche les eaux du ravin et prouve que depuis cette époque le torrent ne s'est pas approfondi.

En K, cinq nouveaux, également espacés vont en montant.

En L, deux autres continuent à monter.

Enfin en M, se trouvent huit gradins, dont quatre superposés deux à deux.

Puis au débouche en N, quatre derniers gradins se montrent et terminent cette série de trente-cinq que j'ai relevés.

J'ai parlé de la tranchée qui de O, au-dessus des entailles E, se poursuit jusqu'en P, où elle se perd dans les éboulis et les décombres des pentes.

Tel est l'ensemble des travaux du barrage romain des antiques pour élever les eaux, les utiliser et les conduire sur

Digitized by Google

un point déterminé (1) que la pente naturelle du sol ne permettait pas d'atteindre.

Si j'ai justifié les quatre grandes rainures du début, celles du barrage à l'entrée du ravin des Piroulets, il est en l'état fort difficile d'expliquer le rôle de 35 entailles placées juste au-dessous de la tranchée à cuvette, et je ne vois pas comment leur emploi pouvait concourir à l'œuvre générale, sans entrer dans des conjectures que rien ne saurait appuyer.

Était-ce pour y placer de grosses poutres en bois verticales et servir d'échafaudage ?

Ou bien ces pièces de bois traversaient-elles le torrent?

Ces entailles ne sont que d'un seul côté, sur l'autre flanc du ravin aucune trace ne se montre.

Servaient-elles de base à des piliers de maçonnerie? Je ne le pense pas: leur distribution irrégulière, autant que la hauteur à laquelle elles sont établies, éloigne cette supposition.

Si le barrage était en bois, ce que tout démontre, l'ensemble des ouvrages l'était aussi.

En résumé, nous ne saurons jamais leur destination réelle, et les doutes planeront toujours sur leur véritable attribution.

La description fidèle que je viens de vous faire ne saurait être complète, si elle n'était accompagnée de belles photographies que je dois à l'obligeante et gracieuse initiative de deux de mes collègues, MM. Carlos Braün et Schædelin, que je suis heureux de remercier ici. Malgré un vent violent qui soufflait en tempête, le 19 juin 1885, jour où ils vou-

(1) Dans la *Provence illustrée* (n° 5, 18 décembre 1880) il est dit « que « l'ancienne Glanum des Saliens est située plus haut, au pied de la mon- « tagne et assez proche des monuments antiques romains. »

Papon, d'après Ménard, s'exprime ainsi : « Il existait à une demie lieue « de Saint-Remy, en tirant vers le sud-sud-est, une ville nommée Gla- « num Livii Elle fut bâtie par les Romains, partie sur le penchant d'un « coteau, partie dans la plaine » Bouche ne fait que penser « que c'était « une ville très grande et très célèbre. »

Il semblerait donc que Glanum a dû s'étendre dans ces ravins pour s'étaler sur le versant qui conduit aux Antiques.

Digitized by Google

lurent bien me seconder en se rendant sur les lieux, il leur fut possible de relever les saisissants points de vue de cette gorge qui ajoutent à l'intérêt de cette étude. Leur concours inépuisable et désintéressé dans cette circonstance, comme dans bien d'autres que je ne saurais oublier, a droit à toute ma reconnaissance.

La photographie n° 1 est une vue d'ensemble à l'entrée de la gorge, prise dans le vallon de la Baume, ou était le grand réservoir ; elle montre sur la droite les grandes rainures qui rampent sur la paroi du rocher.

La photographie n° 2 montre le flanc droit avec les mêmes rainures prises très près.

La photographie n° 3 est une vue d'ensemble à la sortie du passage tortueux du torrent. On distingue à mi-coteau la tranchée O P, portant la cuvette qui débouche à droite et vient se perdre à gauche dans les éboulis sur toute la largeur de l'épreuve.

Quelques gradins du groupe N se voient en dessous.

Tous ces ouvrages sont teintés en jaune pour les faire mieux ressortir.

Enfin, la photographie n° 4, laisse voir les grandes rainures des planches 1 et 2, et en plus, la belle excavation naturelle, à droite, un abri sous roche remarquable. Sans avoir les dimensions de celui de Buoux, dans la vallée de l'Aigues brun, de celui des bords de l'Ouvèze, à l'amont du Pont romain d'Entrechaux, il n'en résulte pas moins une conformité de mœurs et d'habitudes qui ne peut échapper à notre attention ; ils sont tous au bord des rivières ou ruisseaux bien exposés, de là leur choix comme refuge par les hommes de cette époque,

Des fouilles seraient à faire sur ce nouveau point, aussi bien là que dans les autres grottes qui se montrent aux environs.

Dans l'une d'elles, des poteries romaines se montrent au début, c'était à prévoir, mais il faudrait approfondir ces fouilles premières pour arriver à la véritable couche préhistorique, qu'on ne peut manquer de rencontrer sur ces lieux.

Aujourd'hui, au milieu du silence qui environne ces soli-

Digitized by Google

tudes, l'archéologue ne peut qu'admirer les nombreux débris qui l'entourent et dont le sol est parsemé, signes certains de l'animation de jadis, où les échos répercutaient les bruits étranges du ravin des Piroulets.

Avignon, le 27 septembre 1888.

H. NICOLAS.

Un incident imprévu et de force majeure ayant interrompu la gravure des planches qui devaient accompagner le mémoire de M. Nicolas, elles seront jointes au 4e fascicule de 1888.

Digitized by Google

UN PROCÈS

ENTRE LE MAIRE ET LES CONSULS

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

La discorde a toujours régné dans l'univers ;
Notre monde en fournit mille exemples divers.
LA FONTAINE, liv. XII, fab. VIII.

L'ORGUEIL et surtout l'envie paraissent avoir été les principaux défauts de nos aïeux du XVIII[e] siècle ; de là leur extrême susceptibilité, leur caractère souvent fâcheux et leur vif amour de la chicane. L'entraînement vers les procès, sous les prétextes les plus frivoles, était universel ; les femmes n'étaient pas moins ardentes que les hommes à suivre ce courant funeste et dangereux. Toutes les classes de la société auraient dû méditer souvent la morale, par laquelle La Fontaine termine sa fable : l'*Huître et les Plaideurs*. Le nombre des procès intentés, au sujet de querelles véritablement byzantines, est incroyable. Des communautés s'endettèrent considérablement à la suite d'instances engagées à la légère par leurs consuls pour des faits sans importance et contre la volonté de la majeure partie des habitants. Les procureurs y trouvaient seuls leur profit, d'autant plus qu'ils avaient soin de faire taxer leurs états de frais par leurs propres syndics.

Les deux premiers maires perpétuels de Villeneuve-lez-Avignon, François Cabassolle Doutrien (1) et Antoine Roure,

(1) Le dernier représentant de la famille Cabassolle, autrefois très riche et l'une des principales familles du pays, habite Villeneuve. Il est simple

Digitized by Google

avaient assisté à toutes les assemblées de la communauté, aux processions et aux diverses cérémonies publiques, revêtus d'une robe de damas noir avec le rabat. Trouvant sans doute ce costume indigne de son rang et de ses fonctions, leur successeur Jacques Cabassolle Doutrien, avocat, procureur du roi et maire ancien alternatif et triennal, s'avisa, au mois d'avril 1713, de porter le chaperon et l'épée. La décision provoqua immédiatement la colère de l'irascible Saladin, premier consul perpétuel, procureur fiscal de l'abbé de St-André et contrôleur des exploits (1). Ses menaces et ses récriminations étant restées sans résultat, il s'empressa de mettre en demeure les consuls modernes, François Duris, André Castelan et Jean-François Villard ou Vilars de s'opposer à ce que Cabassolle portât la livrée consulaire (2). Des paroles aigres furent échangées de part et d'autre ; on en vint même aux insultes. *Inde iræ*, et surtout exploits d'ajournement. Les habitants se divisèrent en deux partis. Saladin avait pour lui le peuple et les ouvriers. La bourgeoisie tenait, au contraire, pour le maire en souvenir des nombreux services rendus par son père et par son oncle. C'est là un exemple curieux de ces divisions locales dues à des motifs des plus futiles et, dont les conséquences sont quelquefois terribles, par suite de la surexcitation qu'elles entretiennent dans les esprits.

L'instance fut engagée sans retard devant Mgr de Lamoignon, intendant de la province du Languedoc. L'argumenta-

manœuvre. Son nom est aujourd'hui orthographié Cabassol. Gilles Cabassolle fut consul de Villeneuve avec Hector Roux et Jean Aubert en 1586 et en 1587.

(1) Les divers membres de la famille Saladin, qui a joué un certain rôle à Villeneuve, ont quitté le pays et habitent Avignon. Leur situation est actuellement assez précaire ; ils sont cordonnier, chauffeur, charron, mécanicien, taillandier, etc... Simon Saladin, conseiller de la communauté de Villeneuve, était fermier de la monnaie papale d'Avignon et maître de la monnaie de Villeneuve pour la troisième émission de doubles tournois, qui y fut faite sous Louis XIII (1626-1627).

(2) Le chaperon des consuls était en velours ou en satin rouge, bordé d'hermine ou de fourrure blanche. Les chaperons faits en 1716 servirent jusqu'en 1762, soit quarante-six ans.

Digitized by Google

tion des consuls était des plus simples et leur défense assez habile ; ils ne doutaient nullement qu'il serait fait promptement justice de la prétention de leur adversaire. Les deux premiers maires perpétuels de Villeneuve, père et oncle de Cabassolle, n'ont jamais porté que la robe de damas noir avec le rabat ; pourquoi vouloir déroger à un usage aussi solidement établi ? D'ailleurs, son titre d'avocat et ses fonctions de procureur du roi ne l'obligent-ils pas à revêtir ce costume ? En terminant ils font sommation au maire de convoquer une assemblée de la communauté le 25 mai, jour de l'Ascension, afin de délibérer sur cette affaire et sur plusieurs autres affaires urgentes, et, si le maire n'obtempère pas à cette réquisition, ils le préviennent qu'ils procéderont eux-mêmes aux convocations.

En l'absence du maire, qui se trouvait à Avignon, le jour de l'Ascension, 25 mai 1713, François Mourguier, conseiller du roi et viguier royal, André Calvet, conseiller du roi et maire des Angles, Jean-Baptiste Cappeau, chanoine, Jean Roustan, prêtre bénéficier de l'église collégiale de Notre-Dame de Villeneuve, Pierre Aubert, Mathieu Charmasson et Antoine Aubert, conseillers du roi et assesseurs de l'hôtel de ville, et cinquante des principaux habitants et contribuables de Villeneuve, requirent Noël Vidal, notaire royal de Pujaut, de dresser acte de leur constitution en syndicat. Ils exposaient que leur but était de s'opposer aux procès « que les dits sieurs consuls et autres personnes qui se mêlent du maniement des affaires de ladite communauté voudroient susciter pour une cause assez indifférente au bien de la ville, qui est celle de la marque ou habit, que ledit sieur maire pourroit avoir droit de porter, dans les assemblées ou processions, les dits susnommés ayant arresté et résolu entre eux quils soppozeroient, ainsy quils soppozent dès à présent à tous les procès que les dits sieurs consuls et leurs adhérans pourroient former au sujet ci dessus contre le dit sieur Cabassolle Doutrien maire dans la veüe uniquement de désavantager de concert avec ceux qui sans aucune raison se sont emparés du

Digitized by Google

maniement des affaires de la dite communauté qui n'est en rien interessée en lhabit ou marque que pourroit porter le dit sieur maire puisquau contraire le dit sieur maire estant le chef de la dite communauté, elle a interest quil y paroisse en toute occasion avec la distinction qui peut lui convenir ». Simon Roure, avocat, fut choisi pour leur mandataire ou syndic. Ils ajoutaient que la communauté courrait le risque d'être entièrement ruinée « si lavidité des personnes qui se melent de ses affaires nestoit retenue ».

Ce document fut signifié le lendemain au second consul moderne de Villeneuve par l'huissier Rasclet. Le 29 mai suivant, deux des signataires, Gaspard Alard ou Allard et Pierre Dejoas, protestèrent contre la teneur de cet acte, qui ne leur avait été lu que partiellement et déclarèrent qu'ils en désavouaient la seconde partie, ayant trait au procès engagé par Euzèbe Sauveton contre Me Boyer, notaire et greffier consulaire, et les consuls devant la souveraine cour des comptes, aydes et finances de Montpellier (1). Un deuxième syndicat avait été formé le dimanche, 28 mai 1713, et avait réuni le reste des principaux habitants de Villeneuve. Le troisième consul, Villard, circonvenu par d'adroites manœuvres, l'approuva et y adhéra sans réserves. La constitution de ces syndicats avait envenimé la querelle ; toutes les tentatives de médiation échouèrent devant l'attitude de Saladin.

Vivre sans plaider, est-ce contentement ?

Le syndic, Simon Roure, avocat au Parlement, adressa à l'intendant une requête pour déclarer « partout où besoin sera que lesdits habitants n'ont point d'interest dans cette affaire autre que de demander que ledit sieur maire jouisse des privilèges acordés par les édits de création de sa charge et arrest ou reglements. » Il intervient au procès, blâme les

(1) Le procès avait été engagé le 22 mai 1713 « en vertu de lettres de chancellerie » de cette cour et « au sujet du fait contenu auxdites lettres ». Le 16 juin 1713, Euzèbe Sauveton, fit connaître aux consuls, par le ministère de l'huissier Rasclet, qu' « il se départ de l'assignation à eux donnée ».

Digitized by Google

poursuites faites par les deux premiers consuls et ajoute que ses mandants « ny prétendent point contribuer directement ny indirectement. »

Malgré la douceur de son caractère et son vif désir de terminer promptement le différend, Cabassolle se vit contraint de soutenir le procès et de présenter sa défense *unguibus et rostro*. Sa requête est à la fois plus humble et plus juridique que celle des consuls. L'article 18 de l'arrêt du conseil du 5 décembre 1693, contenant un règlement pour les fonctions de maire, est très explicite, et un arrêt du parlement de Toulouse du 25 février 1698 reconnaît aux maires le droit de remplir leurs fonctions avec ou sans la livrée consulaire. L'article 41 de l'édit de création des maires alternatifs de décembre 1706 les autorise à porter la robe ou l'épée, suivant les usages locaux, et même la robe rouge dans les villes où les officiers du corps de ville jouissent de cette faveur. Il fait encore observer qu'il n'a pas refusé de réunir, le jour de l'Ascension, le conseil de ville; mais qu'il s'est borné à demander la nature des affaires qui seraient mises en délibération.

Rolland, l'avide défenseur des consuls, les engagea perfidement à faire rédiger des mémoires détaillés à l'appui de leurs dires dans le but de mieux établir leurs droits, mais en réalité afin de grossir le chiffre de ses émoluments.

Qui veut voyager loin ménage sa monture.

L'intendant du Languedoc estima avec raison que cette querelle devait être rapidement vidée et qu'elle nuisait à la bonne administration des affaires de la communauté de Villeneuve. La cause fut promptement entendue et la décision de M. de Lamoignon prise sans retard. Par l'ordonnance du 3 juin 1713, il donna gain de cause au maire ancien alternatif et triennal, Cabassolle Doutrien. Il l'autorisait à assister aux cérémonies publiques et aux processions en chaperon avec l'épée, en conformité de l'article 51 de l'édit de décembre 1706. Le droit de convoquer les assemblées, à l'exclusion de tous autres, lui était reconnu, toutes les fois qu'il le juge-

Digitized by Google

rait convenable ; les consuls ne pourront que lui donner avis de la nécessité des convocations. Ces derniers ne devront en outre prendre la qualité de gouverneurs de Villeneuve que conjointement avec le maire.

Les querelles furent fréquentes au sujet du port de l'épée ; on les retrouve dans toute la France. Souvent les officiers royaux et les membres du conseil de ville se contestaient réciproquement le droit de la porter. Des sénéchaux allèrent même jusqu'à vouloir interdire l'usage des cannes aux conseillers, qui s'en servaient soit par nécessité, soit par habitude.

Les chaperons furent renouvelés en 1716 aux frais de la communauté. Le 24 mai 1761, l'intendant du Languedoc refusa d'autoriser cette dépense. Les gages des consuls étant seulement de 50, 40 et 30 livres, le conseil pensa que « les consuls en charge ne feroient pas la dépense de ces chaperons et par là les consuls se trouveroient sans marque distinctive, ce qui ne peut qu'opérer le mépris du consulat et un préjudice pour le public. » Aussi décida-t-il que les chaperons seraient renouvelés tous les dix ans et que chaque année il serait retenu sur les gages des consuls une somme proportionnelle à leur coût, de manière à ce qu'en dix ans le fournisseur soit désintéressé. De plus, « à la fin du terme de ces dix années les chaperons seront donnés à l'hôpital, qui les fera vendre à son profit. » Le sieur Chamaud, de Montpellier, écrivit à M. de Villacueil, maire et premier consul de Villeneuve, pour l'informer que « les trois chaperons de satin dont chacun sera d'une aune et quart ne reviendront, façon comprise, qu'à 55 ou 56 livres. » Il se charge de les faire à ce prix, « mais argent comptant », et ajoute qu'un chaperon de velours cramoisi et doublé d'hermine pour le maire de Montpellier et deux de satin cramoisi pour les consuls, faits au mois de mai 1761, n'ont coûté, avec une trompette, que 97 livres. Le premier marchand, auquel s'était adressé M. de Villacueil, avait demandé 56 livres 6 sols par chaperon, soit la somme exorbitante de 168 livres 18 sols.

Le paiement des frais de ce procès, promptement terminé,

Digitized by Google

aurait dû incomber aux consuls condamnés aux dépens, d'autant plus que tous les principaux contribuables s'étaient prononcés en faveur du maire et que leur syndic, Simon Roure, fit faire aux consuls, le 10 juin 1713, une signification en ce sens. Il est probable cependant que ces frais furent supportés par la ville. Le chiffre auquel ils s'élevaient ne nous a pas été conservé, mais il dut être certainement assez élevé. Un procès fut soutenu à la fin du règne de Louis XV par les consuls de Villeneuve contre les officiers de la juridiction royale de cette ville, au sujet des préséances. Les deux états de frais fournis par leur procureur, Me Casseirol, s'élèvent en totalité à 663 livres 6 sols 8 deniers. Me Casseirol leur réclama jusqu'au coût des rubans de l'arrêt obtenu. Les consuls furent obligés d'emprunter cette somme à l'œuvre de la Miséricorde de Villeneuve (1). La procédure était peu volumineuse, et l'on est étonné à bon droit du montant des dépens. On songe involontairement aux plaintes de Chicaneau, des *Plaideurs*, qui pour un dégât de deux bottes de foin dut payer des dépens « estimés environ cinq à six mille francs. »

Ces mesquines rivalités nous paraissent aujourd'hui ridicules. Elles étaient soigneusement entretenues par les hommes de loi, si nombreux à cette époque, pour qui elles devenaient une source de bénéfices quelquefois considérables. Lorsqu'on les croyait terminés, un incident imprévu mettait de nouveau le feu aux poudres et faisait souvent naître une nouvelle instance. Les interminables procès qui en étaient la conséquence et dont la durée excédait parfois un siècle, étaient importants seulement quant aux frais. La Révolution a creusé un immense abîme entre la société du XVIIIe siècle et celle du XIXe siècle. Elles se distinguent nettement l'une de l'autre, non seulement par leurs institutions, mais encore par leurs usages, leurs coutumes et leurs préjugés. Autres temps, autres mœurs.

ROGER VALLENTIN.

(1) Cet emprunt fut réalisé suivant acte reçu par Me Guiraud, notaire royal à Villeneuve, le 10 janvier 1780.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le dossier de ce procès est incomplet et ne comprend que six pièces ; il a été classé par erreur sous la cote B B 17, avec « les pièces relatives aux préséances des consuls aux assemblées municipales sur le viguier, le commandant du fort, etc... » Les seuls documents dignes d'être reproduits sont les suivants :

I

Requête du maire à l'Intendant.

A Monseigneur de Lamoignon, chevalier, conseiller d'Estat ordinaire et intendant du Languedoc,

Suplie humblement Me Jacques Cabassolle Doutrien maire ancien et mitriennal de Villeneuve-lès-Avignon que de votre ordonnance sa précédente requeste ayant été signifiée aux consuls dudit Villeneuve le vingt-un du présent mois de may ils ont signifié un acte et une requête en réponce par lesquels au lieu de paroistre repentant de leur mauvais procédé y persistèrent à soutenir que le suppliant ne peut pas faire les fonctions de maire avec lépée en chaperon ou sans chaperon et pretextent pour cella que ceux qui lont précédé en ladite charge de maire les ont faites en robe noire et rabat suivant ledit de création et leur provision et que cella est dusage audit Villeneuve que le suppliant a refusé de convoquer une assemblée pour délibérer tant à ce sujet que pour d'autres affaires quy regardent ladite Communauté quoyque sommé par actes des 20e et 26e dud. mois de may parce qu'il sagist de ses interets et de ses parents quil veut favoriser et demandent quavant toute œuvre la Communauté deliberera à ce sujet et des autres affaires auquel effect que le suppliant fera assembler le Conseil autrement qu'il leur sera permis de le faire si mieux vous naymiez Mgr en conformité desd. arrests édit et provision ordonner que le suppliant fera les fontions de sa d. charge en robe noire et rabat sans pouvoir jouir dautres prérogatives et honneurs attribués au premier consul dont le titre est financé. Mais vous trouverez Mgr que cette pretantion est plus que ridicule sy vous considérez 1° que suivant larrest du Conseil du 5 décembre 1693 portant règlement pour les fontions de maire art. 18 le supliant est en droit de faire les fontions avec livrée consulaire ou sans livrée ainsy qu'il a esté jugé par arrest du Parlement de Toulouze du 25 février 1698 et se juge en toutes les occasions qui se présentent à ce sujet. 2° que suiv. l'edit de création de maire alternatif du mois de déc. 1706 art. 51 il est expressement porté que les maires et leurs lieutenants pourront adcister à toutes les assemblées et cérémonies en robe ou en espée suivant les usages différents, même en robbe rouge dans les villes ou lieux dans lesquels les officiers du corps de ville sont en possession de la porter. 3° que suivant led. edit et

Digitized by Google

arrest et autre edit du 20e mars 1709 les maires doivent jouir de tous les privilèges et avantages dont jouissoit le premier consul, et dans les lieux ou les maires ont esté rembourcés, les consuls perpétuels créés doivent jouir de ce dont les maires jouissoient ainsy qu'il est expressement porté par l'art. 3e de ledit de ladite année 1709.

Cella estant ainsy, il n'est pas soufrable que le sieur Saladin pourveu de la charge de consul perpétuel dudit Villeneuve et qui est procureur fiscal du seigneur abbé de St-André en paréage avec le roy et comis au contrôlle des exploits oze prétendre priver le supliant d'assister aux cérémonies publiques sous prétexte quil est procureur du roy tandis qu'il est procureur fiscal et qu'il y assiste en chaperon et en espée sans qu'il serve de dire que dans les provisions du supliant et de ceux qui l'ont précédé en lad. charge de maire il est dit qu'il pourront assister aux cérémonies en robbe, et par conséquent qu'il ne peut pas en uzer autrement.

Car les provisions ne donnent point d'atteinte aux éditz et arrests de règlement donné au sujet de lad. charge de maire cella ny ayant esté mis que pour conserver la charge de procur. du Roy qui est plus eminante et estre dans la liberté de jouir de celle de maire en conformité desd. édit et arrests qui restent dans leur entière force n'ayant pas estés revoqués ny donné aucun changement.

4° Bien loin que les édits de création de la charge de premier consul et de consul alternatif ayt donné dattainte aux édits de créations des charges de maire ancien et mitriennal comme lesd. Consuls lont exposé dans leur acte signifié le 23e may dernier ils demeurent confirmés et lesd. consuls nont dautre avantage que de jouir des privilèges des maires au lieux ou ils ont estés rembourcés.

Enfin, lesd. consuls reconnaissent si bien le peu de fondement de leur prétention qu'ayant dit fort mal à propos dans leur acte dud. jour 23e may dernier que l'autorité de la charge de gouverneur qui a esté réunie à la communauté réside en la personne des consuls et que le premier a toujours porté lespée et les autres dans les occasions qu'il na pas osé soutenir dans sa requête voyant bien que cella est contraire auxd. edits et arrests de reglement et sest renfermé à dire que la question se reduisoit à scavoir si le supliant doit porter lespée ou la robe et qui ne peut estre traité quaprès avoir fait assembler la communauté ce que le supliant à refusé de faire.

Mais ce prétexte est ridicule parce que le supliant a estably par lesd. edits et arrests quil jouit et a droit de jouir de tous les avantages dont jouissoit le premier consul et par consequent de faire ses fonctions de maire avec la livrée consulaire et lespée puisque lesd. consuls conviennent que cest l'uzage aud. Villeneuve d'ou lon voit que la communauté n'a nul interêt dans cette affaire et que led. Saladin en est seul l'auteur la charge de consul alternatif ayant été rembourcée.

2° Il est si fort certain que la communauté na point d'interest dans cette affaire et quelle désire que les reglements soient observés que les habitans qui la composent ont formé un sindicat et présenté requête a vostre grandeur et intervention pour déclarer que cela ne regarde point

Digitized by Google

la communauté que cest louvrage desd. consuls quils requièrent lexécution desd. reglements et ne prétandent point estre regardés parties du supliant dans lequel sindicat le sieur Villard troisième consul quon avoit surpris se trouve compris d'ou lon voit de plus en plus lentreprise dud. Saladin.

3° Le supliant n'a point refusé d'assembler le conseil de ville au contraire lesd. consuls layant requis par acte du 23e dud. mois de may de le faire il leur répondit par acte du lendemain 24e veille de l'Assention qu'il estoit dans ce dessain et qu'ils n'avoient qua luy dire le sujet pour qu'il put les proposer en conformité des règlements. Cependant ils laissèrent passer le lendemain 25e qui estoit le jour de l'Asemption et le 26e à l'absence du supliant qui estoit allé à Avignon pour de là se rendre à nostre suite ils luy firent faire un nouveau acte de requisition en parlant à sa servante remply de faux faits puisqu'il est certain que le supliant n'est point créancier de la communanté et quon ne luy a jamais signifié aucun acte au sujet des créanciers dont on parle car sa droiture est si fort connue qu'il seroit incapable de rien manquer à son devoir. Il faut estre un mauvais caractère pour luy imputter choses où il n'a nulle part. Il sera remarqué en passant que lesd. Consuls ont mis dans leur requête que l'acte dud. jour 26e may estoit du 25e en veüe de faire voir que le supliant avoit esté requis le jour de l'Asemption qu'il estoit aud. Villeneuve de faire lad. assemblée et qu'il l'avoit refusé ce qui se trouve faux.

4° Lesd. consuls conviennent que le premier consul dud. Villeneuve n'a porté jamais la robbe rouge, mais seullement le chaperon et lespée. La communauté na par conséquent fait nul fait pour cela et ainsy le supliant est en droit en conformité dud. règlement d'exercer lad. charge en livrée et sans livrée avec lespée que sil n'a pas parlé de l'espée dans sa première requête c'est qu'on ne luy contestoit point ce droit et dexercer ladite charge de procureur du Roy comme il fait avec la robe.

En un mot l'entreprise desd. consuls est contraire aux règlements et hors d'exemple fait uniquement en veüe de chagriner le supliant et luy causer des frais. Ainsi le supliant espère Mgr que vous réprimerez leur conduite par une condemnation des dépans en leur propre.

A ces causes veu lesd. Édits arrests et lesd. actes Il vous plaira Mgr sans avoir esgard à la requête desd. consulz luy adjuger les fins de sa précédante requête, ce faisant ordonner qu'il exercera lad. charge de de maire avec le chaperon et lespée sans qu'au moyen de ce il puisse derroger en aucune façon au droit qu'il a et peut avoir d'en faire les fonctions sans chaperon ensemble qu'il jouira des mêmes honneurs dont le premier consul avoit accoustumé de jouir avec deffances de luy donner aucun trouble à peine de desobeissance amande et autre arbitraire avec dépens en leur propre et ferés bien.

BARDY.

II

Requête des Consuls à l'Intendant.

A Monseigneur de Lamoignon chevalier conseiller d'Estat ordinaire, intendant en Languedoc.

Digitized by Google

Suplie humblement les consuls gouverneurs de Villeneuve les Avignon disant que quoi quen conséquence de ledit de création des maires celluy de lad. ville aye porté la robbe de damas noir avec le rabat dans toutes les assemblées processions et cérémonies publiques depuis l'establissement de la mairie neantmoins Me Jacques Cabassolle Doutrien dernier pocesseur de lad. mairie sestant avisé de porter lespée quoy que gradué et actuellement procureur du Roy ez juridictions de lad. ville lesd. supliants sen seroient plains à luy mais au lieu de defferer à leurs justes plaintes il vous auroit présanté une requeste le 13 may dont les fins sont captieuses puisque sans dire un mot ny de lusage pratique de porter la robbe ny de sa nouvelle prétantion de porter lespée il demande d'exercer la charge de maire avec le chaperon sans pourtant qu'au moyen de ce il puisse derroger au droit qu'il a den faire les fonctions sans chaperon ensemble de jouïr des mêmes honneurs dont le premier consul avoit accoutumé de jouir avec deffences de luy donner aucun trouble sur quoy votre ordonnance de soit communiqué estant intervenue et ayant esté signifiée aux supliants Ils firent un acte aud. sieur maire le 23 dud. mois pour luy oposer lusage de la robbe et rabat que les deux maires quy lont précédé ont portées et non le chaperon ny lespée et en même temps layant requis et sommé de convoquer une assemblée de la communauté pour délibérer non seulement sur lad. affaire mais encore sur plusieurs autres pressantes qu'il ne peut ignorer led. sieur maire auroit repondu à cet acte encore d'une manière fort captieuse car d'un costé il prétend que les supliants nont pas droit de luy faire aucun acte sans estre avoués de la communauté et d'autre part il reffuse par son dit acte de convoquer une assemblée prétendant que les autres affaires doivent luy estre expliquées bien qu'il ne puisse les ignorer non seulement parce que la plus part luy sont connues par des signiffications à luy même pour la communauté mais encore parce que les autres consistent en des demandes qu'aucuns de ses parents font d'intelligence avec luy ainsy qu'il est esnoncé dans la replique des supliants signiffiée aud. sieur maire le 25 du courant par laquelle ils protestent aud. sieur Doutrien des evenemens à deffaut de resolution de la part de la communauté dont il eslude lassemblée pour son interest particullier et notamment pour évitter la reduction des pansions des capitaux parce qu'il est creancier de la communauté quy gagneroit 1000 livres par an par ce moyen la.

Mais comme dans tout cella il ne s'agit que de scavoir sy led. sieur maire a droit de porter lespée ainsy quil le prétend ou de suivre lusage pratiqué aud. Villeneuve par feus M. Doutrien et Roure père et oncle dud. sieur maire quy lont précédé et que lesd. supliants ne peuvent pas deffendre à sa nouvelle pretention sans au préalable avoir une délibération de la communauté précise et quy contient les raisons quelle a et que dailleurs il importe considérablement à lad. communauté de faire délibérer sur les autres affaires mantionnées en leur d. acte du 25 du courant ils ont recours à votre grandeur a ce qu'il vous plaise Monseigneur veu les actes mantionnés a lad. Requête ordonner que comme il est libre a ud. sieur maire de convoquer les assemblées lorsquil le juge à propos il

Digitized by Google

soit permis aussy aux supliants de les assembler toutes les fois quil aparoîtra qu'il a reffusé de les convoquer à la requisition des supliants et surtout dans le cas presant afin quon puisse delibérer des affaires dont s'agit auxd. actes comme aussy sur la nouvelle pretantion dud. sieur maire sy mieux il vous plait Monseigneur la décider en ordonnant que conformement a ledit de creation des maires et celluy de creation des maires alternatifs du mois de décembre 1706 art. 51 aux trois provisions prises par lad. charge par trois différents sujets et enfin a l'usage pratiqué depuis aud. Villeneuve led. sieur maire sera tenu de porter la robbe de damas noir et autres ornemens convenables dans toutes les assamblées processions et ceremonies publiques de lad. communauté sans pouvoir jouir dautres prerrogatives ny honneurs atribués au premier consul dont le titre est financé au Roy lun de consul ancien par un particullier actuellement pourveu de sa Majesté et lautre de consul alternatif réuny a lad. communauté et auquel elle eslit une personne a son tour en conséquence de vos ordonnances et de larrest du conseil et feres justice.

ROLLAND.

Veu la requeste contraire dud. sieur Doutrien maire avec nostre ordonnance de communiqué du 8e may dernier ledit du mois de décembre 1706 et autres pièces cy jointes et la requeste dintervention du scindic des principaux habitants.

Nous attandu que par lusage de lad. communauté le premier consul a assisté et assiste a toutes les ceremonies publiques en chaperon avec lespée ordonnons que led. sieur Doutrien maire ancien alternatif et triennal pourra assister aux processions et ceremonies publiques en chaperon avec lepée en conformité de larticle 51 de ledit du mois de décembre 1706. — Ordonnons au surplus que ledit maire convoquera les assemblées de la communauté à lexclusion de tous autres toutes fois et quantes qu'il jugera que le service ou le bien des affaires de la communauté le requerront et en donnera avis aux consuls quy ne pourront sous quelque pretexte que ce soit en convoquer aucunes de leur chef, mais seulement donner avis aud. maire de la necessité qu'il y aura de le faire lequel ne pourra sen dispenser lorsquelles luy seront demandées unanimement suivant l'article X dud. édit.

Fait à Montpellier le 3 juin 1713.

DE LAMOIGNON.

Par Monseigneur,

SIRIÉ.

Le neufvième jour dud. mois de juin an que dessus à la requeste de Messieurs les consuls gouverneurs dud. Villeneuve lordonnance de Monseigneur l'Intendant ci-dessus a esté inthimée et signifiée à Me Jacques Cabassolle Doutrien maire parlant à sa servante aux fins qu'il nen ignore et quil aye a si conformer et luy a esté donné coppie tant de lad. ordon-

Digitized by Google

nance que de la requeste et present exploit par moy François Rasclet huissier im^lle^ en la cour comune royalle et ordonaire dud. Villeneuve y habitant soubzigné apres midy. En foy de ce.

RASCLET.

Controlle aud. Villeneuve le dixième juin 1713. Reçu neuf sols.

SALADIN.

Digitized by Google

CARRY-LE-ROUET

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Carry, l'*Incarus* de l'*Itinéraire maritime* d'Antonin ; derniers vestiges de l'antique station ; sa position au fond de l'anse et sur les terrains qui entourent le château. — Ancien village du Rouet, aujourd'hui disparu ; curieux refuge du temps des invasions sarrasines ; chapelle de Notre-Dame-du-Rouet.

Nous avons passé quelques jours de l'été dernier à Carry, sur le littoral de la Provence. Carry est un de ces petits villages de pêcheurs, abrités au fond d'une anse, sur la côte rocheuse qui s'étend de Marseille au golfe de Fos. Il est à 36 kilomètres de cette ville, si l'on s'y rend par terre, à 19 seulement, si l'on fait le trajet par mer. Ce rivage, capricieusement découpé en promontoires abrupts et en baies mollement arrondies, détache sur le bleu foncé de la mer les tons rouges et jaunes de ses falaises ocreuses et les verts massifs de ses bois de pins. Il y a là toute une gamme de riches couleurs, avivées par le rayonnement d'un beau ciel, bien dignes du pinceau d'un peintre ou d'un aquarelliste. Pendant la belle saison, cette petite anse, d'ordinaire si calme, prend un peu d'animation : elle est fréquentée par un certain nombre de familles qui viennent demander le raffermissement de leur santé aux eaux fortifiantes de sa mer et aux aromatiques senteurs de ses bois résineux.

Si modeste que soit aujourd'hui ce village, il remonte à une haute antiquité. La situation avantageuse de son petit port, voisin de Marseille, avait dû attirer l'attention des

Digitized by Google

Grecs de la métropole, et, en leur qualité d'habiles navigateurs, ils en avaient sans doute profité. Cette anse profonde et bien abritée leur offrait un excellent refuge. Grâce à leur activité commerciale, toute la côte, de l'Italie à l'Espagne, s'était rapidement couverte de colonies et de comptoirs, et, dans leurs courses incessantes le long de ces rivages, ces petits ports ou refuges leur étaient bien utiles. Ils en trouvaient de distance en distance, et, en cas de mauvais temps, ils s'y abritaient. Sur la côte située au levant de Marseille, les colonies et les comptoirs étant nombreux, les refuges ne l'étaient pas moins. A l'ouest, jusqu'au Rhône, n'existaient ni comptoirs, ni colonies, mais deux passes importantes, l'embouchure la plus orientale du Rhône, le *Gradus Massilitanorum*, celle surtout par laquelle les Marseillais le remontaient, et un siècle avant notre ère, l'entrée de la Fosse Marienne, qui leur avait été concédée par Marius, et qui dut donner une vigoureuse impulsion à leur commerce sur le bas-Rhône (1). Les petits ports de Carry et de *Dilis*, échelonnés dans l'intervalle, avaient pu leur servir de refuges.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, lors de l'occupation romaine, Carry devint une station de la côte marseillaise, puisque, à ce titre, il est mentionné dans l'*Itinéraire maritime* d'Antonin. On y lit, page 507 : « *Massilia Græcorum*,

(1) La barre du Rhône à ses embouchures a, de tout temps, empêché les vaisseaux de pénétrer dans le fleuve. En attendant le passage des Ambro-Teutons, Marius fit creuser un canal entre le Rhône et la mer pour permettre aux navires chargés de blé de remonter le fleuve et d'aller approvisionner son camp, placé, suivant toute vraisemblance, à la pointe occidentale des Alpines, au dessus de Saint-Gabriel. Les historiens rapportent qu'après sa campagne contre les barbares, le général romain céda la propriété de ce canal aux Marseillais qui en tirèrent un grand profit en percevant à son entrée un péage sur tous les vaisseaux qui y passaient.

Ce canal permettant le passage aux navires du plus fort tirant, dut évidemment donner une plus vive impulsion à la navigation sur le bas Rhône, et les Marseillais eux-mêmes purent l'utiliser largement pour le service de leurs colonies et de leurs comptoirs sur les bords du fleuve. Il se forma, sans doute, à son entrée, dès le commencement de leur occupation, une petite ville et un port qui prit dans la suite, sous l'empire romain, le nom de *Portus Fossæ Marianæ*.

Digitized by Google

Incaro, positio, XII. » Ainsi, d'après ce texte, la distance qui séparait Marseille de la station ou « position » d'*Incarus* était de 12 milles, équivalant à 17,772 mètres, en évaluant le mille romain, comme M. Aurès, à 1481 mètres. Or on compte aujourd'hui 19 kilomètres en suivant la côte jusqu'à Marseille. C'est donc une différence insignifiante de 1200 mètres environ entre les deux chiffres, qui vient probablement de ce que les anciens avaient calculé suivant un trajet effectué plus directement, et en s'écartant un peu plus de la côte, à leur sortie du port de Marseille. Le calcul de la distance reconnu exact est la meilleure preuve que l'ancien *Incarus* est bien le Carry actuel, et ne saurait être confondu avec une autre station de la côte, notamment avec Carro, malgré l'analogie qui existe entre les deux noms. Carro, petit port moderne, occupe, à peu de chose près, la situation de *Dilis*, la seconde station maritime que l'on rencontrât, d'après l'*Itinéraire*, entre Marseille et le *Portus Fossæ Marianæ*, et qui était à 8 milles plus loin, à l'ouest d'*Incarus* (1). Le petit port de Carry,

(1) On lit dans l'*Itinéraire maritime*, page 507 : « *Ab Incaro, Dilis, positio, VIII* ». D'après le calcul Aurès, cela ferait 11 kilomètres. C'est très approximativement la distance que l'on compte aujourd'hui de Carry au cap Couronne, le *Magnum promontorium* des anciens. Les ruines que l'on y remarque, au quartier de la Vieille-Couronne, sont, suivant toute apparence, celles de la *positio* de Dilis (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 320).

Strabon, en parlant de ce pays, a mentionné les carrières de pierres qu'on y exploitait de son temps. Ce sont celles de la Vieille-Couronne, près de l'antique station. Aujourd'hui encore, au quartier de la Couronne-Neuve, on en exploite d'autres, et c'est par le petit port moderne de Carro, qu'on expédie à Marseille les pierres en provenant. (V. *Géogr. de la Gaule romaine*, de M. Ernest Desjardins, t. I, p. 192).

Le *Portus Fossæ Marianæ*, situé à l'entrée de la Fosse Marienne, était au fond du golfe de Fos, à 500 mètres environ au midi du village de ce nom, qui a conservé en partie celui du fameux canal creusé par les soldats de Marius. Le nombre des milles qui le séparaient de *Dilis* ou de la Vieille-Couronne concorde, en effet, avec la distance kilométrique entre ces deux points ; il était de 12 milles ou 18 kilomètres. Les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* disent qu'on voyait autrefois en cet endroit des ruines assez considérables sur le rivage et sous les eaux de la mer, et on y trouve encore des débris de toutes sortes (marbres, pote-

Digitized by Google

aux eaux profondes, entouré de hautes montagnes qui le garantissent du vent du nord, fournissait aux vaisseaux un abri sûr et un excellent mouillage. De Marseille on pouvait s'y rendre aussi par terre : une petite voie, très accidentée, comme ces rivages, praticable seulement pour les piétons et les bêtes de somme, desservait cette station. Ce vieux chemin, dont on suit encore le tracé, traversait, au levant, les hauteurs de la Bastide, passait au pied de la colline de Bellevue, par l'ancien Carry, contournait sa base, et se dirigeant ensuite en droite ligne vers le couchant, gravissait la colline d'en face, en suivant le ravin près duquel coulait autrefois la source Maurel. Cette source, qui est tarie depuis peu de temps, a dû fournir son eau à l'ancien Carry, comme elle a alimenté le village moderne jusqu'à ces dernières années.

Incarus avait été bâti au fond de la vallée, au pied de la colline de Bellevue. Il était ainsi à l'abri du mistral et bien exposé au midi. Des hauteurs auxquelles il était adossé la vue s'égarait délicieusement sur cette vallée charmante, sur les montagnes qui l'encadrent et la pleine mer (1). La baie, se creusant alors bien plus avant qu'aujourd'hui, laissait pénétrer la mer jusque dans le voisinage de la petite station. Lorsqu'on bâtit, il y a quelques années, les maisons situées au levant du village actuel, à 300 mètres environ de la colline de Bellevue, on mit à découvert, en creusant leurs fondations,

teries, tuiles, etc.) amenant à penser que le *Portus Fossæ Marianæ* était là. Les apports du Rhône qui ensablent rapidement tout ce littoral ont fini par recouvrir les restes de constructions qu'on y voyait jadis.

(1) La colline de Bellevue, sur les premiers gradins de laquelle était assis le village antique, est formée de molasse, dépôt marin de l'époque miocène, tout rempli de coquilles bivalves fossiles du genre *Venus* et *Cardium*.

A 1 kilomètre au levant de Carry, les rochers du rivage sont littéralement pétris de *Cerithium Margaritaceum*, d'une conservation parfaite, mais ces dépôts tertiaires ont acquis une telle dureté qu'il est bien difficile d'en détacher les fossiles. (V., à propos de ces terrains et des fossiles si abondants et si variés qu'on y rencontre, la *Géognosie des terrains tertiaires du midi de la France*, de M. Marcel de Serres, et le *Catalogue méthodique et descriptif des corps organisés fossiles du département des Bouches-du-Rhône*, par M. Matheron).

Digitized by Google

une terre noire, à l'odeur nauséabonde, qu'on reconnut pour être l'ancien lit de la mer. Le petit port s'avançait donc au moins jusque-là, dans l'antiquité ; aujourd'hui l'emplacement du vieux Carry en est éloigné de 5 à 600 mètres. C'est dans les terres complantées d'oliviers, formant les premières assises des hauteurs de Bellevue, que l'on en trouve les derniers vestiges. La charrue, en soulevant le sol, a ramené à sa surface de nombreux fragments de tuiles à rebords et de poteries. M. l'abbé Jailler, curé de Carry, nous a raconté y avoir ramassé, avec de beaux morceaux de poterie grecque, un fragment de marbre blanc sur lequel étaient gravés des caractères inconnus. Ce débris si intéressant de l'antique *Incarus* a malheureusement été perdu ; il aurait pu jeter quelque jour sur son passé. On n'y a jamais trouvé, m'a-t-on dit, de pièces de monnaie. Si le fait est exact, on ne peut douter qu'en creusant ces terrains un peu plus profondément, on n'y mît à découvert, au milieu des substructions des anciennes habitations, des monnaies romaines et probablement aussi des monnaies grecques. Un jour, une ligne ferrée desservira ce littoral et réunira Marseille à Miramas, en passant par Carry et les Martigues. Son tracé a été étudié, et l'un des piquets a été planté sur l'emplacement même de l'ancienne localité. Les importants travaux de terrassement que nécessitera la nouvelle voie, rendront certainement au jour quantité d'objets antiques. Nous sommes allé plusieurs fois visiter cet emplacement, et nous en avons rapporté, outre un percuteur en calcaire, faisant supposer la préexistence en cet endroit d'un habitat préhistorique (1), deux fragments de poterie grecque, de nombreux tessons de poterie samienne, dont plusieurs ornés, un morceau de marbre blanc, légèrement veiné de

(1) Les fragments de poteries antéhistorique que M. Deloye, notre savant collègue honoraire de l'Académie de Vaucluse, nous a dit y avoir remarqués, viennent à l'appui de notre supposition à propos d'un habitat de cette époque. Le petit plateau qui s'étend au bas de la colline de Bellevue était bien propice à l'établissement des premières populations du pays. L'abri qu'elles y trouvaient et le voisinage de la source Maurel étaient de nature à les y retenir. D'autre part, les morceaux de silex que l'on rencon-

Digitized by Google

noir, un débris de jolie lampe romaine, en argile rougeâtre, et une charnière en os de coffret.

Il semble toutefois que l'ancien village n'ait pas été bâti tout entier au pied de Bellevue et qu'une partie de la population se fût fixée plus près du port, entre la colline qui limite la vallée au couchant et les terrains qui environnent le château : on y a trouvé beaucoup de substructions. Sur l'emplacement de la grande remise qui en dépend et qu'occupait la vieille église de Carry, on a découvert une mosaïque faisant présumer qu'un temple païen s'y élevait précédemment. Une colonne antique cannelée qu'on trouva sur ces mêmes terrains, à 5 mètres de profondeur, viendrait encore à l'appui de cette supposition (1). Si, comme c'est probable, Carry fut un port de refuge grec, peut-être faut-il placer là, dans le voisinage de la mer, le temple de la Diane Dictynne qui était, chez les Marseillais, la déesse protectrice des navigateurs, des marins et des pêcheurs, et ensuite de la divinité qui lui succéda avec les mêmes attributions, chez les Romains, c'est-à-dire d'Isis (2). Toujours au même endroit, mais plus au couchant, on a mis au jour d'anciennes tombes, formées de dalles épaisses. On peut conjecturer, d'après les beaux débris trou-

tre sur ces terrains indiquent que le calcaire des environs contient des bancs ou des rognons siliceux ayant pu être exploités par ces populations primitives pour leurs armes ou instruments.

La présence en ces lieux de poteries préhistoriques, grecques et romaines, semblerait indiquer la succession de ces différentes étapes de l'humanité et montrer qu'ils ont été habités depuis les temps les plus lointains.

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 426.

(2) V. dans le *Bulletin épigraphique*, 1886, p. 117, un article de M. Camille Jullian, intitulé *Un prophète marseillais ;* V. aussi dans la *Revue archéologique*, 1886, p. 257, un autre article de M. Hipp. Bazin, à propos de la statuette en pierre de Diane Dictynne provenant de Marseille, que possède le musée d'Avignon.

Nous avions pensé d'abord trouver les traces du petit temple gréco-romain sur le plateau qui couronne la colline de Bellevue : de là il aurait dominé la mer et aurait été aperçu de loin par les navigateurs. Comme toutes les montagnes environnantes, ce haut plateau est entièrement complanté de bois de pins, et, en fait de vestiges antiques, nous n'y avons remarqué que quelques fragments de tuiles à rebords.

Digitized by Google

vés au quartier de Bellevue, que, si la ville riche et élégante avait été bâtie en cet endroit, à une certaine distance de la mer, dans une position admirablement choisie pour jouir de tout l'agrément du site, les gens du peuple, les marins s'étaient installés plus bas, tout près du petit port où allaient et venaient les nombreux bateaux dont ces flots étaient sillonnés.

Aux IX^{e} et X^{e} siècles, le village de Carry, comme celui du Rouet dont nous parlerons tout à l'heure, et tous ceux de la côte, dut être souvent pillé par les Sarrasins. Il n'existe pas ici, comme au Rouet, de refuge dans le voisinage, la nature n'ayant pas préparé de roche escarpée où les gens du pays pussent se retrancher pour la défense ; mais des hauteurs de Bellevue, le regard plongeait au loin sur la mer, et dès qu'on y voyait poindre les bateaux des pirates, les habitants devaient quitter précipitamment leurs maisons et s'enfuir dans les montagnes voisines, emportant leur argent et ce qu'ils avaient de plus précieux. Le vallon de Réganas, qui dirige vers le nord son étroit défilé, pouvait singulièrement favoriser leur fuite.

Carry a dû continuer à occuper les terrains au pied de Bellevue ou à peu de chose près, jusqu'à nos temps modernes. La construction isolée qui s'élève un peu en avant de la colline s'appelle encore la *loge* (ancienne mairie) (1), et dans les terres cultivées qui sont situées immédiatement derrière, on remarque beaucoup de tessons de poteries moyen-âge ou modernes. Ce n'est donc que récemment que le village s'est fixé plus bas, à la place qu'il occupe actuellement.

Carry, qui avait commencé à dépendre de la commune du Rouet, devint commune à son tour, en 1584, et engloba le territoire du Rouet qui n'existe plus comme agglomération. De là, le nom de Carry-le-Rouet qu'il porte actuellement.

Il nous reste à dire un mot du Rouet et de son curieux refuge. L'anse de ce nom est située à 5 kilomètres, au levant de Carry (2).

(1) Dans le dialecte provençal de Marseille, l'hôtel-de-ville était appelé autrefois *la lojo*.

(2) Anciennement, comme à Carry, la mer pénétrait bien plus profondément dans cette anse, ainsi qu'on peut en juger par la partie récemment

Digitized by Google

L'ancien village du Rouet s'élevait autrefois à l'entrée de cette anse, à droite en venant de la mer, sur les pentes de la colline, au pied de laquelle ont été bâties de nos jours quelques modestes maisonnettes. On y voit encore de petits enclos s'étageant en gradins, qui furent sans doute complantés de vignes ou d'oliviers, et, au sommet, les débris d'une construction considérée dans le pays comme le reste de l'ancienne *loge* ou mairie. L'église, qui était en bas, n'a pas laissé de trace. Un peu plus loin, dans les champs de vignes situés au bord de l'anse, on a trouvé des tombes construites en pierres plates. Cette ancienne agglomération, qui fut longtemps une commune dont dépendait Carry, a donc complètement disparu.

Mais ce qu'il y a d'intéressant à visiter dans ces parages, c'est un refuge du temps des invasions sarrasines, c'est-à-dire des IX^e^ et X^e^ siècles. Il est situé sur un rocher, conglomérat de formation marine, composé d'argile et de blocs de rocher de différentes grosseurs. Cette masse, s'avançant en promontoire entre l'anse du Rouet, à l'ouest, et une autre petite anse, à l'est, présente une superficie à peu près plane, ayant la forme d'un grand parallélogramme rectangle, et s'incline légèrement du nord au midi vers la mer, au-dessus de laquelle elle s'élève en abrupts à une vingtaine de mètres. Primitivement la mer, pénétrant bien plus avant dans les terres, devait entourer le refuge de trois côtés et l'isoler presque

atterrie et couverte de typha, sur une étendue de 300 mètres environ. Ce petit port creusé au milieu de hautes montagnes qui l'abritaient du vent du nord, mais s'avançant moins au milieu des terres que celui de Carry, offrait un excellent refuge aux bateaux pêcheurs de la côte.

Quant au mot de *rouet*, qui vient du bas latin *rovetum* et a pour racine le mot roman *rouve*, il signifie lieu planté de rouvres. Un village des Bouches-du-Rhône porte le nom même de cette espèce de chêne et s'appelle *Rouve*, en français, Rove. Un autre village du Var s'appelle le Rouret. Cette dernière appellation est tirée du bas latin *rouretum*, et a pour étymologie *roure*, autre forme du même mot. La signification de Rouet indique donc que ces rochers étaient anciennement plantés de chênes. Ils ont complètement disparu aujourd'hui et ont fait place à des bois de pins. (V. ces différents mots dans le *Dict. prov.* de F. Mistral).

Digitized by Google

complètement du rivage. Encore aujourd'hui, étant donnés les précipices qui l'environnent presque complètement, il ne se rattache à la terre que du côté du nord-est, où un petit col, à pente déclive, permet d'y monter. Les terres dont se compose cette roche, imbibées par les eaux de pluie et corrodées par l'air salin, se crevassent et se détachent finalement par lambeaux, dont les éclats, roulant pêle-mêle au fond des précipices, présentent au couchant et surtout au levant, l'aspect d'un véritable chaos, très intéressant à observer pour le touriste et le géologue. Par suite de sa position, l'entrée du refuge, on le comprend, devait se trouver au nord-est, du côté par lequel il se rattache à la terre. Aujourd'hui on y accède facilement par une montée d'escalier établie pour la commodité des visiteurs ; mais anciennement, au temps des invasions, on devait y monter au moyen d'échelles, qui étaient retirées immédiatement après. A cet endroit, la roche était la moins élevée, 5 ou 6 mètres seulement de hauteur ; aussi, comme les pirates auraient pu l'escalader dans un moment de surprise, on avait bâti un mur pour la surélever. Ce mur, qui existait sur une longueur d'une dizaine de mètres environ et défendait tout l'angle nord-est du refuge, s'est éboulé en majeure partie avec le bord de la roche ; on en voit des fragments sur certains blocs qui jonchent le sol, au levant. Il n'en reste plus qu'un pan, à droite de la porte d'entrée. Ce mur avait été soigneusement bâti en moellons de rocher de moyenne grandeur, débrutis au marteau et reliés avec de l'excellent mortier, dans lequel on a noyé de la pierraille. Sur tout le reste du pourtour du refuge, on ne voit aucune trace de fortification ; l'abîme profond qui l'environne et le flot qui en battait le pied, de trois côtés, suffisaient pour défier toute escalade. Vers le milieu du plateau s'élève la chapelle de Notre-Dame-du-Rouet (1). De dimensions exiguës tout d'abord, elle a été, en 1877, considérablement aggrandie et complètement restaurée. Une inscription gravée à l'intérieur de la chapelle rappelle le

(1) Cette chapelle était un prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Digitized by Google

souvenir de ce travail (1). Le petit sanctuaire ne datait que du XVII[e] siècle. A l'angle nord-ouest du refuge, c'est-à-dire à sa partie culminante, on voit les ruines de la chapelle la plus ancienne, qui existait déjà, dit-on, au temps des invasions sarrasines et qu'on appelle du nom particulier de chapelle *du désespoir*. Cette appellation caractéristique rappelle les angoisses dont étaient saisis les habitants de la côte, lorsque, à la vue des Maures, ils fuyaient pour se retrancher sur le rocher et s'y défendre sous la protection de la Vierge. Ce vieux monument est entièrement ruiné ; il ne reste que quelques pans de ses murs latéraux et la moitié environ de son abside circulaire. Ce qui fut probablement cause de son abandon et qu'on aima mieux bâtir une autre chapelle, au milieu du plateau, que de le restaurer, c'est la crevasse énorme qui entr'ouvre le rocher, en cet endroit, et qui entraînera tôt ou tard, avec la chute de ce coin du refuge, l'écroulement des derniers restes de cet intéressant et vénérable sanctuaire. Ici encore a cours la légende si répandue d'une statue de la Vierge trouvée miraculeusement auprès d'une chapelle, dans un creux de rocher. On raconte qu'un chevrier gardant un jour son troupeau sur ce rocher, une de ses chèvres s'arrêta obstinément dans la crevasse qui se voit derrière la chapelle, et que le chevrier forcé d'y descendre pour l'en faire sortir, fut tout étonné d'y trouver une statue de la Vierge.

Si l'on examine le sol de ce refuge, on y trouve des traces d'occupation de toutes les époques. On y reconnaît, en effet, de poteries antéhistoriques, romaines et du moyen-âge. Les

Il existe dans le territoire de Marseille plusieurs autres chapelles portant le vocable de Notre-Dame-du-Rouet.

(1) Cette inscription est ainsi conçue :

« Ce pieux sanctuaire, érigé dans le XVII[e] siècle, en l'honneur de Notre-Dame-du-Rouet, pour remplacer l'antique chapelle qui existait déjà à l'époque des premières apparitions des Sarrasins, a été réparé et prolongé l'an 1877, sous le pontificat de Pie IX et l'épiscopat de Mgr Forcade, grâce à la générosité des fidèles, par M. Coulet, sous l'administration de M. l'abbé Joseph Jailler, curé de Carry, Desplan Joseph-Emmanuel et Laurent André étant prieurs. »

Digitized by Google

premières, qui nous ont paru de beaucoup les plus abondantes, nous indiquent que déjà, lors de la pierre polie, les populations de la côte s'étaient établies sur ce plateau rocheux pour s'y mettre à l'abri des attaques de l'homme et des fauves, dont les bois épais du littoral devaient être remplis. Ce rocher, alors presque complètement entouré d'eau, rappelait assez bien les villages sur pilotis de la Suisse, où l'homme vivait en sûreté, au milieu des lacs : une échelle retirée, le soir, devait en interrompre l'accès, de la même manière que la planche ou le pont mobile qui, le jour, reliait les villages lacustres au rivage. On peut donc considérer ce rocher comme ayant servi tout d'abord d'assiette à un campement ou à un habitat de l'âge de la pierre polie. Des fragments d'amphores et de nombreux débris de moulins à bras en pierre volcanique attestent qu'à l'époque romaine, ces lieux ont été pareillement habités, et enfin, les tessons du moyen-âge perpétuent le souvenir des dernières invasions musulmanes de notre midi.

Ces invasions peuvent être divisées en deux périodes. Les premières, qui se firent par les cols des Pyrénées, eurent pour conséquence, après de terribles batailles, l'occupation de tout le Languedoc, et, sur la rive gauche du Rhône, la prise d'Arles, de Saint-Rémy et d'Avignon. Cette première période s'étend de 718 à 759. Les secondes, qu'on pourrait appeler *invasions maritimes,* se firent par la Méditerranée et eurent surtout pour théâtre le littoral de la Provence. Celles-ci vont de 806 à 965. Elles finirent à cette date par l'expulsion des Sarrasins de la chaîne des Maures, où ils s'étaient fixés et fortifiés en 889 et qui, depuis, a porté leur nom (1). C'est donc

(1) « Ce groupe distinct de sommets granitiques, dit M. Elisée Reclus, à la page 178 de sa *Géographie de la France,* est connu sous le nom des conquérants qui s'y établirent fortement pendant le cours du neuvième et du dixième siècle, et s'en firent une citadelle d'attaque contre les habitants des vallées environnantes : on l'appelle la montagne des Maures. Placée pour ainsi dire en dehors du continent, cette région de forêts, de sombres ravins, de rochers abrupts, était bien faite pour devenir le domaine d'un peuple à part, et ce n'est point sans de terribles massacres que l'on réussit à en expulser les Sarrasins. »

Digitized by Google

dans cette seconde période que nos côtes eurent à se défendre contre ces redoutables pillards, dont les cruautés ont laissé un si profond souvenir parmi nos populations méridionales. Si les refuges que l'on y rencontre ont pu être utilisés précédemment, à coup sûr ils l'ont tous été pendant ces temps désastreux. Celui du Rouet est intéressant, et nous nous félicitons d'avoir, le premier, consacré quelques pages à ce curieux témoin des pirateries sarrasines.

L. ROCHETIN.

Plus loin, à la page 316 du même ouvrage, le savant géographe a écrit à propos de la Garde-Freinet, village haut perché sur un col de la montagne des Maures : « C'est à la Garde-Freinet, l'ancien « château des Frênes », que les Sarrasins avaient autrefois leur principale forteresse, devenue tellement célèbre dans le monde chrétien que tous les établissements militaires des Maures étaient nommés d'après elle « freinets » ou « fraxinets ».

Digitized by Google

FÊTES

DONNÉES PAR LA VILLE D'AVIGNON

A CÉSAR BORGIA

PIÈCES JUSTIFICATIVES

MANDAT N° 210

	florins	sous	deniers
Despenses faictes pour la venue de très hault et très puissant prince Mgr le duc de Valence, parent de Notre Sainct Père :			
Et premièrement à Jaume Reynault Castellan pour faire l'eschaffaut et le feu du Puys-des-bœufz.	X	II	»
Item, à maistre Louys l'escrivant pour certains tilletz (1) d'or et d'azur que avoit faict Jorge Tegoin, pour donner au dict duc à son entrée et à la collation à la maison de la ville.	»	III	»
Item, donné à Frelin Pollin, apothicayre pour faire le jeu et eschaffault de l'espisserie (2) à la venue dudict seigneur.	XXX	III	»
Item, à Jeanon le fournier des enfermières pour l'eschaffault et le jeu de la Belle-Croix.	XX	VIII	»
Item, à maistre Jehan de Piémont, payntre, pour faire de clefz d'or tant pour la mommerye à la maison de la ville que pour les amourisques (3).	XXIV	XXIII	»
Item, donné à Philip Rigault pour commencement de ung cadeffault (4).	XIII	»	»
Item, donné à Louys Pierre Morière pour faire le cadeffault de la Saunerie.	XXX	VI	»
Item, à maistre Anthoine le Cartier (5) pour faire			

(1) Billets ou bulletins. C'était, je crois, le *menu* du festin ou le programme de la fête.
(2) Dans la rue de l'*Épicerie*.
(3) Les moresques, danses, *vid. sup.*
(4) Echaffaut, théâtre.
(5) Fabriquant de carton ou papetier.

Digitized by Google

	florins	sous	deniers
toutes les armes, grandes et petites lesquelles furent faictes pour l'entrée dudit seigneur.	VIII	XX	»
Item, à maistre Gilles le chaussetier pour les barbes de la Mourisque dansée au palais, pour ung tambourin qui menoit la dicte mourisque et pour torches à baston à II gros la pièce, en tout.	IV	XX	»
Item, donné à Jorguet et ses compaignons pour jouer devant ledit seigneur tant qu'il a esté en cette ville.	VIII	»	»
Item, donné à maistre Guillaume le paintre (1) pour payndre les armes lesquelles la ville fit faire à la venue dudict seigneur.	VIII	»	»
Item, pour quatre barraulx et demy de vin blanc pour festier ledict seigneur, payé à donna (2) Louyse des Sallez sept florins, et pour dix barraulx de vin rouge prins de donne Eyves relessée (*veuve*) de Peyrot d'Amyens, en tout.	XXI	X	VI
Item, à maistre Estienne le Sartre (3) pour façon de partye des abilhemens de ceulx qui ont dansé la momme (4) devant ledict seigneur.	II	X	II
Item, à Bernard Alibey, pour escalettes (5) une douzeynes et pour XLIIII livres de confitures de molle à la façon de Cathelone (6), en tout.	XXX	»	»
Item, pour estrenne donnée aux trompettes dudit seigneur.	IV	X	I
Item, pour ung messager envoyé par MMgrs les ambassadeurs en cette ville pour faire savoir la venue dudict seigneur duc.	II	IV	»
Item, donné pour faire l'eschaffault devant la maison de la ville en plusieurs fois.	X	VI	»
Item, donné à maistre Guyot le bessayre (7) pour tondre tous les draps qu'on a prins et donné pour la venue duditct seigneur, tant aux courriers de la ville comme aux amouresques et farces.	VII	»	»
Item, donné aux chantres de St-Agricol que chantèrent sur l'eschaffault devant la maison de la ville.	II	»	»

(1) Guillaume Dombeti, appelé souvent *Guillaume le peintre*. Originaire du diocèse de Châlons.
(2) Dame.
(3) Le tailleur.
(4) Danse grotesque, momerie, exécutée avec des grelots et une marotte, attributs de la Folie.
(5) Pâtisserie en forme de petite échelle.
(6) De Catalogne.
(7) Tondeur de draps, nommé *Bessayre* du verbe *Bessar, Beissar*, amincir, aplatir.

Digitized by Google

	florins	sous	deniers
Item, donné à Jehan Meyre, bombardier, pour gouverner l'artillerie de la ville et en jouer à la venue dudit seigneur.	III	»	»
Item, à Loisel Lignon, pour quatre pareils (1) de chausses pour les farseurs.	X	II	»
Item, donné à Jannon Joubert, le broquier, pour sa paine pour viseter (2) et conduyre les eschaffault.	II	»	»
Item, donné au Petit Louys pour garnir des jambières et pour de cascavaulx (3) pour les danseurs.	VI	»	»
Item, pour quatre pareils de chausses bigarrées pour Donnat Perussii et Estor de Pas et leurs compaignons que dansèrent la mourisque et pour la façon d'aucunes chausses qu'a faict Guillaume Chabert, chaussetier, en tout.	IX	XIV	»
Item, à S[r] Joseph-Anthoine Bensan, pour louyer de jambières et de cascaveaulx, et pour perte de cascaveaulx qu'on avoit loué pour danser les amourisques.	VIII	»	»
Item, pour une cane d'olly (4) pour brusler devant l'ymage de Notre-Dame à la maison de ville.	»	XXIII	»
Item, donné à Jullien Perussii pour aucunes despenses qu'il a faict.	»	»	»
Item, à maistre Aymes du Four pour la façon de quatre robes de soye bigarrées et quatre gonelles (5) de soye, et six gros de telle (6) pour faire les corps, et furent lesdictz abilhemens pour les femmes qui dansèrent la mourisque au Petit Palays (7), en tout.	XVI	»	»
Item, pour ung homme qui, le XIV décembre adouba la terre sur la rive du Rosne.	»	»	III

(Suivent des articles de dépenses complètement étrangers au séjour de César Borgia à Avignon.)

SUPPLÉMENT AU MANDAT N° 210.

	florins	sous	deniers
Dépenses faictes pour la ville d'Avignon, tant en cette ville comme en Caumont, à la venue de Mgr le duc de Valence, tant pour luy que pour ses gens.	XVIII	XVIII	»

(1) Quatre paires.
(2) Visiter.
(3) Grelots.
(4) Une canne d'huile. La mesure qui porte ce nom, en Provence et dans le Languedoc, vaut 9 litres, 521.
(5) La *gonelle* était un vêtement d'homme ou de femme collant sur le corps, que l'on portait par dessus la chemise et qui descendait jusqu'aux genoux.
(6) De toile.
(7) L'Archevêché, où est maintenant le Petit-Séminaire.

Digitized by Google

Item, payé au capitaine du Pont pour erreurs qu'il avoit faict au grant mandamus de la despense de l'ambassade qui alla à Marseille. » XIII »

Item, donné à la laquay à Cavaillon, gros III, et pour abilher le cabestan (1) de la mulle de Mr Dragonnet, deniers XII, et pour deux morrals (2) de muletz, gros VII, en tout. II I »

Item, pour un soufletz (3) pour la maison de la ville et pour cinq estives (4) pour tenir devant le visage, en tout. » XX »

Item plus, pour attacher la grande barque de la ville au rivage du Rosne, payé. » XX »

Item, pour porter la terre qui empeschoyt et portoyt dommage à la dicte barque. » XII »

Item, pour deux hommes qui ont porté le pont de ladicte grant barque et tout mys en la maison de la ville pour et quant l'influence du Rosne l'emportoyt. » » V

Item, pour un povre chapellain passant son chemin pour luy faire faire ung robe et pour la façon. » » VIII

MANDAT N° 222

La ville d'Avignon doibt donné à Paulo de Sandro, appotycayre, pour dragé, cyre et autres choses prinses de sa boutique par commandement de Messrs les consulz pour festier Monsr le duc de Valence et conte de Dyoys comme sensuyt :

	florins	sous	deniers
Premièrement, donné à Bry de Perpinhan pour faire les biscuys à la facon de Cathellongne quarante et cinq livres de sucre de mixture à deux gros et demy la livre et cinquante et deux livres d'amelles à troys sous la livre et sèze livres de eaue roze de Marseille a troys gros la livre, monte tout.	XIX	XIX	»
Item, pour cincq cens soixante et six livres et demy de touttes sortes de confitures et pinholas a troys gros et demy la livre, valent.	CLXV	VI	»
Item, pour sèze livres et demye de canellons (5) confiz à dix gros la livre, valent.	XIII	XVIII	»

(1) Sorte de bât à crochets servant à porter les bagages de l'ambassadeur Girardi.

(2) Muselières où l'on met une petite provision de foin pour le voyage.

(3) Soufflet pour le feu.

(4) Écran, du verbe *estiver*, qui signifie mettre à l'abri de la chaleur, en parlant des troupeaux.

(5) Cannelas, sorte de dragée faite avec du citron ou du cédrat et de la cannelle.

Digitized by Google

	florins	sous	deniers
Item, pour quatre vingt livres de coucourdat (1) couvert à VI gros la livre.	XL	»	»
Item, pour cent et sèze tourtes de marsepan (2) à gr. la pièce.	LVIII	»	»
Item, quarante-deux livres et un quarteron de datilz et fenoul couvert à V gr. la livre.	XVII	XIV	VI
Item, pour trente torches à bastons à IV gr. la pièce.	X	»	»
Item, pour or pour dorer les coucourdas, tourtes et pinholas et datilz a acheté ledit espiciaire six cens pièces d'or la moytié fin et l'autre moytié de moytié, qui ont cousté florins douze et gros troys de quoy la ville a payé la moytié et l'autre moytié ledit apoticaire, soit à la part de la ville, summa.	CCC.XXX	XVI	VI

TRADUCTION DES RECORDANSAS

Il faut noter que le dimanche 28 octobre 1498, jour de la fête de saint Simon et de saint Jude, sur le soir, est entré dans cette ville Mgr le duc de Valentinois, don César de Borgia, proche parent du pape Alexandre VI, lequel duc a été cardinal de Valence-la-Grande ; et il est entré triomphalement par la porte St-Lazare, sur un grand coursier tout caparaçonné d'argent et d'or. Et sont allés à sa rencontre Mgr le Légat, cardinal de St-Pierre-ès-Liens, et Mgr le cardinal de Gurck, et Mgr le gouverneur de la ville, et Mgr de Lescar, et Mgr de Carpentras, et le Viguier, les consuls et les juges. Et sont allés aussi au-devant de lui, bien loin, tous les gens de bien de la ville, tant gentilshommes que bourgeois et marchands. Et toutes les rues, depuis la porte St-Lazare jusqu'au Puits-des-Bœufs, étaient couvertes de toiles et ornées de draps et de tapisseries, et en divers lieux, jusqu'au Puits-des-Bœufs, avaient été dressés des théâtres où on représentait des *histoires*. Au Petit Palais était préparé le logement du Duc, et c'est là qu'il fut descendre.

Item, le lendemain, MM. les Consuls et les Conseillers vinrent le visiter, et tous les notables de la ville furent lui faire la révérence. L'Assesseur de la ville lui fit une fort belle harangue, en lui offrant les biens de la cité, en général et en particulier ; et après ce discours, on lui fit présent, au nom de la ville, des objets suivants :

1° Un grand bassin d'argent fort bien ouvragé et doré à l'intérieur et sur les bords. On y avait représenté les figures les plus curieuses que l'on pût voir.

(1) Confitures sèches faites avec de la courge.
(2) Italien. Masse-pain, pâtisserie d'amandes ou d'avelines.

Digitized by Google

Item, deux autres bassins tout unis pour mettre l'eau pour laver les mains.

Item, quatre grands pots, douze grandes tasses et deux grands pichets.

Item, une grande coupe dorée, dedans et dehors, et émaillée, avec les figures des apôtres en émail tout autour, le tout pesant 300 florins, 12 gros, au poids du marc de Paris ; car tout était en agent fin, et toute la vaisselle était marquée aux armes de la ville en émail.

Item, de plus, le 1er novembre qui est le jour de la Toussaint, après dîner, Messeigneurs les Consuls et les Conseillers furent prendre ledit Prince-Duc au Petit Palais où il était logé, et le conduisirent à la maison de ville où il fut reçu par les dames d'Avignon. Il y resta à danser tout le jour. On y joua deux farses et on y dansa deux moresques, dont l'une était à la fois farse et jonglerie. Les acteurs étaient tous vêtus de damas rouge et leurs habits semés de clés d'or branlantes que le mouvement faisait dresser. Une collation suivit le bal, composée de vin blanc, de vin rouge, et de toutes les confitures qu'on avait pu trouver, telles que pignolas, tartes de massepain, courges confites, petites échelles en sucre, petits biscuits aussi de sucre, anis, dattes et avelines en sucre, et toutes les espèces possibles de dragées. Le tout en si grande abondance qu'il en fut consommé environ trois quintaux.

La collation et les danses étant terminées, Messeigneurs les Consuls et les Conseillers, avec tous les gens honorables de la ville, firent cortège au Sgr Duc, avec une grande quantité de torches allumées, jusqu'au Petit Palais où il était logé.

Item encore, il a séjourné en cette ville jusqu'au 7 novembre 1498 où il partit pour se rendre auprès du roi de France, toujours comme un Duc triomphant.

MANDAT N° 120 (TRADUCTION)

Suit la dépense que j'ai faite au portail St-Lazare, pour l'arrivée du neveu de Notre Saint Père le Pape, par ordre de Mgrs les Consuls (1).

1° Le 13 octobre (payé) pour deux hommes qui m'ont aidé à dresser l'estrade.

Item, pour quatre faix de bois qui ont coûté.....

Plus, pour la tare de l'un d'eux.....

Plus, j'ai acheté au juif Formiguier 8 douzaines de petits glands, à 2 gros la pièce, et 6 gros glands qui coûtent 2 gros la pièce, et les canons (tuyaux) de la fontaine (2), le tout.....

(1) Il eût été inutile de reproduire ici le montant de la dépense pour chaque article du compte, en florins, gros et deniers. Voir, pour cela, le texte provençal (pag. 151 du tome VII, des *Mémoires de l'Académie*.)

(2) C'était une fontaine de vin.

Digitized by Google

Plus, le 16 octobre, j'ai acheté à Jean de la Barre, peintre, cinq armoiries, celles de Notre Saint-Père le Pape, de Mgr le Légat, du neveu de N. S.-P., de Mgr le Gouverneur de la ville, et celles de la ville, qui ont coûté 27 gros. (Le même peintre) a doré 3 douzaines de petits glands, à 5 quarts (de gros) la douzaine (1), et 12 gros glands, à 1 gros la pièce. Il m'a fait quatre rondeaux, un pour Suzanne, un pour la Bergère, et les deux autres pour les mauvais juges (2). Montant du tout.....

Plus, le 17 octobre, j'ai fait faire à maître François Malebouche, peintre, cinq douzaines de petits glands qu'il a dorés, à 5 quarts par douzaine, et quatre gros glands, à un gros la pièce, et 1 grand pommeau, montant le tout.....

Plus, j'ai acheté au fils de maître Antoine Cordier quatre douzaines de (feuilles de) papier doré, et trois douzaines de (feuilles de) papier argenté, au prix de 4 gros la douzaine. Total.....

Plus, j'ai loué à Jessé de Loriol, juif, une robe de velours et deux corsets de camelot. Prix.....

Plus, pour quatre faix de bois.....

Plus, pour deux douzaines d'aiguillettes pour accrocher (les draperies).....

Plus, j'ai loué à Philipon l'épicier deux harnais blancs, qui coûtent.....

Plus, pour quatre hommes qui furent chercher, avec une barque, du feuillage pour décorer les estrades et le portail.....

Plus, pour deux hommes et une charrette (que j'ai loué) pour apporter des chênes de Châteauneuf.....

Plus, j'ai acheté du clinquant d'or chez maître Pierre.....

Plus, (j'ai acheté) au cartier du portail Matheron treize douzaines d'aiguilles pointues en acier.....

Plus, j'ai donné à un homme que j'ai envoyé à l'Isle pour avoir des trompettes.....

Plus, pour la dépense de deux trompettes et d'un (joueur de) tambourin, qui firent un repas le mercredi et deux le jeudi.....

Plus, pour la robe de la Bergère, tant pour l'étoffe que pour le galon de la bordure et pour la façon.....

Plus, pour maître Castor le charpentier qui m'a aidé pendant 7 journées.....

Plus, pour vingt-quatre faix de lattes pour faire les treillis, et cinq gros de ficelle... .

Plus, pour deux hommes qui m'ont aidé pendant trois jours.....

Plus, pour quarante-cinq livres de mousse pour faire (*pour habiller*) les sauvages.....

Plus, pour la façon des habits.....

Plus, pour les roseaux et la façon des treillis.....

Plus, pour quatre livres de fil pour lier les bois.....

(1) Soit 30 deniers, le quart du gros étant de 6 deniers.

(2) Chacun de ces personnages récitait une petite pièce de vers élégamment calligraphiée et entourée d'ornements exécutés par Jean de la Barre,

Digitized by Google

Plus, pour un homme qui a étendu une *journée* de gravier.....

Plus, pour quatre journées de tombereau, et pour un homme qui a aidé à porter le gravier devant le portail St-Lazare.....

Plus, pour les portefaix qui ont porté les armoiries de la ville.....

Total général.....

Les autres mandats étant écrits dans un idiome moitié provençal et moitié français facilement intelligible, je n'ai pas cru devoir en donner la traduction.

GUSTAVE BAYLE.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux.

JUILLET 1888.

Séance du samedi 7 juillet. — Présidence de M. Sagnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président transmet à l'assemblée les excuses de plusieurs membres que des motifs de force majeure ont empêchés d'assister à la réunion. Par suite de l'absence de M. Torcapel, le travail pour lequel il était inscrit à l'ordre du jour ne pourra être lu dans cette séance.

M. le Président communique la liste des publications offertes à l'Académie pendant le mois de juin.

Si quelques-uns des membres de l'Académie les plus assidus à nos réunion mensuelles ont été forcés de s'absenter, nous avons le plaisir de voir parmi nous M. Mascle, notre nouveau collègue, et M. Gilles, venu tout exprès d'Eyragues pour lire son mémoire sur Fontvieille-Mont-Pahon. Il nous donne mieux qu'une lecture, une *conférence* animée et pittoresque qui nous fait parcourir avec l'infatigable chercheur toutes les phases du sujet qu'il a traité : étymologie du nom de Montpahon, description du lieu et du site, débris antiques qu'on y rencontre et sur lesquels M. Gilles a pu lire, comme dans les pages d'un livre, l'histoire curieuse de cette localité pendant les époques celtique, romaine et moderne.

Après un juste tribut d'applaudissements payé au vénérable pionnier de la science archéologique, l'Académie entend la lecture du Mémoire de M. le docteur Larché sur la Statistique démographique et médicale d'Avignon pour 1887.

Cette étude, très judicieuse et d'une grande importance pour l'intérêt social, comprend le relevé des naissances et des décès de la ville d'Avignon pour les années 1883, 1884, 1885, 1886 et 1887. L'auteur y parle des âges auxquels les malades ont succombé en plus grand nombre, des

Digitized by Google

maladies qui ont fait le plus de victimes, de l'influence que les phénomènes météorologiques ont exercée sur la mortalité en général et sur certaines causes de décès en particulier.

M. le docteur Larché a joint à son mémoire des tableaux numériques et des tracés graphiques fort ingénieusement conçus, où les observations que je viens de résumer sont groupées méthodiquement par ordre de faits, ce qui permet de les comparer, avec la rapidité du regard, d'une année à l'autre.

M. Sagnier, qui devait continuer la lecture de son travail sur les municipalités du Comtat aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, demande à lui substituer le récit d'une visite qu'il a faite récemment au Musée de Grenoble.

Cet établissement est un des plus remarquables parmi nos Musées nationaux. Il réunit, dans un harmonieux ensemble, toutes les conditions nécessaires à sa destination : ordonnance, proportions, perspective, aspect général et aspect des détails. On y trouve, sous un même toit, une riche collection de tableaux, de monnaies, de curiosités et d'objets d'art, et une bibliothèque qui ne compte pas moins de cent soixante-dix mille volumes. L'architecte a établi deux longues nefs mitoyennes et d'égale grandeur, précédées par un vestibule commun et éclairées par de nombreuses coupoles. Ce qu'on admire le plus dans ces constructions grandioses, c'est l'appropriation des dispositions intérieures et du décor, dont le style procède du mode pompéien, comme l'architecture de tout l'édifice.

M. Sagnier a décrit le tout, contenant et contenu, avec une grande compétence technique, et les vastes connaissances qu'il a acquises dans ses voyages, en France et à l'étranger, lui ont permis de comparer le musée de Grenoble à ceux des plus grandes villes d'Europe, et de nous faire connaître, avec l'autorité d'un juge émérite, les œuvres d'art qu'il renferme, au double point de vue de l'esthétique et de l'histoire.

Conformément à l'usage des années précédentes, l'Académie décide de suspendre ses séances pendant les mois d'août et de septembre.

Elle se réunira de nouveau le samedi 13 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire général,

G. BAYLE.

Digitized by Google

SÉ

Le
l'Acad
l'Hôte
M. Br

De
magis
munic
naires
ses, r
élégar

Su
M. S
M. Pe
noit,
memb

M.
parole

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

Le dimanche 9 décembre, à 4 h. et demie du soir, l'Académie a tenu sa réunion publique annuelle, à l'Hôtel-de-Ville d'Avignon, sous la présidence de M. Bret, préfet de Vaucluse.

De nombreux invités, parmi lesquels on comptait des magistrats, des ecclésiastiques, des membres du Conseil municipal, des avocats, des journalistes, des fonctionnaires, beaucoup de dames et de notabilités avignonaises, remplissaient la grande salle du palais communal, élégamment décorée.

Sur l'estrade siégeaient M. le Préfet, ayant à sa droite M. Sagnier, président de l'Académie, à sa gauche M. Pourquery de Boisserin, maire d'Avignon ; M. Benoît, président du Tribunal civil ; le bureau et plusieurs membres de l'Académie.

M. le Préfet déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Sagnier, qui lit le discours suivant :

Digitized by Google

MONSIEUR LE PRÉFET,

Dans cette réunion, mes premières paroles seront un témoignage de gratitude pour le bienveillant concours que vous daignez nous apporter. Votre présence à cette séance, la présidence que vous avez bien voulu accepter sont pour nous un honneur insigne en même temps qu'un puissant encouragement. L'Académie y trouve une preuve de l'intérêt que vous prenez à ses travaux, et lorsque dans cette séance solennelle elle s'affirme en public, elle est heureuse de voir que vous venez vous asseoir au milieu d'elle. Pour moi, personnellement, c'est une vive satisfaction de pouvoir vous remercier de votre excellent accueil, et d'avoir ici à vous souhaiter moi-même la bienvenue. Je souhaite aussi la bienvenue aux représentants des pouvoirs publics qui nous font l'honneur de prendre place sur cette estrade. Mais surtout je dois un cordial et respectueux hommage à M. le Maire. Nous sommes ici ses hôtes. C'est la municipalité avignonaise qui nous a gracieusement accordé pour notre séance cette vaste salle, et tout ce qui a été nécessaire pour l'installation.

MESDAMES ET MESSIEURS,

A pareil jour qu'aujourd'hui, le 9 décembre 1883, l'Académie de Vaucluse tenait ici pour la première fois sa séance publique annuelle, et alors comme aujourd'hui elle avait l'honneur d'être présidée par le premier magistrat du département et de voir affluer dans cette enceinte l'élite de la population avignonaise. Ces marques de sympathie lui étaient des gages de prospérité et de longue vie. Les séances publiques des années suivantes, tout comme celle-ci, sont des preuves que ces sympathies lui sont restées fidèles. Ses efforts et ses travaux ont constamment trouvé auprès de vous leur récompense, et son développement graduel et non interrompu, qui a dépassé toutes

Digitized by Google

les espérances des débuts, atteste qu'elle a marché dans la bonne voie.

Toutefois, vous n'ignorez pas, sans doute, qu'à la fin de l'année dernière, elle a eu à subir une crise pénible et qui pouvait être dangereuse. Quelle institution si forte qu'elle soit n'y est pas exposée ? Il lui a fallu éprouver des pertes regrettables ; mais enfin elle a surmonté bravement le péril, et la voici qui a l'honneur de se présenter devant vous, aussi vivace, aussi robuste, plus robuste même qu'auparavant. Mais cette crise, bien qu'elle fût tout intérieure, s'était révélée au dehors par une circonstance inévitable. L'an passé, il n'y eut pas de séance publique. Cette absence de séance publique était de nature à inspirer des craintes, à donner de mauvaises pensées sur la situation et les destinées de l'Académie. Vous voyez bien que c'eût été à tort. Le nombre de ses membres cette année s'est considérablement accru sur celui des années précédentes, et les proportions de ses publications trimestrielles ont pris une ampleur de plus en plus respectable. Le compte rendu des travaux de cette année, qui vous sera fait tout à l'heure par notre secrétaire général, vous démontrera que l'Académie, loin d'être restée inactive ou embarrassée dans sa marche, a poursuivi sa mission avec plus d'ardeur, de fécondité et de variété que jamais.

Au reproche qui lui était fait par quelques-uns, de donner trop de place aux sciences historiques et pas assez aux sciences naturelles, à la littérature, aux arts, la meilleure réponse n'est-elle pas la nomenclature des travaux publiés dans ses mémoires ? La poésie, les arts, les sciences naturelles, dans des proportions diverses, y tiennent une place à peu près égale à celle qui se trouve impartie à l'histoire et à l'archéologie. La poésie plus particulièrement trouve toujours parmi nous un accueil empressé et chaleureux. Loin de faire comme le divin Platon, qui voulait que les poètes fussent exclus de sa république, l'Académie leur ouvre ses portes toutes grandes ; elle salue avec bonheur l'arrivée des nouveaux venus, et s'attache à multiplier cette bonne fortune. Cette année ci précisé-

Digitized by Google

ment, n'a-t-elle pas deux concours de poésie, l'un pour la poésie française, l'autre pour la poésie provençale ? Les lauréats des concours vont être proclamés devant vous, et les perles, les émaux, les camées qui s'y seront révélés, prendront place dans les plus prochaines livraisons des mémoires.

Dans son sein, les muses n'en ont pas moins des interprètes fidèles, qui comptent parmi les meilleurs et les plus aimés, et dont les œuvres lui donnent un haut relief : MM. Roumanille, Mouzin, Manivet, Bourgoint-Lagrange, Chantroux. Pourquoi faut-il qu'une mort prématurée efface de cette liste le nom de Théodore Aubanel ? On ne saurait donc sans injustice l'accuser de méconnaître la devise dont elle a hérité de l'ancienne Académie de Vaucluse : *Musis, Artibus, Arvis*. Les muses et les arts sont toujours en honneur auprès d'elle. Quant aux choses de l'agriculture, la Société d'agriculture les a prises dans son lot avec une supériorité, un dévouement, un succès, qui sont de réels bienfaits pour notre pays, et méritent de nous tous un solennel hommage.

Il ne faut pas perdre de vue cependant que l'Académie de Vaucluse, tout comme les autres Académies départementales, par la force même des choses, se trouve plus spécialement consacrée aux études historiques, et a pour principale mission de relever et d'éclairer les souvenirs du passé.

Depuis la transformation de la méthode historique dans la seconde moitié de ce siècle, un immense mouvement s'est produit dans les esprits vers les études historiques. Dans chaque ville un peu importante, dans chaque chef-lieu de département ou d'ancienne province, se sont formées des réunions d'hommes laborieux et érudits, qui ont pris à tâche de recueillir, d'interpréter les documents originaux, chartes, monuments, objets archéologiques, et d'en faire des matériaux pour des assises de l'histoire locale, les histoires locales devant être à leur tour des assises pour l'histoire générale de notre patrie. Ce mouvement, encouragé par les pouvoirs publics, n'a de comparable assurément que celui qui pousse vers le progrès indéfini des sciences naturelles. Notre jeune Société

Digitized by Google

a largement payé son tribut de part et d'autre, grâce aux travaux consciencieux et parfois remarquables de MM. Cerquand, Duhamel, Bayle, Rochetin, Dr Laval et autres, ainsi qu'aux travaux scientifiques de MM. Torcapel, Nicolas, Vayssière, Dr Larché, etc.

Dans le courant de cette année, l'Académie s'est enrichie d'une innovation qui était réclamée depuis longtemps : elle a introduit les conférences dans ses séances mensuelles. M. de Bricqueville et M. le Dr Réguis nous y charment et nous y instruisent tout à la fois. Ils nous apportent chacun la preuve qu'il y a connexité et solidarité entre les diverses branches des travaux de l'esprit, et que les lettres, les arts, les sciences sont faits pour se toucher la main. M. de Bricqueville, soit dans ses conférences, soit dans ses lectures, en traitant des questions d'esthétique musicale, ou en nous faisant des études rétrospectives sur les anciens instruments ou sur les livrets des anciens opéras, nous fait en même temps de l'histoire et de la saine et bonne littérature. M. le Dr Réguis, en traitant des questions botaniques ou de zoologie, en dégage un parfum qui nous révèle combien l'étude des œuvres de la nature réserve d'ineffables trésors de poésie à qui a de l'âme et du cœur pour les ressentir.

L'importance de notre bibliothèque s'accroît à proportion des progrès de l'Académie elle-même. Si au début elle ne se composait que de quelques modestes brochures, elle reçoit à présent, soit par voie d'échange, soit en dons, une multitude de publications périodiques ou autres, qui ne nous viennent point seulement des villes voisines, mais dont un certain nombre nous est envoyé de fort loin, d'au delà des mers, des États-Unis, du Brésil, même de l'Australie, même du Japon; d'autre part un grand nombre de savants nous font directement hommage de leurs œuvres. Il nous faut sans cesse agrandir nos rayons, et le nouveau local, qui a été récemment choisi pour cause d'agrandissement, finira par devenir lui-même trop étroit.

Aussi bien l'Académie est en instance auprès du gouverne-

Digitized by Google

ment pour obtenir l'autorisation de se constituer en institution publique, en personne civile, ayant la faculté d'acquérir, de recevoir des dons. Tout lui promet un avenir fécond et prospère. Je suis vraiment heureux d'avoir à proclamer cet état de choses devant vous.

Mais, Mesdames et Messieurs, ma tâche n'est pas finie. Il faut maintenaut que je me détourne de ces perspectives sereines, pour faire la part de la tristesse et des regrets. Mes fonctions m'imposent le devoir d'apporter dans cette séance solennelle un tribut d'éloges funèbres aux collègues que nous avons perdus dans le courant de cette année, devoir tout à la fois bien pénible et bien précieux pour moi, car en le remplissant, j'acquitte moi-même des dettes de reconnaissance ou d'amitié.

Au mois de mai dernier, l'Académie a été frappée d'une profonde douleur, en apprenant la mort subite, inopinée, de l'honoré M. Cerquand. Celui qui fut un de ses principaux fondateurs, celui qu'elle acclama le premier pour son Président, bien que nouvellement arrivé dans notre ville, s'était fait dès les premiers jours, parmi nous, une situation à part toute de déférence et d'estime pour sa personne, de considération pour sa haute science et son talent, et aussi de sincère affection de la part de ceux à qui il était donné de le connaître de plus près. On vénérait le savant éminent, l'écrivain disert, le travailleur infatigable malgré le poids des années; on aimait le collègue toujours bienveillant, toujours prêt à rendre service et à aider de ses conseils. Le jour de ses funérailles, au milieu d'un grand concours de collègues et d'amis, un de ses successeurs dans les fonctions d'inspecteur a déjà, dans un éloquent langage, fait son éloge, raconté sa vie, et rappelé les hautes fonctions qu'il avait remplies avec distinction et honneur. Il me reste à apprécier devant vous, autant que le permet le peu de temps dont j'ai à disposer, le caractère de son talent, la nature et les mérites des divers ouvrages qu'il a communiqués à l'Académie.

M. Cerquand était docteur ès-lettres. Ses écrits portent

Digitized by Google

toujours l'empreinte des fortes études qu'il lui avait fallu faire pour conquérir ce titre éminent. C'était toujours le savant abreuvé aux plus pures sources de la littérature hellénique et latine et de la littérature française et pour qui les auteurs classiques n'avaient plus de secrets. Son style y avait contracté une pureté, une précision, une élégance remarquables. D'autre part, il était doué d'une merveilleuse mémoire, et était un causeur aimable et fécond. Les citations, les réminiscences tout naturellement et sans efforts se pressaient d'elles-mêmes sous sa plume et dans sa conversation. Enfin, il était animé d'une extrême ardeur d'investigations, s'opiniâtrait dans ses recherches, et n'abandonnait pas un sujet, quel qu'il fût, sans l'avoir épuisé. C'est armé de ces qualités maîtresses, aiguisées d'une pointe caustique et railleuse, qu'il abordait ses sujets de prédilection, les questions de mythologie grecque ou romaine, et surtout celles de mythologie gauloise, toujours si obscures et si difficiles. Il avait aussi des goûts d'artiste et d'amateur de la curiosité, dessinant lui-même avec une rare perfection, et se complaisant à fureter au milieu des vieux bouquins et des vieux bibelots. Il descendait donc parfois des hauteurs de l'Olympe pour traiter les plus humbles sujets.

Depuis qu'il était parmi nous, ses travaux principaux furent ses études sur sur le dieu *Taranis*, le dieu lithobole et tonitruant. On peut dire qu'il lui avait voué un véritable culte, recherchant avidement dans les textes anciens, dans l'épigraphie et l'iconographie et jusques dans les légendes basques ou germaniques, tout ce qui, de près ou de loin, pouvait se rattacher à son sujet préféré. Le temps me manque pour vous entretenir de ses divers autres travaux et notamment de ses études sur la déesse romaine Copia[1], sur Circé et Calypso, sur les Sirènes, toutes ces belles enchanteresses dont il semblait en ses écrits éprouver lui-même les séductions, et, dans un ordre d'idées tout différent, sur la procession des Rogations sur le Rhône à Avignon dans le moyen âge. Il n'est pas jusqu'à l'imagerie populaire à Avignon qui, sous sa plume, n'ait fourni un document historique d'un haut intérêt.

Digitized by Google

Sa dernière œuvre de quelque importance, fut sa notice biographique et littéraire sur notre regretté Président honoraire, le docteur Yvaren. Que ceux qui veulent se faire une idée exacte de son talent d'écrivain lisent cette œuvre dans nos mémoires; ils y trouveront dans leur plénitude toutes les qualités de son style, aussi exempt d'emphase que de vulgarité. Pour tout dire, il y était merveilleusement inspiré par le sujet. Il semble que cette œuvre nécrologique ait été à lui-même son testament littéraire. Ce fut son chant du cygne. En effet, peu de temps après, une grave maladie de la vue, occasionnée par l'excès de travail, le tint presque jusqu'à sa mort éloigné de tout travail sérieux.

Dans le mois de septembre suivant, nous avons perdu un autre de nos collègues les plus assidus et les plus aimés, M. Armand, sculpteur, professeur à l'école des beaux-arts de notre ville. Son souvenir est écrit dans des œuvres d'art importantes qui enrichissent notre ville et les pays voisins. Il est non moins profond dans le cœur de ses anciens élèves, dont il ne cessait d'être l'ami personnel et dévoué, glorieux de leurs succès, compatissant à leurs déceptions, bien plus encore que s'il se fût agi de lui-même. Plusieurs de ses élèves sont aujourd'hui l'honneur de la patrie vauclusienne ; parmi eux Bastet et Charpentier. Armand était né à Avignon et il y a résidé presque constamment. Cette vie sédentaire ne lui a pas permis de trouver dans sa carrière l'éclat qu'un séjour à Paris n'aurait pas manqué de lui donner. Mais aussi elle a mis ses compatriotes mieux à même d'apprécier son désintéressement, son élévation de sentiments, son honorabilité, sans lesquels il n'y a pas de véritable professeur et de véritable artiste, mais qui ne mènent pas toujours à la fortune.

Je ne puis finir, Mesdames et Messieurs, sans être l'interprète de tous mes collègues, pour vous exprimer combien nous sommes sensibles à votre empressement. Votre affluence dans cette vaste salle nous témoigne de l'importance que vous reconnaissez à notre Société pour l'intérêt littéraire et scientifique et aussi pour un intérêt plus général dans notre pays.

Digitized by Google

J'ose dire qu'à vos yeux l'Académie de Vaucluse est une institution féconde, toute de progrès intellectuel, toute de concorde et de conciliation, ayant en elle tout ce qui peut réunir, rien de ce qui peut diviser. Elle n'est pas un corps fermé se limitant à un petit nombre de privilégiés. Elle est un centre studieux où peuvent accourir tous ceux qui ont à cœur les choses des sciences, des lettres, des arts, soit qu'ils travaillent eux-mêmes, soit qu'ils se contentent d'applaudir aux travaux des autres. Il y a place pour tous les genres d'étude, pour la science austère et pour la littérature facile. Un classique de jadis pourrait dire que toutes les muses y sont également en honneur. Il faut bien qu'il en soit ainsi. Car vous savez que parmi nous il n'y a pas que de vieux érudits à barbe grise ; il y a aussi de jeunes savants et de jeunes poètes, et le sexe charmant qui d'ordinaire se tient à l'écart des études sérieuses, vient nous apporter parfois son précieux concours.

En quelques paroles aimables et spirituelles, M. le Préfet remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en lui offrant la présidence de sa séance solennelle ; il la félicite de l'impulsion féconde qu'elle a su donner à ses travaux, et il dit que dans une réunion où il va entendre la langue de Victor Hugo et celle de Frédéric Mistral, il ne parlera pas plus longtemps pour avoir plus tôt le plaisir d'écouter.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. BAYLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1888.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est d'usage de présenter chaque année, à la séance publique de l'Académie, un compte-rendu des travaux qui ont été lus dans nos réunions mensuelles ou imprimés dans nos Mémoires. Cette tâche incombe héréditairement au secrétaire général.

N'attendez pas de moi aujourd'hui une œuvre académique rappelant, même de loin, par le charme du style et l'ampleur des développements, les rapports que vous avez entendus les années précédentes. Mon seul mérite est d'avoir su résister aux séductions entraînantes d'un sujet qui voulait être longuement traité. Je serai bref pour ne pas fatiguer votre attention indulgente.

L'Académie de Vaucluse n'est pas une Société fermée comme le sont d'autres compagnies savantes ses voisines ; elle est ouverte à toutes les sympathies comme à toutes les aptitudes, laissant chacun de ses membres entièrement libre de suivre la pente de son esprit et d'écouter la voix de son inspiration. Elle s'interdit seulement les questions irritantes, tout ce qui divise. C'est une association de bonnes volontés, qui s'est donné la mission d'encourager et de propager le plus possible le goût et le culte des sciences, des lettres et des arts. Elle a une tribune dans ses réunions périodiques à l'Hôtel-de-Ville d'Avignon, où nos magistrats municipaux nous accordent une hospitalité si gracieuse, et un organe de

Digitized by Google

publicité où s'impriment ses travaux les plus importants. Tous ses affiliés sont conviés à prendre part à ces agapes intellectuelles, mais quelques-uns seulement alimentent habituellement nos *Ordres du jour* et nos *Mémoires*. Il en est ainsi partout, même dans les sociétés qui, à l'image de l'Académie française, n'admettent dans leur sein que des lettrés émérites. Nous ne sommes pas cependant les plus mal partagés ; car la statistique de nos travaux, pour l'année 1888, compte un total de 39 mémoires ou productions diverses, dus à la plume de 15 auteurs différents.

Puisque je me suis servi du mot de *Statistique*, permettez-moi d'emprunter le mode de classement propre à ce genre de travail, en réunissant dans un même groupe, autant que faire se pourra, les auteurs des œuvres qui appartiennent, si je puis ainsi dire, à la même famille, par la nature des sujets qui y sont traités.

Trois membres titulaires se sont voués tout particulièrement à l'étude des temps préhistoriques, MM. Torcapel, Nicolas et Vallentin. Dans cette étude qui comprend à la fois l'histoire du globe et celle de ses premiers habitants, M. Torcapel s'est spécialement occupé de la partie géologique. La *Revue des sciences naturelles* et le *Bulletin de la Société géologique de France* ont publié de lui d'excellents articles sur la formation et la constitution des terrains primitifs. Il ne nous a pas donné cette année des travaux se rapportant à l'objet préféré de ses recherches, mais un remarquable mémoire sur *le tremblement de terre du 23 février 1887*.

M. Nicolas s'adonne avec un zèle intarissable aux études anthropologiques. Il nous a communiqué des observations très intéressantes sur *les sépultures multiples et la grotte sépulcrale de Collorgues dans le Gard*.

L'*Anthropologie*, née d'hier, a fait d'étonnants progrès sous l'impulsion si active de notre éminent collègue M. de Mortillet, qui peut être considéré comme un des fondateurs de cette science, et M. Nicolas est un de ses plus fervents propagateurs. On ne saurait croire, sans l'avoir expérimenté,

Digitized by Google

avec quelle ardeur passionnée on fouille les entrailles de notre mère commune pour leur dérober leurs secrets. Mais aussi quelles merveilleuses révélations ! que de mystères cachés dans les profondeurs des terrains *robenhausiens*, *larnaudiens*, *chelléens*, *morgiens*, *halstattiens*, etc., et que la pioche des savants contemporains a mis au jour !

M. Nicolas est aussi un habile entomologiste ; il connaît aussi bien les insectes vivants que morts et même fossiles, et il les a quelquefois pour collaborateurs, comme dans son travail sur *la géologie des environs de St-Remy*, pour démontrer la vérité de ses théories.

Je regrette presque d'avoir choisi pour ce compte-rendu un système de classement par groupes ; car, dès le debut, je rencontre chez le même auteur des aptitudes multiples et divergentes qui brouillent l'ordre de mes étiquettes. La préhistoire, la géologie et la physique revendiquent à la fois M. Torcapel ; j'ai indiqué les diverses spécialités de M. Nicolas ; quant à M. Vallentin, il ajoute à sa connaissance approfondie des âges de pierre et de bronze le talent du numismate et de l'historien. On est vivement intéressé en lisant la dissertation de notre jeune collègue sur *les pointes de flèche en bronze du Musée-Calvet*, et l'on voit bien que pour lui l'amour de l'archéologie préhistorique est un héritage de famille. C'est à la même école qu'il a appris la science des anciennes monnaies : son travail sur les *doubles tournois et les deniers frappés à Villeneuve-lez-Avignon* est un remarquable spécimen de sa compétence en cette matière. Enfin, le récit qu'il nous a fait d'*un procès entre le Maire et les Consuls de Villeneuve, au commencement du XVIII^e^ siècle*, a montré que sa plume érudite sait, à l'occasion, être spirituelle avec une fine pointe de malice.

Les archéologues qui recherchent avidement sur notre sol les traces des populations primitives et les débris superposés des civilisations éteintes, au temps où naît la mémoire des faits historiques, forment la compagnie la plus nombreuse du petit bataillon des pionniers de notre Société. En tête est

Digitized by Google

notre cher Président. Son érudition embrasse toutes les époques et toutes les branches de notre histoire locale et de notre art national. Elle s'étend aussi bien au delà. M. Sagnier, dont le pied infatigable a parcouru et continue à parcourir toutes les parties de notre région où sont signalées des découvertes archéologiques, a l'habitude de faire chaque année un pèlerinage scientifique ou artistique dans les autres provinces françaises ou même à l'étranger. On le voit visiter tour-à-tour les musées de l'Allemagne et de l'Italie, les monuments de la Sicile, de la Roumanie, de l'Algérie, où, un beau jour, on le rencontre dans les montagnes de l'Atlas, étudiant les mœurs des Kabyles. Et chaque fois il revient porteur d'une belle gerbe de choses curieuses et instructives. Il nous a raconté cette année ses *visites aux musées de St-Germain et de Grenoble, les résultats des fouilles exécutées dans le cimetière ligurien de Gadagne ;* il nous a lu un très intéressant travail sur l'*histoire des Municipalités du Comtat aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, et nous a décrit, avec la compétence qui lui appartient, *des objets antiques découverts à Noves, à Gadagne et dans le Rhône.*

Aux personnes qui veulent rester toujours jeunes, toujours aimables, et conserver sous les cheveux blancs la verdeur, l'activité, l'imagination et la verve de l'âge viril, je conseillerai un philtre plus puissant que l'eau de Jouvence. Faites de l'archéologie, leur dirai-je, et comme notre collègue d'Eyrague, M. Gilles, vous ne vieillirez pas ; après plus de quatre-vingts printemps vous écrirez des œuvres captivantes comme la *Monographie de Fontvieille-Montpahon*, et votre plume courra sur le papier aussi alerte que vos jambes sur les antiques voies romaines de la Provence.

Je dis *de la Provence*, parce que celles du Comtat, de la Principauté d'Orange et de la rive droite du Rhône appartiennent à M. Rochetin. Je ne crois pas cependant que M. Rochetin se fachât si l'on venait un peu chasser sur ses terres, car il s'est taillé un vaste domaine : antiquités gauloises, grecques et romaines, viabilité, épigraphie, etc. Il nous

Digitized by Google

a lu en 1888 trois excellents mémoires ; le premier, sur *les déesses matræ, étude de mythologie gallo-romaine ;* — le second, sur l'*histoire de Lyon dans l'antiquité ;* — le troisième sur *le camp de César à Laudun ;* et une intéressante *étude sur Carry-le-Rouet.* Tous ces travaux font jurisprudence ; ils ont acquis à leur auteur de hautes relations dans le monde savant.

M. Moirenc, bien connu par ses recherches sur la topographie et la population de la Provence gauloise, nous a donné une savante *Dissertation sur un bronze antique trouvé à Ménerbe.*

Un nom vient ici se placer comme de lui-même sous ma plume, celui de notre très regretté collègue et ancien président M. Cerquand ; ce nom a figuré longtemps avec éclat dans les Annales de l'Académie, mais, hélas ! il a été rayé par la mort.

Les études historiques sur Avignon ont parmi nous deux représentants en quelque sorte attitrés : M. le Dr Laval et celui qui a l'honneur de vous parler.

M. Laval a entrepris de faire revivre les fastes de l'ancienne Université d'Avignon. Il a déjà publié, en 1884, le premier volume du *Cartulaire* de cette corporation, et il termine en ce moment une *Histoire de la Faculté de médecine,* dont le premier volume vient de paraître. Il a bien voulu donner à l'Académie la primeur *du dernier chapitre de cet ouvrage,* où il a tracé d'une manière saisissante la décadence et la mort de cette Faculté, qui eut ses jours de gloire. Il serait superflu de faire l'éloge du savoir et du talent littéraire de M. le Dr Laval ; ils ont été appréciés et récompensés en haut lieu

Que vous dirai-je de moi ? D'après un ancien adage provençal *celui qui tourne la broche ne goûte pas au rôti.* Je m'attribuerai pourtant deux qualités : la *patience* et la *persévérance.* En cherchant les origines de la Laure de Pétrarque — c'est mon idée fixe — j'ai remué beaucoup de vieilles paperasses et trouvé assez de choses curieuses. Permettez-moi

Digitized by Google

de citer deux travaux qui m'appartiennent dans le bilan de cette année. Dans le premier, je raconte les *fêtes données à César Borgia par la ville d'Avignon en 1498;* le second a pour sujet *la procédure suivie par les procureurs du Roi de France Charles VII, pour revendiquer entre les mains de Pierre de Cadard, seigneur du Thor, fils du médecin de ce prince, une chapelle de velours brodé d'or, confectionnée par les ordres d'Isabeau de Bavière.*

M. de Bricqueville, dont les travaux de critique et d'esthétique musicales sont très appréciés dans le monde artistique, a formé une belle collection d'instruments anciens qui s'enrichit tous les jours Il a bien voulu nous décrire techniquement et historiquement ce musée harmonieux présentant à peu près tous les spécimens des familles primitives. Je ne fais que mentionner ce travail, que notre érudit et spirituel collègue va bientôt vous lire, et dont il a considérablement élargi le cadre. Il révèle une connaissance approfondie du grand art des sonorités musicales, des mystères de l'acoustique et des procédés matériels de fabrication.

L'histoire naturelle est brillamment représentée par MM. Vayssière et Réguis.

Parmi beaucoup de travaux très remarquables, M. Vayssière, lauréat de l'Institut, a publié un *Atlas d'anatomie comparée des Invertébrés*, d'une rare perfection d'exécution. Mon programme ne me permet pas un éloge plus complet de l'homme de science, mais je me félicite d'avoir l'occasion de rendre hommage à l'homme de cœur. C'est à M. Vayssière que le lycée d'Avignon doit la fondation d'un prix d'honneur des sciences naturelles, qui est décerné chaque année dans cet établissement par l'Académie de Vaucluse. C'est lui, en effet, qui a décidé les exécuteurs testamentaires du Dr Dufossé à consacrer à cette création un capital provenant de la succession de ce médecin. Le Dr Dufossé, ancien professeur de l'École de médecine de Marseille, avait associé M. Vayssière à ses travaux, et celui-ci n'a pas cru pouvoir mieux faire, pou honorer sa mémoire, que de fonder en son nom le prix dont

Digitized by Google

je viens de parler. L'Académie a ratifié pleinement les éloges donnés par M. Vayssière aux talents du Dr Dufossé dans une *Notice biographique* imprimée dans nos Mémoires.

M. le Dr Réguis a pour domaine spécial la botanique, la plus aimable de toutes les sciences, et la zoologie. Les fleurs, qui sont ses sujettes, parent de leurs couleurs son style imagé et pittoresque. Les conférences qu'il a faites sur *la Flore de la colline de Montdevergues*, sur *une fougère et une renonculacée nouvellement observées dans le département de Vaucluse*, et son *Exposé des découvertes récentes de M. Ferry de la Bellone sur l'origine et la formation de la truffe*, ont singulièrement animé la physionomie des séances de l'Académie.

M. Tiquet a rendu compte, en excellents termes, avec une clarté parfaite, d'un ouvrage de M. Maldant, ingénieur civil à Paris, intitulé : « *La langue naturelle*. Il ne s'agit pas du *Volapük*, mais d'une langue internationale absolument neuve. Nous ignorons quelle fortune aura dans la pratique cette nouvelle création du génie inventif, mais le rapport de M. Tiquet a su inspirer à l'Académie autant d'estime pour l'œuvre de M. Maldant que de sympathie pour son auteur.

L'Académie a accueilli avec un vif intérêt un *Mémoire de M. le Dr Larché sur la statistique démographique et médicale d'Avignon pour 1887*. Ce travail, qu'accompagnent des tableaux numériques et des tracés graphiques très ingénieusement conçus, est d'une grande importance au point de vue des intérêts sociaux, et on peut y puiser de précieux enseignements pour l'hygiène et pour la morale.

J'ai gardé les poètes pour la bonne bouche. Les poètes ne manquent pas dans l'Académie de Vaucluse, il y en a même dont elle est fière et qui ont un tabouret à la cour d'Apollon ; mais leur muse est vraiment trop avare à notre égard. Voilà, par exemple, M. Roumanille, le patriarche du Félibrige, dont l'inspiration toujours jeune ne cesse de fleurir et de fructifier, comme l'arbre des Hespérides : que nous a-t-il donné cette année ? Un conte en prose, *Madamo de Vau-Cluso*. Le héros de cette *Oubreto* est un coq qui avait passé pour un

Digitized by Google

prophète, et qui finit sa glorieuse carrière par la broche. C'est galamment troussé, lardé d'esprit et d'humour; mais le plus petit noël nous eût fait encore plus de plaisir.

Si les maîtres du Parnasse vauclusien, agrégés depuis longtemps déjà à notre Société, lui ont fait une trop petite part dans la distribution de leurs richesses, deux nouveaux élus lui ont poétiquement payé leur bienvenue : M. Bourgoint-Lagrange, de Bordeaux, membre de la Société des gens de lettres, avec des *Sonnets* pleins de sentiment, et M. Chantroux, de Roquemaure, avec des fragments d'un drame en vers, *Fabiola*, éclos, nous a dit l'auteur, sous les rayons de l'*Empereur d'Arles*, et où palpite une émotion toute provençale.

En terminant cette revue, je dois exprimer un regret. Pendant l'année 1887 où nous n'avons pas eu de séance publique, l'Académie de Vaucluse n'a pas été inféconde ; elle a mis au jour des œuvres remarquables en divers genres dont j'aurais été heureux de vous entretenir; mais mon mandat ne date que de cette année, et les traditions de l'Académie ne me permettent pas de revenir sur les précédents exercices.

Digitized by Google

LOUIS BRIAN

Le barbier de la rue Mazan, en Avignon, vers 1820, justifiait singulièrement la qualité d'artiste, maintes fois profanée par ses confrères.

Dans sa maison (1), il avait établi une boutique et un atelier contigus, mais assez disparates.

La boutique, ouverte sur la rue, offrait aux clients, comme les meilleures d'alors, la grande chaise à bras et le plat de faïence à échancrure lunaire. En attendant la savonnette et le rasoir, on y jouait au bilboquet ou bien on y lisait *La Quotidienne*. Là, s'était faite une propagande royaliste des plus passionnées durant les Cent-Jours, et le patron de céans conservait depuis l'intime confiance d'avoir restauré les Bourbons.

L'atelier, fermé au public, prenait jour à l'opposé de la boutique, sur le canal de la Sorguette. Les initiés y trouvaient une collection de bustes et bas-reliefs en plâtre, quelques statuettes, nombre de gravures et d'esquisses, bref le matériel ordinaire d'une école de dessin. Une dizaine de jeunes gens y travaillaient d'un entrain plein de promesses.

De temps en temps, le barbier, tout en effilant son rasoir sur le cuir, faisait dans ce sanctuaire une majestueuse tournée, encourageait l'un, critiquait l'autre, la plupart du temps avec justesse, toujours avec assurance, comme celui qui porte en soi le sentiment inné du beau.

(1) La première à droite, en venant par la rue Calade.

Digitized by Google

De fait, parmi ses élèves, plusieurs méritèrent plus tard les honneurs des expositions et des musées : Gustave Bigand, Laplanche, Joseph Lacroix et surtout les fils du professeur, les deux frères Brian. Quant au professeur lui-même, il ne touchait jamais le crayon ; un des jeunes dessinateurs eut l'impertinence de lui en demander la cause ; mais lui, redressant sa belle taille, en personnage deux fois expert, dans l'art et dans la politique : « Petit, crois-tu que, si je voulais, je ne peindrais pas ? Pourquoi ne ferais-je pas un tableau, moi qui ai fait des rois ? »

Le bonhomme était trop modeste ; il avait fait mieux encore, puisque nous le citons aujourd'hui comme le père et le premier maître d'un statuaire de génie.

Jean-Louis Brian avait alors une quinzaine d'années (1). Il passa de l'atelier de la rue Mazan dans celui du sculpteur Augustin Céri, grand-père de notre regretté collègue Augustin Armand ; en même temps, il suivit les leçons du peintre Raspail, directeur de l'école de la ville, et, en 1827, il obtint le prix de dessin du Musée-Calvet. Son frère Joseph, plus âgé que lui de quatre ans, l'avait obtenu auparavant (2). Tous deux, aidés des subventions de la municipalité, partirent ensuite pour Paris, où ils ne tardèrent pas à prendre rang parmi les lauréats de l'École royale des Beaux-Arts.

Certes, quand Louis Brian ajouta aux succès de son frère aîné ses propres succès, encore supérieurs, ce fut pour le barbier de la rue Mazan une heure de fière joie. Ses compatriotes y prirent part, on fit fête au jeune statuaire se rendant à Rome après son grand premier prix de 1832 ; on applaudissait aux résultats qu'avaient si bien préparés les cours communaux fondés par M. de Montfaucon ; il y eut à Vaucluse ce que nos poètes ont appelé depuis une félibrée. Des vers

(1) Il était né à Avignon, le 20 novembre 1805. L'école du père, Brian (Charles), a duré de 1817 à 1828, d'après une note trouvée dans les papiers de M. Paul Achard.

(2) En 1815, à peine âgé de 14 ans 1/2. — Né à Avignon, le 25 janvier 1801. — A envoyé à notre ville, pendant son séjour à Paris, divers bustes, entr'autres ceux de Joseph Vernet et de l'ancien maire Puy.

Digitized by Google

furent publiés sous forme d'épître à Louis Brian par un de ses intimes amis, un écrivain dont notre société aimera toujours à saluer le nom, M. Prosper Yvaren.

Voici des fragments de cet agréable poème, où sont rappelées en style correct et fleuri, les années d'études au quartier latin, les rudes travaux, les habitudes matinales.

« De l'hôtel le coq même après nous se levait. »

Déjà de hautes destinées sont prédites à Brian :

« Les maîtres marqueront ta place à l'Institut....
« Toi, tu viendras chercher dans le vieil atelier
Ces jeunes souvenirs qu'on ne peut oublier. »

Ici, une description qui forme un pendant au tableau si connu d'Horace Vernet :

« Je l'ai vu, l'atelier, et ses volets absens,
Quand l'été sur vos fronts dardait ses feux brûlans ;
Quand, sifflant à travers la cloison crevassée
L'hiver lançait sur vous son haleine glacée,
Et d'immobilité frappait vos doigts perclus ;
Qu'importe ! vous braviez et Borée et Phébus.
L'Olympe était à vous ! car, pour vingt sous par heure,
Les dieux à votre appel désertaient leur demeure ;
A vos ordres soumis, ils posaient devant vous.
Combien de fois j'ai vu Jupiter en courroux,
Juché sur votre estrade et dominant vos têtes,
Les menacer des coups de ses foudres muettes.
Hélas ! c'est vainement qu'il en eût fait l'essai,
Car ses foudres n'étaient qu'un manche de balai !..
Devant vous, Apollon tremblait sans arc, ni flèche ;
Et, si lui-même Hercule avait fait le revêche,
Vingt boulettes partant, eussent, de tout côté,
De son nez immortel souillé la majesté. »

Le poète dépeint ensuite, avec le même esprit, le groupe des camarades avignonais à Paris, les déceptions de la plupart et même les siennes ; puis il conclut non sans fierté :

Digitized by Google

« Le but est placé haut ; à qui ne peut l'atteindre,
Il n'est en sa disgrâce aucune honte à craindre.
.... Au premier rang tu te plaças d'un bond.
Le laurier des beaux-arts ceignit ton jeune front...
Pars donc, porte tes pas vers la ville immortelle ;
Ton frère t'y précède... »

Et, pour terminer, l'aimable auteur les unit l'un et l'autre dans de futurs triomphes :

« Alors à nos regards brilleront pleins de vie
Les marbres dont vos mains doteront la patrie,
Et la postérité, pour couronner vos vœux,
A côté du Puget vous placera tous deux ! »

La postérité n'en a élu qu'un seul et l'a placé dans le rayonnement de Phidias plutôt que dans celui de Puget.

Mais, en 1832, si l'on écrivait encore élégamment des épîtres classiques, on n'en était pas moins aux beaux jours du romantisme. Comme Victor Hugo emplissait le théâtre de ses tirades heurtées, d'une sublime véhémence, les sculpteurs gravaient dans le marbre des tragédies mouvementées. Puget, ce génie exceptionnel, moins préoccupé de modeler que d'animer, était certainement l'ancêtre. David d'Angers, moins grand, inaugurait un art plus populaire, enseignait la vigueur, avait pour objectif l'imitation du réel plus encore que la beauté proprement dite. L'influence du temps est évidente dans le bas-relief de l'aîné des Brian, *la mort de Caton d'Utique*, placé au-dessus de la porte d'entrée de la salle des statues au Musée-Calvet. Malgré les solides qualités qui valurent à cette œuvre le second grand prix, c'est du faux antique ; le suicide d'un stoïque résolu à mourir pour ne pas voir la fin de la République romaine, demandait une composition plus calme, sans cris, sans contorsions. Joseph Brian, talent souple et facile, devait rester toute sa vie à ce niveau d'habileté consommée, où il ne manque pour l'enfantement d'un chef-d'œuvre que la ferme conception d'un idéal.

Digitized by Google

Tout autre, Louis Brian, déjà ému à vingt-cinq ans du rêve qu'il poursuivra jusqu'à la tombe : le beau dans la sérénité de sa perfection.

Aussi, bien qu'il reconnût les puissantes facultés de David d'Angers, il se pliait difficilement aux leçons de ce maître trop moderne à son gré ; il refusa un jour devant ses camarades d'achever un dessin d'après nature, sous prétexte que David, en le corrigeant, le lui avait « éreinté. »

Lorsqu'à la fin de l'année, il fut classé le premier pour le grand prix de Rome, David, à ce qu'on affirme, voulut s'y opposer : « Ce jeune homme ne fera rien là-bas. » — « Nous ne sommes pas ici, répliqua le baron Gros, pour juger de ce qu'il fera, mais de qu'il a fait. »

Ce qu'il avait fait est encore, si l'on en croit des connaisseurs, la plus belle composition de l'École. *Capanée foudroyé par Jupiter* au moment où il escalade les murs de Thèbes assiégée : tel était le sujet du concours. Le *Moniteur* félicite Brian de l'expression juste, élégante et forte de cette figure, qui « peut supporter sans désavantage l'examen le plus rigoureux. »

Ainsi, à un moment où la mode semblait induire aux excès, en présence d'un sujet des plus tragiques, Louis Brian, dans la fougue de la jeunesse, garde la note rigoureusement vraie. C'est le signe de la force intérieure qui se développera en lui, à travers trois conceptions capitales, jusqu'à son triomphe posthume.

II

Pendant son séjour à Rome comme pensionnaire de la Villa Médicis, Louis Brian exécuta six travaux importants, mais le dernier surpasse tellement les autres qu'il faudrait presque se borner à les énumérer.

D'abord, un *Démosthène*, d'après l'antique, avec reconstitution des avant-bras. Le rapport de l'Institut, lors de la

Digitized by Google

réception de cette figure à Paris, la juge avec une faveur marquée (1).

Brian, aussitôt après, entreprend un *Prométhée* pour M. Yvaren, dont il avait déjà fait le buste, et, pour la galerie de M. Thiers, la copie d'une *Apolline*. Il compte un peu sur le prix qu'il en retirera. Outre que le directeur Vernet, presque son compatriote pourtant, lui mesure le marbre réglementaire, Brian est obligé de prélever sur sa pension les frais des modèles, devenus coûteux à l'Académie de France. Autrefois, le gouvernement les payait, mais, quelque diable poussant aux abus, messeigneurs de la Villa Médicis ont perdu leur droit.

Louis Brian n'en témoigne qu'un regret d'artiste dans sa correspondance avec son ami Yvaren ; il se confie à lui d'autant plus franchement qu'il le sait d'une famille où l'on est mécène de père en fils.

Le *Prométhée*, qui orne aujourd'hui le cabinet de M. Henri Yvaren, possède une rare hauteur d'expression ; il ne s'agit pas ici d'un supplicié vulgaire se tordant sous le vautour qui le déchire ; Brian a donné à cette figure l'empreinte de la souffrance et de l'abnégation plus encore que de la lutte, soit qu'il ait pensé dans sa foi religieuse au Crucifié du Calvaire, que Tertullien appelle *verus Prometheus*, soit que dans sa foi artistique il se soit souvenu de la divinité du héros d'Eschyle. L'âme de Prométhée n'est pas atteinte, elle a des envolées vers l'Olympe, tandis que son corps reste cloué au rocher. N'est-ce pas l'emblème de tous les croyants à l'idéal ? Vainement on essaie de matérialiser l'art et la littérature. « Émancipé d'hier, l'homme se glorifie trop vite de n'aimer que la terre, a écrit Edgar Quinet. . . Pensez-vous être les premiers qui aient voulu lier le genre humain tout vivant au

(1) « C'est une heureuse idée qu'a eue M. Brian de choisir pour le travail « de sa première année la copie de la belle statue en pied qui représente « Démosthène et qui en est le portrait authentique. L'exécution en est « soignée. Les parties qui présentaient des difficultés, telles que les mains, « sont traitées avec cette habileté que donne la pratique du marbre... »

Digitized by Google

cadavre du globe et qui, possédant la terre, aient cru posséder le ciel ? »

Le romantisme, ce fut sa grandeur en dehors même des génies qui l'imposèrent, ne rivait pas l'esprit à l'observation étroite de ce monde. Louis Brian, quoique grec de tempérament, pouvait en être séduit. Il semble avoir fait des concessions tout au moins par le choix des sujets : le *Prométhée*, le *Capanée*, figures violentes ; il songe à un *Ugolin* et s'enquiert si un homme condamné à mourir de faim maigrit beaucoup, si ses chairs mollissent, s'il est pris de convulsions ou d'évanouissements. Brian termine aussi un *St-Sébastien* plus grand que nature. Puis, par une évolution qui le ramène vers l'antique, il cherche une manière indépendante et dégagée dans les dieux les plus fantaisistes de la mythologie. Ses deux derniers envois de Rome sont *un faune faisant sauter un enfant sur sa jambe* (bas-relief), et *un faune jouant avec sa queue* (statue en marbre). Entre temps, un groupe de *Daphnis et Chloé* avait été laissé par lui à l'état d'esquisse.

Il est une lettre touchante du père Brian, que ses fils, dès leur retour, avaient emmené à Paris. Bien vite il a visité le Louvre, les Tuileries, tous les monuments, tous les chefs-d'œuvre ; cependant il regrette la porte de Loulle, où il était sûr de rencontrer à toute heure un ami, tandis que là-haut malgré les grandes distances qu'il parcourt, il ne voit que des figures inconnues. Mais un jour, son compatriote Morénas étant allé le voir : « Nous passâmes, raconte-t-il, devant l'école des Beaux-Arts ; Morénas me demanda s'il n'y avait pas là un Démosthène en marbre de Louis. — Voyons-le, lui dis-je, si nous pouvons. — Nous prions le portier de nous laisser entrer, il eut cette complaisance, quoique ce *n'était* pas le jour, et nous voyons le Démosthène qui est placé pour toujours devant la façade de l'intérieur. Et me voilà à considérer le premier ouvrage de mon Louis. Cela va sans dire, je le trouve beau ; après l'avoir examiné de tous les profils et assez longtemps, nous entrons dedans. Quel fut mon étonnement ! je vois le Faune jouant avec sa queue ; l'accla-

Digitized by Google

mation part, nous étions seuls heureusement ; me voilà dans l'extase, je regarde le Faune et je tourne à l'entour pendant une demi-heure ; sans Morénas, j'y restais jusqu'au soir. O mon ami, qu'il est beau ! les belles formes ! comme il rit bien ! je n'en finirais plus si je te disais tout ce que j'ai éprouvé à l'aspect de ce plâtre ; je me disais en moi-même : M. Ingres avait raison. — Je te prie de me pardonner, je vois avec des yeux de père, je suis en quelque sorte excusable. De là nous fîmes le tour et nous aperçûmes le Faune jouant avec un enfant. Le faune est joli, mais l'enfant n'est pas bien. — Tiens, je dis à Morénas, voilà encore un envoi de Rome, de Louis. — Cela me fit passer le restant d'une belle journée et j'embrassai Louis, le soir avant dîner. »

Il jugeait bien, le père Brian, en homme de cœur, en amateur véritable, et, je le pense sérieusement, en artiste.

Au salon de 1840, le *Faune* obtenait une médaille d'or de grand module, en un temps où elles étaient rares. Cette pièce importante, achetée par le gouvernement, fut donnée à la ville d'Avignon ; elle serait la plus belle de notre Musée-Calvet, s'il ne possédait aussi le *Mercure* du même auteur.

La critique parisienne n'eut à peu près que des éloges pour ce *Faune*. Le *Magasin pittoresque,* résumant l'opinion d'alors, n'admet pas que le mouvement en soit exagéré : aux êtres de ce genre, les Grecs eux-mêmes prêtaient l'allure la plus folle ; mais un artiste de notre temps, pour influer sur ses contemporains, doit s'inspirer des sentiments nouveaux.

Cette dernière remarque expliquerait-elle l'oubli dans lequel Brian est tombé peu après ?

Il y a dans le *Faune* une part d'imitation, si je m'en réfère à l'opinion d'un de nos collègues les plus compétents, mon ami Gabriel Bourges. Le livret de M. Deloye la corrobore, d'ailleurs. On rapproche la statue de Brian d'un minuscule bronze antique, presque perdu dans la collection archéologique du Musée-Calvet. C'est encore un faune, tournant la tête et repliant le torse en arrière, mais dans une attitude

Digitized by Google

plus calme; le corps souple, jeune, gracieux; la tête dépourvue de chevelure. Il serait de l'époque de Praxitèle.

Au reste, en admettant que Brian s'en soit inspiré pour la grande figure qu'il modelait à la Villa Médicis, son œuvre demeure personnelle par la différence des dimensions et de l'allure; elle avait émerveillé l'école de Rome. M. Ingres, ayant succédé à Vernet comme directeur, écrivait, vers la fin de 1839, à son ancien pensionnaire :

« Mais, mon cher, où en est donc votre beau Faune? pourquoi n'a-t-il pas figuré brillamment à la dernière exposition? ne serait-il pas fini? que lui est-il arrivé? est-ce que vous auriez eu le malheur de ne pas, j'ose encore le dire, avoir écouté les conseils de conduite à tenir jusques à sa plus parfaite exécution? et enfin de mauvais conseils rétrogrades sur ce bel ouvrage, dictés par autant de malveillance que d'ignorance, auraient-ils porté le découragement dans votre cœur pour vous avoir paralysé et découragé? J'espère cependant que non et que cela tiendra à d'autres raisons. Quoi qu'il en soit, rassurez-moi, je vous prie, pour l'intérêt que je vous porte et à votre bel ouvrage, que je proclame toujours un des plus remarquables du siècle et qui doit être votre plus puissante recommandation.

« Adieu, mon brave monsieur Brian, patience encore quelque temps; espérons qu'à force de frapper, on nous ouvrira quelque porte et que vous serez heureux par quelque travail qui vous plaise et vous contente, mais sans préjudice de ma belle figure dont je ne veux pas avoir le démenti.

« Je vous embrasse de tout cœur.

« Votre ami, Ingres. »

En cette occasion, le directeur de l'Académie de France servait, il est vrai, sa prédilection pour l'art grec; cependant tous les directeurs n'écrivent pas ainsi.

Faut-il un autre témoignage? Pradier, à qui la célébrité de son nom avait fait donner la préférence sur les frères Brian, malgré leur demande de concours, pour la Vierge en

Digitized by Google

marbre de N.-D. des Doms, s'arrêta à Avignon vers 1845 ; il visita la Métropole, puis le Musée-Calvet, qui venait de recevoir une *Cassandre* de lui, exposée au Salon de 1843, plus grande que nature et peu chaste dans sa lourdeur. Pradier considéra le *Faune* et dit simplement : « Ma *Cassandre* ne mérite pas d'être à côté de ce chef-d'œuvre. »

Enfin, au dire de M. Maxime du Camp, dans la *Revue des deux Mondes*, ce même Pradier, quoiqu'il ne portât qu'un intérêt restreint aux élèves de David d'Angers, avait espoir en l'auteur du *Faune ;* même il avait mis à la mode de répondre, quand on parlait de l'avenir de la sculpture en France : « Il y a Brian. »

III

Maintenant, pour conduire le statuaire avignonais de la célébrité à la gloire, un pas suffisait.

A dater de sa grande médaille, les commandes affluent dans l'atelier qu'il partage avec son frère et un jeune collaborateur, notre compatriote aussi, M. Avoustin. Le gouvernement le charge d'un buste colossal du maréchal Mortier, pour la Chambre des pairs, et d'une statue de Jeanne d'Albret, pour le jardin du Luxembourg. La ville de Paris lui confie l'exécution de deux Renommées pour l'Hôtel-de-Ville Il produit successivement de nombreux bustes, entre autres ceux du musicien Thomassin, de Mme et Mlle Gantois. à Lille, de Lamartine et de M. Dargaud son secrétaire, du violoniste Baillot pour le Conservatoire, de M. de Carné, d'Aimé Martin, d'Eugène Pelletan, de l'amiral Perceval-Deschènes, et enfin du compositeur Ernest Boulanger, son camarade de la Villa-Médicis, lequel, se moquant du peu de dispositions de Brian pour la musique, fit un jour le pari de deviner l'air que le statuaire croyait avoir chanté.

A propos du buste de Lamartine, Louis Brian écrivit à son « intime » Prosper Yvaren, en 1843 : « Je pense que

Digitized by Google

tu approuveras mon refus à notre grand poète, qui voulait me payer non pas la valeur de l'œuvre admirable que je lui ai faite (ce sont ses propres expressions), mais le temps que je lui ai consacré. J'ai tenu bon et j'ai fini par vaincre sa délicatesse ; seulement je me suis permis de lui dire que je me réservais le droit de lui réclamer cette dette lorsque notre pays l'aura porté à la tête de ses affaires. — A cette condition, je crains d'être trop longtemps votre débiteur. — Je ne le pense pas, mais dans tous les cas, je vous ferai payer les intérêts. »

On ne sait si l'artiste, cinq ans après, a rappelé cette convention à Lamartine tout-puissant.

Vers 1846 et 1848, les frères Brian eurent à s'occuper d'importantes œuvres destinées à Avignon : le *Jean Althen*, érigé sur le Rocher, le *Corneille* et le *Molière* placés à l'entrée du Théâtre.

Pour le Jean Althen, la maquette, présentée quelques années auparavant par Joseph, valait mieux, — ne fût-ce que comme exactitude du costume, — que la statue signée des deux frères. Si ce bronze ne dépasse guère une satisfaisante médiocrité, c'est, j'imagine, afin d'être mieux en harmonie avec le sujet.

Les statues assises devant la façade de notre théâtre ont eu à souffrir aussi de la différence entre la maquette et l'exécution définitive. Par une erreur du praticien, Joseph Brian, chargé d'y mettre la dernière main, trouva défectueuse la mise au point ; elles sont lourdes en comparaison des élégantes réductions faites par Barbedienne, d'après les modèles originaux. Peut-être aussi a-t-il fallu tenir compte des proportions de la façade dont elles délimitent la base. Le *Corneille* est de Louis ; plus large de lignes et plus simple d'attitude que le *Molière* de son frère, il s'accorde mieux avec l'ensemble du monument.

Tout imparfaits que puissent être de tels ouvrages, ils méritent qu'on veille d'un soin jaloux à leur conservation, surtout quand leurs auteurs sont de nos compatriotes. Ainsi,

Digitized by Google

les statues de Bernus, à la métropole ; le Christ du Calvaire, de Baussan, et les fresques d'Eugène Devéria, dont la principale est masquée fâcheusement depuis ces dernières années par une tenture de velours rouge.

Outre les travaux pour sa ville natale, Louis Brian eut à exécuter, pour Les Andelys, un *Nicolas Poussin* remarqué au Salon de 1847 ; ensuite, un groupe, *La Seine et le Rhin*, pour l'horloge de la gare de Strasbourg ; deux statues pour les églises St-Vincent-de-Paul et St-Augustin à Paris. On cite encore de lui un plâtre de Masséna, un médaillon de Philibert Delorme et un autre de Mme Decamps, mère du peintre.

Enfin, pour clore la liste des commandes officielles, il eut sous l'Empire à sculpter un groupe de cariatides et à décorer un pavillon dans les constructions faites pour relier le Louvre aux Tuileries.

Louis Brian ne chercha pas d'autres travaux du gouvernement sous le régime de 1851 ; fervent royaliste, il se tint très à l'écart ; et on l'y laissa.

Il avait, d'ailleurs, une mission plus haute. Comme beaucoup d'auteurs, dont l'œuvre de début soulève les acclamations, il semblait s'être épuisé dans son premier effort. N'achèverait-il pas une autre figure au moins rivale du *Faune*, supérieure même ? Il l'espérait.

Pendant trois ans, l'ébauchoir en main, le regard scrutant les moindres détails, il s'était consacré de toute sa force à une nouvelle création, une *Daphné changée en laurier*. Elle allait être terminée, l'extrémité seule des doigts, un peu altérée par la fréquente application des linges, restait à revoir. La nymphe, les jambes tout à fait rapprochées, se dressait sur la pointe des pieds, élevant aussi les bras et les yeux vers le ciel, la tête légèrement penchée du côté droit. Elle était soutenue à la partie inférieure par un tronc de laurier auquel elle paraissait comme soudée.

Selon son élève Avoustin, de qui je tiens cette description, Brian avait surpassé le *Faune* dans cette œuvre. Un matin

Digitized by Google

il la mit en pièces, et, comme on s'indignait, il déclara froidement, sans raison sérieuse, que l'argent lui manquait pour acheter le marbre. Pourquoi cette colère et ce découragement ? Il faut sans aucun doute les déplorer. Qui sait pourtant si les conceptions de l'artiste ne renaissent pas de leurs débris, sous d'autres apparences, après une épuration dans la pensée créatrice ? Qui sait quel perfectionnement secret s'était opéré dans l'idéal de Brian pendant ces vingt ans où il semble n'avoir fait de son ciseau qu'un gagne-pain plus luxueux que d'autres ? Après cette longue période de recueillement, à travers des hésitations dont la crise qui brisa la *Daphné* trahit l'intensité, le maître avait conquis dans son art la plénitude de la beauté, si bien que sa dernière œuvre ne serait pas désavouée par le génie athénien.

IV

Un jeune homme se présente vers 1860 à l'atelier des Brian comme modèle. On le fait monter sur la table, on l'examine, puis on le congédie. Mais lui, fatigué peut-être des attitudes qu'il a dû prendre, s'assied sur une petite caisse au milieu de la table, et, rencontrant sous ses doigts un morceau de fusain, se met à griffonner. « Restez comme vous êtes ! » lui crie tout à coup Louis Brian. La conception s'est éveillée dans l'esprit du statuaire, il vient d'entrevoir un beau motif pour un *Giotto* adolescent dessinant sur le sable.

Depuis quelques mois déjà il y travaillait, lorsque la préoccupation du nu, le désir de donner à la tête une beauté surhumaine l'amenèrent à transformer le sujet en un *Mercure inventant le caducée*. Il suffisait de lui mettre à la main une baguette autour de laquelle s'enrouleraient deux serpents, — ce que Brian négligea de faire tout de suite. Son fidèle collaborateur, M. Avoustin, s'en chargea plus tard, ce qui l'obligea d'élargir, en la restaurant, la plinthe qui supporte la statue.

Digitized by Google

Ce *Mercure* devait, en effet, subir plus d'une avarie. Brisé dans un déménagement, réparé, puis délaissé par le statuaire après la mort de son frère Joseph, il paraissait voué au sort de la Daphné. Heureusement M. Avoustin y veilla pour son maître, dont cette figure est le meilleur titre devant l'avenir.

Le dieu, assis sur un tertre, le corps et la tête légèrement inclinés, a une pose inconsciemment gracieuse et il plaît d'autant plus. L'attrait de cette figure est tout entier dans l'harmonie parfaite de sa forme, quoique non achevée. Selon Théophile Gautier, elle gagne à être incomplète, l'imagination suppléant à ce qui manque ; la Vénus de Milo, pense-t-il, perdrait peut-être à retrouver ses bras (1). Il y a du raffinement dans cette appréciation et un brin de fantaisie poétique.

M. Georges Lafenestre, dans la *Revue contemporaine*, a porté un jugement plus étudié, plus probant. Que Brian ait voulu faire un Mercure ou un Giotto, il n'importe. « Un souffle venu on ne sait comment de la Grèce a fait tout à coup jaillir du plâtre, au milieu des laideurs prétentieuses de notre civilisation, ce demi-dieu tranquille, qui ravit tous ceux qui l'entourent du spectacle sacré de sa beauté, beauté naturelle, que lui seul ignore. Et ce demi-dieu, ne vous y trompez pas, est bien né d'hier ; quelque ressemblance qu'il ait avec ses frères du passé, il ne leur a point volé leurs traits, il n'a point été piller dans les musées à qui un bras, à qui une jambe, à qui une tête... A force de vivre avec les chefs-d'œuvre antiques et de les comparer avec la nature, Brian en était évidemment venu à ce point extraordinaire de voir les objets environnants comme les voyaient les Grecs, avec la même grandeur, la même naïveté.... Fréquenter les chefs-d'œuvre, c'est s'accoutumer à vivre dans ce monde idéal, inaltérable et impassible, qui, à travers les vicissitudes de l'histoire, s'avance vers l'éternité ; c'est se préparer à en ouvrir l'entrée à ses propres créations. »

(1) *Moniteur universel* (Salon de 1864).

Digitized by Google

Ainsi la critique épuisait les phrases laudatives, dans le compte-rendu de ce Salon de 1864, où le jury venait de décerner au *Mercure* de Louis Brian la plus haute récompense, la grande médaille d'honneur.

Mais Louis Brian était mort trois mois auparavant (1).

V

Il y a sur cette mort une légende. On raconte qu'une nuit d'hiver, nuit de Noël ou des Rois, Louis Brian craignit que la gelée n'endommageât sa statue ; pour la protéger il prit une couverture de son propre lit : c'était s'exposer lui-même. Le froid le saisit, et, la semaine suivante, on le portait au cimetière.

L'atelier étant le champ d'honneur de l'artiste, cette fin imaginaire aurait sa grandeur.

La véritable a aussi la sienne.

Depuis que son frère Joseph avait quitté cette vie, Louis Brian semblait s'étonner d'y être resté. Tous deux ne s'étaient jamais séparés ; ensemble élèves des mêmes écoles, lauréats des mêmes concours, pensionnaires de la même Académie à Rome, maîtres dans le même atelier à Paris, ils se soutenaient, s'aimaient, se complétaient. Joseph, agréable causeur, toujours souriant, montrant volontiers dans le monde sa belle prestance et ses manières de gentilhomme, fréquentait les amateurs, facilitait les relations et les soins de l'existence. Louis, bien découplé aussi et de haute taille, mais de manières assez gauches, parlait peu, fuyait les invitations. Son portrait peint par lui-même révèle une nature à la fois fine et concentrée ; les traits sont réguliers, le nez droit, la bouche admirablement modelée, le front large, dégarni de bonne heure, l'œil profond et méditatif, la barbe brune en collier, la mise négligée. Ce rêveur fut effaré du vide laissé par la disparition de l'autre lui-même qu'il avait vu près

(1) 15 janvier 1864.

Digitized by Google

de soixante ans à son côté ; il s'abandonna comme il abandonna son œuvre, et les deux frères ne furent pas longtemps à se rejoindre, maintenant inséparables pour jamais.

N'est-ce pas que, cette fois encore, la légende reste au-dessous de la simple réalité ?

Au lendemain de ce double deuil, M. Avoustin, soucieux de la mémoire des Brian, répara, en disciple expert, le *Mercure* dont Louis ne s'était plus occupé pendant sa maladie. La gelée avait brisé un bras et une partie de la draperie sur laquelle est assis le dieu. Les morceaux furent rattachés et raccordés, le caducée compléta l'ensemble et la figure, ainsi bien entière, fut placée par l'État sous la galerie de la cour du Mûrier à l'Ecole des Beaux-Arts.

Notre musée possède, outre une réduction de la statue réparée, l'original du *Mercure* mutilé, le même qui fut exposé et récompensé au Salon. Mlle Désirée Brian, nièce de l'auteur, en a fait don à la ville où il est né.

Lorsque la célébrité commençait à lui sourire, Louis Brian ne vit pas sans quelque regret son Faune envoyé par le Ministère au Musée d'Avignon. Il eût préféré le Louvre ou Versailles, à ce qu'il appelait un exil. Bientôt lui-même reconnut, avec une sincère joie, que le mot était injuste. L'exil, c'est Phidias à Londres, les marbres du Parthénon dérobés par un lord et matériellement dépréciés dans une cité brumeuse ; ce n'est pas, sous le ciel clair de cette Provence fille de la Grèce, notre Louis Brian, primant chez nous tous les autres, à l'orgueil de ses concitoyens et à sa plus entière glorification.

Alexis Mouzin.

Digitized by Google

LA LUTHERIE D'AUTREFOIS

On s'est fort égayé aux dépens des collectionneurs, et, comme il arrive souvent, la critique a enveloppé dans un même discrédit l'idée juste et le travers ; en d'autres termes, elle a confondu l'amateur et le maniaque. Quand La Bruyère, au chapitre *De la Mode*, raille l'accapareur d'estampes, il met sans peine tous les rieurs de son côté. Mais n'oublions pas qu'à l'époque où *Démocède* recherchait les gravures mal tirées et *Diognète* les monnaies imparfaitement frappées, tous deux ardents à acquérir « *non pas ce qui est beau, mais ce qui est rare* », à cette même époque et en dépit des anathèmes de La Bruyère, on ne se faisait pas faute d'admirer les magnifiques collections de Georges de Scudéry, de l'abbé de Marolles, du président de Bretonvillers, et de ce comte de Béthune à qui la reine de Suède, si j'en crois la *Gazette rimée* de Loret, fit offrir une somme s'élevant

Justement à cent mille écus,
S'il voulait vendre sa boutique.

Notre intention n'est pas de retracer ici les variations du mouvement de la curiosité. Il nous suffira d'établir que, si la mode des collections d'instruments de musique est la dernière

Digitized by Google

en date dans l'histoire des caprices du goût, il ne s'ensuit pas que l'idée en soit tout à fait neuve. Un critique très érudit, M. Edmond Bonnafé, dans une curieuse étude publiée par la *Gazette des Beaux-Arts* (juillet 1883), cite, à ce propos, un passage instructif des *Riccordi* de Sabba da Castiglione. Ce gentilhomme italien, né en 1485, donne à son neveu quelques conseils sur l'art de meubler un palais ; et il constate, en passant, que, de son temps, « certains seigneurs se plaisent à décorer leurs palais d'instruments de « musique, orgues, clavecins, monocordes, psalterions, doucines, baldose et autres semblables; les autres de luths, « de violes, violons, lyres, flûtes, cornets, trompettes, cornemuses, dianoni (?), trombonnes et autres. » Guillebert de Metz nous a également conservé le nom d'un Parisien du XV^e^ siècle, maître Jacques Duchier, demeurant en la rue des Prouvelles, lequel avait une salle remplie de toute espèce d'instruments : harpes, orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres (1). En France, les plus célèbres collectionneurs de ce genre d'objets ont été, à notre époque, Clapisson, l'auteur de la *Fanchonnette*, et le docteur J. Fau. Leurs cabinets ont constitué le fonds de notre musée du Conservatoire. On trouve là, dans trois salles malheureusement insuffisantes, les plus admirables merveilles de l'ancienne lutherie, et chaque année quelque pièce nouvelle vient s'ajouter au catalogue (2).

Il est impossible de se faire une idée complète de l'histoire de la musique, si l'on n'a pas sous les yeux les agents expressifs de cet art si répandu à notre époque, et hélas! si superficiellement pratiqué. Bien plus, tous ces instruments abandonnés, démodés, par leur forme, par leur organisation,

(1) Guillebert de Metz. *Description de Paris.*

(2) P. Chouquet. *Catalogue raisonné de Musée instrumental du Conservatoire.*

Digitized by Google

j'ajouterai par leur diapason, peuvent servir de documents à l'histoire générale du goût et des mœurs, en dehors même de leur application au but que se propose la musique.

Voyez ces musettes, ces cornemuses en robes de velours brodé d'argent; ces vielles couvertes d'une délicieuse marqueterie d'ivoire, d'ébène, de citronnier, d'écaille et de nacre; ces dessus de violes à cinq cordes, dont le cheviller se termine en une jolie tête d'Amour; admirez ces clavecins que d'illustres peintres n'ont pas dédaigné de décorer; ces tambourins provençaux ornés de gracieuses arabesques ; ces harpes aux proportions élégantes, qui laissent courir sur leur crosse et s'enrouler à leur bras des guirlandes de roses, des colliers de perles et des entrelacs. N'y a-t-il pas là comme un reflet de l'époque qui marque l'épanouissement de la civilisation, de ce siècle de Richelieu et du prince de Ligne, de Voltaire et de Boucher, de Fragonard et de Caffieri ?

Faisons un pas en arrière. Voici les grandes violes aux éclisses hautes, aux têtes recourbées en forme de crosse; les flûtes à bec massives, les grandes trompes de trois pieds de diamètre, tout cela digne, majestueux et fait pour sonner en présence du grand Alcandre? En rétrogradant encore, nous saluerons l'archiluth, cette contre-basse de la mandoline, dont le manche seul mesure jusqu'à un mètre et demi de longueur, les luths au cheviller renversé, les basses de viole aux contours bizarres, et telles que le Dominiquin en met une aux mains de sa sainte Cécile ?

Ensuite, vous arrêterez les yeux sur le piano, ce meuble aux formes lourdes, aux proportions mal équilibrées, plaqué d'acajou ou de palissandre, et vous conviendrez que notre mépris de l'élégance s'accuse dans la construction des instruments de musique plus nettement encore que dans aucune autre manifestation de l'art

Digitized by Google

Mais, avons-nous dit, ce n'est pas seulement par la forme des instruments qui le composent que l'orchestre ancien se recommande à notre attention ; c'est encore et surtout par le caractère spécial de sa sonorité.

Voici une viole à sept cordes. Écoutez comme le son en est doux ; et encore a-t-on imaginé de la garnir de cordes en acier vibrant par sympathie, de manière à enlever à la corde en boyau ce qu'elle peut avoir de dur et d'un peu aigre.

Écoutez encore ces luths, ces flûtes à bec, ces bassons aux notes molles, discrètes, un peu voilées ; tout cela va bientôt disparaître avec la politesse, la bonne humeur, la grâce du XVIII[e] siècle, car tout se tient et se commande : hommes et choses, institutions politiques et combinaisons harmoniques. Et Grétry, se souvenant qu'il eut la joie de vivre dans ces années chères à M. de Talleyrand, Grétry avouera un jour que « depuis la prise de la Bastille on ne fait plus de la musique qu'à coups de canon (1). »

Et avec cela le diapason monte sans cesse depuis 200 ans. L'orchestre de Lully prenait le *la* de 800 vibrations environ. Celui de Rossini s'accordait sur un *la* donnant 880 vibrations, soit un écart de plus d'un demi-ton. Les facteurs d'instruments à vent, dans le but d'augmenter la sonorité des tubes en cuivre, ont précipité le mouvement. Le reste de l'orchestre a suivi ; seule la voix humaine s'est avouée vaincue ; et sans l'arrêté ministériel du 16 février 1859 qui fixe le nombre des vibrations du *la* normal, nos acteurs d'opéras en seraient peut-être réduits aujourd'hui à *mimer* les parties qui leur sont confiées dans les ouvrages des maîtres.

Nos violonistes modernes se sont si bien rendu compte de la différence entre les deux tonalités, ancienne et moderne, qu'ils font un usage immodéré de la *sourdine* quand ils ont à jouer une chaconne, une gavotte, un menuet, une pavane.

(1) Grétry. *Mémoires sur la Musique.*

Digitized by Google

Or le son de l'instrument est tout à fait dénaturé par ce petit appareil. On croirait entendre le crin-crin d'un ménétrier de village, ou la pochette d'un maître de danse. Pourtant ces fragments de ballet, à l'origine, étaient confiés à de bons et beaux violons, au son ample et pur, sortant des ateliers d'Amati, de Guarnerius, de Grancino, de Maggini, de Stradivarius... Seulement, les cordes étant moins tendues que les nôtres, la sonorité perdait de son éclat, et l'effet produit répondait exactement à l'effet rêvé par le compositeur.

On ne se figure généralement pas quelle importance a le choix des instruments dans les exécutions de musique ancienne. Tout bien considéré, il paraît impossible, dans ces sortes d'auditions rétrospectives dont le public dilettante de nos jours est si friand, d'obtenir une interprétation rigoureusement exacte d'un chef-d'œuvre produit au XVI^e^, au XVII^e^ et même dans la première partie du XVIII^e^ siècle.

Et si cette observation vise surtout les instruments à vent, dont le caractère s'est complètement modifié dans ces soixante dernières années, il ne s'ensuit pas qu'elle épargne les instruments à clavier. Tout au contraire !

Une pièce de clavecin de Couperin, de Rameau, de Chambonnière, de Hasse, jouée sur un piano, constitue un contresens musical. Qu'ont de commun, en effet, le clavecin et le piano sous le rapport du son ? Rien. Dans le premier, la corde très fine est pincée, dans l'autre cette corde, beaucoup plus grosse, est frappée par un marteau. Le clavecin n'est autre chose qu'une harpe placée horizontalement, où les sautereaux garnis d'un bec de plume font l'office du doigt de l'homme. Le piano est, au contraire, un instrument à percussion. Les vibrations se produisent, par conséquent, dans des conditions différentes, et les timbres qui en résultent ne

Digitized by Google

sauraient être confondus par l'oreille la moins exercée. Il y a plus : le mode d'accord du clavecin et du piano actuel n'est point du tout le même. Nous n'avons point, ici, à nous étendre sur le tempérament inégal, et sur le tempérament égal, qui, tour à tour, ont régi la mise en accord des instruments à clavier. Mais il faut bien faire remarquer que le tempérament inégal, basé sur la nécessité d'obtenir les tierces majeures justes, distribuait ensuite, d'une manière un peu empirique, les altérations sur le reste de l'échelle chromatique. Au contraire, la gamme formée par le tempérament actuellement en usage est obtenue par l'altération égale de chacune des quintes ramenées dans l'intervalle d'octave, et le divise ainsi en douze demi-tons respectivement égaux. Notre gamme est donc fausse dans toutes ses parties, au lieu qu'autrefois, à côté d'intervalles discordants, il en était d'absolument purs. Cette révolution tonale, opérée dans le but d'identifier toute la série des gammes majeures et mineures, a modifié considérablement la valeur du coloris musical. Rameau fait justement observer que nous recevons des impressions différentes en raison des différentes altérations des intervalles harmoniques. Voilà donc toute une gamme de sensations renversée et brouillée, du moment que les sons qui les provoquent n'ont plus entre eux les mêmes relations.

Le tempérament inégal confinait, il est vrai, l'exécutant, dans un nombre restreint de tons naturels, mais elle donnait, en revanche, à ces mêmes tons, une douceur, un charme, une sorte de mélancolie qui résulte de la faiblesse des tierces mineures en particulier. C'est tout le contraire qui a lieu pour l'accord du piano. Donc, les pièces jouées sur le clavecin accordé suivant le tempérament égal perdent, pour ainsi dire, leur *couleur*, transportées sur un instrument où les intervalles n'ont plus la même distance, et, partant, ne produisent plus la même impression à l'oreille de l'auditeur.

De ce que nous venons de dire résulte-t-il que nous devions abandonner tous les chefs-d'œuvre de la musique ancienne,

Digitized by Google

faute de posséder les instruments organisés en vue de l'interpréter ? Non, certes ! Ce serait bouder contre nous-mêmes. Mais, encore une fois, il importe de faire des réserves quand telle ou telle production d'un des Maîtres d'autrefois ne nous satisfait qu'imparfaitement. Nous ne pouvons plus la juger au point de vue qui lui convient et servie par les moyens d'expression qui lui sont propres. Et même, en ce qui concerne le piano, ne croyez-vous pas que ces vieux instruments carrés, si dédaignés aujourd'hui, nous donnent la pensée de Grétry, de Méhul, de Clémenti, mieux que les magnifiques instruments d'Erard, de Pleyel, de Steinway ?

On comprend l'utilité qui ressort, pour le musicien, d'une collection où la plus grande partie des éléments de l'instrumentation ancienne peuvent trouver leur place.

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de réunir les nombreuses variétés des instruments disparus. Car dans leur préoccupation d'étendre les voix de l'orchestre, et, pour chacun des instruments, de constituer une famille complète du grave à l'aigu, les luthiers construisaient tels et tels instruments dont nous ne trouvons trace dans aucune partition et qui n'ont subsisté qu'à l'état de curiosité rarissime. Le but du collectionneur doit être de rechercher et de disposer avec méthode un type pour chacune des subdivisions des trois grandes familles d'instruments à cordes, à vent et à percussion. Le champ d'action est encore assez vaste pour suffire à l'activité et au zèle des plus entreprenants.

De tant d'instruments divers, dont nous n'essaierons pas de donner une nomenclature complète, les uns ont disparu tout à fait ; d'autres, jadis en honneur, sont tombés entre les mains des virtuoses du pavé. Tel a été le sort de la vielle, chérie de nos arrière-grand' mères, et de la musette,

Digitized by Google

dont les gentilshommes du temps de Louis XIII et de Louis XV faisaient leurs délices (1). Croirait-on que l'abbé Terrasson, membre de l'Académie française et de celle des sciences, ait osé sérieusement imprimer, en 1741, la phrase suivante : « *Ne pensez pas, Mademoiselle, qu'en examinant l'origine et les progrès de la vielle chez les Grecs et les Romains, j'aie trouvé de grands secours dans Hérodote ou dans Thucydide. Il manque à ces grands hommes d'avoir parlé de la vielle ; et je ne sais si, par cette raison, vous ne devez pas vous brouiller avec les écrits de ces célèbres historiens, qui ont cru rendre leurs ouvrages plus intéressants en faisant de grands récits de batailles, qu'en nous instruisant du progrès des sciences et des arts (2).*

On pourrait répondre à l'abbé Terrasson que les premiers vestiges de l'organistrum, vielle ou chifonie ne remontant pas au delà du X^e^ siècle de Notre-Seigneur, il était aussi difficile à Thucydide d'en parler, qu'à lui, Terrasson, de chanter les mérites du cornet à pistons ou de l'orgue Alexandre.

Cette appréciation en rappelle une autre tout aussi enthousiaste et non moins bouffonne. Elle est du Père Mersenne, célèbre et fécond musicographe du XVII^e^ siècle, et s'applique à ces singuliers appareils en bois dont le serpent formait la basse, et qu'on appelait « cornets à bouquin » Et, dans un accès de lyrisme, le docte Mersenne s'écrie, que « *le son que « rend le cornet est comparable à l'éclat d'un rayon de soleil « qui paraît dans l'ombre ou dans les ténèbres, lorsqu'on « l'entend, parmi les voix, dans les cathédrales et dans les « chapelles (3).* »

Que sont devenus les instruments qui méritaient d'aussi ardents panégyriques ? Où est la vielle, chantée par l'abbé Terrasson ? Où sont les cornets du Père Mersenne ? Et les

(1) Plusieurs grands seigneurs de cette époque se sont faits peindre, jouant de la musette ou de la cornemuse.

(2) Terrasson. *Dissertation sur la vielle*, citée par H. Lavoix (*Histoire de l'Instrumentation*).

(3) Mersenne, l'*Harmonie universelle*, V^e^ Traité, livre 5.

Digitized by Google

violes, et les théorbes, et la trompette marine affectionnée par M. Jourdain, et la *tendre musette* de M de La Harpe? Et les luths, les cistres, les régales, les flûtes douces, les cromhorns, les tympanons? Notre tambourin provençal, qui naguère excitait les couples à la farandole, n'est-il pas à peu près entré dans la catégorie des curiosités archéologiques? Qu'est devenu le clavecin, avec son double rang de touches et ses registres se prêtant à d'intéressantes combinaisons? le clavecin, dont le timbre, argentin dans l'aigu, était si puissant dans les notes graves, lorsqu'on eut garni les sautereaux de petits morceaux de buffle ou de cuir, en place de becs de plumes?

Quant aux flûtes traversières, aux hautbois, aux clarinettes, on les a chargés d'anneaux, de tringles et de clés, qui en rendent le mécanisme plus facile, mais aux dépens de la pureté et de l'amplitude du son. On dirait que les facteurs n'ont eu pour objectif que de fondre toutes les couleurs de la palette instrumentale en une seule nuance : *le grisâtre*, entreprise peu digne du siècle où nous vivons.

On comprendra, peut-être, que quelques paroissiens attardés d'une église depuis longtemps fermée recueillent, pour les sauver de la destruction et de l'oubli, ces glorieuses antiquailles. De tous les témoins du passé, il n'en est pas de plus fidèles que les instruments de musique, ni de plus éloquents. Et si leur voix est un peu cassée, si leur corps est fêlé par places, du moins ils ont gardé leur âme. Les sons qu'ils rendent encore ravissent l'imagination de l'artiste; ils la reposent dans le charme des mélodies oubliées, et lui livrent les secrets d'un art à tout jamais disparu.

Eug. DE BRIQUEVILLE.

Digitized by Google

DOM POLYCARPE DE LA RIVIÈRE

La ville d'Avignon, dont les annales sont si riches, n'a pas d'histoire imprimée. Le livre du P. Fantoni, écrit d'ailleurs en italien, ce qui n'en permet pas la lecture à tout le monde, n'est qu'une compilation indigeste, dépourvue de plan, de méthode, de critique, de philosophie. C'est moins une *histoire* qu'une *chronique*, où les faits les plus invraisemblables sont accueillis sans contrôle, où les erreurs de dates et de noms fourmillent, mais où la vivacité des idées et le charme pittoresque du style qui animaient les pages de nos vieux chroniqueurs français, dit le docteur Barjavel, font complètement défaut.

Cependant les Avignonais auraient pu avoir pour historien, il y a plus de deux siècles, un homme profondément versé dans la science du passé et dans l'art de mettre en œuvre ses vastes connaissances. Mais des circonstances extraordinaires vinrent empêcher la publication de son manuscrit ; et depuis ce jour tous ceux qui ont tenté de poursuivre son entreprise ont vu leurs efforts frappés de stérilité. Le même obstacle qui arrêta la plume de Polycarpe de la Rivière, a fermé la bouche à Laurent Drapier, au marquis de Cambis-Velleron, à l'avocat Teyssier, au P. André Valladier et à Léon Ménard, l'illustre historien de Nîmes.

Il m'a semblé que je ferais à la fois une œuvre patriotique et un acte de justice en tirant de l'oubli la personne, la vie et les travaux des écrivains qui s'étaient donné la noble tâche de doter notre cité d'une histoire où ils auraient fait revivre

Digitized by Google

ses anciennes grandeurs, le rôle si important qu'elle a joué dans le monde, et les révolutions si dramatiques qui l'ont agitée et transformée. Je suivrai dans cette étude l'ordre chronologique, en commençant par un célèbre chroniqueur de la 1re moitié du XVIIe siècle.

I

Pendant l'année 1638 un événement se produisit, qui émut vivement le monde savant. Le Prieur de la Chartreuse de Bonpas, Dom Polycarpe de la Rivière, disparut soudainement, et on ne put savoir ce qu'il était devenu. Un moine de plus ou de moins, à une époque où il y en avait tant, c'était peu de chose ; mais le Prieur de Bonpas n'était pas de ceux dont on peut dire : *uno avulso non deficit alter.* Sa réputation, comme historien, était répandue au loin ; il avait pour correspondants les hommes les plus érudits de l'Europe, parmi lesquels je citerai seulement Fabri de Peiresc et Pierre Gassendi. Au moment de sa mystérieuse disparition, tous ces savants attendaient avec impatience la publication d'un ouvrage annoncé depuis longtemps. C'était une histoire de l'Église d'Avignon, formant la 1re partie d'une œuvre beaucoup plus vaste qui aurait embrassé les annales des trois provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles et d'Embrun (1).

(1) Cet ouvrage devait comprendre aussi l'histoire civile d'Avignon et du Comté-Venaissin ; Gassendi, dans sa *Vie de Peiresc* (livre VI), le compare aux travaux d'Hercule, tant son auteur avait surmonté de difficultés et préparé de matériaux. Voici ses propres expressions :

« Tum suspexit maxime studium, quo affectum novit Polycarpum Ri-
« vierium, Carthusiani ordinis decus, cujus immensæ eruditioni accessit
« notitia eximia rerum omnium provinciæ explicandarum speciali tomo
« operis Herculei ab illo suscepti. »

Digitized by Google

Dom Polycarpe avait fait d'immenses recherches pour recueillir les matériaux de ce livre, et il avait puisé à pleines mains dans les trésors d'érudition amassés avec des peines infinies, pendant un grand nombre d'années, par un infatigable pionnier de la science historique, l'abbé Antoine Maselli, chanoine de St-Agricol.

Pour faciliter les derniers travaux qu'exigeait l'impression du manuscrit de Dom Polycarpe, le Chapitre général des Chartreux, tenant son assemblée annuelle en 1638, avait relevé ce religieux de ses fonctions priorales au couvent de Bonpas. La décision du Chapitre est formulée en termes on ne peut plus bienveillants pour celui qui en est l'objet.

Il y est dit que la licence concédée à Dom Polycarpe, sur ses instances réitérées, a pour but de lui permettre de mettre la dernière main, avec plus de liberté et de calme d'esprit, à son très important travail sur les annales de l'Église gallicane, et de le publier, pour la plus grande gloire de Dieu, pour le bien et l'exaltation de l'Église catholique et pour l'honneur de tout l'ordre des Chartreux. Dom Polycarpe est dispensé de suivre une partie des offices de jour et de nuit et d'observer les jeûnes réglementaires, eu égard à la grande faiblesse de sa santé, « qui ne tient qu'à un fil. » Il est enfin autorisé à sortir de la maison de Bonpas pour aller à Avignon et « en autres lieux circonvoisins (1). »

(1) Voici le texte de cette licence, tel qu'il est écrit dans les délibérations du Chapitre général :

« Anno MVIXXXVIII.

« Priori domus Bonipassus D. Policarpo de la Rivière ad magnam et « sæpe sæpius repetitam instantiam suam, ea fit de causa misericordia, ut « operoso et diu expetito operi suo Annalium Christianissimæ Ecclesiæ « Gallicanæ liberius et quiescius instare possit et summam tandem ali- « quando ad majorem Dei gloriam, Ecclesiæ ipsius catholicæ bonum et « exultationem, et totius ordinis decus adferre possit manum ; quem et « ideo viribus ut suis tenui filo parvi roboris pendentibus mitius consulere « queat, volumus ut abstineat ab officio chori diebus ferialibus, festinius « autem poterit interesse Matutinis usque ad Laudem, et Vesperis usque « ad Salve Regina. Dispensamus etiam eum jejuniis ordinis et præcepimus « ut possit quoquo tempore deambulare circa domum et adire civitatem « Avenionensem et circumvicinas, et ubique teneat locum Antiquioris. »

Digitized by Google

Après cet acte, il n'est plus parlé une seule fois de dom Polycarpe dans les procès-verbaux des assemblées capitulaires des Chartreux qu'il m'a été donné de consulter longuement. Ils contiennent pourtant une foule de détails sur les mouvements du personnel dans toutes les Chartreuses de France et de l'étranger; les décès des religieux de tout rang y sont enregistrés d'année en année, et on y relate même les mesures disciplinaires prescrites contre des membres coupables de désertion ou d'autres graves infractions à la règle de l'ordre.

Honoré Léotard, l'auteur de l'*Hercules Commodianus*, publié en 1646 contre le fameux Launoi, dit dans cet ouvrage que dom Polycarpe, muni de l'autorisation de ses supérieurs, s'était rendu dans un établissement balnéaire pour réparer sa santé. Mais il ne fait pas connaître la source où il a puisé ce renseignement. Il ajoute qu'à dater de ce moment l'ancien prieur de Bonpas n'a plus été vu par aucun mortel, malgré toutes les recherches faites pour le retrouver, et que beaucoup de gens supposaient qu'il avait été tué par son domestique, poussé à ce crime par le désir de s'approprier une somme d'argent assez importante que son maître avait emportée pour les dépenses de son voyage.

Mais ce n'était là qu'une rumeur vague dont on ne rencontre pas l'écho dans les écrits d'autres auteurs contemporains de dom Polycarpe et qui ont parlé de son étrange aventure. Le chanoine Maselli, cité plus haut, avait plus de motifs que personne de s'enquérir du sort de son ami, et il ne faillit point au devoir qui lui incombait à cet égard. Dans une lettre qu'il écrivit en 1639 au cardinal François Barberini, à Rome, sur l'interruption de l'Histoire d'Avignon, il raconte les démarches qu'il a faites pour découvrir quelque trace du savant chartreux, et il en déplore l'inutilité. Certaines expressions de cette lettre, dans leur obscurité volontaire, laissent percer le soupçon d'une fin violente, disons le mot, d'un ensevelissement dans la tombe anticipée de quelque cachot de couvent ou prison du Saint-Office.

Digitized by Google

Il y est dit que le livre du prieur de Bonpas allait paraître, quand, soudainement, au grand préjudice de la ville d'Avignon et des plus éminents esprits, « fut retirée et coupée la « main de l'auteur de cet ouvrage par une rigoureuse évic- « tion, ou, pour mieux dire, par un coup d'arbalète qui jeta « sa plume hors de la province pontificale. » *(Con un balestramento della sua penna fuora dello stato di nostro Signore.)* Et parlant plus loin de la visite qu'il fit à la Grande-Chartreuse, pour savoir s'il serait possible d'avoir quelques nouvelles des documents si nombreux et si précieux qu'il avait confiés à Dom Polycarpe, Maselli dit qu'il ne fut pas admis à saluer le Père général, mais qu'il comprit, dans ses entretiens avec d'autres moines, qu'il lui restait peu d'espoir de recouvrer ces richesses « dans la pompe funèbre de l'auteur vivant. » *(Io connobbi da pochi discorsi d'altri la poco speranza di ricuperatione di esse nella funebre pompa del authore vivo.)*

Le docteur Launoi, qui traitait Dom Polycarpe en ennemi dans la campagne qui l'a fait surnommer *Dénicheur de saints*, exprime brutalement une autre opinion. L'ancien prieur de Bonpas est à ses yeux un ange déchu que l'orgueil a jeté dans l'apostasie.

Après l'avoir accusé de falsification et de supposition de textes, il ajoute : « Quant à ce qu'on dit dans la Chartreuse « sur le compte de Dom Polycarpe, ce n'est pas notre affaire ; « mais, si l'on dit vrai, nous admirons en cela combien les « jugements de Dieu sont incompréhensibles ; en effet, à « ce Polycarpe, que son ami Théophile Raynaud appelait « *l'astre resplendissant de l'ordre des Chartreux*, ne pour- « rait-on pas appliquer ces paroles de l'Écriture : *Comment « es-tu tombé, Lucifer, toi qui, ce matin, montais dans le « ciel ?*

Cette insinuation perfide indigna tous les amis et admirateurs de Dom Polycarpe ; elle provoqua de vertes ripostes et le coup de massue de l'*Hercules Commodianus*.

« Toi qui veux que Polycarpe ait été, comme Lucifer, pré-

Digitized by Google

« cipité du ciel des Chartreux, s'écrie Honoré Léotard, l'au-
« teur de cet ouvrage, d'où tiens-tu cela, Launoy? Qui t'a
« dit qu'il avait déserté honteusement la vie monastique ? Tu
« ne peux citer que de vagues rumeurs, qui n'ont aucun fon-
« dement... Ordinairement, celui qui tombe portait en lui-
« même les principes de sa chute, tels que ceux que l'on voit
« en toi en si grand nombre. » Il rappelle ensuite tous les titres de Dom Polycarpe à l'estime des gens de bien, et le fait mourir victime d'un assassinat.

Bien longtemps après ces joutes de plume qui étonnent notre époque, le bruit s'accrédita que l'ex-prieur de Bonpas, ayant jeté le froc aux orties, était entré comme bibliothécaire au service de M. de Verneuil, gouverneur du Languedoc, qui lui avait obtenu de Rome la dispense de ses vœux. Et voilà, dirai-je après tant d'autres, comme on écrit l'histoire ! Oui, il est vrai qu'un gouverneur du Languedoc eut à son service un abbé de la Rivière, mais ce gouverneur était Gaston d'Orléans, et cet abbé était Louis Barbier de la Rivière, seigneur du Petit-Bourg, ancien régent de collège (1).

Du mélange de ces différentes versions il s'est formé une légende où la note malveillante domine ; l'homme y est aussi maltraité que le savant, toujours accusé d'avoir fabriqué de fausses chartes et altéré des textes authentiques dans l'intérêt de ses opinions. Cependant, vers le milieu du siècle dernier, quelques bons esprits, tels que le marquis de Cambis-Velleron et M. de Caumont, entreprirent de réhabiliter la mémoire de Dom Polycarpe. M. de Cambis surtout est très affirmatif, et ses arguments ont une grande force. Il espère qu'on reviendra de la prévention qui fait considérer comme faux, dans les œuvres de Dom Polycarpe, les documents sur lesquels les écrivains antérieurs ont gardé le silence. « Il ar-
« rive, dit-il, quelquefois qu'un manuscrit récent a été copié
« fidèlement sur un manuscrit ancien, qui, après avoir été
« longtemps perdu, vient enfin à se retrouver. »

(1) Dom Vaysette, tom. XIII, nouv. édit., pag. 189.

Digitized by Google

On peut ajouter que les manuscrits sont exposés à bien des chances de destruction et faire remarquer, avec Honoré Léotard, que beaucoup d'actes originaux, conservés dans les Archives de la Grande Chartreuse, ont péri dans l'incendie qui détruisit ce monastère en 1611. Dom Polycarpe avait pu les consulter avant cette époque et en prendre copie.

Au sujet de la mort de ce religieux, M. de Cambis énonce un fait qui contredit complètement l'opinion vulgairement admise : « Dom Polycarpe, dit-il, mourut chez M. Raym-« baud ou Raybaud, avocat de la ville d'Arles, auquel il laissa « ses manuscrits, et entre autres les *Annales de la ville* « *d'Avignon* (1). »

C'est là un indice très important qui va nous guider dans la recherche de la vérité. Il s'agit de dégager l'inconnue de ce problème.

Dans ce but j'ai recueilli divers témoignages qui viennent corroborer, avec des indications plus précises, l'assertion de M. de Cambis.

Le premier et le plus ancien émane d'un M. Raybaud, avocat d'Arles, qui me paraît être le fils du Raybaud dont a parlé M. de Cambis. On trouve dans le Recueil de la correspondance de Remerville, Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras (page 688), une lettre adressée par ledit avocat à l'*Hérodote aptésien*, le 24 juin 1709, au post-scriptum de laquelle on lit : « Au reste, pour ce qui est des manuscrits du « Père de la Rivière, ce sont les propres originaux que j'ay. « J'en ay des preuves convaincantes, entre autres des lettres « du général des Chartreux, qui escrivoit à la personne de « qui je les ay, pour tascher de les avoir. »

Viennent ensuite deux lettres de M. de Mazaugues, président au Parlement d'Aix, à M. de Caumont. En voici des extraits :

(1) L'auteur du *Gallia Christiana* confirme ce témoignage ; il dit tenir de M. Raybaud, d'Arles, une copie des Mss. de Dom Polycarpe.

Digitized by Google

Aix, 28 août 1717.

« J'ay lu avec plaisir ce que vous m'écrives sur D. Polycarpe de la Rivière. J'ay un grand nombre de ses lettres « qui ont été d'un grand secours au Sr de Ste-Marthe pour « le *Gallia Christiana*. Ce que M. Raybaud a de ce Chartreux n'est qu'une très petite partie de ses collections, qui « sont aussi inconnues que le sort de son auteur.... »

Aix, ce 22 mai 1719.

« J'ay acquis de M. Raybaud les Mss. de Dom Polycarpe. « Ils auroient été mieux entre vos mains, puisqu'ils regardent pour la plus grande partie l'histoire ecclésiastique de « votre ville.... »

L'abbé de Massilian, dans ses notes manuscrites (1), parle plusieurs fois des manuscrits de Dom Polycarpe, tirés du cabinet de M. Raybaud, avocat d'Arles, et se demande comment ils étaient tombés entre les mains de celui-ci. » C'est, « répond-il, ce qu'on n'a pu découvrir jusqu'à ce jour. On « croit pourtant que Dom Polycarpe les engagea entre les « mains du père de cet avocat pour quelque somme d'argent. »

M. de Nicolay, archéologue de la ville d'Arles, dans une lettre au Dr Calvet (6 janvier 1772), explique d'une autre manière cette cession en nantissement : «... Ce Monsieur Raybaud, d'où me viennent les Mss. en question, est effectivement le même qui avoit vendu à M. de Mazaugues l'ouvrage « de Dom Polycarpe de la Rivière. Il l'avoit eu singulièrement. C'étoit un gage que lui avoit donné un graveur, « neveu du Chartreux, en s'en allant à Rome, pour des « avances qu'il en avoit reçues et qu'il ne fut jamais en état « de rendre. »

(1) Collection des Mss. de la Bibliothèque publique d'Avignon.

Digitized by Google

Mais le document le plus explicite sur la question qui nous occupe nous est fourni par Léon Ménard, l'historien de la ville de Nîmes, dans une lettre du 28 mars 1764, écrite à Bouquier, *antiquaire* à Arles. On nommait alors ainsi les archéologues.

Après une intéressante dissertation sur l'inscription de Ste-Cazarie, il ajoute : « Permettez-moi maintenant de vous de-« mander à mon tour des renseignements au sujet des manus-« crits de Dom Polycarpe de la Rivière dont vous connaissez « le savoir et l'érudition. Ce Chartreux avoit ramassé beau-« coup de matériaux pour l'histoire de ce pays. Dégoûté de « la solitude de Bonpas pour je ne sais quel sujet, il se retira « à Arles auprès de M. Raybaud et y mourut. De sorte que « tous ses mémoires et documents diplomatiques, tout a « resté là. Mais depuis, que sont-ils devenus ?

« M. Raybaud, le fils, ne les a-t-il pas entre les mains ? Ce « seroit pour moi un grand trésor, que d'en avoir commu-« nication. On a bien dans la Bibliothèque de Carpentras le « manuscrit que ce Religieux avoit travaillé sur l'histoire de « ce pays, lequel avait été vendu à M. de Mazaugues ; mais « il y a bien d'autres richesses qui sont restées en arrière. « Pourriez-vous savoir ce qui en est et tenter d'obtenir du « fils la communication en question, ou bien m'indiquer « par quelles voies je pourrois y parvenir d'ailleurs ? Vous « m'obligerez beaucoup, et s'il falloit venir à Arles faire une « tentative utile pour cet objet, je m'y rendrois bien volon-« tiers. Je laisse ce soin à votre zèle pour l'avancement de « de notre histoire. On m'a assuré que feu M. Raybaud offrit « de vendre aux Chartreux de Bonpas une charretée de titres « et de monuments qu'avoit laissés Dom Polycarpe, mais que « ces Religeux n'en voulurent pas. Vous me feriez aussi plai-« sir de me dire le jour et la date de la mort de ce savant « Chartreux et l'endroit où il est enterré, et d'y ajouter quel-« ques anecdotes de sa vie et de ses dernières années, s'il peut « en venir à votre connaissance. »

Si nous avions la réponse de Bouquier, elle apporterait

Digitized by Google

sans doute quelque lumière dans les ténèbres au milieu desquelles nous marchons; mais nous ne l'avons pas. Il faut donc nous contenter des données incomplètes que nous possédons. D'après ces données, il n'est pas téméraire de tenir pour acquis au procès que M. Raybaud, d'Arles, avocat, avait dans son cabinet, au commencement du XVIII[e] siècle, une partie importante des manuscrits de Dom Polycarpe. Comment en était-il devenu possesseur? Les tenait-il de son père, Jean Raybaud, notaire et greffier du grand prieuré de Saint-Jean de Jérusalem de St-Gilles, auteur d'une histoire manuscrite de cette maison, conservée à la Bibliothèque d'Aix (1) ? On ne peut l'affirmer; mais peu importe, après tout, pour la conclusion à tirer de la présence à Arles des manuscrits de Dom Polycarpe. Ils n'étaient pas venus tout seuls dans cette ville ; ils n'y avaient pas été apportés par le domestique à qui Honoré Léotard atttibue la mort du célèbre Chartreux, mais très probablement par celui-ci, qui les aura vendus, engagés ou légués. Il est donc à peu près certain que Dom Polycarpe est mort à Arles, comme le dit Ménard, et qu'il s'était retiré dans ce pays, en quittant le couvent de Bonpas, auprès d'un parent ou d'un ami (2), gardant le plus strict incognito jusqu'à sa dernière heure et même dans la tombe. Celle-ci n'a pas trahi son secret ; est-il absolument impossible de le lui arracher ? J'espère que non. Les recherches que j'ai faites dans les obituaires de la ville d'Arles, pour découvrir l'acte de décès de Dom Polycarpe, ont, il est vrai, été inutiles, mais il est d'autres sources de renseignements où je n'ai pu encore puiser et qui me seront ouvertes. En attendant, je signale à tous les amis de la justice et de la vérité le démenti déjà

(1) « M. Jean Raybaud, avocat à Arles, dit l'abbé Bonnemant (Ms. « *Archevêché*, tom. II, pag. 240), avait beaucoup de goût pour la littéra« ture et l'antiquité ; il avait un amas précieux de bons livres et de riche « manuscrits ; ses enfants ont tout dissipé et vendu... »

(2) Il y avait à Arles, au XVI[e] siècle, une famille *de la Rivière*, et un de ses membres, consul de cette ville et grand politique, se rendit célèbre comme ardent ligueur. Le sculpteur, neveu de Dom Polycarpe, dont parle M. de Nicolay, n'aurait-il pas appartenu à cette famille ?

Digitized by Google

donné à une légende menteuse par les témoins que je viens de faire entendre, et je les convie à se joindre à moi pour compléter l'œuvre sainte de la réhabilitation d'un honnête et savant homme si longtemps calomnié.

Mais on me demandera peut-être pourquoi Dom Polycarpe, s'il était irréprochable dans sa conduite et dans sa doctrine, s'est entouré de tant de mystère et a terminé sa vie dans une impénétrable obscurité.

Le docteur Calvet répondra pour moi à cette question. La réponse est assez longue, je la résume ici en peu de mots :

« La publication du livre de Dom Polycarpe, dit le fonda-
« teur de notre Musée, fut arrêtée par la cour de Rome. Le
« chanoine Maselli, qui avait beaucoup contribué à cet ou-
« vrage et qui, probablement, s'était chargé de le faire impri-
« mer, présenta vainement des remontrances au cardinal
« ministre. Rome fut inexorable ; l'histoire d'Avignon ne
« vit pas le jour. »

L'assertion du savant docteur me paraît fondée ; il est permis de supposer que Dom Polycarpe, vivement froissé par le *veto* de l'autorité ecclésiastique, mais respectant ce rigoureux arrêt, affligé d'ailleurs depuis longtemps de graves infirmités physiques, renonça définitivement à la vie claustrale, peut-être avec l'assentiment secret de ses supérieurs, et s'ensevelit tout vivant, comme dit le chanoine Maselli, dans l'hospitalité discrète d'une maison amie.

II

La nuit qui couvre la tombe de Dom Polycarpe enveloppe aussi son berceau. L'histoire ignore le temps et le lieu de sa naissance, comme le lieu et le jour de sa mort. Elle ne dit rien de sa famille.

Il était pourtant facile de résoudre une de ces questions. Pour connaître, sinon le pays natal de Dom Polycarpe, du moins la province qui lui a donné le jour, il suffisait d'interroger Dom Polycarpe lui-même.

Digitized by Google

C'est ce que j'ai fait.

Pendant qu'il était prieur de la Chartreuse de Ste-Croix-en-Jarrès, il publia chez Antoine Pillehotte et Jean Cappain, à Lyon, trois ouvrages, dont voici les titres :

1° L'Adieu du monde ou le mespris des vaines grandeurs et plaisirs périssables, 1 vol. in-8°.

2° Angélique, ou les Excellences et Perfections de l'Ame, 1 vol. in-4°.

3° Le Mistère sacré de nostre rédemption, 3 vol. in-8.

On peut lire dix fois dans chacun de ces ouvrages que leur auteur était né dans le Velay. Mais ils nous révèlent des choses bien autrement importantes. Dans la Préface de l'*Adieu du monde*, Dom Polycarpe dit que ce livre est « le dernier adieu de sa plume comme le premier adieu de son esprit au monde. » Ce concetto semble indiquer, d'une part, qu'avant d'écrire des traités mystiques, le célèbre Chartreux avait cultivé les lettres profanes, et, d'autre part, qu'il avait lutté longtemps et péniblement pour rompre les liens qui attachaient son cœur aux habitudes d'une vie mondaine. C'est du reste ce qu'il avoue avec une noble franchise en présentant son livre au public :

« Liseur, mon Amy, je te diray tout en un mot, si encor je « te dois dire un mot après un long adieu. Veux-tu gaigner « le ciel par le chemin de la piété? ne t'engage à celui de la « Cour, car il n'a point d'autre sortie que celle du repentir, « infaillible véritablement, mais difficile à reconnoistre, si le « ciel n'opère en nostre cœur et n'esclaire nos yeux. Bon « Dieu, que de larmes espandues, que de souspirs esventez « au flux et reflux d'une telle interversion et conversion ! Ils « se peuvent mieux penser que dire. »

« Il y a neuf ans maintenant qu'après un monde de sem- « blables agitations, Dieu me donna la volonté et quant et « quant le moyen de sortir du service d'une grande princesse « pour me donner au sien en cette reigle qu'indigne je tiens « la plus haute et la plus angélique en l'innocence et fermeté

Digitized by Google

« de ses vœux qu'on admire en l'Église. Mon dessein dès « lors ne fut autre que de tracer cet ouvrage pour une forme « de divertissement, ou plus tost pour un soulagement d'es- « prit, et pour éviter qu'emmy le doux repos de mes solitai- « res pensées, ce singe des actions humaines qui sçait le « mieux imiter la façon, le port et la parole de ceux qu'il re- « présente, ne vinst s'appuyer sur le lict de ma tranquillité, « et d'une voix feintement complaisante, me chucheter à l'o- « reille les vœux plus relevez d'honneur dont Junon puisse « favoriser ses mignons, les vains désirs de la valeur et des « sciences, riches dons de Minerve, ou les charmes de cette « fille de l'escume de mer, cette mer périlleuse qui a ses va- « gues, ses tempêtes et ses écueils.... »

« La facilité sans doute m'eust mené à la gauche, mon en- « fance à mon dommage; enfin il eust fallu que mon cœur « eust fleschi à toutes sortes d'injustes prétentions, si la glo- « rieuse brisée du généreux Hercule ne m'eust tourné à la « main droite et fait reconnoistre les traits du visage de « Minerve. »

« Doncques pour n'escouter point ces monstrueuses serei- « nes, douces enchanteresses des ames,... je m'amusay à « façonner ce pauvre discours, y mettant en œuvre mille « beaux traits de l'antiquité, mille rares inventions des poètes « et des orateurs relevées d'autant de filets d'or et d'argent « des hautes et divines sentences des Saints Pères, qu'en « l'arc messager de la pluye paroissent de couleurs, quand le « soleil frappe par derrière.... »

L'auteur dit ici, avec des détails dont je regrette d'avoir à émonder le développement trop touffu, qu'il a employé sept ou huit mois de suite, à heures perdues, à écrire cet ouvrage, qui est resté longtemps enseveli « dans la poussière de son étude », n'en sortant qu'à regret et par le commandement de ceux qui en ont eu plus de soin que lui. Il prie le lecteur d'en excuser l'imperfection, qu'il sent lui-même mieux que personne.

« Qui pourra juger si maigrement de moy que moy

Digitized by Google

« mesme ? Qui m'estimera moins que moy ? Comme Horace, « je trompette partout mon village (auquel je n'ay jamais « esté toutefois bucheron ni berger), et ma naissance en un « pays des plus froids et montueux qui soient, mais qui fait « partie d'une belle et puissante province, et va donnant gra- « cieusement à la France la plus claire et agréable rivière « qui coule sur son sein. »

« Sois doncques, cher liseur, plus doux et plus civil et plus « courtois à cette œuvre, le dernier adieu de ma plume « aussi bien que le premier de mon esprit au monde, et « considérant l'âge et le temps auquel je l'ay tracé, sur la « vingtuniesme année de ma vie, excuse de grace et par- « donne à cette fantasque bordure et brodure des marges que « contre mon gré quelques miens amis, qualifiez en toutes « sortes d'honneurs et de sciences, ont ainsi voulu ; et pour « les défauts que tu y rencontreras innombrables, donne-les, « comme homme, à l'humanité, et comme chrestien, à la « charité... »

Tout le monde sent comme moi le charme d'une confession si candide ; mais il y a dans le récit du Prieur de la Chartreuse de Ste-Croix, des confidences discrètes, des allusions voilées qu'il était besoin d'éclairer par une étude spéciale. C'est une partie de la tâche que je me suis donnée à l'égard de Dom Polycarpe, et dont je publie aujourd'hui les résultats.

Nous savons déjà que le Chartreux de la Rivière était originaire du Velay, et qu'il était né dans un village de cette contrée montagneuse et froide « qui va donnant gracieusement à la France la plus claire et la plus agréable rivière qui coule sur son sein. »

De quelle rivière s'agit-il ici ? Trois cours d'eau traversent le Velay : le Lignon du sud, qui sort du mont Mézenc, point culminant, à l'est, du département de la Haute-Loire et des montagnes du Vivarais ; l'Allier, qui prend sa source dans la forêt de Mercoire, au mont Lozère, sur la limite du Velay, et la Loire qui naît au centre du département de l'Ardèche,

Digitized by Google

entre dans celui de la Haute-Loire, à 16 kilomètres de sa source, et le parcourt sur une étendue de 75 kilomètres. Mais le Lignon et l'Allier sont des affluents de la Loire, et il faudrait créer une nouvelle figure de rhétorique pour dire de ces rivières que le Velay les *donne à la France*. Cela ne convient qu'à la Loire, qui arrose le centre et l'ouest de la France et va se jeter dans l'Océan. Par le mot *gracieusement* il faut entendre l'aspect gracieux de la région que baigne la Loire en traversant le Velay. Elle y coule, en effet, dans des gorges profondes et charmantes qu'elle a creusées entre de hautes montagnes. Je suis bien tenté de croire que le savant doublé d'un poète dont je m'occupe aujourd'hui, avait appris de bonne heure à aimer cette rivière, qui devient plus loin un grand fleuve; peut-être avait-elle été la marraine de sa famille.

Est-il possible maintenant de savoir la date de la naissance de Dom Polycarpe, avec les données que nous tenons de lui ?

Il dit qu'il a tracé le plan de son « *Adieu du monde* » sur la 21e année de son âge, après son entrée à la Grande Chartreuse. Or, l'*avertissement au lecteur*, placé en tête de ce livre, et les actes des chapitres généraux de l'ordre des Chartreux, nous apprennent qu'il commença son noviciat en 1609. S'il avait à cette époque 21 ans, il était vraisemblablement né en 1588.

Mais le renseignement capital qu'il nous fournit pour l'histoire de sa jeunesse est celui-ci : « Dieu me donna la volonté et quant et quant le moyen de sortir du service d'une grande princesse. »

N'oublions pas que celui qui parle est un Velaunois, c'est-à-dire un Auvergnat, et demandons-nous qu'elle était, au commencement du XVIIe siècle, la *princesse auvergnate* qui méritait d'être appelée *Grande*.

A la fin du XIIIe siècle, le comté d'Auvergne échut par mariage à la puissante famille de la Tour. En 1524, la comtesse Anne, fille de Jean III, et son héritière, légua ce

Digitized by Google

comté à Catherine de Médicis, sa nièce, qui le donna, en 1589, à Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. Mais, en 1606, Marguerite de Valois, sœur de Henri III et première femme d'Henri IV, s'étant pourvue contre cette donation, faite à son préjudice, se fit adjuger ledit comté par arrêt du Parlement.

Il y avait alors une année à peine que la reine Margot était revenue à Paris, après un exil de plus de vingt ans passés en Auvergne.

Ne cherchons pas ailleurs la *Grande Princesse* que la Rivière avait servie pendant sa jeunesse; ce ne peut être que cette belle Marguerite que Brantôme a proclamée « la plus grande princesse du monde », et qui a immortalisé le nom du château d'Usson.

Les historiens et les romanciers ont beaucoup écrit sur cette emme si célèbre par son esprit et ses charmes, par son mariage et son divorce, ses amours et sa dévotion ; elle a eu des détracteurs acharnés et des admirateurs enthousiastes ; mais jusqu'à ces derniers temps un juge impartial, après avoir lu ces virulents réquisitoires et ces dithyrambes outrés, avait à former son opinion. Les travaux récents de M. de La Ferrière (1) de M. Maurice Chanson (2) et du comte Léo de St-Poncy (3), ont élucidé la question et rétabli autant qu'il était possible la vérité des faits. C'est à ces auteurs, aussi consciencieux que savants, que j'ai emprunté le fonds de la courte notice historique qui trouve ici sa place.

Marguerite de Valois, fille de Henri II, et de Catherine de Médicis, naquit à St-Germain-en-Laye, le 14 mai 1553. La raison d'État, qui mit obstacle à son union avec un jeune prince tendrement aimé, Henri de Joinville, depuis duc de Guise, dit le Balafré, la fit marier à Henri de Bourbon, roi de Navarre, et plus tard roi de France. Cette union, mal as-

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre et 1er novembre 1884.

(2) *Revue d'Auvergne*, juillet et août 1887.

(3) *Histoire de Marguerite de Valois*, reine de France et de Navarre (Paris, Gaume, 1887.)

Digitized by Google

sortie s'il en fut jamais, fut « le fléau de sa vie » comme elle l'écrivait un jour. L'image du duc de Guise remplissait son cœur, et elle haïssait instinctivement son mari, dont sa mère et ses frères ne lui avaient jamais dit que du mal.

Après avoir vécu quelques années à la petite cour de Nérac, loin de ce prince qui ne lui avait pas appris le respect de la foi conjugale, sentant peser sur elle la haine de son frère Henri III, elle quitta la Navarre et se réfugia à Agen, où elle forma une sorte de gouvernement. Mais une armée envoyée par Henri III vint assiéger la ville, et Marguerite dut s'éloigner, sous la conduite de Lignerac, bailly et lieutenant général au commandement de la Haute-Auvergne. Le gouverneur du château de Carlat la reçut dans cette forteresse, où elle séjourna un peu plus d'une année. Le 14 mars 1586, elle partit de cette place et se dirigea vers les plaines de la Limagne, s'arrêtant dans divers châteaux, où elle ne faisait que passer pour fuir de nouveau devant les menaces du roi de France. A Ybois, près d'Issoire, elle fut trahie et livrée au marquis de Canillac, qui commandait un corps de cavalerie dans l'armée royale. Un ordre d'Henri III la fit transférer au château d'Usson, où elle entra comme prisonnière le 13 novembre 1586.

Si j'avais le temps, je ferais ici la description de ce manoir, dont Scaliger, qui le visita pendant le séjour de Marguerite, parle avec admiration comme d'une image en pierre de la vie féodale.

A peine la reine de Navarre en eut-elle franchi le seuil que le bruit de sa mort se répandit dans la contrée, et cependant, peu de mois après, le changement le plus singulier et le plus imprévu se produisait dans sa situation. Son geôlier, le marquis de Canillac, lui remettait les clés du château et lui rendait la liberté. Une petite troupe, envoyée d'Orléans par le duc de Guise, occupait cette forteresse.

Souveraine à Usson, où elle pouvait braver la fureur du roi son frère, Marguerite y créa une véritable cour selon son cœur et son imagination. Je n'ai pas à juger ici la conduite

Digitized by Google

morale de cette princesse, à comparer le récit du P. Hilarion Coste, qui a fait de son séjour à Husson « un Thabor pour la dévotion, un Liban pour la solitude, un Parnasse pour les Muses, un Caucase pour les afflictions », avec celui de d'Aubigné, qui le représente comme une Caprée ; je ne veux voir qu'un côté de cette existence romanesque, celui qui fit du château d'Usson, pendant vingt années, le rendez-vous d'une pléiade de savants, de littérateurs et d'artistes, derniers et fidèles courtisans de cette reine déchue, mais toujours couronnée de la triple auréole de la science, de la poésie et des arts. Ces personnages sont presque tous connus, grâce aux recherches de M. Léo de Saint-Poncy, qui a publié, l'année dernière, une histoire de Marguerite de Valois, écrite avec la plus exquise élégance et pleine de faits puisés aux sources les plus sûres. J'en citerai quelques-uns seulement.

Voici d'abord deux poètes, François Maynard, d'Aurillac, et Jean Baudoin, du Velay, qui furent tous deux de la première promotion de l'Académie française ; un romancier célèbre, Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée* ; l'historien Scipion Dupleix ; Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, l'immortel chroniqueur. A côté de ces écrivains, qui représentent encore aujourd'hui une des phases les plus brillantes de notre ancienne littérature nationale et du vieil esprit français, on voit des érudits de premier ordre, tels que Jules-César Scaliger, *le héros de la critique;* Jean Savaron, le savant juriste ; des avocats, des magistrats éminents, comme Séguier, Molé, Talon, Hennequin. Les artistes ne sont pas en moins grand nombre. Marguerite aimait passionnément la musique, qu'elle cultivait elle-même avec infiniment de goût et de talent ; elle apporta le plus grand soin dans le recrutement des maîtres auxquels était confiée l'éducation musicale de ses pages, demoiselles et enfants de chœur. « Bien chanter « était un moyen d'obtenir ses bonnes grâces, dit M. de « Saint-Poncy ; c'est ainsi que François de Pominy devint « son secrétaire, que Saint-Julien et le sire de Galeman devinrent ses écuyers. » L'organisation de sa chapelle portait

Digitized by Google

le cachet de son goût pour la pompe catholique et présentait un personnel nombreux d'aumôniers, chapelains, chantres et musiciens. Le bruit des merveilles du château d'Usson se répandit au loin, en Auvergne et dans les contrées voisines, avec la réputation d'amabilité et de libéralité de l'illustre châtelaine ; on venait de tous côtés solliciter l'honneur et le profit de servir une si bonne maîtresse.

Je ne sais quel emploi le jeune de la Rivière remplissait parmi les officiers du royal manoir, n'ayant pu consulter encore les registres de la comptabilité de Marguerite de Valois, dont M. de Saint-Poncy ne donne qu'un aperçu très sommaire ; mais à en juger par la culture si remarquable de l'esprit du Prieur de Ste-Croix, et par une érudition vraiment prodigieuse à un âge aussi peu avancé, on ne peut que lui assigner des fonctions d'un ordre assez élevé dans la hiérarchie des serviteurs de Marguerite. Peut-être était-il le fils d'un de ces gentilhommes montagnards, riches seulement d'honneur, comme les chevaliers écossais, qui venaient chercher fortune à la cour féodale d'Usson, et fut-il, dans son enfance, élevé parmi les pages de la reine. Son éducation terminée, il avait pu être employé dans les bureaux de la chancellerie, tenir même une plume de secrétaire auprès de Pominy, du sire de Champagnac ou de Jean de Boissier. Sa jeunesse tout entière fleurit dans une atmosphère saturée de poésie, de science, de mysticité religieuse, d'amour pour les belles œuvres de l'esprit humain, d'admiration pour la renaissance des lettres et des arts, alors dans son plein épanouissement ; et ce milieu, si éminemment propre à développer les facultés diverses de sa riche intelligence, fit de lui tout à la fois un poète et un érudit, un rêveur sentimental et un austère moraliste. Bientôt désabusé des fausses grandeurs et des perfides caresses du monde, il donna son âme au culte de la puissance infinie et de la beauté éternelle ; mais, si le désenchantement des vanités terrestres fut prompt à venir, le dépouillement du vieil homme ne s'accomplit qu'après une crise douloureuse, un déchirement de cœur dont on en-

Digitized by Google

tend l'écho dans bien des pages de l'*Adieu du monde* et de l'*Angélique*. Et puis, en dépit de tout, le pli des premières habitudes de son esprit reparaît toujours ; il ne peut oublier la langue qu'il avait appris à parler dans sa jeunesse ; ses pensées sont celles d'un ascète, mais il les exprime dans le style de ses maîtres en littérature ; qu'il écrive en vers ou en prose, un doux parfum de poésie s'exhale de sa plume, et c'est avec un bouquet de roses qu'il flagelle les vices et les ridicules de son temps :

« Que sont, chaste Angélique, que sont ces yeux victorieux « de la fragilité des humains, que les fous amants nomment « la lumière de leurs ames, le soleil unique de leurs cœurs, « l'astre de leurs félicitez ? Rien certes, rien autre chose que « les guides de ce corps misérable, que les fenestres de ce « bastiment corruptible, qui leur donnent en vieillesse autant « de pitié qu'en leur jeunesse il leur ont peu donner d'envie... « Et quoi, ces cheveux qui recèlent les désirs dans leurs on- « des, qui captivent les affections dans les chaisnes de leurs « crespeleures qu'on nomme les deux chainons des ames, « les prisons des pensées et les liens délectables des volontez, « que sont ce qu'un excrément de l'humide radical, qui vio- « lenté par la chaleur native, sort par les pores et croist et « descroist avec l'âge. Pourquoi en faire tant d'estime et « pourquoi tant de peine pour les embellir avec la poudre, le « peigne, l'esponge, le linge chaud, le réchaud, le fer, le filet « de verre et mille autres inventions à l'usage de la vanité ?

« Que peut estre cette bouche qui de son haleine, disent- « ils, embaume tous ceux qu'elle approche, qu'ils appellent « l'organe du bien dire, le séjour des graces et des charmes, « le palais où se plaident les arrets de leurs prétentions et où « se prononcent les sentences de leurs félicitez, qu'est-ce « qu'un tuyau de mensonge, une voute relante de mille in- « fections, sujette aux eaux d'ange et d'orange et au musca- « din, pour tromper l'imprudence des crédules ?

« Mais quoi, ce front qu'ils nomment une table d'ivoire et « un marbre poly, n'est-ce pas une peau ridée qui sera bien- « tôt l'objet de leurs risées ?

Digitized by Google

« Ces lèvres à qui ils donnent le titre de corail, que de-
« viendront-elles ? Et que sera ce menton, que seront ces joues
« où l'Espagne est peinte de rouge et de blanc ?

Amants, où avez-vous les yeux ?
Voyez ce printemps gracieux,
Voyez cette belle verdure,
Et sachez que toutes ces fleurs,
Ores beautez de la nature,
Périront aux grandes chaleurs.

Que de choses exquises et charmantes dans ce curieux traité des *Excellences de l'âme,* qui est l'œuvre la plus remarquable de la jeunesse de Dom Polycarpe ! Le 3e discours du livre II est un vrai bouquet de fleurs mystiques. Le 14e discours du même livre, intitulé : *De l'immortalité par la résurrection,* éblouit l'esprit autant qu'il charme le cœur par la vigueur des pensées, le coloris du style et un luxe prodigieux d'érudition. L'auteur prend pour texte ces paroles de S. Ambroise : *Jussit Dominus, et factum est cœlum,...* etc., et il les paraphrase et les commente en citant les plus belles pages des philosophes et des poètes païens et chrétiens.

« Tout vient de Dieu ; il est le créateur, l'architecte et le
« régulateur de l'univers sans bornes. C'est lui qui fait glisser
« les saisons l'une après l'autre dans un ordre invariable,
« selon lesquelles les fleurs succèdent aux boutons, les fruits
« aux fleurs, et à l'aigre verdeur le doux meurissement. »

Car ainsi tout se renouvelle
D'une course perpétuelle,
La Nature et le tour des ans ;
Une renaissante jeunesse
En Mai remet en allégresse
Les hommes, la terre et le temps.

Alors que l'humeur printannière
Enfle la mamelle fruitière
De la terre en ses plus beaux jours,
Et que sa face ensursemée
De fleurs, et d'odeurs embasmée,
Se pare de nouveaux atours.

Digitized by Google

Lorsque la vigne tendrelette
D'une entreprise plus secrette
Forme le raisin verdissant,
Et de ses petits bras embrasse
L'orme voisin qu'elle entrelace
D'un pampre mollement glissant.

Lorsque la tresse blondissante
De Cérès, sous le vent glissante,
Se frise en menus crépillons ;
Comme la vague redoublée,
Pli par pli s'avance escoulée
Au galop dessus les sablons.

L'esprit humain a ses saisons comme la nature; après avoir brodé de poésie ses premiers ouvrages théologiques, Dom Polycarpe s'éprend tout à coup des austères beautés de la science historique et divorce avec la Muse. C'est la seconde phase de sa vie intellectuelle, où mûrissent les fruits d'une longue et laborieuse étude. J'ai dit comment la plupart de ses nouveaux travaux, restés manuscrits, avait été dispersés et étaient allés se perdre ou s'enfouir on ne sait où. Ceux qui ont été conservés dans les bibliothèques d'Aix (1) et de Carpentras font vivement regretter les autres; mais il demeurent comme un éloquent témoignage de la science, de la piété et du patriotisme du Prieur de Bonpas. Ils montrent sur quelles larges bases et dans quelles vues libérales était conçu le plan du monument historique qu'il voulait élever à la gloire de la ville d'Avignon.

(A suivre.) G. BAYLE.

(1) J'ai de bonnes raisons pour être certain que plusieurs manuscrits de la Bibliothèque Méjanes ont été acquis des descendants de Jean Raybaud et proviennent de Dom Polycarpe.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS POÉTIQUE

DE 1888

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie de Vaucluse, en me chargeant de vous rendre compte du concours poétique de cette année, a trouvé sans doute original et piquant de confier cette tâche délicate à un poète nourri lui-même dans le vallon légendaire, consacré par les chefs classiques des plus beaux génies d'Athènes et de Rome.

Notre siècle qui touche à sa fin n'a plus rien à envier aux grands siècles littéraires et artistiques qui ont immortalisé Périclès, Auguste, les Médicis et Louis XIV.

Quel critique étrange oserait soutenir encore, comme le fit Guillaume Schlegel, avant le coup de foudre des *Premières Méditations*, que la France est le pays de la prose par excellence ; et que son sol est réfractaire à toute production poétique d'une réelle valeur ?

Si l'un des maîtres les plus autorisés de l'exégèse germanique a voulu dire que les grands prosateurs français n'ont de rivaux dans aucune langue, nous souscrivons volontiers au juste hommage qu'il a rendu à des orateurs aussi véhéments que Bossuet et Mirabeau ; à des moralistes aussi pénétrants que Montaigne, Pascal, Larochefoucauld, Labruyère et Chamfort ; à des historiens aussi sagaces que Saint-Simon, Montesquieu, Voltaire, Guizot et Michelet ; à des psychologues aussi profonds que Descartes, Malebranche, Condillac et Victor Cousin.

Mais il ne faut pas que l'immense supériorité de nos pro-

Digitized by Google

sateurs immortels nous fasse méconnaître les mérites incontestables de nos grands poètes, qui ont fait vibrer, avec une puissance inconnue jusqu'à eux, toutes les cordes de la lyre humaine.

Quelle autre nation moderne a-t-elle le droit de s'enorgueillir d'avoir eu deux floraisons poétiques comme la Grèce d'Alcibiade et d'Alexandre-le-Grand ?

Elle seule a pu recommencer le grand siècle, faire revivre le grand Corneille dans Victor Hugo, Racine dans Lamartine, Lafontaine dans Alfred de Musset, Molière dans Balzac, Madame de Sévigné dans Georges Sand, Boileau dans Sainte-Beuve et le Père Bourdaloue dans le Père Lacordaire !

Tandis que chez les autres nations de l'Europe moderne, les poètes illustres ne brillent que comme des météores isolés, des étoiles filantes, l'Arioste et le Tasse à la cour de Ferrare, Caldéron et Lope de Vega sous le règne de Charles-Quint, Shakspeare sous celui d'Elisabeth, Gœthe et Schiller à la cour de Weimar, on a vu rayonner, de Ronsard à Ponsard, une succession ininterrompue, une pléiade variée d'astres littéraires de toute grandeur, au firmament poétique de la France.

L'histoire de la poésie française, et c'est là sa véritable originalité, ne peut se séparer de celle de la civilisation tout entière. Galante au château de Chambord avec la Marguerite des Marguerites, dramatique au palais de Versailles avec la duchesse d'Orléans et la Montespan, spirituelle à Ferney avec Madame Duchâtelet, élégiaque avec Elvire à St-Point, et passionnée avec Lélia sur les lagunes de Venise, la poésie française a toujours gardé, à travers toutes les vicissitudes de nos annales, l'impérissable reflet de notre génie national.

Rendons grâce aux grands poètes de la Restauration, et notamment à Victor Hugo, notre maître à tous, d'avoir replacé le Parnasse français sur son antique base renouvelée du divin Platon : « Le beau qui n'est que la splendeur du vrai. »

Allons plus loin qu'André Chénier disant : « Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques, » et écrions-nous

Digitized by Google

avec l'école parnassienne : « Sur des pensers anciens faisons des vers modernes. »

On a beaucoup médit des Académies de province, qui, à l'instar de celle de Dijon, au dire de Voltaire, étaient filles sages et ne faisaient jamais parler d'elles !

Et pourtant on peut se demander ce que deviendraient les pâles voyageurs en quête de l'idéal insaisissable, sans ces modestes phares, incessamment allumés, sur les hauteurs de l'intelligence départementale.

L'Académie de Vaucluse est assurément celle qui pourrait le plus se passer de ce rôle ingrat de boute-feu poétique, d'éclaireur intellectuel, dans un pays favorisé entre tous par le grand dispensateur des dons artistiques et littéraires qui, depuis Pétrarque et les Mignards, ont fait la réputation de notre belle cité. Elle n'a pas sans doute la prétention ridicule de faire une concurrence rétrospective au Roi-Soleil dont Delille disait dans un vers célèbre :

« Un coup d'œil de Louis enfantait des Corneilles. »

Mais elle est heureuse et fière de maintenir bien haut le drapeau de l'art méridional, devant l'abaissement des mœurs, entraînées dans les bas-fonds, « et de la jouissance brute et qui croit être vraie », comme le dit énergiquement Alfred de Musset.

Je vous demande pardon, Mesdames, Messieurs, d'avoir pris par le plus long, comme le dirait naïvement le malin fabuliste en allant à l'Académie, pour arriver à l'objet principal de ce rapport officiel sur le concours poétique de cette année, qui restera un des meilleurs par ce temps de littérature décadente et naturaliste.

L'Académie a décerné le premier prix (médaille d'argent) à Mlle Jeanne VAISSIÈRE, d'Antrain (Ille-et-Vilaine), pour son *Ode à Victor Hugo*.

Le grand poète des *Châtiments* n'est pas de ceux qui ont pu être accusés de laisser tomber le sceptre poétique en que-

Digitized by Google

nouille. Il n'en faut que plus admirer la virilité de l'inspiration patriotique qui a dicté à notre premier lauréat en jupons des strophes d'une aussi mâle énergie :

ODE A VICTOR HUGO

C'était le temps sublime aux grandes épopées !
Napoléon, titan que deux cent mille épées
Auréolaient soudain d'un sauvage arc-en-ciel,
Ainsi que l'ouvrier cousant dans son échope,
Coupait et recousait de grands morceaux d'Europe,
Et, superbe, imposait ses volontés au ciel !

et plus loin :

Un jour tout s'ébranla : — O mon pays ! ô France !
Sol béni, sol sacré de vie et d'espérance,
Pays qui porte au front ce diamant : Paris,
Pays de Duguesclin, pays de Charlemagne,
Tu vis passer sur toi les soudards d'Allemagne
Avec leurs drapeaux noirs, et leurs éperons gris.

Le deuxième prix a été attribué *ex-æquo* à M. Jouveau, d'Avignon, pour son *Livre de Lise*, et à M. Louis Martel, d'Écully (Rhône), pour ses belles stances à M. Pasteur.

Elle est aussi touchante qu'abrégée l'histoire

« De ce livre charmant que nous aimions tous lire. »

M. Jouveau est du petit nombre des poètes avignonais qui font manger leur Pégase à deux râteliers :

« Dînant de la Sartan, soupant de la Cigale. »

Mais nous le félicitons de son faible pour la desserte du grand banquet romantique.

Digitized by Google

Voici la pièce de M. Jouveau :

LE LIVRE DE LISE

De ce livre charmant que nous aimions à lire
Quand, le cœur plein d'espoir, heureux jusqu'au délire,
Nous ignorions encor ce sombre mot : souffrir !
Avec des fleurs, bluet, œillet vif, rose tendre,
Elle marquait la page où nous devions reprendre,...
Et je n'ose plus le rouvrir !

Je n'ose plus rouvrir ce cher souvenir d'elle,
Tant je crains d'y trouver — crainte douce et cruelle ! —
La rose sans parfum ou le bluet jauni
A l'endroit où, soudain, l'a fermé mon amie...
A l'heure où pour toujours elle s'est endormie
Le livre n'était point fini !

Depuis que Lise est morte et que seul je dois vivre,
Mon pauvre cœur, hélas ! est pareil à ce livre.
Reliquaire discret, tombeau de mes amours,
Il ne renferme plus que les fleurs desséchées.
De mes rêves déçus, de mes douleurs cachées.....
Et je l'ai fermé pour toujours.

M. Haguenot, de Montpellier, a obtenu une médaille de bronze pour ses sonnets, qui, n'en déplaise à Boileau, n'ont pas besoin d'être *sans défaut* pour valoir un long poème.

Ce lauréat a depuis longtemps acquis ses lettres de noblesse littéraire dans la ville de la famille Yvaren, à laquelle il s'est allié. Virtuose émérite, il semble se jouer des difficultés de la versification française, pensant en philosophe et rimant en grand seigneur.

Digitized by Google

L'Académie, en décernant cette récompense à M. Haguenot, semble avoir voulu s'honorer elle-même, en rendant un hommage posthume au regretté docteur Yvaren, l'élégant traducteur d'Anacréon et de Virgile, qui a tant contribué à faire revivre de ses cendres l'ancien Athénée de Vaucluse.

Je voudrais pouvoir vous lire plusieurs sonnets de M. Haguenot, mais l'espace et le temps me manquent. En voici un cependant: son dernier vers est d'un maître.

EN DÉTRESSE

Et maintenant il va sans guide et sans boussole ;
Il vogue au gré des flots, ce vaisseau démâté.
Nul ami, nul pilote à son bord n'est monté
Tenir le gouvernail dans cette course folle.

Capitaine qui voit son esquif balloté,
Et reste sur le port sans dire une parole,
Farouche, en attendant le trépas qui console,
Je demeure muet et plein d'anxiété.

Sur ce grand Océan comment trouver ma route?
Que faire? Où me tourner? Je ne sais pas, je doute,
Et j'ai le tremblement convulsif de la peur.

Pour savoir où je dois orienter mes voiles,
La mer est si perfide et le ciel si trompeur !
Je n'ose même plus me fier aux étoiles !...

Est-ce un signe des temps que la remise en faveur du sonnet, ce cadre poétique si mignon et si coquet qui fit si longtemps merveille au château d'Amboise comme à celui de Fontainebleau ?

Notre génie sobre, vif et railleur s'accommode mieux de

Digitized by Google

ces petits poèmes en miniature, dont la fontaine de Vaucluse a eu la rare fortune de faire trouver au prince des sonnettistes François Pétrarque, la forme définitive et le modèle achevé.

Parmi les lauréats féminins de notre concours, il en est plus d'un qui nous a paru exceller dans ce genre, si bien approprié à l'esprit délicat des femmes françaises ; et l'on serait mal venu de leur dire aujourd'hui comme le prince de Ligne à la Dubarry : « Inspirez, mais n'écrivez pas ! »

Mlle Ouradou, de Brassac, s'est particulièrement distinguée dans ce genre. Voici les deux tercets exquis de son joli sonnet : *L'Amour :*

L'AMOUR

L'art n'est pas ton égal, il est ton tributaire,
Si le poète est sage, il ne peut que se taire
Partout où se produit ton éclat radieux.

Mieux que les plus beaux vers ta beauté peut séduire :
Nulle ode n'a la flamme ardente de tes yeux,
Et le plus doux sonnet ne vaut pas ton sourire.

L'Académie, en couronnant trois femmes poètes, a fait acte de justice et non de galanterie. Elle n'est pas la seule, Dieu merci, qui applaudisse à la part de plus en plus grande que les femmes de France aiment à prendre aux concours de tous les beaux-arts en général, et à celui de poésie en particulier, sans parler des prix de vertu et de beauté, dont il faut bien nous résigner à leur laisser le monopole presque exclusif et l'apanage inaliénable.

Tandis que le génie antique n'a que le nom immortel de Sapho, cette névrosée de génie, gravé en lettres d'or dans les annales si riches de la littérature féminine, et que la femme

Digitized by Google

romaine, au temps glorieux de Scipion, bornait son modeste idéal

« A demeurer chez elle et filer de la laine, »

la France moderne peut s'enorgueillir d'avoir inscrit toute une légion de femmes illustres sur les tables de marbre de la postérité, dans tous les genres de culture intellectuelle.

POÉSIE PROVENÇALE

Nons regrettons que les bornes où doit se renfermer notre rapport, ne nous permettent pas d'entrer dans les détails de la lutte poétique provençale, où vainqueurs et vaincus se sont bien comportés. Il nous suffira de dire que nos vaillants athlètes ont tous bien mérité de la petite patrie, et d'affirmer hautement que bon nombre des vaincus de cette année seront, dans la prochaine lutte, proclamés vainqueurs, s'ils persévèrent dans l'amour de la terre natale, et dans le respect de son harmonieuse langue.

Il faut espérer que notre belle et chère Provence continuera à tenir sa large place dans cette marche pacifique que la France a prise dès le lendemain même de ses désastres, dans l'armée artistique et littéraire, où elle a le droit de s'écrier avec le poète latin : « *Ferum victorem Gallia capta cepit.* »

Digitized by Google

LISTE DES LAURÉATS

POÉSIES FRANÇAISES

PREMIER PRIX, médaille d'argent, *Ode à Victor Hugo*, Mlle Jeanne VAISSIÈRE, d'Antrain (Ile-et-Vilaine).

DEUXIÈME PRIX, médaille d'argent, *ex-æquo*, *Pasteur*, Louis MARTEL, d'Ecully (Rhône), et le *Livre de Lise*, E. JOUVEAU, d'Avignon.

TROISIÈME PRIX, médaille de bronze, *L'Avenue d'ormes*, M. Louis PAPIN (*Paul Pionis*), de Clamart (Seine).

QUATRIÈME PRIX, médaille de bronze, *ex-æquo*, *La Moisson*, M. Louis GOUYER, du Pont-St-Esprit (Gard), et *Les Sonnets*, M. André HAGUENOT, de Montpellier.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE, *Fragments de poème*, M. Hippolyte BARET, de Marseille.

DEUXIÈME MENTION HONORABLE, *Sonnets*, Mlle Louisa OURADOU, de Brassac (Tarn).

TROISIÈME MENTION HONORABLE, *Le Soir*, M. CHANTROUX, de Roquemaure.

QUATRIÈME MENTION HONORABLE, *Pièces fugitives*, Mme Sabine MANCEL, de Blois (Loir-et-Cher).

CINQUIÈME MENTION HONORABLE, *Sonnets amoureux*, M. Edmond MAGUIER, au château de Thénac, par Saintes (Charente-Inférieure).

SIXIÈME MENTION HONORABLE, *La puissance du sourire*, M. Frédéric BONNEFOY, de Pernes (Vaucluse).

Digitized by Google

SEPTIÈME MENTION HONORABLE, *Histoire d'une violette*, M. Louis ROUX, d'Arles (Bouches-du-Rhône).

HUITIÈME MENTION HONORABLE, *Le Palais des Papes à Avignon*, M. Alfred DE MONTVAILLANT, de Nimes.

POÉSIES PROVENÇALES

PREMIER PRIX, médaille d'argent, *ex-æquo*, *Lou matin e lou vespre*, M. Louis BONNAUD, de Marseille, et *Lou pagamen*, M. Henri BOUVET, d'Avignon.

DEUXIÈME PRIX, médaille de bronze, *ex-æquo*, *7 souné prouvençau*, M. Auguste GALLAS, de Caromb (Vaucluse), et *Lou lendeman de la créacioun*, M. Albert HONDE, de Manosque (Basses-Alpes).

PREMIÈRE MENTION HONORABLE, *La Carriero dóu Sause*, M. B. DE COSTEBELLE, de Carpentras.

DEUXIÈME MENTION HONORABLE, *Lou Palai di Papo d'Avignoun à Sorgo*, M. SILVESTRE, d'Avignon.

TROISIÈME MENTION HONORABLE, *Un Mounumen istouri en Avignoun*, M. P. CHEYLAN, d'Aix (Bouches-du-Rhône).

QUATRIÈME MENTION HONORABLE, *Cant de deliéurançe dei Castelanen*, et *L'estiéu* de 1888, M. Philippe CHAUVIER, de Bargemon (Var).

Digitized by Google

LES PINATELLES D'URBAIN VII

(1590)

Successeur de l'illustre Sixte Quint, mort peut-être empoisonné le 17 août 1590, Giovanni-Battista Castagna, cardinal du titre de St-Marcel, né à Rome le 4 août 1521, fut proclamé pape le 15 septembre 1590. Il prit le nom d'Urbain, qu'aucun pontife n'avait porté depuis plus de deux cents ans ; Urbain VI (1378-1389) avait eu pour compétiteur le célèbre antipape Clément VII (1378-1394), plus connu sous le nom de Robert de Genève. Sixte Quint, qui aspirait depuis longtemps à monter sur le trône pontifical, avait, dit-on, affecté de paraître maladif et chargé d'infirmités, afin que les cardinaux du conclave le désignassent plus sûrement pour succéder à Grégoire XIII. Malgré son âge, Urbain VII était au contraire plein de vigueur et de santé au moment de son élection. Atteint cependant dès le lendemain de la maladie qui le conduisit rapidement au tombeau, il mourut le 27 septembre suivant à Monte-Cavallo, situé non loin de Rome, après un court règne de douze jours.

Les auteurs qui ont étudié la numismatique papale n'ont signalé aucune monnaie frappée dans le Comtat Venaissin ou à Avignon des papes Benoît XI (1303-1305), Benoît XII (1334-1342), Alexandre V (1409-1410), Adrien VI (1522-1523), Clément VII (1523-1534), Marcel II (1555), *Urbain VII* (1590), Innocent IX (1591) et Léon XI (1605), dont la plupart n'ont porté la tiare que fort peu de temps. Il n'en existe certainement pas de l'antipape Félix V ou Amédée VIII de Savoie (1439-1449) ; Avignon ne cessa jamais de recon-

Digitized by Google

naître Eugène IV (1431-1447) et Nicolas V (1447-1455). Quoique son règne ait été éphémère, on connaît des monnaies italiennes d'Urbain VII. Saverio Scilla a décrit une pièce d'or, une pièce d'argent et quatre pièces de billon de ce pape (1). L'existence de monnaies d'Urbain VII, fabriquées à Avignon, n'a donc rien d'invraisemblable.

A la faveur des guerres de religion et des troubles de la Ligue, un grand nombre de *pinatelles*, altérations des gros de Nesle ou doubles sols parisis, de titre et de poids bien inférieurs au titre et au poids légaux, avait été frappé dans plusieurs villes du midi. Les ateliers papals d'Avignon et de Carpentras émirent également des pièces analogues, de telle sorte que notre région se trouva inondée de ces pinatelles, dont le cours paralysait singulièrement le commerce, non seulement en Dauphiné, mais encore « dans une partie du bas pays de Languedoc, dans toute la Provence et le long de la coste de la mer depuis Marseille jusqu'à Nice. » Devant les plaintes réitérées des consuls des principales villes du Dauphiné, la Cour de Grenoble se décida à fixer la valeur du marc des pinatelles à bas titre circulant dans cette province : pinatelles de Grenoble, de Valence, d'Arles, de Marseille, de Sisteron, de Toulon, de « Barcellonne », de Nyons, de Tarascon, d'Aubenas, du Puy et d'Avignon. Le règlement fait à cet effet le 13 mars 1593 a été imprimé à la suite d'une rare plaquette, relative uniquement à cette province : « Patentes de sa Majesté concernant les debtes contractées au temps de l'affoiblissement des monnoyes (2). » Le passage visant les pinatelles d'Avignon est ainsi conçu : « Celles d'Avignon, sous les noms de nos SS. Pères les Papes défuncts, Grégoire XIII et XIV, Sixte et *Urbain*, ayant du costé de la pile les lettres G. S. V. vaut le marc un escu cinquante-six sols

(1) *Notizia delle monete pontificie antiche e moderne*, p. 139, 64 et 164.

(2) Plaquette de 7 pages sans date et sans le nom de l'imprimeur. Ces lettres patentes sont du 5 décembre 1609. A la fin du règlement on lit : « Extraict d'autre extraict par moy greffier du Montellimard et à ce commis. Simon. »

Digitized by Google

cinq deniers, l'once quatorze sols six deniers. — Autres pinatelles d'Avignon, sous le nom de nostre Sainct Père le Pape Clément, ayans un chevron et des estoiles du costé de la pile, vaut le marc un escu vingt-sept sols trois deniers. »

Aucune difficulté ne peut être élevée au sujet de l'interprétation de ce texte. Les pinatelles de Grégoire XIII (1572-1585), de Sixte-Quint (1585-1590), de Grégoire XIV (1590-1591) et de Clément VIII (1592-1605) sont connues. Celles de Grégoire XIV sont peu communes; ce sont même les seules monnaies de ce pape découvertes à ce jour. Quant à celles de Clément VIII, elles sont rares; elles ont été inconnues à Poey d'Avant. Carpentin en a publié un exemplaire en mauvais état et M. Vallier un second mieux conservé, simple variété du premier (1) D'après le règlement de 1593, elles ont au droit « un chevron et des estoiles. » Au G et à l'S des pinatelles de Grégoire XIII, de Sixte Quint et de Grégoire XIV, on avait substitué les armes de Clément VIII. Les membres de la Cour de Grenoble étaient peu versés dans la science héraldique; aussi ont-ils pris une bande brétessée pour un chevron. Cette erreur n'a rien qui doive surprendre; malgré sa simplicité, la lecture du blason de la famille Aldobrandini. à laquelle appartenait Clément VIII, embarrasserait plus d'un archéologue : *d'azur à la bande brétessée d'or accompagnée de six étoiles de même.* Les bandes brétessées se rencontrent en effet rarement. Les armes de deux vice-légats Alamannos Salviati (1711-1717) et Grég.-Ant.-Marie Salviati (1760-1766) étaient *d'argent à trois bandes brétessées de gueules.*

Le pape Urbain, mentionné par le règlement de la Cour de Grenoble, ne peut être ni Urbain VI (1378-1389), qui n'a jamais possédé Avignon et qui vivait à une époque où les pinatelles étaient inconnues, ni Urbain VIII (1623-1644), qui régna postérieurement à sa rédaction, lorsque le cours des

(1) CARPENTIN, *Revue num.*, 1865, p. 195, pl. VIII, n° 8. — VALLIER, *Trouvaille de monnaies de la dernière moitié du XVIe siècle à Grenoble. — Petit supplément à la num. papale d'Avignon.*

Digitized by Google

pinatelles avait déjà cessé. Il s'agit incontestablement d'Urbain VII. Ce règlement est contemporain des monnaies qu'il énumère. Il a été rédigé avec beaucoup de soin après leur examen et leur analyse par les officiers de l'atelier de Grenoble dont la compétence n'est pas douteuse et qui n'ont pu commettre une erreur aussi grave que celle de décrire des pièces n'ayant jamais existé. La mention des pinatelles d'Urbain VII dans le règlement du 13 mars 1593 permet d'affirmer qu'on a certainement battu monnaie à son nom à Avignon, surtout si l'on observe qu'à cause du court règne de ce pape, son existence devait être à peu près inconnue en Dauphiné. Contrairement à la Biographie Générale (1), Grégoire XIV ne fut élu que le 5 décembre 1590 et couronné le 8 décembre suivant (2); le siège resta donc vacant 2 mois et 7 jours. Des monnaies italiennes furent frappées pendant cette période avec la légende *Sede vacante*. L'usage de fabriquer des espèces à Avignon avec cette même légende durant les vacances du Siège était tombé en désuétude depuis la vacance de deux ans (1415-1417) qui eut lieu de la déposition de Jean XXIII (1410-1415), au concile de Constance (1415), à l'avènement de Martin V (1417-1431). On se borna quelquefois à continuer la frappe des monnaies du pape défunt; rien ne s'oppose à ce qu'il en ait été de même pour Urbain VII et qu'on ait émis ses pinatelles en octobre, en novembre et même en décembre 1590.

Les pinatelles d'Urbain VII, si elles sont datées, portent certainement le millésime de 1590. Quelques observations permettront de déterminer leurs légendes et d'en présenter une description vraisemblable.

Au droit des monnaies analogues de Grégoire XIII, Sixte Quint, Grégoire XIV et Clément VIII on lit : GREGORIVS. XIII.PONTIF.MAX; SIXTVS ou SISTVS.V.PONTIF.

(1) T. XXI, p. 829.

(2) SCILLA, p. 288. — MORERI, *Le grand Dict. hist. ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*. Paris, MDCCLIX, vingtième et dernière édition, t. V, p. 362.

Digitized by Google

ou PONTI.MAX ; GREGORIVS. 14. PONT.MAX., ou simplement GREGORIVS. PONT. MAX. 1591 ; CLEMENS.VIII.PONTI.MA (X). Pour Urbain VII la légende de l'avers est donc probablement : VRBANVS.VII. PONTIF. ou PONTI. ou PONT.MAX.

Successeur d'Alexandre Farnèse, légat de 1541 à 1565, le cardinal Charles de Bourbon, fils de Charles de Bourbon duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon, frère d'Antoine de Bourbon et archevêque de Rouen, remplit les fonctions de légat de 1565 à 1585, sous Pie IV, Pie V, Grégoire XIII, et les premiers mois du règne de Sixte Quint élu le 24 avril 1585. Le co-légat Georges d'Armagnac (1565-1585) mourut le 21 juillet suivant, trois mois après l'avènement de ce pape. La légation resta sans titulaire pendant huit ans, jusqu'à la nomination d'Octave Aquaviva (1593-1601), cardinal diacre du titre de St-Georges, de même qu'il n'y eut pas de vice-légat de 1565 à 1585. La Chesnaye-Desbois mentionne, il est vrai, comme légat d'Avignon entre 1585 et 1588, Louis de Lorraine, cardinal de Guise et archevêque de Reims. Reynard-Lespinasse a fait observer avec raison que c'est une erreur, ou que la promotion resta lettre morte, puisqu'on ne trouve ancune trace de l'administration de ce prélat (1). De 1585 à 1593, quatre vice-légats se succédèrent : Guillaume Le Blanc, Dominique Grimaldi, Dominique Petrucci, Silvio Sabelli. Leur nom ne fut pas inscrit sur les pinatelles de Sixte Quint, Grégoire XIV et Clément VIII ; celui de Charles de Bourbon y figure seul, tandis qu'il était suivi de celui du co-légat sur les pinatelles de Grégoire XIII et les premières émises sous Sixte Quint : CARO.CA.LEGA. GEOR.CA.COLE. AVEN. Même après la cessation des fonctions du cardinal de Bourbon, les légendes du revers des pinatelles papales sont ainsi conçues : KA.DE.BOVRBON.CARD. ou CAR. LEGA.AVENI. ou AVEN. La légation étant vacante, on continua donc de 1585 à 1593 exclusivement à frapper des

(1) *Armorial hist. du diocèse et de l'état d'Avignon*, p. 155.

Digitized by Google

monnaies au nom d'un cardinal qui n'était plus légat, qu'Henri III fit incarcérer après l'assassinat du duc de Guise et que la Ligue proclama roi sous le nom de Charles X après le meurtre d'Henri III. Malgré sa soumission à son neveu Henri IV, cet infortuné prélat mourut en prison à Fontenay-le-Comte le 9 mai 1590 et non le 9 mai 1593, comme l'a écrit Le Blanc et comme Conbrouse et la plupart des auteurs l'ont répété, pour s'être bornés à le copier littéralement. Il serait aisé de citer de nombreuses espèces françaises ou étrangères fabriquées postérieurement au décès du souverain dont elles portent le nom. Si Poey d'Avant n'a pas commis d'erreur, la munismatique papale d'Avignon fournirait encore un exemple analogue et contemporain. Silvio Sabelli fut vice-légat de 1592 à 1593 ; Poey d'Avant cite non seulement des douzains de Clément VIII datés de 1593, qui se trouvent dans toutes les collections, mais encore des douzains datés de 1594 sur lesquels est inscrit le nom de Sabelli, qu'il appelle à tort Sarellus (1). Il est probable que l'assertion de cet auteur est inexacte. La légende du revers des pinatelles d'Urbain VII doit être analogue à celles de Sixte Quint, de Grégoire XIV et de Clément VIII: KA.DE.BOVRBON.CARD. ou CAR.LEGA. AVENI. ou AVEN.

Ces considérations permettent de décrire avec assez de vraisemblance une monnaie encore inconnue.

VRBANVS.VII. PONTIF. ou PONTI. ou PONT.MAX. Un V de grande dimension sous la tiare — † KA.DE. BOVRBON. CARD. ou CAR. LEGA. AVENI. ou AVEN. Croix évidée et fleurdelisée. Quand à la date 1590, si elle a été inscrite, elle doit se trouver soit au dessous du V, soit à la fin de la légende de l'avers, soit à la fin de la légende du revers.

En 1570, les changeurs et les orfèvres d'Avignon et « quiconque vend ou achète à poids l'or ou l'argent ou des ma-

(1) *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 370 n. 4331. *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la coll. F. Poey d'Avant* n° 1280.

Digitized by Google

tières d'or et d'argent », furent tenus de se servir désormais du marc de Paris (4608 grains = 244 gr. 752) ; en outre « nul ne pourra avoir chez soi un autre marc (1). » Le marc d'Avignon usité jusque-là pesait 256 gr. 884,147 ; celui de la cour romaine pesait 230 gr. 694..... (2). Le marc de Paris fut donc à partir de 1570 le marc officiel. Les pinatelles de Grégoire XIII pèsent à fleur de coin, 3 gr. 99, 3 g. 98, 3 g. 96, et celles de Sixte-Quint 3 g. 48, 3 g. 46, 3 g. 45. Il s'en suit que leur taille respective fut de 61 et de 70 au marc. Leur poids théorique était de 4 g. 012... et de 3 g. 4 96... (4,012... × 61 = 244,752 ; 3 g. 496... × 70 = 244,752). Grégoire XIV et Clément VIII abaissèrent encore ce poids. Les gros de Nesle d'Henri II étaient taillés, au contraire, à raison de 41 au marc (5 g. 969...) et pesaient à peu près 4 d. 14 grains ; leur titre était de 4 deniers (ord. des 25 mars 1549 (1550 n. st.) et 12 septembre 1554). L'ordonnance de Poitiers (septembre 1577) fixa le poids des mêmes monnaies d'Henri III à 3 d. 14 grains ; leur taille fut de 54 au marc (4 g. 532...) et leur titre de 4 deniers. Ce titre fut réduit ensuite à 3 deniers 18 grains.

Les énonciations du règlement du 13 mars 1593 permettent d'obtenir, par un simple calcul, le titre des pinatelles papales. Le marc des doubles sols parisis d'Henri III au titre de 3 d. 18 g. valait 54 (2 s. 6 d. t.) = 135 sols t. = 2 écus 15 sols, puisque leur taille était de 54 au marc et que le sol parisis était égal à 15 d. t. Le marc des pinatelles papales valait 1 écu 56 s. 5 d., et 1 écu 27 s. 3 d. pour celles de Clément VIII. Cette évaluation à 1 écu 56 s. 5 d. est légèrement inférieure à l'évaluation primitive. L'ordonnance royale du 15 septembre 1583 sur « le faict des monnoyes et descry d'icelles » fixe la valeur du marc des pièces de Grégoire XIII à « 1 escu LVII s. » ; une ordonnance de la cour des monnaies du 26 mai 1587 attribue la même valeur aux pièces de ce

(1) *Statuta inclytæ civitatis Avenionis de anno MDLXX.* Lugduni, 1612, p. 57.

(2) L. BLANCARD. *Les marcs de la ville et de la cour romaine d'Avignon, de la ville de Marseille et du comté de Provence.*

Digitized by Google

pape et à celles de Sixte Quint. Ce chiffre d'un écu 57 s. est plus exact et préférable pour les calculs qui vont suivre. Le marc de ces pièces valant en 1593, 1 écu 56 s. 5 d., la valeur de leur once était de 14 s. 6 d. 5/8, et non de 14 s. 6 d. comme l'indique le texte du règlement : (14 s. 6 d. 5/8) 8 = 112 s. 48 d. 5 d. = 1 écu 56 s. 5 d.

Pour obtenir le titre des pinatelles papales, le problème à résoudre est le suivant. Étant donné deux alliages de même nature et de même poids, calculer le titre de l'un d'eux, connaissant sa valeur ainsi que le titre et la valeur de l'autre. A égalité de poids, les titres des deux alliages doivent être proportionnels aux valeurs de ces alliages. La solution sera donc obtenue en résolvant d'abord : $\frac{x}{3\text{ d. }18\text{ gr.}} = \frac{1\text{ écu }57\text{ s.}}{2\text{ écus }15\text{ s.}} = \frac{117}{135}$; $x \times 135 = (3\text{ d. }3/4)\,117 = \frac{15 \times 117}{4}$; $x = \frac{15 \times 117}{4 \times 135} = \frac{117}{4 \times 9} = \frac{13}{4} = 3\text{ d. }1/4 = 3\text{ d. }6\text{ gr.}$ Le titre des pinatelles de Grégoire XIII, Sixte Quint, *Urbain VII* et Grégoire XIV est donc de 3 d. 6 grains. Quant au titre des pinatelles de Clément VIII, il sera obtenu au moyen de la proportion : $\frac{x}{3\text{ d. }18\text{ gr.}} = \frac{1\text{ écu }27\text{ s. }3\text{ d.}}{2\text{ écus }15\text{ s.}} = \frac{87\text{ s. }14}{135}$; $x = 2\text{ d. }\frac{61}{144}$ Le titre des espèces du premier groupe est de 0,2708.... et celui des espèces de Clément VIII de 0,2019.... au lieu de 0,3333.... des gros de Nesle d'Henri II et de 0,3125.... des doubles sols parisis d'Henri III.

Le marc des pinatelles de Grégoire XIII et de Sixte Quint vaut 1 écu 57 sols. Leur taille étant de 61 et de 70, la valeur respective de ces pièces était de 23 deniers 1/61 ou 1 sol 11 d. t. 1/61 et de 20 d. t. $\frac{2}{35}$ ou 1 sol 8 d. t. $\frac{2}{35}$ Les pinatelles de Grégoire XIII valaient presque un quart et celles de Sixte Quint sensiblement un tiers de moins que les doubles sols parisis d'Henri III. La valeur de celles de Clément VIII était bien inférieure et s'élevait seulement à 13 d. t. environ. C'est donc à tort que divers auteurs ont appelé ces monnaies: pièces de six blancs, gros de Nesle, doubles sols parisis, douzains, etc... Le seul nom qui leur convienne est celui de *pinatelles* ou «*grandz blancz*» sous lesquels elles étaient com-

Digitized by Google

munément désignées dans le commerce et dans les actes des notaires. Les gros de Nesle ou doubles sols parisis royaux valaient en effet 1/24 d'écu, soit 2 sols t. 6 deniers, ou 2 douzains 2 liards, ou 30 deniers t., ou 10 liards.

La valeur intrinsèque des grands blancs de Grégoire XIII est d'environ vingt-neuf centimes et la valeur intrinsèque des grands blancs de Sixte Quint à peu près de vingt-cinq centimes.

Il est souhaiter qu'un heureux hasard fasse découvrir bientôt un exemplaire des pinatelles d'Urbain VII et permette ainsi de combler une des nombreuses lacunes de la numismatique papale d'Avignon, qui est à la fois si intéressante, si riche et si variée.

ROGER VALLENTIN.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Extraits des procès-verbaux.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1888.

Séance du samedi 13 *octobre* 1888. — Présidence de M. Sagnier.

MM. Torcapel et Vallentin se font excuser pour des motifs de santé.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, transmettant le programme des questions soumises à MM. les délégués des sociétés savantes, en vue du Congrès de 1889.

M. le Ministre appelle tout spécialement l'attention de ces sociétés sur la rédaction de ce programme, et les invite à lui faire part des modifications qu'elles jugeraient utile d'y apporter. Il en sera tenu le plus grand compte.

M. le Président lit ensuite la liste des publications offertes à l'Académie depuis le mois de juillet.

M. le docteur Laval, à cette occasion, regrette que les ouvrages dont il s'agit ne soient pas déposés sur le bureau, où les membres présents à la séance pourraient les consulter.

M. le Président et M. Bayle font remarquer que le transport des volumes donnés à l'Académie, et dont le nombre s'est considérablement accru depuis quelque temps, présente des difficultés matérielles ; on s'efforcera toutefois de les surmonter, si tel est le vœu de l'Académie.

L'Assemblée, consultée, accueille la motion de M. Laval.

Un assez grand nombre de candidats sont présentés par divers membres, savoir :

Pour le titre de membre titulaire : MM. Sarret (Jean), professeur de mathématiques au Lycée de Constantinople ; Allard, chef de statistique au chemin de fer, à Tarascon ; Curet, conseiller à la Cour d'Aix ; Giéra,

Digitized by Google

maire de la commune de Gadagne (Vaucluse) ; Tardieu, docteur en médecine, à Arles, présentés par MM. Nicolas, Schœdelin et Bayle ; le commandant Ainaud, à Avignon, présenté par MM. Chantron, Rieu et Nicolas ; Chantroux, pharmacien, à Roquemaure (Gard), présenté par MM. Pamard, Sagnier et Bayle.

Pour le titre de membre correspondant : MM. Guigou, négociant, à Saint-Saturnin-lez-Apt (Vaucluse), présenté par MM. Sagnier, Chantron et Nicolas ; Deleuil (Auguste), propriétaire à Barbentane (Bouches-du-Rhône) ; Bayle (Émile), professeur d'histoire au prytanée militaire de La Flèche (Sarthe), présentés par MM. Rochetin, Nicolas et Bayle.

Conformément aux précédents, il sera voté sur ces candidatures à la fin de la séance.

M. le Président dit que le moment est venu de constituer les Commissions qui auront à examiner les mémoires et les poésies présentés pour les concours de 1888. Pour faciliter le choix de l'Académie, il propose de les composer comme il suit :

Pour le concours littéraire : MM. Roumanille, Mouzin, Manivet, Bricqueville.

Pour le concours scientifique : MM. le commandant Pignat, les docteurs Laval, Arnaud et Larché.

MM. les membres du bureau font partie de droit des deux Commissions.

Ces propositions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la lecture du nouveau mémoire de M. Sagnier sur les fouilles de Gadagne.

Les dernières fouilles ont été exécutées dans les mêmes conditions que les premières, sous la direction et la surveillance de M. le Maire de Gadagne, et par les soins de MM. Nicolas et Sagnier.

La première fois on avait exploré le centre du plateau, vers le lieu où s'élevait l'ancien château des seigneurs de Gadagne. Les nouvelles recherches ont été faites à l'extrémité de ce terrain, du côté de l'est. Une dizaine de tombes ont été ouvertes ; elles étaient régulièrement orientées et dans la même direction, les têtes au couchant, les pieds à l'orient. Même genre de construction, formée de larges pierres plates, dites *laouzes*, en provençal, et paraissant venir des carrières de Caumont. Plusieurs crânes et ossements trouvés dans ces tombes ont été recueillis par MM. Nicolas, Réguis et Lajard, pour être l'objet d'études craniologiques et anatomiques ; M. Sagnier s'est réservé le rôle qu'il s'était déjà donné après les premières fouilles, et continuera le travail archéologique qu'il a communiqué à l'Académie. On peut dire, dès à présent, que les nouvelles explorations confirment pleinement les appréciations contenues dans la première partie de ce travail ; on est bien là en présence d'un véritable cimetière antique, et non point d'un champ de sépulture creusé après un combat pour en recevoir les victimes, comme on avait pu le croire tout d'abord. Ce cimetière n'appartenait pas à l'époque néolithique, mais à l'âge du bronze ou à un premier âge du fer dans notre pays. Son établissement peut être reporté à la période comprise entre le septième siècle avant

Digitized by Google

l'ère chrétienne et l'arrivée des armées romaines dans les Gaules. La population qui y était ensevelie était de race ligure.

Les tombes découvertes en premier lieu avaient paru complètement intactes, les dernières semblent avoir été déjà fouillées et dépouillées de leur chétif mobilier.

Indépendamment des sépultures contenant un ou plusieurs squelettes, il y a un certain nombre d'ossuaires où ont été rassemblés des ossements épars ou primitivement déposés ailleurs. Ces diverses circonstances fournissent à M. Sagnier l'occasion d'une digression savante sur les rites funéraires antiques.

Un petit nombre de débris de vases de terre ou de verre ont été trouvés ; mais on a exhumé deux anneaux en bronze ornés d'un chaton quadrangulaire ayant dû renfermer à l'origine une petite pierre ou un morceau de verre.

M. Rochetin lit son étude sur Carry-le-Rouet, et M. Vallentin sa relation d'un procès entre le maire et les consuls de Villeneuve-lez-Avignon. Ces deux travaux ayant déjà paru dans nos mémoires, je n'ai pas à les analyser ici.

M. le Président rend hommage au mérite de l'excellent travail de M. Vallentin. Il s'explique toutefois le conflit élevé entre le maire et les consuls de Villeneuve par l'antagonisme que produisit dans toute la France la création des fonctions de maire par Louis XIV, en opposant ce magistrat nommé par le roi aux consuls élus par le peuple, et qui étaient auparavant ses représentants exclusifs.

M. Tiquet transmet à M. le Président une lettre émanant du Comité de direction pour l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc à Reims, et qui sollicite les souscriptions de l'Académie de Vaucluse. Nous n'avons pas à nous occuper, dit M. Sagnier, des souscriptions individuelles, mais y a-t-il lieu pour l'Académie de souscrire collectivement ?

M. le docteur Pamard émet un avis négatif, en disant qu'il ne faut pas créer un précédent qui pourrait offrir de nombreuses applications dans l'avenir.

L'Académie, consultée, à la majorité de huit voix contre sept, admet en principe la souscription, et, dans un second vote, en fixe le chiffre à vingt francs.

Sur la demande formée par M. Rochetin, l'Académie lui alloue une somme de vingt francs, pour des fouilles à faire au plateau de Claparède, près d'Apt, et sur l'emplacement du camp de César, à Laudun.

Appelée à voter sur les candidatures proposées au début de la séance l'Académie les adopte à l'unanimité des suffrages. M. le Président se félicite du nombre inusité, jusqu'à ce jour, des nouveaux membres recrutés en une seule fois par l'Académie de Vaucluse.

Digitized by Google

Séance du samedi 3 novembre 1888. — Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président expose que plusieurs membres de l'Académie ont exprimé l'avis qu'il y aurait lieu de changer le jour et l'heure de nos réunions mensuelles, mais qu'une semblable question lui paraît trop grave pour être résolue sans avoir été inscrite préalablement à l'ordre du jour et portée ainsi à la connaissance de tous les membres résidants. Sur sa proposition, l'Académie décide l'ajournement de cette question à la prochaine séance.

M. le docteur Laval est inscrit à l'ordre du jour pour une lecture sur la Faculté de médecine d'Avignon. Des devoirs de service l'ayant empêché de se rendre à notre réunion, il a prié M. le Président de vouloir bien le faire suppléer. M. Sagnier s'est chargé lui-même de ce soin.

Le travail de M. Laval forme le dernier chapitre de l'ouvrage qu'il vient de publier sur l'ancienne école de médecine d'Avignon ; il y raconte d'une manière saisissante la décadence et la mort de cette institution qui avait eu des jours glorieux, et il rappelle les services qu'elle a rendus et dont il est juste de conserver un souvenir reconnaissant.

M. Bayle communique un dossier important qu'il a découvert dans un protocole de notaire. C'est une procédure tendant à revendiquer, au nom de Charles VII, roi de France, une chapelle en velours bleu brodé d'or qui avait été confectionnée par les ordres d'Isabeau de Bavière, et qui se trouvait en la possession de Pierre de Cadard, seigneur du Thor. Ce dossier renferme une lettre de Charles VII. M. Bayle a joint aux pièces communiquées une dissertation généalogique sur la famille de Cadard.

M. Sagnier lit une notice sur de récentes découvertes archéologiques :

1° Dans la branche du grand Rhône, presque en face de la tour de Philippe-le-Bel, des ouvriers terrassiers, en extrayant du sable, ont découvert un grand vase de métal entouré d'une gangue de gravier et de limon. Malgré la patine vert de mer qui le recouvre presque en entier, M. Sagnier a pu reconnaître que la matière de ce vase était du cuivre ou du laiton exécuté au repoussé par le martelage. Il en décrit l'élégante ornementation et déduit les raisons qui lui font supposer que cet ouvrage remarquable était destiné à figurer sur la table de grands personnages ou dans les sacrifices religieux.

2° En démolissant un vieux mur, un agriculteur de Gadagne a mis à jour les restes d'une statue antique dans un terrain situé sur les limites des territoires de Gadagne, du Thor et de Caumont, non loin du lieu où se trouve la stèle dédicatoire consacrée par le peuple de Cavaillon au césar Diadumène, fils de l'empereur Macrin. M. Sagnier a acquis cette statue pour en faire hommage au musée Calvet. Il en fait la description et en donne l'interprétation. Il pense qu'elle représente une divinité romaine, mais qu'elle pourrait aussi être l'effigie d'une noble matronne dont elle aurait décoré le tombeau, et non point une Sainte-Vierge comme l'avait cru le propriétaire du champ où elle a été découverte.

3° M. Sagnier ne peut donner que de brèves indications sur le torse de marbre trouvé à Noves, au quartier de Bournissac. Il ne consiste qu'en

Digitized by Google

un simple fragment dépourvu d'accessoires qui puissent aider à le définir. La matière est un marbre parfaitement blanc et lustré d'un grain très fin, qui ne peut être attribué à aucune carrière appartenant à notre région. Tout ce qu'on peut dire pour l'interpréter, c'est qu'il a fait partie de la statue d'un jeune garçon et qu'il était l'œuvre d'un art païen, son absolue nudité ne permettant pas de l'attribuer au ciseau d'un artiste chrétien.

Séance du samedi 1er décembre 1888. — Présidence de M. Sagnier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Seguin, pharmacien à Cavaillon, est présenté par MM. Sagnier, Chantron et Bayle, pour le titre de membre titulaire. Il sera voté, selon l'usage, sur cette candidature, à l'issue de la séance.

Conformément à l'ordre du jour, M. Torcapel lit la suite de son étude sur les tremblements de terre. Ce beau travail sera publié prochainement dans les *Mémoires de l'Académie.*

M. Chantroux, de Roquemaure, un de nos nouveaux collègues, communique plusieurs fragments d'un drame en vers français, intitulé : *Fabiola*, soumis en ce moment à l'examen du Comité de lecture de la Comédie française.

L'Académie accueille avec faveur cette œuvre importante, élégamment écrite, et toute vibrante d'un généreux enthousiasme pour les droits de la liberté humaine.

M. le Président rappelle que divers membres de l'Académie ont exprimé le désir de voir changer le jour et l'heure de nos réunions ordinaires à l'Hôtel de Ville, à cause des difficultés qui les empêchent, le samedi soir, à quatre heures et demie, d'assister à ces réunions. Les uns proposent de fixer la séance à un autre jour de la semaine, à huit heures du soir ; d'autres demandent à changer seulement le jour, en conservant la même heure.

Après une assez longue discussion, dans laquelle sont pesés et comparés les avantages et les inconvénients des diverses solutions proposées, l'Académie délibère de tenir ses séances mensuelles le vendredi à quatre heures et demie.

M. le Secrétaire général est chargé d'assurer l'effet de cette décision.

L'Académie, consultée, adopte, à l'unanimité des suffrages, la présentation de M. Seguin.

Le Secrétaire général,

G. Bayle.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TOME VII

	Pages
Carry-le-Rouet. (M. L. ROCHETIN)	234
Description d'un bronze antique trouvé à Ménerbes. (M. CH. MOIRENC)	1
Discours de M. A. Sagnier, président de l'Académie	258
Dom Polycarpe de la Rivière. (G. BAYLE)	299
Doubles tournois (Les) et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon pendant le règne de Louis XIII, 1610-1643. (M. ROGER VALLENTIN)	33
Fêtes données par la ville d'Avignon à César Borgia en l'année MCCCCXCVIII. (M. GUSTAVE BAYLE)	13, 149, 246
Fontvieille-Montpahon. (M. J. GILLES)	183
Géologie des environs de St-Remy. (M. H. NICOLAS)	281
Langue naturelle (La). (M. TIQUET)	60
Liste des lauréats du concours poétique de 1888	328
Liste des membres de l'Académie	111
Louis Brian. (M. ALEXIS MOUZIN)	274
Lutherie d'autrefois (La). (M. EUG. DE BRICQUEVILLE)	290
Municipalités du Comtat (Les) au XVII[e] et XVIII[e] siècles. (M. A. SAGNIER)	124
Mythologie gallo-romaine. (M. L. ROCHETIN)	86
Nécrologie. — M. Cerquand. (Discours de MM. REY et SAGNIER)	172
Note sur le tremblement de terre du 23 février 1887. (M. A. TORÇAPEL)	71
Notice biographique sur le D[r] A. Dufossé. (M. A. VAYSSIÈRE)	114
Pinatelles d'Urbain VII (Les). (M. ROGER VALLENTIN)	331
Précis historique sur Lyon dans l'Antiquité. (M. L. ROCHETIN)	6
Procès entre le Maire et les Consuls de Villeneuve-lez-Avignon. (M. ROGER VALLENTIN)	221
Rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1888. (M. G. BAYLE)	266
Rapport sur le Concours poétique de 1888. (M. P. MANIVET)	321
Séance publique annuelle de l'Académie	257
Séances mensuelles. — Extraits des procès-verbaux...	65, 189, 254, 340
Sonnets. — Le Chien. (M. P. M. BOURGOINT-LAGRANGE)	147

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073495812

Digitized by Google